



RAPPORT DE PRÉSENTATION TOME 2 / 4

État Initial de l'Environnement

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes
des Portes de Meuse.
Secteur Saulx et Perthois.

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire
en date du 13 septembre 2022

Le Président,

SOMMAIRE

État Initial de l'Environnement

PARTIE 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES.....	P/ 4
1 / TOPOGRAPHIE.....	P / 5
2 / HYDROGRAPHIE DE SURFACE.....	P / 7
3 / MASSES D'EAU SOUTERRAINES.....	P / 23
4 / PAYSAGES.....	P / 24
5 / LE CLIMAT.....	P / 26
 PARTIE 2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ.....	 P/ 27
1 / ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....	P / 28
2 / DIVERSITÉ DES HABITATS BIOLOGIQUES.....	P / 39
3 / FAUNE ET FLORE LOCALE.....	P / 67
64 / FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE.....	P / 75
 PARTIE 3. RESSOURCES.....	 P/ 116
1 / CONTEXTE GÉOLOGIQUE.....	P / 117
2 / PÉDOLOGIE.....	P / 119
3 / CAPTAGE D'EAU.....	P / 119
4 / LA ZONE NITRATE.....	P / 122
 PARTIE 4. NUISANCES ET RISQUES.....	 P/ 123
1 / GESTION DES DÉCHETS.....	P / 124
2 / CARRIÈRES.....	P / 125
3 / NUISANCES ACOUSTIQUES.....	P / 126
4 / QUALITÉ DE L'AIR.....	P / 128
5 / RISQUES ANTHROPIQUES.....	P / 130
6 / RISQUES NATURELS.....	P / 136
 PARTIE 5. ENJEUX.....	 P/ 148
1 / UNE RESSOURCE EN EAU A PRÉSERVER.....	P / 149
2 / UN PAYSAGE EMBLÉMATIQUE.....	P / 149
3 / DES MILIEUX NATURELS A PROTÉGER.....	P / 149
4 / ASSURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	P / 149
5 / LES RISQUES ANTHROPIQUES.....	P / 150
6 / LES RISQUES NATURELS.....	P / 150
 BILBIOGRAPHIE.....	 P/ 151

PARTIE 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Cette première partie vise à dresser le portrait des caractéristiques physiques, géographiques et paysagères du territoire.

Cette analyse va permettre de situer le secteur Saulx et Perthois dans sa région naturelle et d'en tirer les principaux enjeux, notamment en matière paysagère.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Secteur Saulx et Perthois



UN TERRITOIRE **CARACTÉRISÉ PAR LE PLATEAU DU BARROIS**

1 / TOPOGRAPHIE

Le territoire intercommunal se situe au sud des plateaux du Barrois (CRPF-ONF, 2002), lesquels plateaux sont entaillés ici par (Carte suivante) :

- La vallée de la Saulx au nord, qui traverse le territoire selon un axe sud-est – nord-ouest ;
- Les vallées de l'Ornel et de la Cousance, plus au sud-ouest (selon un axe quasiment nord-sud) ;
- La vallée de la Marne, qui passe en limite sud-ouest du territoire.

Ces césures marquent trois secteurs aux altitudes plus élevées :

- L'arrière d'un relief de côtes, délimité au nord du territoire par l'Ornain ;
- Le plateau de Perthois au sud-ouest du territoire ;
- Le plateau d'Ancerville, qui surplombe la vallée de la Marne, au sud-ouest du territoire.

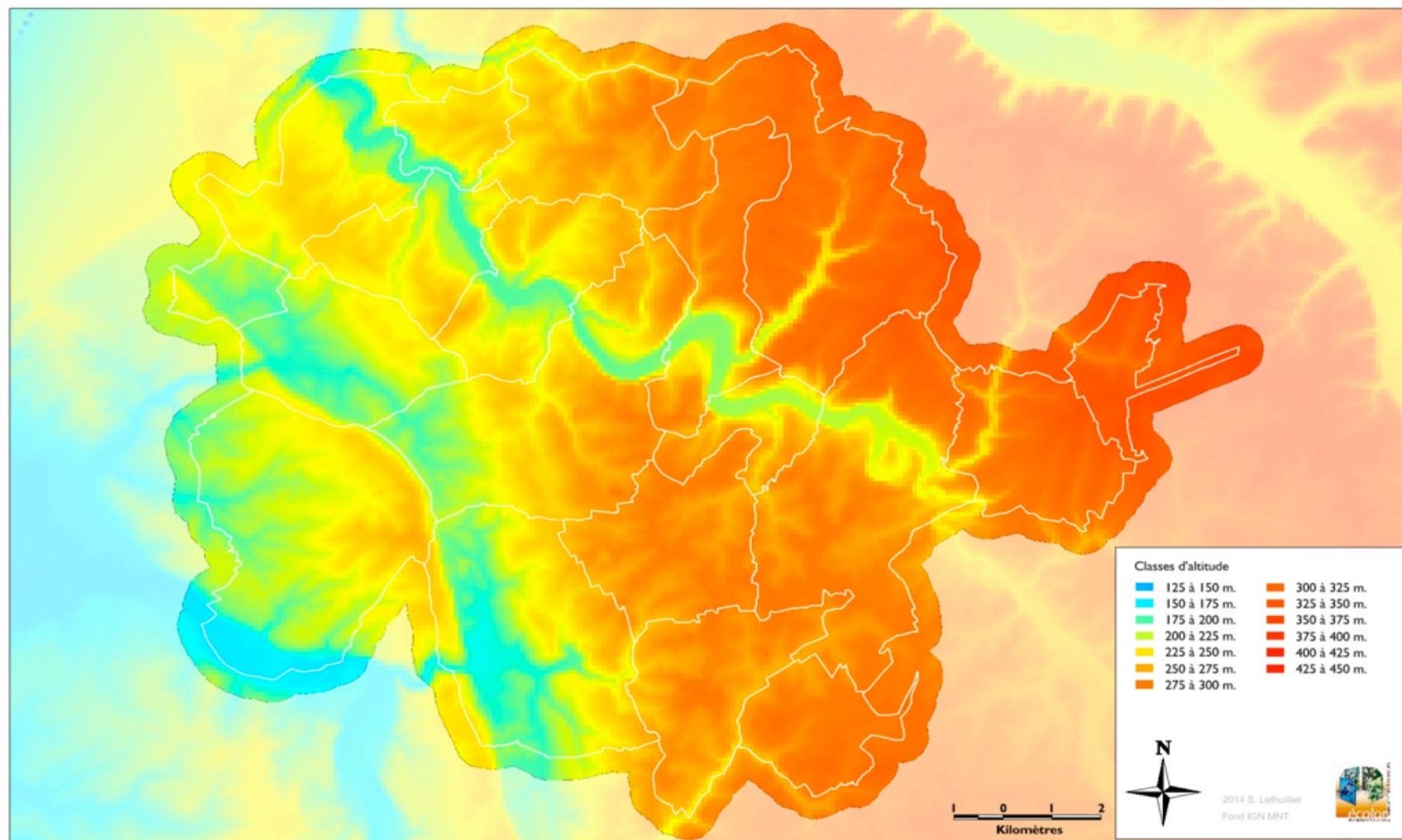
Le point culminant du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est situé sur la commune de Maulan (Tableau suivant), à l'extrême nord-est du ban communal, le long de la RN4. Le point bas est situé à l'opposé du territoire, au sud-ouest du ban d'Ancerville, le long de la Marne.

Commune	Point culminant (m)	Point bas (m)
Ancerville	250	147
Aulnois-en-Perthois	277	230
Baudonvilliers	218	173
Bazincourt-sur-Saulx	302	184
Brillon-en-Barrois	278	195
Cousances-les-Forges	263	158
Haironville	254	175
Juvigny-en-Perthois	297	235
Lavincourt	277	191
Lisle-en-Rigault	236	163
Maulan	347	263
Montplonne	336	198
Nant-le-Petit	331	215
Rupt-aux-Nonains	271	173
Saudrupt	246	173
Savonnières-en-Perthois	281	220
Sommelonne	231	166
Stainville	321	198
Ville-sur-Saulx	242	173

Points culminants et points bas par commune



TOPOGRAPHIE SAULX&PERTHOIS



Relief du secteur Saulx et Perthois



2 / HYDROGRAPHIE DE SURFACE

> Bassin hydrographique

Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse fait entièrement partie du bassin hydrographique Seine-Normandie. A ce titre, les orientations du PLUi doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le nouveau SDAGE 2016-2021 (code de l'urbanisme, articles L122-1, L123-1, L124-2).

> Description générale

La plupart du territoire est drainée par la Saulx qui le traverse de part en part (Carte suivante), soit que les communes soient directement traversées par la Saulx, soit que leurs cours d'eau soient des affluents de cette rivière, soit qu'elles fassent partie de ce bassin versant, même sans cours d'eau permanent sur leur territoire. C'est le cas des communes de Maulan, Nant-le-Petit, Stainville, Montplonne, Lavincourt, Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-Barrois, Ville-sur-Saulx et Juvigny-en-Perthois.

Les communes de l'ouest du territoire sont drainées par l'Ornel, la Cousance, etc., qui drainent l'eau vers la Marne : c'est le cas de Cousances-les-Forges, Baudonvilliers et Ancerville. Les autres communes voient leur ban communal traversé par les interfluvies qui délimitent ces deux bassins versants principaux : Savonnières-en-Perthois, Aulnois-en-Perthois, Rupt-aux-Nonains, Haironville, Sommelonne, Saudrupt et L'Isle-en-Rigault.

A noter qu'une fraction négligeable du ban communal de Maulan, au nord-est du territoire, est drainée vers l'Ornain.

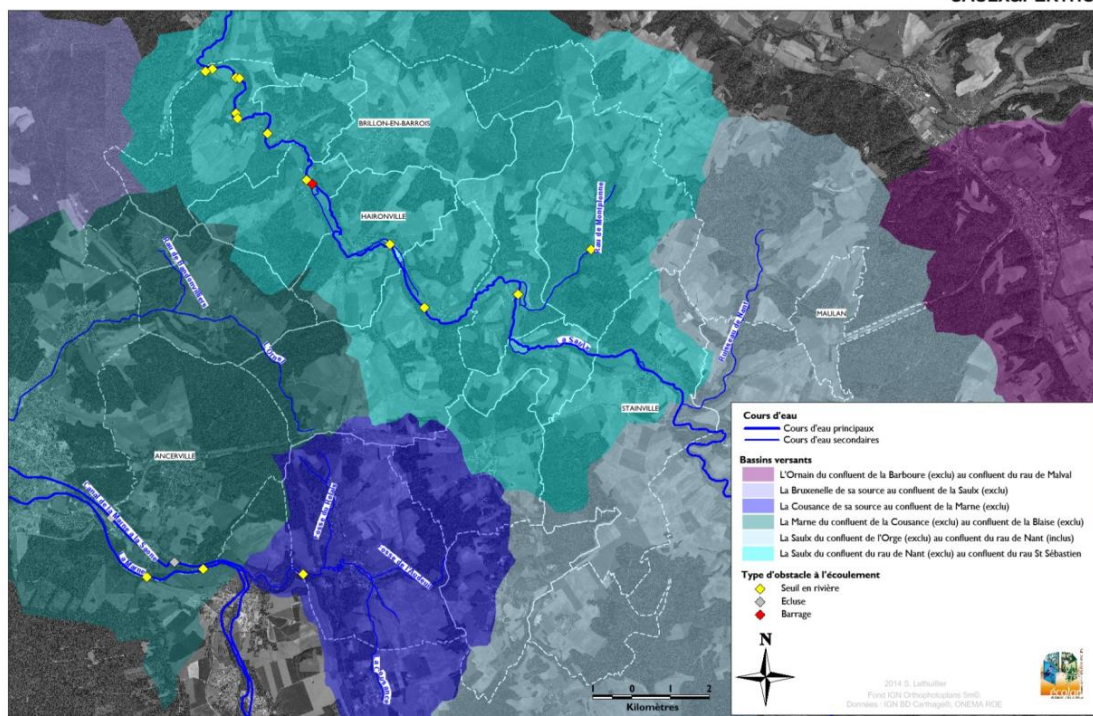
Dans la vallée de la Saulx, les villages sont installés en fond de

vallée, en bordure du cours d'eau. Sur le plateau du Perthois, essentiellement karstique, les zones bâties ne sont pas déterminées par la présence d'eau.

Il est à noter que le sous-sol du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse étant essentiellement de nature karstique, une partie significative des mouvements d'eaux est souterraine, selon des règles qui ne répondent pas à la définition habituelle d'un bassin versant. Ce paragraphe décrit uniquement ce qui est connu des écoulements de surface.

HYDROGRAPHIE DE SURFACE

SAULX&PERTHOIS



Hydrographie du secteur Saulx et Perthois

ANCERVILLE

La commune d'Ancerville est développée essentiellement au sud de la RN4, avec une extension le long de la route qui descend le versant qui mène à la Marne. Le haut de l'agglomération est situé à environ 200 mètres d'altitude (Figure 1). Plus bas, un secteur industriel et résidentiel occupe les abords du canal de la Marne à la Saône, le long de la RD3.

Aucun cours d'eau ne draine les eaux du ban communal vers la Marne ; l'hydrographie y est essentiellement karstique : on trouve à Ancerville un réseau karstique de grande ampleur, qui fait l'objet d'une étude globale de définition de l'aléa karstique, menée conjointement par la DDT55 et le BRGM.



Figure 1 : vue aérienne de la commune d'Ancerville (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

AULNOIS-EN-PERTHOIS

La commune d'Aulnois-en-Perthois est située à 273 m d'altitude, juste au sud de la RN4 (Figure 2). De même qu'à Ancerville, aucun cours d'eau de surface ne draine les précipitations de la commune, l'essentiel des circulations d'eau étant karstiques, et donc souterraines.

Seul un cours d'eau temporaire existe à l'est de la commune, dans lequel se jettent les effluents de la STEP.

La commune est traversée par l'interfluve qui sépare les bassins versants de la Saulx au nord-est et de la Marne au sud-ouest.



Figure 1 : vue aérienne de la commune d'Aulnois-en-Perthois (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



BAUDONVILLIERS

La commune de Baudonvilliers se situe à environ 185 m d'altitude, au nord de la RD635 (Figure 3). Le ruisseau de Baudonvilliers draine les eaux de surface vers l'Ornel, plus au sud. En amont du ruisseau, un ancien étang et une zone humide longe le thalweg qui remonte vers le nord-ouest de la commune.



Figure 3 : vue aérienne de la commune de Baudonvilliers (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

BAZINCOURT-SUR-SAULX

La commune de Bazincourt-sur-Saulx est située à environ 190m d'altitude, dans un méandre de la Saulx, en rive gauche (Figure 4). Le ruisseau de Montplonne rejoint la Saulx sur le ban communal, au nord-est du bourg.

De part et d'autre de la vallée de la Saulx, le sous-sol karstique empêche la création de cours d'eau de surface, les eaux s'écoulant directement vers le sous-sol.



Figure 4 : vue aérienne de la commune de Bazincourt-sur-Saulx(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

BRILLON-EN-BARROIS

La commune de Brillon-en-Barrois est située à environ 246 m d'altitude, dans le bassin versant de la Saulx (Figure 5). Situé sur le plateau calcaire du Perthois, le substrat karstique empêche la formation de cours d'eau pérennes.



Figure 5 : vue aérienne de la commune de Brillon-en-Barrois (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

COUSANCES-LES-FORGES

La commune de Cousances-les-Forges est traversée par la Cousance, à une altitude de 170 mètres environ. Un fossé descend du Nord, et traverse le hameau de Cousancelle, situé à peu près à la même altitude. Toute la commune est comprise dans le bassin versant de la Cousance, qui se jette dans la Marne environ 2 km à l'ouest du village.



Figure 6 : vue aérienne de la commune de Bazincourt-sur-Saulx (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



HAIRONVILLE

La commune d'Haironville est située sur les flancs d'un petit promontoire qui domine la Saulx en rive droite.

Les altitudes s'élèvent de 178 mètres en bord de Saulx à 218 en haut du coteau. Le lotissement de la Fosse aux Vaches est situé à environ 207 m d'altitude en rive gauche.

La quasi-totalité du ban communal est situé dans le bassin versant de la Saulx, à part la frange sud du territoire, qui draine les eaux vers la Marne.

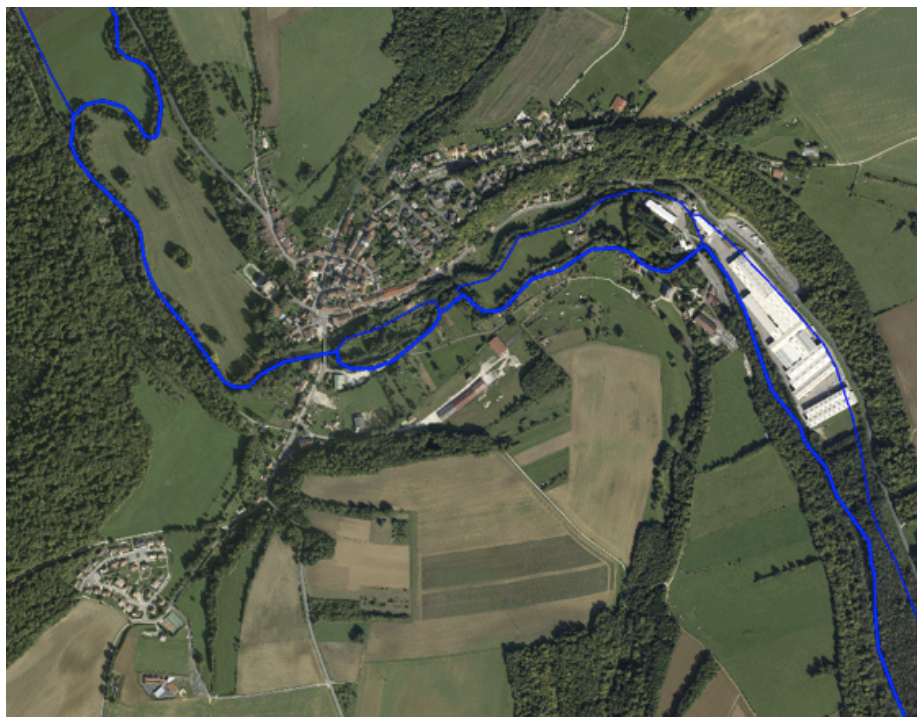


Figure 7 : vue aérienne de la commune d'Haironville (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

JUVIGNY-EN-PERTHOIS

La commune de Juvigny-en-Perthois est située sur le plateau du Perthois, à environ 280 m d'altitude. Elle est incluse dans le bassin versant de la Saulx, mais aucun cours d'eau ne la traverse, en raison de la nature karstique du sous-sol.



Figure 8 : vue aérienne de la commune de Juvigny-en-Perthois (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



LAVINCOURT

La commune de Lavincourt est située en rive gauche de la Saulx, quelque peu en retrait de la rivière, et donc quelques mètres plus haut (environ 200 mètres d'altitude). Tout le ban communal est compris dans le bassin versant de la Saulx, qui est la seule rivière présente dans la commune.



Figure 9 : vue aérienne de la commune de Lavincourt (fond de plan : IGN Orthophotoplans®)

LISLE-EN-RIGAUT

La commune de L'Isle-en-Rigault est située de part et d'autre de la Saulx, ainsi que sur la Côte d'Argie, qui surplombe la rive droite et où se trouve une partie du village.

Le bas du village est situé vers 177 m d'altitude, tandis que le haut de la côte d'Argie est à 220 mètres environ.

Presque toute la commune est située dans le bassin versant de la Saulx, à l'exception du sud-ouest du ban, d'où les eaux de surface s'écoulent vers la Marne.



Figure 10 : vue aérienne de la commune de Lisle-en-Rigault (fond de plan : IGN Orthophotoplans®)



MAULAN

La commune de Maulan est située en fond de vallée, mais aucun cours d'eau ne traverse son ban communal. Le village est situé à 281 m d'altitude environ, en amont du bassin versant de la Saulx.



Figure 11 : vue aérienne de la commune de Maulan (fond de plan : IGN Orthophotoplans®)

MONTPLONNE

La commune de Montplonne est située dans la vallée encaissée du même nom, et traversée par le ruisseau éponyme. Le village est situé à l'altitude moyenne de 223 m, dans le bassin versant de la Saulx, qui recueille les eaux du ruisseau de Montplonne à l'exception du sud-ouest du ban, d'où les eaux de surface s'écoulent vers la Marne.



Figure 12 : vue aérienne de de la commune de Montplonne (fond de plan : IGN Orthophotoplans®)

NANT-LE-PETIT

La commune de Nant-le-Petit est située dans une vallée assez encaissée, le long du ruisseau de Nant. Le centre-bourg est groupé en fond de vallée (225 m environ), tandis qu'une partie plus récente du village est localisé non loin de la RN4 et plus haut en altitude (253 m environ).

La totalité du ban communal est située dans le bassin versant de la Saulx, qui est l'émissaire du ruisseau de Nant.



Figure 13 : vue aérienne de la commune de Nant-le-Petit (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

RUPT-AUX-NONAINS

La commune de Rupt-aux-Nonains se situe de part et d'autre de la Saulx, le bâti s'étendant plus volontiers en rive droite, à environ 184 m d'altitude.

Si l'essentiel du ban communal est situé dans le bassin versant de la Saulx, la partie sud-ouest du territoire déverse ses eaux vers la Marne, via l'Ornel et la Cousance.



Figure 14 : vue aérienne de la commune de Rupt-aux-Nonains (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



SAUDRUPT

La commune de Saudrupt s'étend en rive gauche de la Saulx, quelque peu en retrait de la rivière, vers 198 m d'altitude.

Si l'essentiel du ban communal est situé dans le bassin versant de la Saulx, la partie sud-ouest du territoire déverse ses eaux vers la Marne.



Figure 15 : vue aérienne de la commune de Saudrupt (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

La commune de Savonnières-en-Perthois est située sur le plateau du Perthois, dont le sous-sol karstique empêche la création de cours d'eau. En effet, aucun ne traverse le ban communal, qui est situé à l'interfluve de 2 bassins versants : à l'ouest, celui de la Marne et à l'est, celui de la Saulx.

Le village est situé à une altitude moyenne de 285 m.



Figure 16 : vue aérienne de la commune de Savonnières-en-Perthois (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



SOMMELONNE

La commune de Sommelonne (170 m. d'altitude environ) est traversée par l'Ornel, dont le bassin versant conduit les eaux vers la Marne. Cependant, au nord-est du ban communal, une partie du territoire est drainé vers la Saulx, plus au nord.



Figure 17 : vue aérienne de la commune de Sommelonne
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

STAINVILLE

La commune de Stainville s'étend essentiellement en rive gauche de la Saulx, entre deux petites élévations de terrain, à une altitude d'environ 208 m. L'ensemble des eaux de surface du territoire est drainé vers la Saulx.



Figure 18 : vue aérienne de la commune de Stainville
(fond de plan : IGN Orthophotoplans©)



VILLE-SUR-SAULX

La commune de Ville-sur-Saulx est située en rive droite de la Saulx, à la base d'un petit éperon qui descend du plateau, entre 171 et 220m d'altitude environ.

L'ensemble des eaux de surface du territoire est drainé vers la Saulx.



Figure 19 : vue aérienne de la commune de Ville-sur-Saulx (fond de plan : IGN Orthophotoplans©)

> Le réseau hydrographique

L'Ornel est une petite rivière qui prend sa source à Rupt-aux-Nonains, non loin du lieu-dit « la Houpette », et qui se jette dans la Marne à Saint-Dizier, environ 14 km plus loin.

L'Ornel collecte le ruisseau de Baudonvilliers à Sommelonne. Il est régulièrement la cause d'inondations importantes à Saint-Dizier.

La Cousance prend sa source en Haute-Marne, sur la commune de Nancy, traverse la commune de Cousances-les-Forges dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, et se jette dans la Marne à Chamouilley, en Haute-Marne, après environ 9 km de cours. Elle collecte les eaux de plusieurs ruisseaux secondaires, principalement à Cousances-les-Forges.

La Marne, qui est la plus longue rivière française (514 km) et qui prend sa source à Balesmes-sur-Marne près de Langres, marque la limite administrative sud-ouest de la commune d'Ancerville et du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse. Elle collecte les eaux de plusieurs rivières du territoire, dont l'Ornel et la Cousance.

La Saulx est la principale rivière qui structure le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse et qui fonde son identité. Elle prend sa source à Germy en Haute-Marne, traverse le territoire de la Communauté de Communes du sud-est au nord-ouest, et se jette dans la Marne à Vitry-le-François à environ 115 km de sa source.

Dans son cours au sein du territoire, elle collecte plusieurs cours d'eau secondaires, dont le ruisseau de Nant et le ruisseau de Montplonne, tous deux affluents en rive droite de la Saulx.

Le ruisseau de Baudonvilliers naît dans la commune de Baudonvilliers, où il collecte les eaux de ruissellement d'un thalweg humide. Ce ruisseau quitte la commune pour se jeter dans l'Ornel, dans la commune de Sommelonne, après environ 2 km de cours.

Le ruisseau de Montplonne naît dans le vallon du village du même nom. Il parcourt une vallée assez encaissée, traverse le village et se jette dans la Saulx, près de 5 km après sa source. Ce ruisseau est de bonne qualité, et à ce titre, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection

du biotope, car il abrite la Truite commune.

Le Ruisseau de Nant prend sa source à Nant-le-Grand (hors de la Communauté de Communes), traverse le vallon de Nant-le-Petit et se jette dans la Saulx à Stainville, environ 6 km après sa source.

> Continuités écologiques

Aucun cours d'eau du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse n'est concerné par le classement des cours d'eau en vue de leur préservation ou de la restauration de la continuité écologique (articles L214-17, L432-6 et R214-109 du code de l'environnement).

Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), tenu par l'OFB, liste les ouvrages, seuils, et autres obstacles présents dans les cours d'eau, qui entravent la libre circulation des espèces piscicoles.

Dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, 18 obstacles sont recensés (Carte 2). Il s'agit pour la plupart de seuils en rivière (13 obstacles de ce type). Cela s'explique par l'importance de l'industrie dans le territoire, qui utilisait l'énergie hydraulique pour produire, et donc nécessitait la réalisation de seuils pour gérer les niveaux d'eau.

Un barrage est présent sur la Saulx à hauteur de Saudrupt, et les deux autres obstacles sont des écluses, sur le canal de la Marne à la Saône, à Ancerville.

> Caractéristiques hydrauliques des cours d'eau

Les deux tableaux suivants présentent les débits d'étiage et les modules de 4 cours d'eau du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, en 6 stations différentes.

Débits d'étiage pour quelques cours d'eau du territoire

Cours d'eau	Commune	Débit (m³/s)
Ruisseau la Cousance	COUSANCES-LES-FORGES	0,015
Ruisseau l'Ornel	SOMMELONNE	0,011
Rivière la Saulx	STAINVILLE	0,703
Rivière la Saulx	VILLE-SUR-SAULX	0,948
Rivière la Saulx	RUPT-AUX-NONAINS	0,828
Ruisseau de Montplonne	BAZINCOURT-SUR-SAULX	0,030
Rivière la Marne	ANCERVILLE	3,582

Source des données : banque de donnée du site www.eaufrance.fr

Débits moyens (module) pour quelques cours d'eau du territoire

Cours d'eau	Commune	Débit (m³/s)
Ruisseau la Cousance	COUSANCES-LES-FORGES	0,131
Ruisseau l'Ornel	SOMMELONNE	0,121
Rivière la Saulx	STAINVILLE	4,826
Rivière la Saulx	VILLE-SUR-SAULX	6,354
Rivière la Saulx	RUPT-AUX-NONAINS	5,621
Ruisseau de Montplonne	BAZINCOURT-SUR-SAULX	0,299
Rivière la Marne	ANCERVILLE	30,038

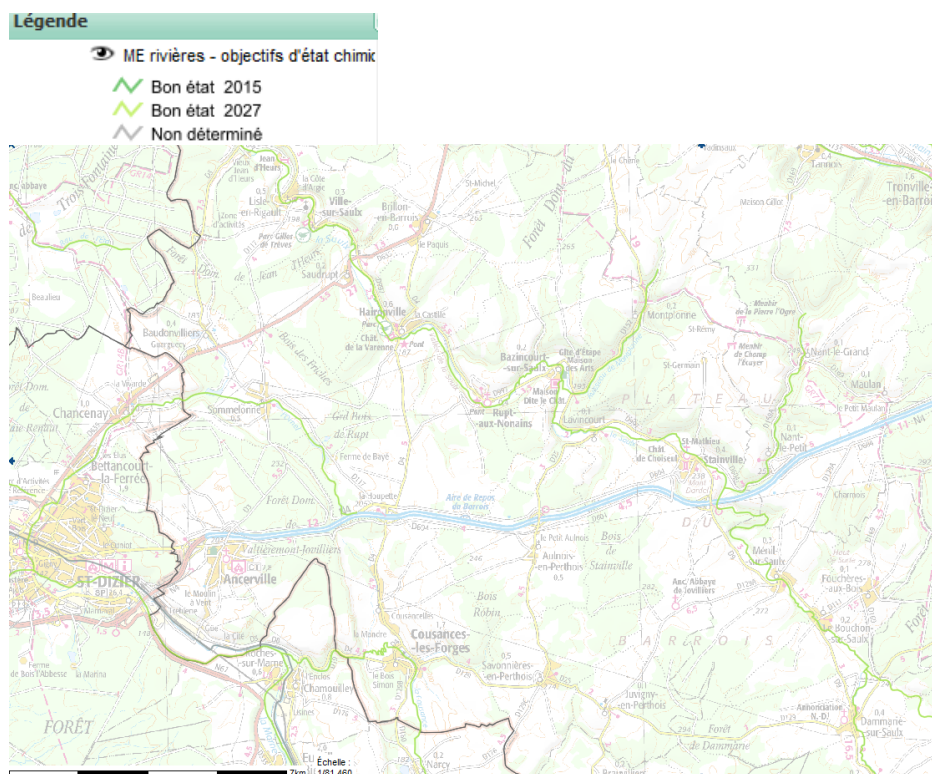
Source des données : banque de donnée du site www.eaufrance.fr



> Qualité physico-chimique des cours d'eau

Les informations relatives à la qualité des cours d'eau sont issues du système d'information sur l'eau (SIE) de l'Agence Seine-Normandie, consulté le 16 mars 2021. L'ensemble des cours d'eau évalués par le SDAGE (ainsi que le canal de la Marne à la Saône) ont un objectif de bon état chimique en 2027 (voir carte suivante).

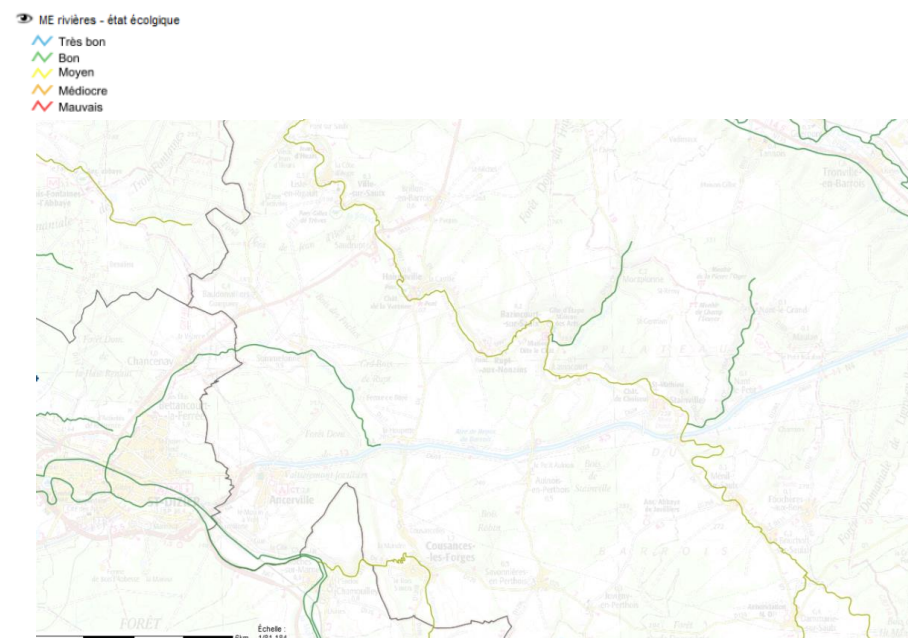
OBJECTIFS D'ÉTAT CHIMIQUE POUR LES EAUX DE SURFACE (SDAGE SEINE-NORMANDIE)



> Qualité écologique des cours d'eau

Le cours d'eau de meilleure qualité écologique du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est probablement le ruisseau de Montplonne, ce qui justifie son statut d'APPB (Carte suivante), mais d'autres cours d'eau bénéficient également d'un bon état écologique : c'est le cas de l'Ornel et de la Marne. Les autres cours d'eau évalués, à savoir la Saulx et la Cousance, affichent un état écologique moyen.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE POUR LES EAUX DE SURFACE (SDAGE SEINE-NORMANDIE)



> Qualité piscicole des cours d'eau

La Saulx et ses affluents dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse sont classés en première catégorie piscicole, ce qui signifie qu'elle accueille des populations de Salmonidés (Truite commune, notamment).

Milieux aquatiques

Rivière à truite par excellence, la Saulx est célèbre pour ses gros spécimens. En parcourant cette jolie vallée calcaire aux paysages diversifiés et riche en patrimoine architectural, le pêcheur de salmonidés sera comblé. La Cousance serpente en Meuse avant d'aller confluer dans la Marne. Elle est riche d'une belle population de truite fario.

> Classement des cours d'eau en application du L.214-17 du code de l'environnement

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a rénové les critères et la procédure de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en les adaptant aux exigences de la directive cadre sur l'eau, pour répondre notamment

aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux en 2015. Ces nouveaux classements des cours d'eau sont déconcentrés au niveau des préfets coordonnateurs de bassin et font l'objet d'une procédure d'élaboration définie à l'article R.214-110 du Code de l'Environnement. Ils remplaceront les classements actuels, établis au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 et de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement.

Les propriétaires et exploitants d'ouvrage sur les cours d'eau qui seront classés au titre du L.214-17 sont concernés par l'évolution de la réglementation.

Les arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement ont été signés le 4 décembre 2012 par le Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie et publiés au journal officiel le 18 décembre 2012.

En particulier :

- Liste 1 : des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques (défini à l'article R.214-108) en très bon état ainsi que ceux nécessitant une protection complète des poissons

migrateurs amphihalins.

> *Obligations aux ouvrages : pas d'ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique (R.214-109CE) et mise en conformité des ouvrages existants au moment du renouvellement de concession ou d'autorisation.*

- Liste 2 : des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrants.

> *Obligations aux ouvrages : tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.*

Notons que **le ruisseau de Montplonne et la rivière La Marne sont classés à la fois sur la liste 1 et sur la liste 2.**

Le fait qu'un cours d'eau soit classé au titre **des deux listes n'est pas incompatible**. Le double classement signifie que tous les ouvrages actuellement présents devront être équipés ou aménagés (transport sédimentaire et poissons) au titre du classement en liste 2 du cours d'eau et qu'au titre du classement en liste 1, aucun ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique ne pourra être réalisé et aucun ouvrage ruiné ne pourra être reconstruit.

Liste 1	Liste 2	Commune	Limite amont	Limite aval
Le ruisseau de Montplonne		Montplonne	Source	Confluence avec La Saulx
-	La Marne	Ancerville	La confluence avec le Rognon	Limite du département 51

Liste des cours d'eau figurant sur les listes 1 et 2 de l'art L214-17 du C.E

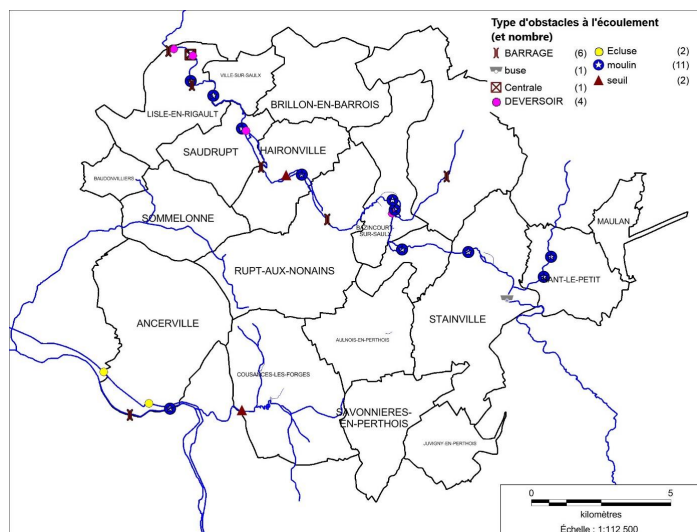


Le ROE recense l'ensemble des ouvrages inventoriés sur le territoire national en leur associant des informations restreintes (code national unique, localisation, typologie) mais communes à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Il assure aussi la gestion et la traçabilité des informations en provenance des différents partenaires.

En superposant la base de données du ROE au format infogéographique au secteur Saulx et Perthois, il est dénombré 27 obstacles identifiés dans cette base d'information apparaissent le long des ruisseaux étudiés ou dans son bassin versant, répartis de la manière suivante :

- 1 seuil sur la Cousance
- 2 barrages sur la Marne
- 2 écluses sur le canal de la Marne,
- 1 barrage sur le ruisseau de Montplonne,
- 2 anciens moulins sur le ruisseau de Nant-le-Petit,
- 19 ouvrages sur la Saulx (moulins, barrages, déversoir, seuil, centrale)

LOCALISATION DES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT RÉFÉRENCÉS AU ROE



Avec ce nouveau plan de gestion, sont tracées, pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin ; priorités ambitieuses mais qui restent réalistes. Le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 62% des rivières (contre 39% actuellement) et 28% de bon état chimique pour les eaux souterraines.

44 orientations, 191 dispositions

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

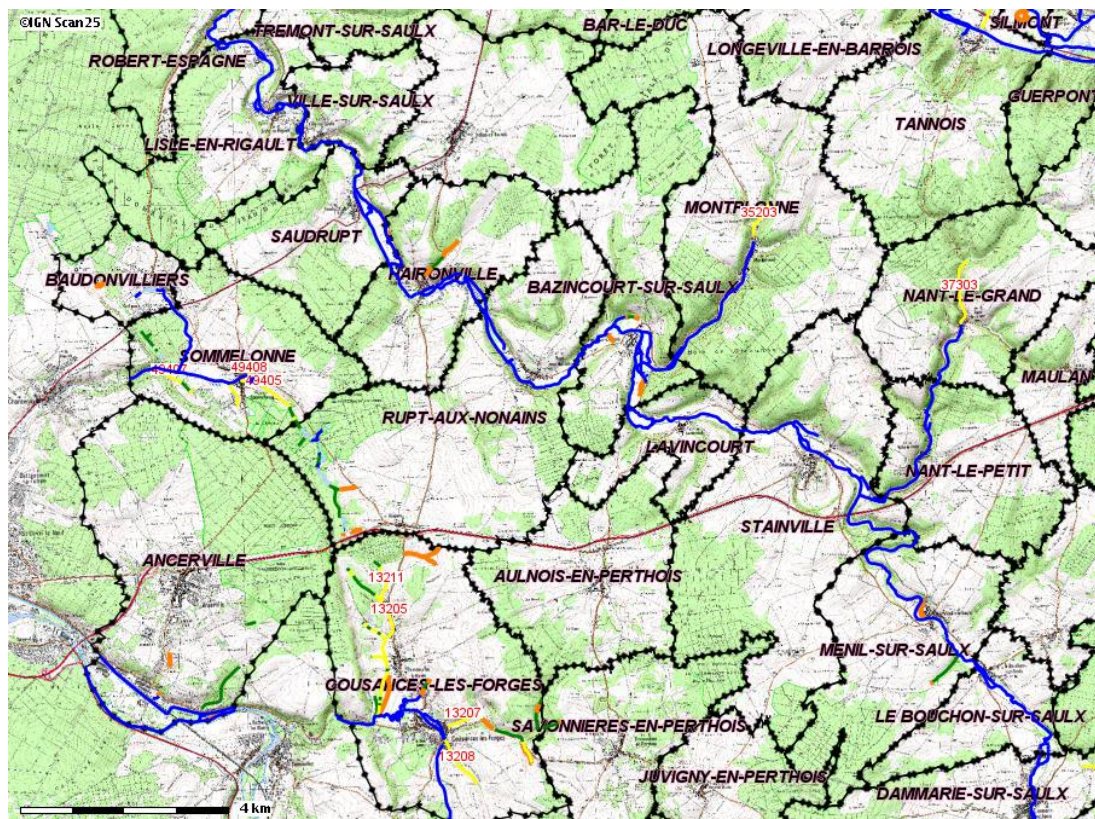
- La diminution des pollutions ponctuelles ;
- La diminution des pollutions diffuses ;
- La protection de la mer et du littoral ;
- La restauration des milieux aquatiques ;
- La protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- La prévention du risque d'inondation.

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.

En ce qui concerne les eaux de surface, les objectifs de qualité des cours d'eau sont donnés dans le SDAGE Seine-Normandie. Sur le territoire de la communauté de communes, les cours d'eau classés BCAA (les Bonnes Conditions Agro-Environnementales) permanent sont :

- La Marne et le canal ;
- La Cousance ;
- La Saulx dans toute sa traversée du territoire ;
- Le ruisseau de Montplonne ;
- Le ruisseau de Nant ;
- L'Ornel ;
- Le ruisseau de Baudonvilliers ;
- Les tronçons de cours d'eau reliant les étangs de Rupt-aux-Nonains.

COURS D'EAU CLASSÉS BCAA (SOURCE : DDT55)



Légende

 Cours d'eau permanents BCAA

 Cours d'eau pointillés BCAA

 Cours d'eau non BCAA

 Cours d'eau forêt

 Périmètre communes

Les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAA) comptent 7 exigences :

- La bande tampon le long des cours d'eau,
- Le non brûlage des résidus de cultures,
- La diversité des assolements,
- Les prélèvements à l'irrigation,
- L'entretien minimal des terres,
- Le maintien des particularités topographiques,
- La gestion des surfaces en herbe.

Le respect de ces espaces par le PLUi contribue à son respect du SDAGE Seine-Normandie.



3 / MASSE D'EAU SOUTERRAINE

L'aquifère présent sous le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est compris dans la formation géologique dite des calcaires du Tithonien (Carte suivante).

Les formations géologiques qui les composent sont les Calcaires cariés ou tachetés, l'Oolithe de Bure, les Calcaires à débris, la Pierre châline, les Calcaires cryptocristallins, le Calcaire lithographique des Calcaires du Barrois, et le calcaire tubuleux. L'ensemble du réservoir aquifère s'étend à l'affleurement en Lorraine sur environ 1 200 km².

Il s'agit d'un aquifère discontinu à surface libre, karstique de structure tabulaire, monoclinale, à pendage orienté vers l'ouest. Epais au total d'une centaine de mètres, l'ensemble repose sur les marnes du Kimméridgien supérieur et s'enfonce vers l'ouest sous les formations argilo-marneuses du Crétacé inférieur. La nappe se situe à la base du réservoir dans les parties fissurées où elle donne naissance à des sources dont beaucoup sont des exutoires de circulation karstique. Le sous-système a été divisé en deux couches aquifères, de par la présence de terrains du Crétacé Inférieur surmontant de manière discontinue les calcaires du Tithonien. Les terrains du Crétacé inférieur contiennent des nappes de faible importance : faible épaisseur des niveaux sableux et faible perméabilité (réseau Ades).

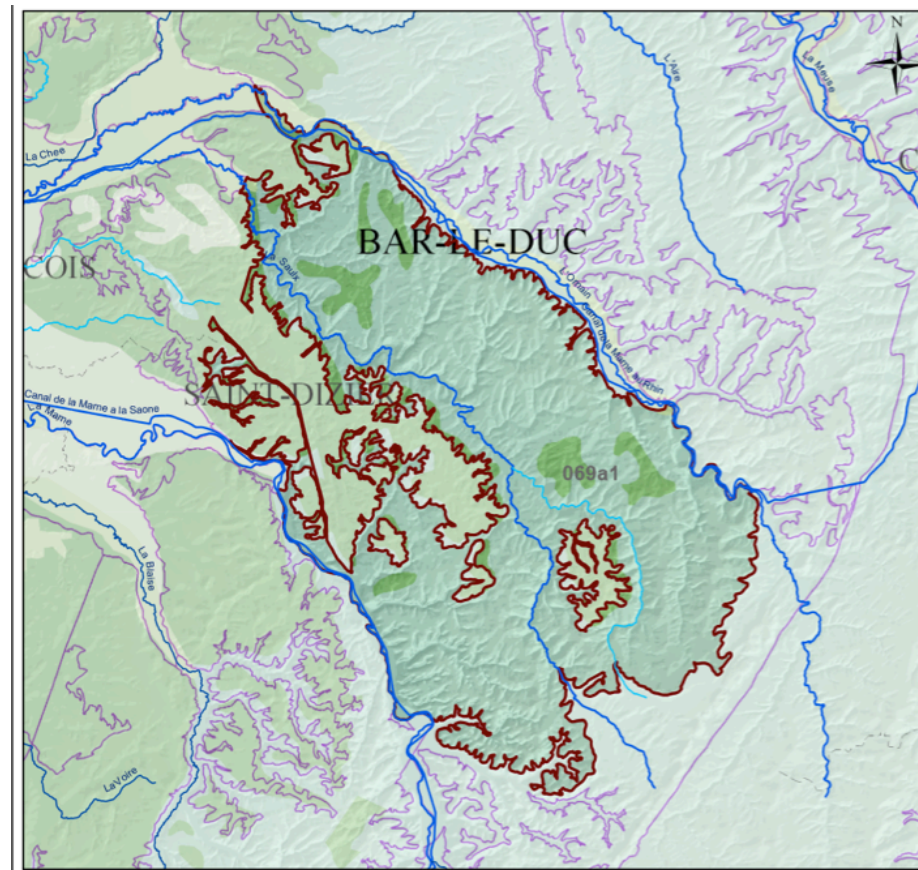
> Qualité des eaux

Les eaux souterraines du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse ont été évaluées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- Etat chimique : médiocre ;
- Etat quantitatif : bon.

L'objectif de bon état chimique des eaux souterraines du territoire est porté à 2027.

Des efforts sont à mettre en place pour l'amélioration des traitements et des



AQUIFERE DU BARROIS (SOURCE : PORTAIL ADES, EAUFRANCE)

capacités des STEP, et sur l'assainissement non collectif. Un effort particulier sur la création et l'entretien de bandes enherbées le long des rivières est à mettre en avant.

L'entretien et la restauration de zones humides est à prendre en compte, notamment par des opérations pilotes de gestion des fuseaux de mobilité. Le maintien ou la restauration des zones d'expansion des crues est à prendre en compte.

Une commune en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole est présente sur le territoire : il s'agit de Baudonvilliers.

4 / PAYSAGES

> Le plateau du Barrois

Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse fait partie de l'unité paysagère des plateaux du Barrois.

Au sein de cette unité paysagère, le plateau du Perthois (qui fait partie de celui du Barrois) est entaillé par la vallée de la Saulx (et celle de l'Ornain, au nord du territoire). Les grandes cultures dominent globalement le paysage du Barrois et du Perthois en particulier, occupant la moitié de l'espace, aux côtés de la forêt et des prairies, qui se maintiennent souvent le long des cours d'eau et autour des villages.

Les versants des vallées (vallée de la Saulx, vallée de l'Ornel, vallon de Montplonne, etc.) et une partie des plateaux sont occupés par la forêt.

La monotonie des plateaux agricoles tranche avec la diversité et la richesse du patrimoine vernaculaire dans les vallées, où l'architecture et le milieu naturel donnent un caractère réellement pittoresque au paysage.

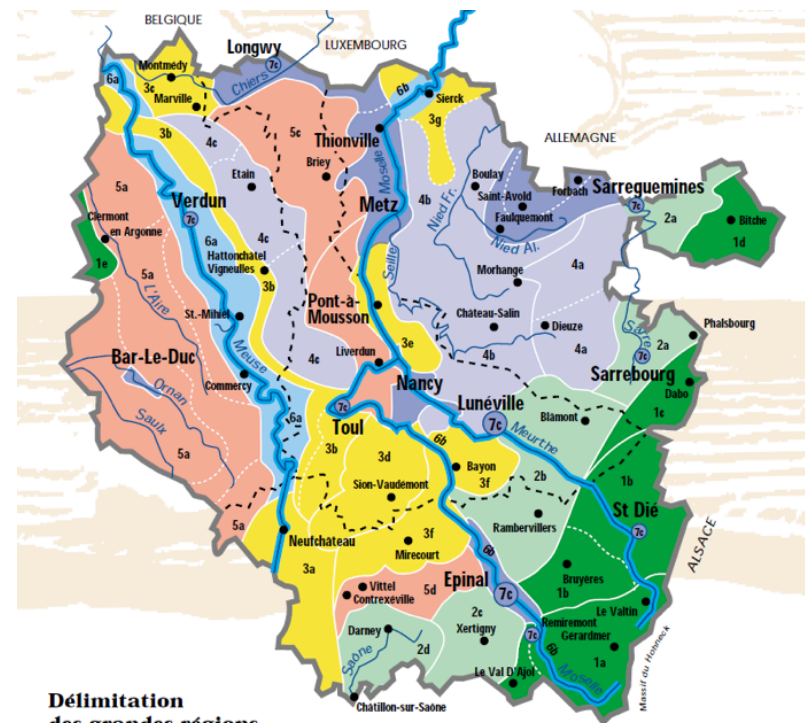
> Le secteur Saulx et Perthois

Dans le territoire, la vallée de la Saulx et celles d'autres cours d'eau qui entaillent le plateau (Ornel, Cousance, Montplonne) sont généralement étroites et humides. Les fonds de vallée sont occupés par des prairies destinées à l'élevage, le plateau est principalement consacré aux grandes cultures, tandis que les versants sont boisés, souvent par enrichissement (Figure suivante).

L'ambiance paysagère est très contrastée, entre le plateau du Perthois intensément cultivé et les vallées qui ont tendance à se fermer, suite à la déprise agricole et au boisement spontané des versants.

La vallée de la Saulx, classée « paysage remarquable » de Lorraine, est remarquable par ses paysages variés et son riche patrimoine architectural qu'offre la vallée, profondément entaillée dans le plateau du Barrois.

UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'EX LORRAINE (SOURCE : AREL ET DIREN 1997)



Délimitation des grandes régions paysagères :

1° LES REGIONS PAYSAGERES DES MASSIFS MONTAGNEUX TRES BOISES

- 1a - Les Hautes Vosges granitiques
- 1b - Les bassins de Saint-Die et de Bruyères
- 1c - Le Pays de Dabo (Vosges Mosellanes du Sud)
- 1d - Le Pays de Bitch (Vosges Mosellanes du Nord)
- 1e - La côte de Gaize de l'Argonne (qui, à échelle réduite, partage la problématique paysagère de la montagne vosgienne)

2° LES REGIONS PAYSAGERES DE TRANSITION ENTRE MONTAGNE ET COTES

- 2a - La Sarre lorraine
- 2b - Le Pays de Blamont et de Rambervillers
- 2c - Le Pays de Hadoil/Xertigny
- 2d - la Voge

3° LES REGIONS PAYSAGERES DES FRONTS DE COTES ET DES BUTTES-TEMOINS

- 3a - Le Pays de Neufchâteau, point de rencontre des côtes lorraines
- 3b - Les Côtes de Meuse
- 3c - Le Pays de Montmédy structuré par les côtes

- 3d - Le Saintois, structuré par les côtes de Moselle au Sud
- 3e - Les côtes et la vallée de la Moselle de Gorze au Grand Couronné
- 3f - Les côtes infraliasiques du Pays de Mirecourt et du Pays de Bayon
- 3g - Les côtes du pays de Sierck

4° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLAINES ARGILEUSES ET HUMIDES, RICHE EN GRANDS ETANGS

- 4a - Le Pays des Étangs (zone des rands étangs au Sud et zone plus banalisée près du bassin houiller)
- 4b - La plaine de la Seille et de la Nied
- 4c - Les Woëvres

5° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLATEAUX CALCAIRES

- 5a - Le plateau Barrois et Argonnais
- 5b - Le plateau de Hage
- 5c - Le Pays Haut
- 5d - L'axe Vitteil-Epinal

6° LES REGIONS PAYSAGERES DES LARGES VALLEES RURALES

- 6a - La vallée de la Meuse
- 6b - La vallée de la Moselle

7° LES REGIONS PAYSAGERES DES POLES DE DEVELOPPEMENT

- 7a - La conurbation Metz/Thionville et la frange nord du bassin sidérurgique
- 7b - Le bassin houiller du Warndt et sa proche couronne
- 7c - Les agglomérations urbaines

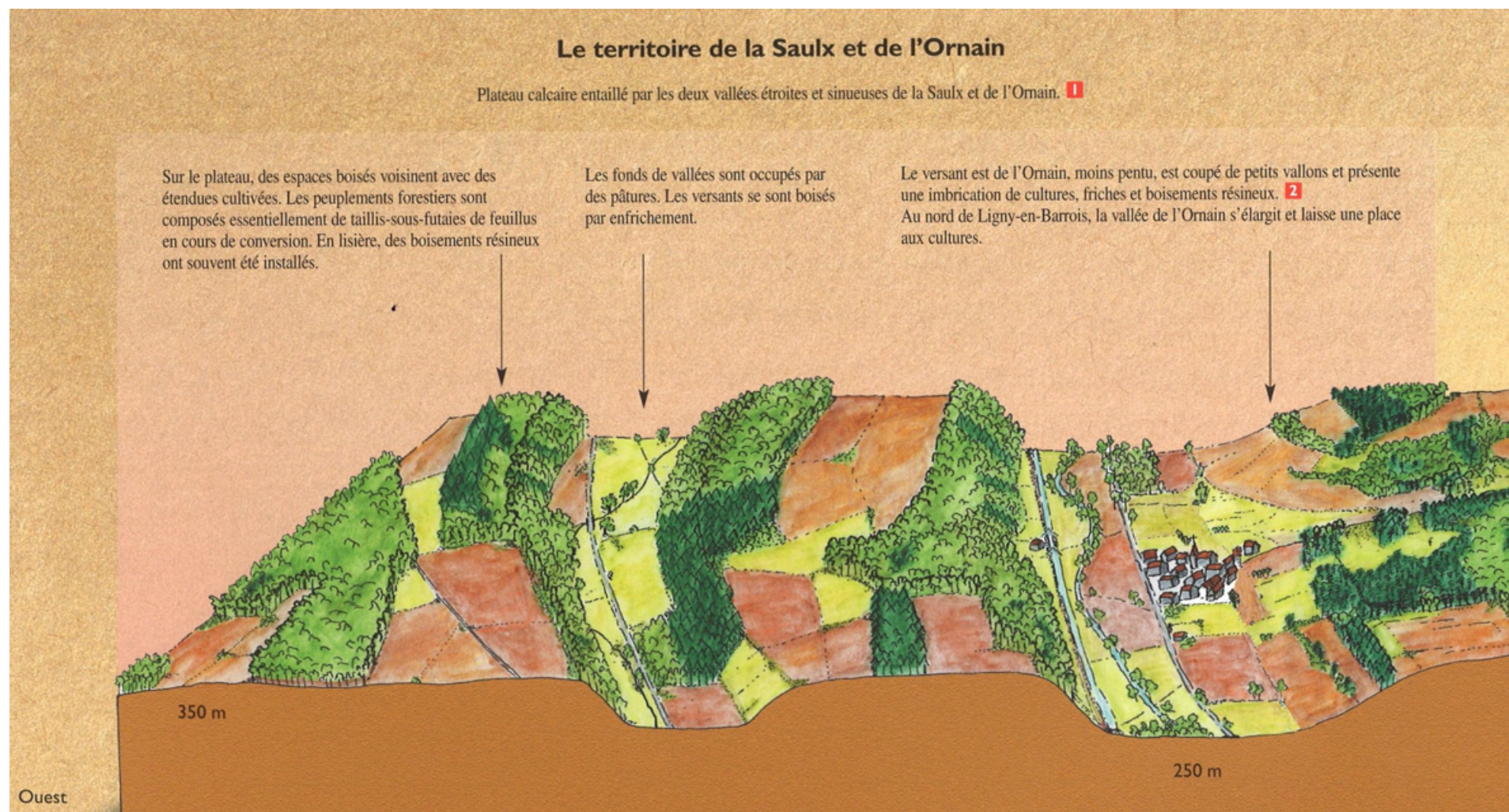
Les paysages des vallées majeures, qui possèdent une dynamique propre, même lorsqu'elles n'ont pas donné lieu à des régions paysagères de grande ampleur

Les paysages de vallées secondaires

Limites des sous-régions paysagères

Limites départementales

BLOC-DIAGRAMME DU PAYSAGE TYPE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS, BORDÉE PAR LA VALLÉE DE L'ORNAIN AU NORD (SOURCE : CRPF LORRAINE, ONF LORRAINE, 2002)



5 / LE CLIMAT

La Meuse est soumise à un climat tempéré caractérisé par des saisons thermiques alternées et soumis aux influences océanique et continentale.

Le régime des températures alterne une saison froide et une saison chaude, entre lesquelles s'intercalent les transitions tièdes du printemps et de l'automne.

Les variations de températures restent modérées, grâce à la domination océanique adoucissante des flux d'ouest. Cependant, des épisodes de « durcissement » climatique sont introduits sous l'effet de la continentalité au cœur de l'hiver, installés par un anticyclone froid, induisent un gel fort et prolongé parfois renforcé par un vent de nord-est. Ces journées glaciales, mais aux cieux limpides et ensoleillés, contrastent avec la canicule régulière d'un été souvent assez court.

L'influence du régime océanique se traduit par des vents d'Ouest et de Sud-Ouest dominants amenant des précipitations durables en automne, des pluies courtes, orageuses et abondantes en été (juillet – août). L'influence continentale se traduit par une amplitude thermique annuelle importante avec des saisons bien marquées. En effet, les vents d'Est, Nord-Est (régime continental) accentuent les influences continentales par le froid hivernal ou la sécheresse du printemps ou de l'été.

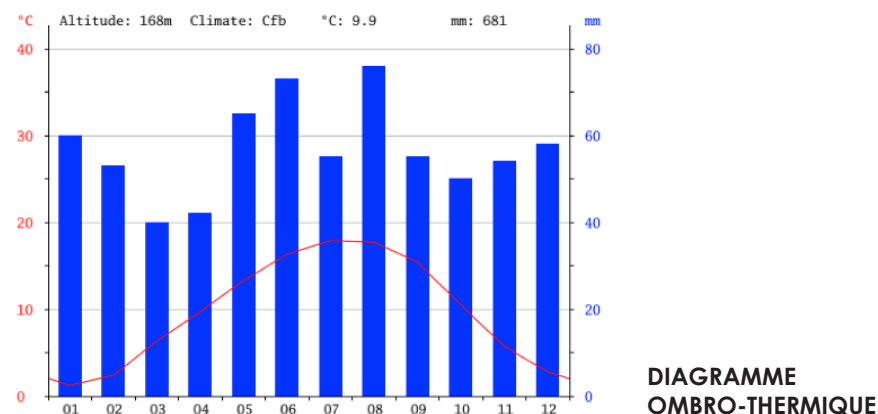
Ce régime thermique caractérise donc un climat de type océanique dégradé à nuances continentales.

Le volume annuel des précipitations s'établit, en moyenne, à 800 millimètres. Mais ces valeurs, habituelles dans les plaines et les collines du Bassin parisien, présentent des disparités à l'intérieur du département.

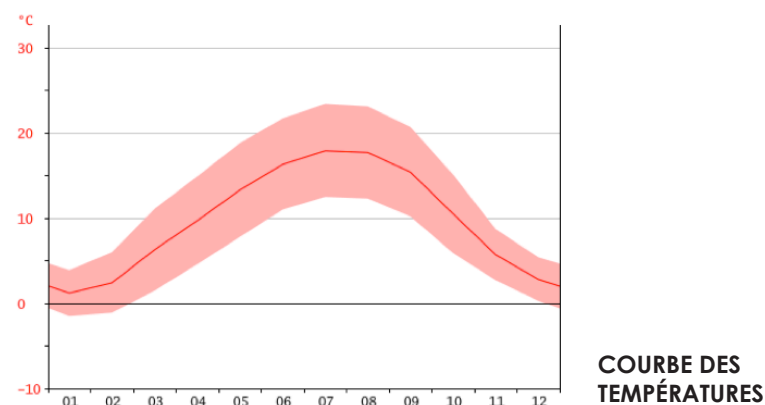
Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse s'inscrit dans le contexte climatique Meusien, avec des précipitations importantes toute l'année, y compris durant les mois les plus secs.

La température moyenne annuelle est de 9.9°C ; tandis que la moyenne des précipitations annuelles atteints 681mm.

Avec 40 mm, le mois de mars est le plus sec (Figure ci-contre). Le mois d'août, avec une moyenne de 76 mm, affiche les précipitations les plus importantes.



Avec 17.9 °C en moyenne, c'est le mois de Juillet qui est le plus chaud de l'année (Figure 22). Au mois de janvier, au plus froid de l'année, la température moyenne est de 1.2 °C.



Le département de la Meuse a connu 1 547 heures d'ensoleillement en 2014, contre une moyenne nationale des départements de 1 664 heures de soleil. Le département de la Meuse a bénéficié de l'équivalent de 64 jours de soleil en 2014.



PARTIE 2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Le secteur Saulx et Perthois abrite de nombreux périmètres de protection, de gestion ou d'inventaire signalant des espèces naturels remarquables.

Cette partie a pour objectif de recenser tous ces milieux et les enjeux associés. La présence de ces espaces est un atout important pour tout le territoire.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Secteur Saulx et Perthois



UN TERRITOIRE AUX MILIEUX NATURELS RICHES ET REMARQUABLES

1 / ESPACES NATURELS REMARQUABLES

> Réseau NATURA 2000

ZONE NATURE 2000 : CARRIERES DU PERTHOIS : GITES A CHAUVES-SOURIS

Localisation et description

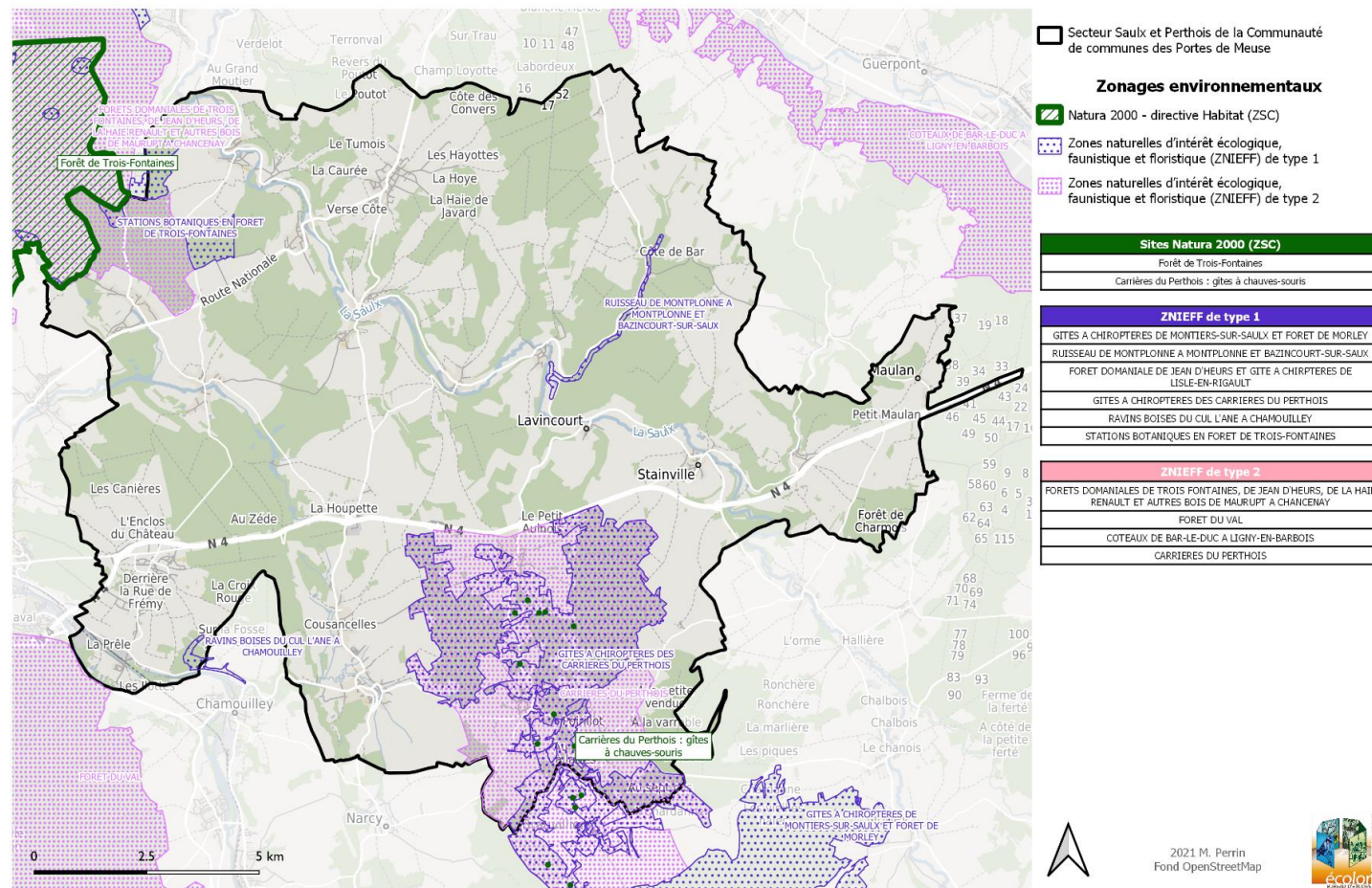
Dans le Perthois, le complexe des anciennes carrières souterraines à l'abandon constitue un ensemble de gîtes d'hibernation particulièrement favorables aux Chiroptères. Ces gîtes sont au nombre de 9, dont 5 sont situés sur la commune d'Aulnois-en-Perthois, 3 à Savonnières-en-Perthois et 1 à Juvigny-en-Perthois.

Ainsi, 14 espèces de chauves-souris parmi les 22 représentées en Lorraine, sont recensées sur l'ensemble du site en période d'hibernation. Six d'entre elles sont inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, le Grand Murin et la Barbastelle d'Europe, ce qui justifie l'inscription de ce site au titre des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX PRÉSENTS DANS LE SECTEUR SAULX ET PERTHOIS

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX : SITES NATURA 2000 ET ZNIEFF

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



Espèces ayant justifié la désignation du site

Mammifères :

- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Grand Murin (*Myotis myotis*).

D'autres espèces de Chiroptères sont recensées dans le site Natura 2000 :

- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) ;
- Murin de Brandt (*Myotis brandti*) ;
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ;
- Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ;
- Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) ;
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

Vie du site

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne est l'opérateur du site. Un DOCOB a été rédigé en 2016 et approuvé par arrêté du 10 octobre 2016.

Enjeux

Les gîtes désignés au titre de Natura 2000 constituent

pour la plupart un enjeu faible dans le cadre du PLUi, car ils sont éloignés des zones bâties et le projet ne risque pas de leur porter atteinte physiquement. Cependant, la Grande carrière de Savonnières-en-Perthois s'étend sous le village et constitue ainsi un enjeu potentiellement fort pour le PLUi, d'autant que cette carrière est la plus grande et elle accueille le plus d'espèces de Chiroptères de tout le site Natura 2000.

En revanche, les espèces vivant dans le site Natura 2000 sont très sensibles aux modifications du paysage. Ainsi, les haies, bosquets et vergers sont des structures paysagères essentielles pour l'alimentation et les déplacements des Chiroptères.

La destruction de telles structures, ainsi que l'intensification agricole en général, sont néfastes pour les Chiroptères. Le PLUi devra prendre en compte leurs exigences écologiques pour ne pas avoir d'incidence négative sur le site Natura 2000 et ses espèces.

ZONE NATURE 2000 : FORET DE TROIS-FONTAINES

Localisation et description

Au sud-est de la Marne, la commune de Trois-Fontaines l'Abbaye accueille la Zone Spéciale de Conservation « Forêt de Trois Fontaines » sur 3 326 hectares.

Au cœur d'un vaste massif forestier, cette ZSC regroupe les types forestiers les plus représentatifs de la Champagne humide : hêtraie, chênaie et aulnaie sur plus de 97 % de sa surface. Elle présente en outre l'affleurement de nombreuses formations géologiques datant du Crétacé, des pentes rocheuses calcaires et grottes, ainsi que plusieurs étangs et zones humides. On retrouve notamment des groupements végétaux

de falaises et gouffres, des espèces de montagne ou bien, des espèces de stations très humides. Ce site est aussi intéressant d'un point de vue faunistique, pour les chauves-souris et les amphibiens.

Ce site se situe sur des couches sédimentaires du Bassin parisien avec présence d'un réseau complexe de failles qui provoque l'affleurement de nombreuses formations géologiques, la plupart d'entre elles datant du Crétacé.

Espèces ayant justifié la désignation du site

Chiroptères :

- Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;

Invertébrés :

- Lucane cerf-volant (*Lucanus servus*) ;

Amphibiens :

- Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- Triton à crêtes (*Triturus cristatus*)

Autres espèces

Chiroptères :

- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;

Espèces végétales :

- Osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- Nivéole printanière (*Leucojum vernum*)



Avifaune

- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)

Vie du site

L'Office National des Forêts (ONF) est l'opérateur du site. Un DOCOB a été rédigé en 2006 et validé.

Enjeux

La forêt de Trois Fontaines est un vaste massif forestier situé à la limite de la Champagne humide. Elle possède de nombreux types forestiers dont la hêtraie-chênaie à Aspérule, des chênaies à *Stellaria holostea* et *Galium silvaticum* ; Ponctuellement, présence d'aulnaies à sphagnum, aulnaie à *Impatiens noli-tangere*, quelques stations de *Leucojum vernum*. A noter la présence de groupements végétaux de falaises et de gouffres assez importants.

Il s'agit également d'un site majeur pour la faune. En effet l'importance du massif permet la nidification de nombreux oiseaux forestiers. Les mammifères sont également diversifiés, on notera en particulier la présence de nombreuses chauve-souris dont certaines figurent à l'annexe II de la directive Habitats. Enfin, les reptiles et les batraciens présentent une richesse et une diversité remarquables, et le Sonneur à ventre jaune présente un enjeu majeur.

Les principaux enjeux de ces milieux forestiers reposent sur le respect de périodes d'intervention au cours d'une exploitation forestière et la prise en compte de mesures de gestion durable.

Le site Natura 2000 est situé en limite du secteur concerné par le PLUi. Le PLUi devra néanmoins veiller à ne pas avoir d'incidence négative sur le site Natura 2000 et ses espèces.

> ZNIEFF

ZNIEFF1 N° 410015808 GITES A CHIROPTERES DES CARRIERES DU PERTHOIS.

Cette ZNIEFF englobe le site Natura 2000 des Carrières du Perthois, mais couvre également des habitats de surface qui englobent largement les carrières, puisque sa surface est de 2 130 ha. Ces carrières abritent 15 espèces de Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle, Sérotine commune, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Grand Murin, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Oreillard roux, Murin d'Alcathoe, Murin de Brandt, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton ;

Mais on y trouve aussi de nombreuses espèces animales, outre les Chiroptères, dont :

- Amphibiens : Salamandre tachetée, Triton crêté, Alyte accoucheur, Crapaud commun, Triton alpestre, Triton palmé, Grenouille verte ;
- Oiseaux : Pie-grièche écorcheur, Tarier pâle ;
- Reptiles : Orvet fragile, Lézard des murailles, Couleuvre verte-et-jaune.

Enjeux

Cette ZNIEFF concerne les mêmes espèces de Chiroptères que le site Natura 2000, les enjeux que

présente la ZNIEFF vis-à-vis du PLUi sont donc similaires à ceux du site Natura 2000 et portent notamment sur la préservation des structures paysagères diversifiées.

ZNIEFF1 N° 210009532 RAVINS BOISES DU CUL DE L'ANE

Les coteaux de la rive droite de la Marne de Chamouilley à Ancerville constituent l'un des sites majeurs des environs de Saint-Dizier. Les affleurements de calcaires jurassiques compacts génèrent un versant raide et éboulé. Des ravins très spectaculaires (ravin d'Hareuval, ravin du Cul de l'Ane, des Roches) parcourus par des ruisseaux temporaires entaillent le plateau et rejoignent la vallée de la Marne ; ils sont très encaissés et bordés de grandes falaises. La végétation forestière mésophile ou mésohygrophile relève surtout de l'Alno-Padion et du Tilio-Acerion. Les falaises portent des groupements bien caractéristiques de fougères, dont l'*Aspidium* à cils raides (rare dans la région et à aire disjointe) et d'autres ptéridophytes plus communs (*Aspidium lobé* très abondant, *Scolopendre*, *Capillaire rouge*, *Fougère mâle*, *Fougère femelle*, *Polystic spinuleux*, etc.).

Une pelouse embroussaillée s'observe par ailleurs sur les versants raides qui surplombent la Marne ; on y trouve la *Laîche de Haller*, espèce subméditerranéenne en limite d'aire dans la région de Saint-Dizier. En plus de ses intérêts biologique et géomorphologique, la zone est très intéressante du point de vue géologique, l'affleurement du Crétacé inférieur étant l'un des plus typiques des environs de Saint-Dizier. Ces ravins, aux remarquables qualités paysagères sont fréquentés par le public scolaire des villages et villes voisines et présentent donc un intérêt pédagogique certain. La



ZNIEFF est en bon état, elle a été agrandie aux ravins situés à l'est par rapport au premier contour.

Enjeux

Les enjeux liés à cette ZNIEFF se limitent strictement à son périmètre, car les espèces qu'elle abrite sont très peu mobiles. Sauf emprise directe d'un projet sur la ZNIEFF, celle-ci ne constitue pas un enjeu pour le PLUi.

ZNIEFF1 N° 210015518 STATIONS BOTANIKES EN FORET DE TROIS-FONTAINES

La ZNIEFF des stations botaniques en Forêt de Trois-Fontaines forme une ZNIEFF de type I au sein de la vaste ZNIEFF de type II du même nom. Il s'agit d'un ensemble de 15 sites plus ou moins proches à végétation très originale et caractéristique, situés dans les bois Jean le Grand, les Quatre Bras, les Neuf Etangs, le Poncet, les Etocs, la Boivine, le Clergé, des Hattons (sur la commune de Trois-Fontaines-l'Abbaye), au niveau de la Réserve Girardin (à Cheminon) et dans le département de la Meuse près de la Vallée Dorma (gouffre).

Parmi les espèces intéressantes, on recense, pour les arbres l'Orme lisse et parmi les espèces herbacées, la Nivéole printanière (protégée en Lorraine), la Blechnie épineuse, la Lysimaque des bois, la Stellaire des bois et l'Impatiens "ne me touchez pas" (espèces montagnardes).

Plusieurs gouffres se rencontrent dans la ZNIEFF dont une doline effondrée constituant un gouffre assez profond (un des plus spectaculaires de tout le secteur). Ils sont colonisés par une végétation de fougères dont la Scolopendre, la Fausse Capillaire, l'Aspidium lobé, la

Fougère femelle, le Polystic dilaté, accompagnés par l'Epilobe des collines, la Laîche maigre, de nombreuses mousses...

Certains groupements végétaux, très intéressants mais peu étendus se rencontrent au niveau de certaines lisières mésophiles (groupement à Sèneçon de Fuchs), de coupes en zone acide (groupement à Digitale pourpre) et en zone calcaire (groupement à Belladone et Epiaire des Alpes) et le long des chemins sablonneux humides et des ornières, avec un groupement rare à Scirpe sétacé, Patience des marais et Petite Renouée, le Catapode rigide et la Gesse de Nissolle (localisée dans les pelouses intraforestières).

Enjeux

D'un intérêt essentiellement botanique, cette ZNIEFF ne constitue pas un enjeu pour le PLUi, en dehors de ses limites.

ZNIEFF1 N° 410030496 RUISSEAU DE MONTPLONNE A MONTPLONNE ET BAZINCOURT-SUR-SAULX

Ce petit cours d'eau de côte calcaire constitue une zone de fraysère de très grand intérêt. Il coule au fond d'une vallée au fond prairial et aux versants boisés. Le ruisseau de Montplonne est un habitat et un corridor pour des espèces remarquables d'invertébrés, amphibiens, mammifères et poissons. On note la présence du crapaud commun, du Triton alpestre, de la Grenouille rousse ; de la Sérotine commune, du Chat forestier, de la Pipistrelle commune, du Chabot commun et de la Truite fario.

Enjeux

Les enjeux sont importants, du fait de son importance pour la reproduction des poissons autochtones, et de sa position en amont de la Saulx.

A noter la présence de Renouée du Japon, espèce invasive dont il faut empêcher la propagation.

ZNIEFF1 N° 210015518 STATIONS BOTANIKES EN FORET DE TROIS-FONTAINES

La ZNIEFF des stations botaniques en Forêt de Trois-Fontaines forme une ZNIEFF de type I au sein de la vaste ZNIEFF de type II du même nom. Il s'agit d'un ensemble de 15 sites plus ou moins proches à végétation très originale et caractéristique, situés dans les bois Jean le Grand, les Quatre Bras, les Neuf Etangs, le Poncet, les Etocs, la Boivine, le Clergé, des Hattons (sur la commune de Trois-Fontaines-l'Abbaye), au niveau de la Réserve Girardin (à Cheminon) et dans le département de la Meuse près de la Vallée Dorma (gouffre).

Parmi les espèces intéressantes, on recense, pour les arbres l'Orme lisse et parmi les espèces herbacées, la Nivéole printanière (protégée en Lorraine), la Blechnie épineuse, la Lysimaque des bois, la Stellaire des bois et l'Impatiens "ne me touchez pas" (espèces montagnardes).

Plusieurs gouffres se rencontrent dans la ZNIEFF dont une doline effondrée constituant un gouffre assez profond (un des plus spectaculaires de tout le secteur). Ils sont colonisés par une végétation de fougères dont la Scolopendre, la Fausse Capillaire, l'Aspidium lobé, la Fougère femelle, le Polystic dilaté, accompagnés par l'Epilobe des collines, la Laîche maigre, de nombreuses



mousses...

Certains groupements végétaux, très intéressants mais peu étendus se rencontrent au niveau de certaines lisières mésophiles (groupement à Sèneçon de Fuchs), de coupes en zone acide (groupement à Digitale pourpre) et en zone calcaire (groupement à Belladone et Epiaire des Alpes) et le long des chemins sablonneux humides et des omières, avec un groupement rare à Scirpe sétacé, Patience des marais et Petite Renouée, le Catapode rigide et la Gesse de Nissolle (localisée dans les pelouses intraforestières).

Enjeux

D'un intérêt essentiellement botanique, cette ZNIEFF constitue un enjeu limité pour le PLUi, majoritairement en dehors de ses limites.

ZNIEFF1 N° 410015869 FORÊT DOMANIALE DE JEAN D'HEURS ET GITE A CHIROPTERES DE L'ISLE-EN-RIGAUT

La forêt domaniale de Jean d'Heurs a une superficie d'environ 638 ha (6,38 km²). Elle comprend de nombreux habitats permettant à une grande diversité d'espèces d'y évoluer. La forêt domaniale comprend en outre deux habitats déterminants, les Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes, et les Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens.

La ZNIEFF se compose de deux parties distinctes. La première se situe à l'ouest de Robert-Espagne le long du chemin communal C9. On y trouve notamment : la grotte des Chasseurs et la grotte des Élections (Beurey-sur-Saulx) ainsi que le puits artificiel du réseau de Rupt-du-Puits et quelques gouffres du bois dit de Renesson (Robert-Espagne), pouvant accueillir des Chiroptères,

tout comme pour la seconde partie qui s'étend entre Saudrupt, Ville-sur-Saulx et Baudonvilliers. On y trouve notamment le ruisseau souterrain de la Dorma, les gouffres du bois communal de L'Isle-en-Rigault (gouffre des Cascades, des Os, du Toboggan...), le réseau du Crâne, le gouffre Pierre, le gouffre du Tunnel.

En plus de la très grande diversité de Chiroptères (Murin de Brandt, de Daubenton, Grand Murin, Murin à moustaches, Vespertilion de Natterer, Pipistrelle, Oreillard Roux, Oreillard gris, Grand et Petit rhinolophes) présents dans les grottes et gouffres, des espèces d'avifaune telles que la Linotte mélodieuse ou le Grimpereau des bois, le Pic mar, Pic noir, Gobemouche à collier, Bouvreuil pivoine, Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Gobemouche gris, Pouillot siffleur et Tarier pâle profitent des milieux forestiers ou au contraire plus ouverts au niveau des gouffres ou des lisières. L'Orvet fragile est également présent sur le site. Plusieurs espèces d'Amphibiens fréquentent également le milieu : Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune, Crapaud commun, Grenouille rousse, Triton palmé et Grenouille verte.

Enjeux

Les enjeux sont importants, du fait de la grande diversité d'espèces. Il conviendra de prendre en compte ces milieux particuliers et leurs espèces dans l'articulation du PLUi.

La ZNIEFF de type 1 « GITES A CHIROPTERES DE MONTIERS-SUR-SAULX ET FORÊT DE MORLEY » est en

dehors du périmètre du PLUi.

ZNIEFF2 N° 410030453 CARRIERES DU PERTHOIS

La ZNIEFF de type 2 englobe les espaces des carrières du Perthois, gîtes reconnus à Chiroptères, mais qui ne font pas partie des espèces déterminantes ayant menés à la création de la ZNIEFF.

Les Amphibiens sont bien présents dans l'espace naturel, avec le Crapaud accoucheur, le Crapaud commun, le Triton alpestre, le Triton palmé, la Grenouille commune, la Grenouille rousse, la Salamandre tachetée et le Triton crêté. Pour les reptiles, sont présents l'Orvet fragile, la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles. Une espèce de Ptéridophyte déterminante est présente dans la ZNIEFF, le Polystic à aiguillons.

Enjeux

Les enjeux sont importants, et le PLUi devrait prendre en compte la préservation des habitats et des espèces.

ZNIEFF2 N° 210000986 FORÊT DU VAL

La Forêt du Val constitue l'un des massifs les plus vastes de Haute-Marne. Par son étendue, son caractère typique, la richesse de sa faune et de sa flore, ce massif se range parmi les sites majeurs du département et constitue une ZNIEFF de type II de plus de 6 500 hectares, située à quelques kilomètres au sud de Saint-Dizier. Elle fait partie des zones humides de la convention Ramsar. Établi sur les couches argilo-sableuses du nord du département, le massif du Val est riche en secteurs humides, il abrite notamment un étang intraforestier qui constitue une ZNIEFF de type I. La forêt renferme des groupements très typiques



de la Champagne humide : chênaie sessiliflore et hêtraie-chênaie acidophiles sur sols sableux, chênaie-charmaie mésotrophe (plus fréquente) sur sols limoneux, aulnaie-frênaie de fond de vallon, aulnaie marécageuse des suintements permanents. L'originalité floristique du massif est due notamment aux secteurs humides, aux zones acides, aux lisières et chemins forestiers. Le tilleul à feuilles cordées (très abondant ici), l'orme lisse (localisé dans les vallons humides, inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et le sorbier des oiseleurs font partie des essences remarquables du massif. Les principales espèces intéressantes de la forêt sont des espèces acidophiles et souvent de répartition atlantique ou boréale, avec notamment la prêle des forêts et l'impatiante ne-me-touchez-pas (très rares en Haute Marne), la blechnie épineuse (fougère très rare dans le département), la raiponce noire (endémique médioeuropéenne en limite d'aire), l'épipactis pourpre, la digitale pourpre, la laïche maigre. La diversité des biotopes (forêt, étangs, ruisseaux) favorise la présence d'une avifaune (forestière et aquatique) nombreuse et variée (118 espèces différentes ont été répertoriées) qui fréquente le site pour se nourrir, pendant les migrations, ou pour la reproduction, avec certains oiseaux nicheurs rares ou en régression inscrits sur la liste rouge régionale : la gélinotte des bois et la bécasse des bois, de nombreux pics (pic mar, pic épeichette, pic vert, pic noir), certains rapaces (milan royal, milan noir, busard des roseaux, etc.) et passereaux (rougequeue à front blanc, en régression inquiétante, locustelle tachetée, pie grièche écorcheur, rousserole turdoïde, phragmite des joncs,...). Des oiseaux d'eau variés se remarquent

sur les étangs (diverses sarcelles, nombreux canards, foulques, grèbes et fuligules). Les mammifères sont également bien représentés : on peut noter ici la présence de deux chauves-souris, la noctule commune et le grand murin, protégés en France, inscrits sur les listes européennes (convention de Berne et directive Habitats) et régionale.

Les Amphibiens sont bien présents dans l'espace naturel, avec le Crapaud accoucheur, le Crapaud commun, le Triton alpestre, le Triton palmé, la Grenouille commune, la Grenouille rousse, la Salamandre tachetée et le Triton crêté. Pour les reptiles, sont présents l'Orvet fragile, la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles. Une espèce de Ptéridophyte déterminante est présente dans la ZNIEFF, le Polystic à aiguillons.

Enjeux

Le site, encore en bon état, est néanmoins menacé sur ses bordures : en effet les contours originaux de la ZNIEFF ont été modifiés au nord (passage de la déviation de Saint-Dizier, retrait des nouvelles zones urbanisées) et au sud (retrait de la clairière de Villiers-aux-Bois occupée aujourd'hui par des cultures et des prairies intensives, retrait des bois privés de la Héronnière et de Châtillon, enrésinés ou plantés de peupliers).

Le site se trouve en limite de PLUi, mais il s'agira de ne pas fragiliser le milieu et de conserver de bons corridors écologiques pour les espèces.

ZNIEFF2 N° 210009882 FORETS DOMANIALES DE TROIS FONTAINES, DE JEAN D'HEURS, DE LA HAIE RENAULT ET AUTRES BOIS DE MAURUPT A CHANCENAY

Les Forêts Domaniales de Trois-Fontaines, de Jean d'Heurs, de la Haie Renault et les autres bois de Maurupt à Chancénay constituent l'un des massifs forestiers les plus vastes des départements de la Marne et de la Haute-Marne et forment une ZNIEFF II de près de 11300 hectares qui se range parmi les sites majeurs de la Champagne.

Les types forestiers dominants sont assez typiques de la Champagne humide, mais plus montagnards (proximité de l'Argonne) : chênaie sessiliflore, chênaie pédonculée hygrophile sur podzol et chênaie-hêtraie acidophile (sur sol sableux), chênaie-charmaie mésotrophe (plus fréquente, sur sol limoneux), chênaie-charmaie-hêtraie calcicole (sur calcaire), aulnaie-frênaie de fond de vallon, hêtraie neutrophile, aulnaie marécageuse des suintements permanents et aulnaie acide tourbeuse (rarissime dans le département, une des seules aulnaies de ce type pour la Champagne humide). Le tilleul à feuilles cordées (abondant), l'orme lisse (localisé dans les vallons humides) inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne et le sorbier des oiseleurs sont les essences remarquables du massif à côté du hêtre, du chêne pédonculé, du chêne sessile, du charme, du frêne, de l'aulne, de l'érable sycomore, etc.

Le massif abrite cinq espèces végétales protégées : une au niveau national, la campanule cervicaire, deux au niveau régional, l'osmonde royale (non revue récemment) et la nivéole printanière (qui possède ici sa seule station connue pour la Marne) et deux au niveau départemental, l'épipactis pourpre et l'asaret d'Europe. On peut également y rencontrer la blechnie épineuse (très rare dans la Marne), la lysimaque des bois, la stellaire des bois et l'impatiens "ne me touchez



pas" (espèces montagnardes).

Une doline effondrée, localisée dans la Forêt Domaniale de Trois-Fontaines, constitue un gouffre assez profond (un des plus spectaculaires de tout le secteur), colonisé par une végétation de fougères dont la scolopendre (peu répandue dans la Marne), la fausse capillaire, l'aspidium lobé, la fougère femelle, le polystic dilaté, accompagnés par l'épilobe des collines, la laïche maigre, etc. D'autres gouffres sont signalés (au niveau de la Fosse Moiron et entre les Hattons et Huiroc), ainsi que de nombreuses sources (Fontaine des Frouchis, source minérale du Salisson, Fontaine aux Hêtres, Fontaine Blanche, Fontaine Charlot, Fontaine du Poinçon, etc.). Le long des chemins sablonneux se développe un groupement à digitale pourpre, belladone, scirpe sétacé, catapode rigide, petite renouée. Les deux dernières espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale, de même que la gesse nissolle (localisée dans les pelouses intraforestières), l'androsème (très excentré ici de son aire de répartition principale, seule station de la région champardennaise) et la patience des marais. De nombreux étangs se rencontrent au nord (Étang de Jean, Étang de Pargny) et surtout à l'ouest de la ZNIEFF (étangs de la Forêt, de Chauré, du Creux de Bot, de la Carpière, du Gris Mansard, de Gelèneau, Étang Gobert, etc.). Certains sont entourés d'une végétation palustre plus ou moins bien développée (cariçaies, filipendulaies, etc.). L'entomofaune est riche et diversifiée, les Odonates présentant la même tonalité atlantique et boréale qu'une partie de la flore : quatre sont inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne, la libellule fauve,

l'aeschne printanière, la cordulie métallique et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches. Les amphibiens sont bien représentés avec le sonneur à ventre jaune (inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne, sur le livre rouge de la faune menacée en France) et la salamandre tachetée (annexe II de la convention de Berne), tous les deux étant inscrits sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne (catégorie "en déclin"). Ils sont accompagnés par le triton alpestre (annexe III de la convention de Berne et livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "vulnérable"), le triton palmé, etc. Les reptiles comprennent notamment le lézard des souches (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, sur les listes rouges nationale et régionale), le lézard des murailles, le lézard vivipare. Le massif forestier et ses abords permettent l'alimentation et la reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux (près de 140), en particulier de certains rapaces (milan noir, autour des palombes, bondrée apivore, épervier d'Europe, buse variable, faucon crécerelle, etc.) pics (pic vert, pic noir, pic épeiche, pic mar, pic épeichette) et de nombreux passereaux (pipits, grèves, bergeronnettes, fauvettes, pouillots, etc.). Les étangs attirent certains oiseaux d'eau qui s'y reproduisent (grèbe castagneux, grèbe huppé, canard colvert). D'autres y font une halte lors de leur migration : canard chipeau, canard pilet, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, canard souchet, nette rousse, fuligule milouin, fuligule nyroca, bihoreau gris, garrot à oeil d'or, chevalier culblanc, chevalier guignette, héron cendré, héron pourpré, cicognes

noire et blanche, grue cendrée, etc. Dix espèces faisant partie de la liste rouge des oiseaux menacés en Champagne-Ardenne se reproduisent dans la ZNIEFF : le blongios nain (nicheur très rare, en forte régression et très menacé, inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux, à l'annexe II de la convention de Berne et sur le livre rouge de la faune menacée en France dans la catégorie "en danger de disparition totale"), le torcol fourmilier (nicheur rare et en régression), le rougequeue à front blanc (en régression inquiétante), le faucon hobereau (nicheur très rare), le pic mar, le cincle plongeur (nicheurs rares), le vanneau huppé (en diminution), le phragmite des joncs, la pie-grièche écorcheur et la pie-grièche à tête rousse (nicheurs peu communs). Huit espèces d'oiseaux ont disparu en tant que nicheuses, trois d'entre elle (locustelle luscinoïde, rousserole turdoïde, pic cendré) ne doivent plus fréquenter la ZNIEFF, les autres par contre (milan royal, busard Saint-Martin, busard des roseaux, pigeon colombin, pie-grièche grise) doivent probablement y stationner de temps à autre. Les mammifères sont bien représentés. On y remarque notamment de nombreuses espèces de chauves-souris (murin de Daubenton, vespertilion à moustaches, murin de Bechstein, grand murin, noctule commune, noctule de Leisler, sérotine Date d'édition : 27/10/2020 <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/210009882-4/53-commune>, barbastelle d'Europe, oreillard roux, oreillard gris et pipistrelle commune). Il convient de signaler ici la présence de colonies de reproduction de murin de Natterer et de vespertilion à oreilles échancrées dans les communes avoisinantes : la présence du massif forestier n'est pas étranger à ce phénomène. La



partie centrale de la ZNIEFF correspond à un ancien camp militaire américain. Entourée par une clôture solide et élevée, elle constitue une réserve de chasse et de faune sauvage. Sa situation, à proximité de la ville de Saint-Dizier, et la présence d'un chemin de grande randonnée (G.R.16) en fait un lieu apprécié et fréquenté par le public.

Enjeux

Le site est dans un très bon état général de conservation, mais les enjeux sont importants et doivent être pris en compte dans la rédaction du PLUi.

> Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

ENS D03 CARRIERES DU PERTHOIS

Ensemble de carrières souterraines situées sur les communes d'Aulnois-en-Perthois et Savonnières-en-Perthois. Il s'agit pour partie des sites répertoriés dans l'inventaire des ZNIEFF et inscrits au réseau Natura 2000. Elles présentent un intérêt pour les Chiroptères, ou encore les fougères, ainsi qu'un intérêt géologique et historique (ancienne exploitation).

Enjeux : les enjeux sont les mêmes que pour la ZNIEFF et le site Natura 2000 qui concernent les mêmes sites. Ils sont pour l'essentiel limités à l'emprise des sites ENS, avec toutefois un enjeu relatif au maintien des structures paysagères favorables aux Chiroptères dans tout le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse

(voir ci-dessous).

ENS F24 VERSANT NORD DU BOIS DE LA JEAUX ET VAU GOBERT

Cet ENS, situé à L'Isle-en-Rigault, concerne des milieux boisés variés : forêts de plateau calcaire et Frênaie-érablière de versant nord à Scolopendre et Nivéole printanière dans la vallée de la Saulx. Quelques hauts Tilleuls remarquables sont présents.

Enjeux : les enjeux vis-à-vis du PLUi sont limités au périmètre de l'ENS, au vu de l'intérêt essentiellement botanique du site.

ENS G29 : CARRIERES SOUTERRAINES DE VILLE-SUR-SAULX

Ce site, très ponctuel par nature, est unique par les faciès géologiques qu'il permet de mettre à jour : il s'agit d'un des rares affleurements montrant la presque totalité du Crétacé inférieur transgressif sur le Portlandien. De plus, le mode d'exploitation souterrain est un témoignage de l'activité locale.

Enjeux : les enjeux vis-à-vis du PLUi sont limités au périmètre de l'ENS, au vu de l'intérêt essentiellement géologique du site.

ENS G30 : BAUDONVILLIERS, PARKING DE LA N35

Ce site d'intérêt géologique correspond à un affleurement assez rare des Dolomies supérieures du Portlandien.

Enjeux : les enjeux vis-à-vis du PLUi sont limités au

périmètre de l'ENS, au vu de l'intérêt essentiellement géologique du site.

ENS G31 : CARRIERES AERIENNES DE SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

Ce site d'intérêt géologique est un témoin important de la transgression crétacée sur le Portlandien. De plus, il appartient au patrimoine industriel local de l'extraction de la pierre de taille.

Enjeux : les enjeux vis-à-vis du PLUi sont limités au périmètre de l'ENS, au vu de l'intérêt essentiellement géologique du site.

ENS M09 : AULNAIE MARECAGEUSE A COUSANCES-LES-FORGES

Zone humide du bassin versant de la Cousance, cet espace naturel sensible est situé en périphérie urbaine.

Enjeux : De par sa situation urbaine, le site peut être sujets à de menaces de type pollution ou nuisances. Les enjeux vis-à-vis du PLUi doivent donc prendre en compte les abords du site.

ENS COURS D'EAU R10 : LA SAULX DE MENIL-SUR-SAULX A ROBERT-ESPAGNE

Ce tronçon traverse le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, en traçant de larges méandres, dans un secteur où la vallée est pittoresque. Les nombreux villages installés sur son cours expliquent une certaine intensification de l'occupation de l'espace et une artificialisation non négligeable du cours d'eau. Celui-ci garde



cependant un grand intérêt, tant pour certaines portions diversifiées du lit mineur que pour sa ripisylve ou certains milieux annexes.

Enjeux : les enjeux sont importants, car la Saulx traverse plusieurs villages du territoire. Les enjeux de préservation de la Saulx et de son lit majeur s'expriment non seulement en termes de biodiversité, mais également en matière de risque d'inondation.

ENS COURS D'EAU R11 : RUISSEAU DE MONTPLONNE A L'AVANT DE MONTPLONNE

Ce petit cours d'eau de côte calcaire constitue une zone de fraysère de très grand intérêt, notamment pour la Truite commune. Il coule au fond d'une vallée au fond prairial et aux versants boisés. Ce ruisseau accueille la Truite commune en abondance, et possiblement le Saumon de fontaine. Il est classé en APPB

Enjeux : les enjeux de préservation de ce ruisseau sont importants, du fait de son importance pour la reproduction des poissons autochtones.

ENS COURS D'EAU R17 : RUISSEAU DE LA COUSANCE

La Cousance prend sa source en Haute-Marne sur le ban communal de Narcy. Elle s'écoule sur un substrat calcaire à l'origine de pertes et de résurgences importantes dans ce secteur. La rivière se jette dans la Marne après un parcours d'une dizaine de kilomètres. S'écoulant d'abord vers le nord jusqu'à Cousances-les-Forges, la rivière méandre ensuite dans une direction

ouest avant de confluer avec la Marne, en rive droite, sur la commune de Chamouilley.

De par la diversité de ses habitats naturels et de ses écoulements, la rivière Cousance présente de bonnes potentialités d'accueil et de reproduction pour la truite fario, notamment en aval de la commune de Cousances-les-Forges.

Enjeux : les enjeux de préservation de ce ruisseau sont importants, du fait de son importance pour la reproduction des poissons autochtones.

ENS COURS D'EAU R18 : RIVIERE DE LA MARNE

La Marne est une rivière française située à l'est du bassin parisien et longue de 514,26 km. Elle représente à ce titre la plus grande rivière de France. Elle est le principal affluent de la Seine, et reste un corridor privilégié pour la faune.

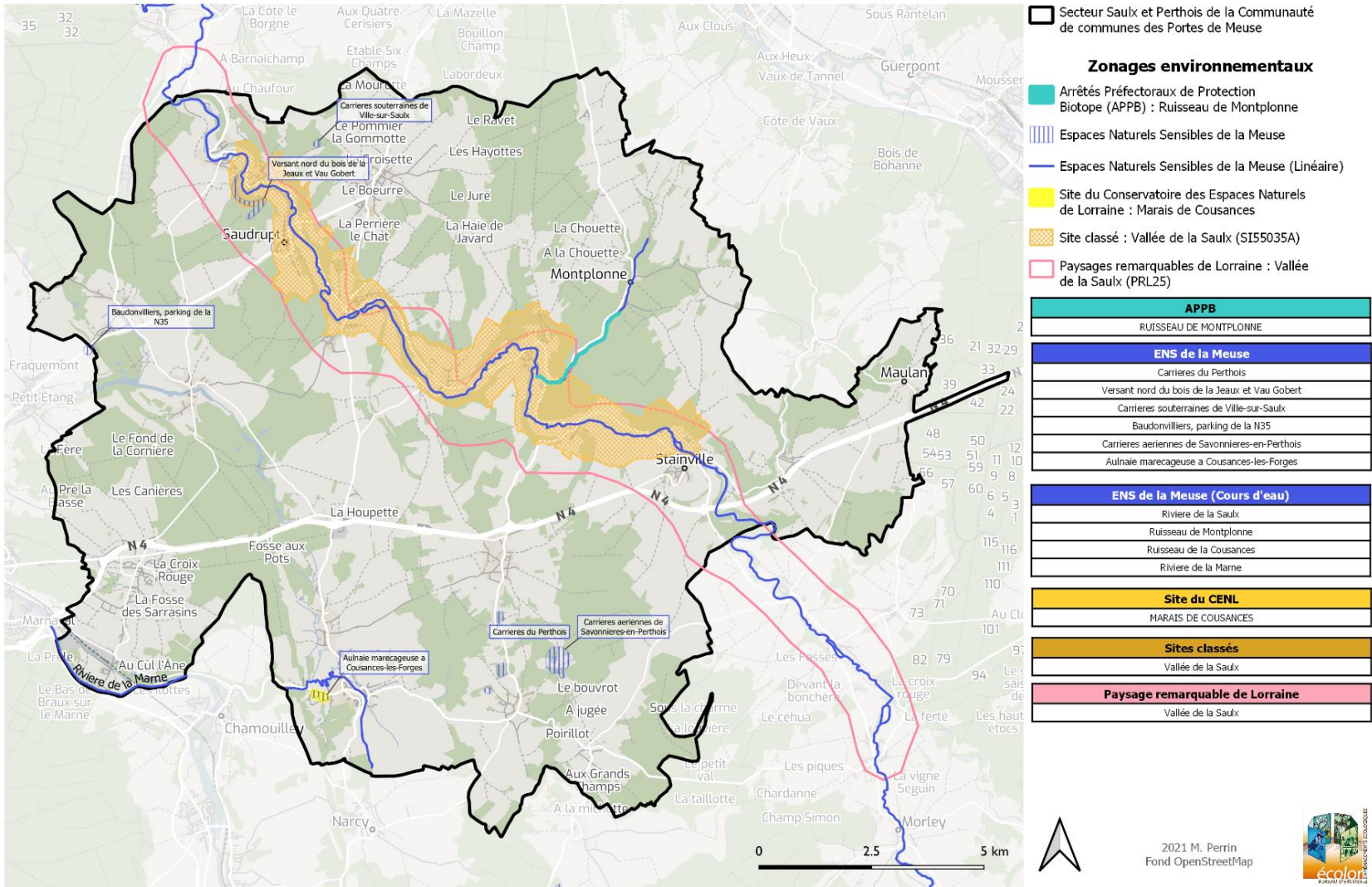
Enjeux : Les enjeux de préservation de cette rivière sont importants, du fait de son importance pour la reproduction des poissons autochtones.



ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX (2) PRÉSENTS DANS LE
SECTEUR SAULX ET PERTHOIS

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX (2)

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



> Réservoirs biologiques

Certaines portions de cours d'eau sont désignées « réservoirs biologiques » par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en raison de leur richesse biologique, de leur qualité et du rôle qu'elles jouent pour les espèces. Dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, c'est le cas du ruisseau de Montplonne et de la Cousance à Cousances-les-Forges.

> Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

Le ruisseau de Montplonne bénéficie d'une protection par le biais d'un APPB, qui permet de protéger l'habitat de poissons remarquables qui y sont présents (Truite fario, Chabot, etc.) et d'éviter sa dégradation.

> Sites protégés par le CEN Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine gère de nombreux sites naturels remarquables en Lorraine. Dans le territoire du secteur Saulx et Perthois, il gère **le marais de Cousance**, garantissant ainsi une préservation de cette zone humide par une exploitation agricole extensive.

L'étude menée sur le Pays d'Accueil des Vallées de la Saulx et de l'Ornain – PAVOS (CEN Lorraine, 2004) décrit ainsi ce marais : « une zone humide bordant le ruisseau de la Cousance à l'ouest de Cousances-les-Forges a été découverte [...]. Le ruisseau y stagne sur 3 ha et une végétation de saulaies, de roseaux et autres plantes aquatiques a colonisé le lieu. Ce type de milieu humide

devient aujourd'hui rare à l'échelle de la Lorraine. Lieu de reproduction pour de nombreuses espèces liées strictement aux zones humides (amphibiens, coléoptères aquatiques, libellules, oiseaux comme le Râle d'eau par exemple), il joue aussi un rôle de relais migratoire. La disparition généralisée des petites zones humides doit être stoppée et la protection de ce site entre dans ce cadre-là. En parallèle d'un intérêt biologique et paysager, il joue un rôle d'épuration des eaux de la Cousance.



Vue du marais de Cousance. Photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2015.

> Paysage remarquable

La vallée de la Saulx est désignée comme l'un des paysages remarquables de Lorraine.

Dans sa partie meusienne, la rivière a creusé dans le plateau calcaire du Barrois une vallée sinueuse et

étroite. La Saulx serpente à travers les prairies humides pâturées, aisément repérable grâce à sa ripisylve omniprésente, et bordée de coteaux boisés. La vallée est ponctuée de petits villages typés, installés sur les rives ou parfois sur les hauteurs, et qui donnent à voir un patrimoine bâti singulier : ponts, maisons anciennes, et plus discrètement châteaux, églises et calvaires, construits pour la plupart en calcaire local de teinte beige clair.

> Site inscrit/classé

La vallée de la Saulx est inscrite à l'inventaire départemental des sites inscrits, en tant que grand paysage, sur les communes de Bazincourt-sur-Saulx, Haironville, Lavincourt, L'Isle-en-Rigault, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt, Stainville et Ville-sur-Saulx.

Dans ce secteur, la Saulx offre, par son cours assez rapide, une eau limpide et poissonneuse, bordée de plantations à hautes tiges. Sa présence parfois discrète a suscité des activités dont l'exploitation a laissé son empreinte sur le paysage comme la présence d'une pisciculture et de forges. Un boisement important se développe sur les pentes raides laissant le fond de la vallée à la culture. La route départementale qui serpente le long de la rivière sinueuse fait découvrir la variété des paysages traversés ; les espaces naturels alternent avec les villages typés.

La Saulx ordonne et règle cette vallée calme et pittoresque. Cependant, une légère différenciation de caractère est perceptible : entre Rupt-aux-Nonains et Ville-sur-Saulx où les villages se trouvent en surplomb de la rivière sinueuse ; ainsi qu'entre Rupt-aux-Nonains



et Stainville où les villages dont l'accès est commandé par un pont s'étendent en fond de vallée.

La vallée de la Saulx est de plus ponctuée de nombreuses richesses patrimoniales : parcs, châteaux, ponts, églises et calvaires, dont plusieurs sont classés aux Monuments Historiques.

2 / DIVERSITÉ DES HABITATS ÉCOLOGIQUES

Les habitats biologiques du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse sont variés, malgré la nette domination surfacique des cultures et des forêts. En effet, la vallée de la Saulx et les autres cours d'eau apportent, avec des variations de relief, des variations notables en termes d'occupation biologique du sol.

> Habitats biologiques remarquables

Le tableau suivant présente les habitats biologiques remarquables connus dans le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire (listés à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ou d'habitats déterminants pour la définition des ZNIEFF en Lorraine).

Parmi ces habitats, la plupart sont forestiers. Il s'agit :

- De forêts à tendance froides et/ou humides, qui recouvrent généralement de faibles surfaces (pentes et fonds de ravins, bords des cours d'eau, etc.) : Tiliaie érable, Erable-frêne, forêts mixtes de pentes et ravins, forêts de frênes et d'Aulnes ;
- De forêts de plateaux qui peuvent recouvrir localement de grandes surfaces : hêtraie calcicole.

Les autres habitats remarquables cités sont de très faible étendue : il s'agit d'habitats à tendance méditerranéenne (pelouses calcaires), d'habitats de corniches calcaires (végétation des falaises continentales), ou encore de végétation humide de fonds de vallée (lisières humides à grandes herbes).

HABITATS REMARQUABLES ET/OU PROTÉGÉS, PAR COMMUNE

Nom français	Communes	Statut	Source
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	Ancerville	34.32 DH6210 ZNIEFF	Fiche ZNIEFF
Lisières humides à grandes herbes	Ancerville	37.7 DH6430	Fiche ZNIEFF
Forêts mixtes de pentes et ravins	Ancerville	41.4 DH9180* ZNIEFF	Fiche ZNIEFF
Hêtraie calcicole	Rupt-aux-Nonains	41.16 DH9150	Fiche ENS
Tiliaie érable	Rupt-aux-Nonains	41.4 DH 9180*	Fiche ENS
Erable-frêne	Rupt-aux-Nonains	41.41 DH9180*	Fiche ENS
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Vallée de la Saulx	44.3 DH91E0*	Fiche ZNIEFF
Végétation des falaises continentales calcaires	Ancerville	62.1 ZNIEFF	Fiche ZNIEFF

> Autres espaces naturels remarquables

Les descriptions suivantes sont tirées de l'étude réalisée par CEN Lorraine sur le territoire du PAVOS (CEN Lorraine, 2004).

ZONES HUMIDES

Les abords du château de Ville-sur-Saulx, entre la Saulx et le bois de la Jeaux, possèdent un bel ensemble de prairies humides, mégaphorbiaies et bois humides. De nombreuses espèces d'amphibiens, de plantes et de papillons notamment fréquentent ce site. L'originalité écologique est intéressante, en particulier le long de la Saulx et d'un petit ruisseau qui traverse la zone humide.



Aulnaie marécageuse à Ville-sur-Saulx. Photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2015.

COURS D'EAU

La Saulx est ici présente dans son cours médian. Elle s'écoule en de larges méandres dans une vallée bien encaissée, dont la qualité paysagère en fait un joyau de la Meuse. De petites zones humides subsistent encore, permettant de diversifier les habitats naturels de cette rivière. Les forêts rivulaires sont dans l'ensemble bien présentes, permettant un bon ombrage de l'eau. Ceci est important pour conserver une température fraîche de l'eau, notamment pour les salmonidés. La diversité de ces boisements est bonne. De nombreux barrages et dérivations sont cependant un frein à la libre circulation des poissons. La faune (oiseaux) est assez riche, en lien avec les écoulements variés. Quelques cultures sont, ici aussi, présentes tout contre les berges. Certains remembrements, [ainsi que des

mis en cultures de prairies], contribuent à faire courir de nouveaux risques à l'écosystème par des projets de remblais importants qui vont totalement à l'encontre de la logique de gestion des lits majeurs, aujourd'hui validée par tous les experts, dont l'Etat lui-même. Il ne faut jamais oublier que la rivière joue un rôle inégalé dans l'autoépuration des eaux.



La Saulx à Ville-sur-Saulx. Photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2015.

Le ruisseau de Montplonne est un petit ruisseau s'écoulant dans une vallée étroite, essentiellement prairiale, aux versants boisés. Il n'est permanent qu'en aval du village de Montplonne. Un APPB prévoit les mesures de conservation nécessaires au maintien des zones de frai de la Truite fario. Sa longueur est relativement faible (5km). Classé en première catégorie piscicole, il possède de belles frayères à truites. Le précédent inventaire ENS mentionne une

pollution organique importante. Elle n'a pas été remise en évidence lors des prospections mais les passages effectués sur le terrain ne se sont pas déroulés sur toute l'année. Cette pollution n'est donc pas exclue. On y trouve aussi des plantations de peupliers, dont deux à trois rangées sont trop proches du lit mineur.

CARRIÈRES

Le **Perthois** est connu pour l'extraction de la pierre de taille (pierre de Savonnières) et les grottes et carrières à ciel ouvert, résultant de l'exploitation, sont nombreuses. La richesse biologique de ces sites tient à la présence de nombreuses colonies de chauves-souris. La fraîcheur ambiante, la constance des températures et le taux d'humidité de l'air élevé attirent un grand nombre d'espèces.

Quinze d'entre-elles ont été découvertes dans cet ensemble de carrières, toutes étant représentées, par exemple, sur les seules communes de Savonnières-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois et Aulnois-en-Perthois. Parmi elles, on peut citer la Barbastelle, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, les Vespertiliens à oreilles échancrées et de Bechstein, toutes ces espèces étant classées prioritaires selon la directive européenne Habitats-Faune-Flore. Le nombre très élevé d'espèces et les effectifs importants de certaines d'entre elles, dont la protection est une nécessité en Lorraine, confèrent à cet ensemble une importance stratégique pour leur survie. Ce site a depuis été désigné au réseau Natura 2000.

Ces sites sont aussi intéressants pour d'autres espèces,



notamment les plantes comme les fougères. Des habitats forestiers sont apparus après l'arrêt de l'exploitation de la pierre et ces stations, souvent très fraîches, sont favorables à nombre d'entre elles. Ainsi de petites carrières à Juvigny-en-Perthois sont intéressantes d'un point de vue botanique.

FORÊTS

Ce territoire recèle trois ensembles forestiers intéressants : le site formé par **le versant Nord du Bois de la Jeaux et la Vau Gobert à L'Isle-en-Rigault, une forêt de versant Nord à Rupt-aux-Nonains, et le bois de Cousancelles.**

Le premier site est contigu au château de Ville-sur-Saulx et constitue un ensemble d'une grande richesse biologique. Les peuplements forestiers sont originaux, à base d'érables, de tilleuls et de frênes sur éboulis calcaires. On y rencontre des espèces végétales caractéristiques de ces stations fraîches, peu communes en Lorraine, comme la dentaire pennée, la Nivéole printanière (*Leucojum vernum*) et une fougère à feuilles entières, la Langue de Cerf (*Asplenium scolopendrium*). Ce site fait partie des sites prioritaires identifiés par le CEN Lorraine dans le cadre de l'étude PAVOS.

La forêt de versant Nord à Rupt-aux-Nonains possède des caractéristiques biologiques semblables au premier site : sol peu profond, petits éboulis calcaires, exposition nord. Les boisements qui en résultent sont également à base de tilleuls, de frênes et d'érables. Ce type d'habitat est peu fréquent en Meuse. L'intérêt biologique, élevé pour ce type d'habitat en général, est essentiellement

botanique, probablement aussi entomologique. L'identification des insectes de ce type d'habitat demande un haut degré de spécialisation et n'a pas pu être mise en place jusqu'à présent.

Le bois de Cousancelles est une aulnaie frênaie de fond de vallon localisée au nord de Cousances-les-Forges. L'intérêt est autant botanique (habitat de forêts humides) qu'herpétologique avec la présence de nombreuses espèces d'amphibiens en grands effectifs (salamandre tachetée, tritons alpestre et palmés, grenouilles verte et rousse)

ÉTANGS

Deux étangs forestiers, sur la commune **de Rupt-aux-Nonains**, possèdent de belles formations végétales intéressantes pour un cortège de plantes, d'oiseaux, d'insectes et d'amphibiens. Il s'agit **de l'étang des Moines et de l'étang de la Baraque**. Ce dernier site, propriété de la commune d'Ancerville, a déjà fait l'objet d'un aménagement par une signalétique sensibilisant les promeneurs aux richesses biologiques présentes : succession de cariçaie, de phragmitaie, de saulaie et d'aulnaie-frênaie. Ce site est utilisé pour la pêche de loisir.

Suite à l'identification de ces sites naturels remarquables, le CEN Lorraine propose des actions en vue de préserver ce patrimoine naturel d'exception :

- **La protection des forêts de versant Nord ;**
- **La préservation des carrières** souterraines et à ciel

ouvert (en partie réalisée depuis par la désignation du site Natura 2000) ;

- **La protection des zones humides** (cours d'eau, étangs et zones humides citées ci-dessus).

L'étude détaille également les mesures à mettre en place pour gérer au mieux ces sites naturels. Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer à cette étude (CEN Lorraine, 2004).

> Nature ordinaire

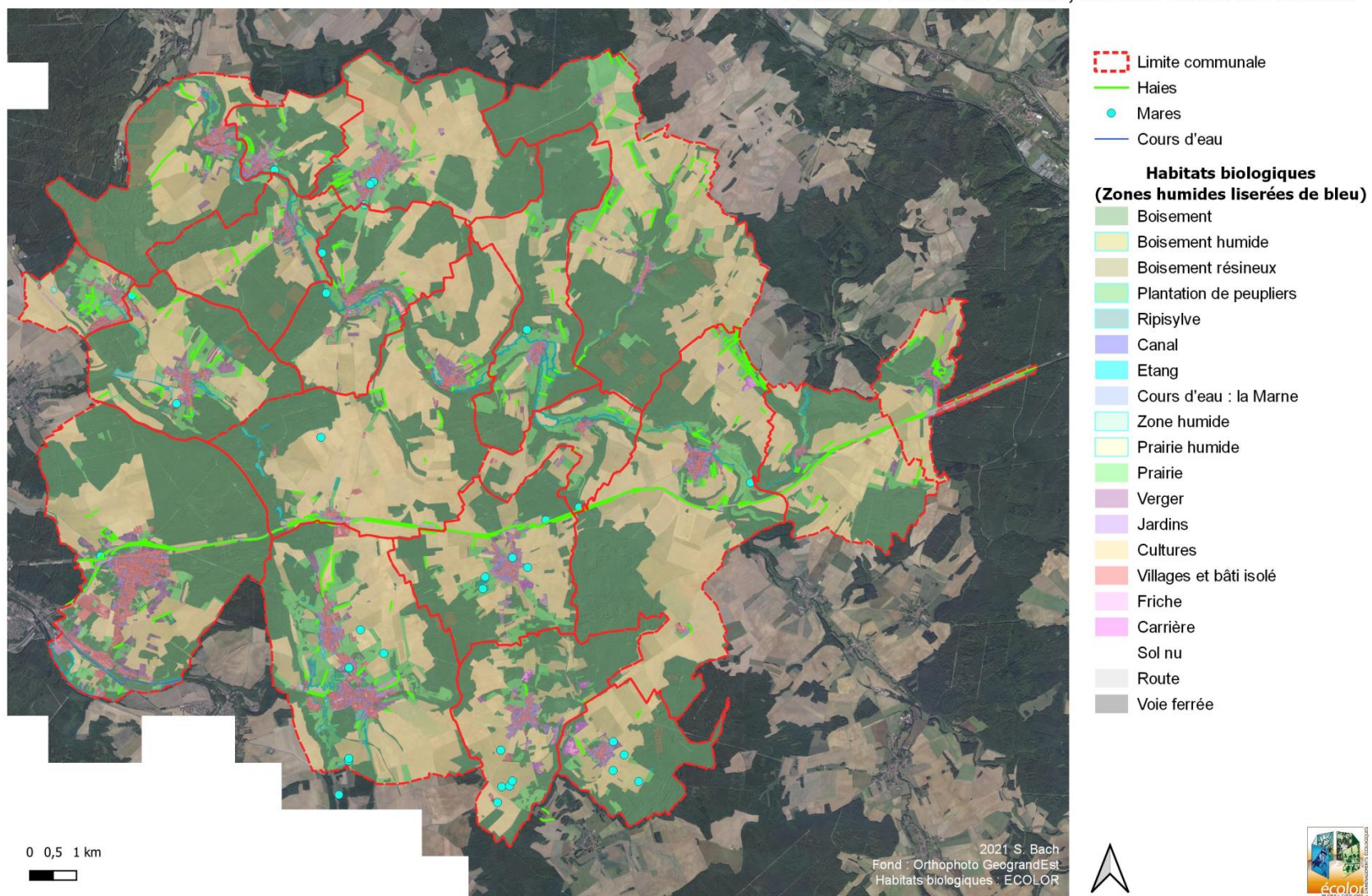
Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est occupée par une mosaïque de milieux contrastée, fruit de l'alternance de massifs boisés et de zones ouvertes, principalement constituées de grandes cultures. Ces différents types d'habitats biologiques sont répartis de manière assez équitable dans le territoire intercommunal (Carte 12).

Le tableau suivant récapitule l'importance respective des différents types d'occupation du sol, représentés par la carte suivante.



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



SURFACE DES GRANDS TYPES D'HABITATS BIOLOGIQUES

Type d'habitat biologique	Surface (ha)	Part (%)
Boisements feuillus	8 795,87	41,02
Cultures	8 770,97	40,90
Prairie	1 979,28	9,23
Villages et bâti isolé	638,21	1,49
Jardins	320,21	1,49
Boisement résineux	267,67	1,25
Verger	216,25	1,01
Route	123,24	0,57
Ripisylve	107,04	0,50
Friche	58,54	0,27
Carrière	36,60	0,17
Plantation de peupliers	35,48	0,17
Prairie humide	23,07	0,11
Etang	20,34	0,09
Boisement humide	18,54	0,09
Zone humide ouverte	13,34	0,06
Cours d'eau : la Marne	9,69	0,05
Canal	7,73	0,04
Voie ferrée	0,97	<0,01
Sol nu	0,30	<0,01
Total	21 443,87	100

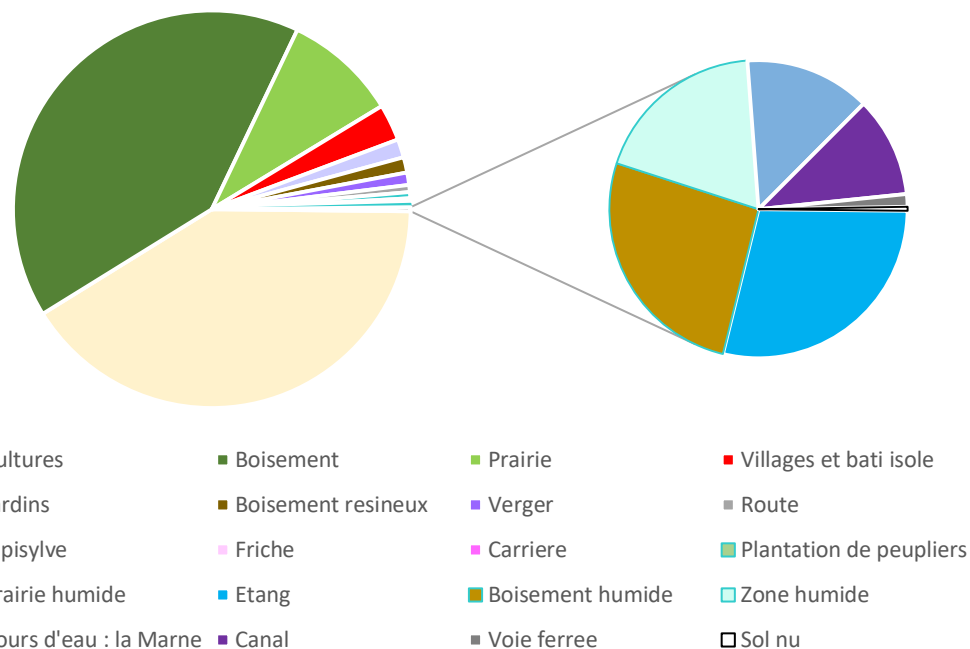
Sur fond bleu, : habitats «zones humides»

territoire intercommunal.

Les villages, avec plus de 600 ha au total, représentent environ 3 % de la superficie totale.

Les autres types d'habitats biologiques représentent tous moins de 1,5 % du territoire intercommunal. Les plus importants sont : les jardins (plus de 300 ha), les vergers (plus de 200 ha), les routes (seule la RN4 et ses abords immédiats ont été cartographiés : 123 ha) et les ripisylves (près de 100 ha).

PART DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS BIOLOGIQUES



Les boisements dominent clairement le territoire, avec près de 43% du territoire intercommunal occupés par la forêt (tous types confondus).

Les espaces ouverts sont majoritairement cultivés : 41% du territoire intercommunal est occupé par des cultures, soit plus de 70% des espaces ouverts.

Les prairies occupent une place importante, surtout en fonds de vallées, avec plus de 9% de la superficie du



BOISEMENTS

Les boisements occupent presque la moitié du territoire intercommunal. Ils sont généralement localisés sur les hauteurs et le long des versants des vallées. Il s'agit essentiellement de forêts feuillues de type hêtraie-chênaie à tendance calcicole. Ces boisements accueillent une faune et une flore variée, qui compose nt une grande partie de la biodiversité locale. Entre autres espèces remarquables, la forêt abrite le Pic noir, le Pic mar, le Pigeon colombin, de nombreuses espèces de Chauves-souris, la Salamandre tachetée et, parmi la végétation, la Lathrée écailleuse, ou encore la Nivéole printanière (Voir la sous-partie 3 «FAUNE ET FLORE LOCALE» de la partie 2).

VERGERS

Les vergers occupent une surface relativement faible au sein du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, mais leur importance visuelle est nettement supérieure, puisqu'ils entourent généralement les villages, formant des « ceintures de vergers » plus ou moins continues selon les cas.

Ces espaces, malgré leur faible importance surfacique, possèdent une forte valeur écologique, car ils peuvent abriter des espèces patrimoniales telles que la Chevêche d'Athéna, le Rougequeue à front blanc, ou encore le Torcol fourmilier (Voir la sous-partie 3 «FAUNE ET FLORE LOCALE» de la partie 2).

Mais outre leur rôle d'habitat pour des espèces en déclin, les vergers ont également un intérêt

notable dans le territoire : production de fruits, valeur paysagère, conservation de variétés anciennes de fruitiers, etc.

CULTURES

Les cultures occupent l'essentiel des plateaux du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, couvrant plus du tiers du territoire intercommunal. Malgré leur importance surfacique, ces espaces n'accueillent pas (ou très peu) de biodiversité remarquable, du fait de l'exploitation agricole intensive qui les occupent.

PRAIRIES

Les prairies sont localisées essentiellement dans les fonds de vallée et autour des villages. Elles permettent de fournir du fourrage au bétail et d'exploiter des espaces autrement peu valorisables, notamment du fait des risques d'inondation, le long des cours d'eau, notamment.

Si la plupart des prairies sont exploitées de manière relativement intensive (épandages, plusieurs fauches annuelles, etc.), les prairies humides ou sèches (thermophiles) jouent un rôle majeur pour la biodiversité. En effet, on y trouve de nombreuses espèces d'orchidées, d'oiseaux (Pipit farlouse, Alouette lulu, etc.) et surtout d'insectes : Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, etc. en prairies humides ; Flambé, Decticelle chagrinée et autres papillons, criquets ou sauterelles, dans les prairies et pelouses sèches.

HAIES ET BOSQUETS

Les haies et bosquets ne sont pas cartographiés ici, car leur emprise est généralement très réduite (quelques ares, voire moins). Cependant, ces « structures paysagères » jouent un rôle majeur pour la faune, en permettant notamment aux espèces de se déplacer à travers le territoire. Elles jouent aussi un rôle d'habitat privilégié pour certaines espèces : Hérisson, passereaux (Fauvette grisette, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâle, etc.) et autres. En outre, elles constituent des sources de nourriture importantes pour de nombreuses espèces, grâce à la présence de nombreux arbres et arbustes à baies.

ZONES HUMIDES

Définition

Une zone humide, au sens juridique de la loi sur l'eau (article L211-1 du code de l'environnement) est définie comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons et, environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.



D'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, « une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 au présent arrêté [...] ;
- 2° sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. du présent arrêté ».

Les zones humides sont particulièrement menacées, puisqu'on estime que 50% d'entre elles ont disparu en France depuis 1950, victimes essentiellement de l'urbanisation et de l'intensification de l'agriculture (assèchement, drainage, etc.).

> Dans le secteur Saulx et Perthois

Dans ce territoire au sous-sol karstique, les zones humides sont presque exclusivement liées aux fonds de vallée, où les alluvions récentes des cours d'eau assurent localement une certaine imperméabilité du substrat.

De fait, les zones humides potentielles «fort» recensées par le CEREMA dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse (Carte 13) correspondent pour l'essentiel au lit majeur des cours d'eau suivants : l'Ornel, la Saulx, la Cousance, le Ruisseau de Montplonne, le Ruisseau de Baudonvilliers et au Sud de la commune d'Ancerville au niveau de la Marne et du canal de la Marne à la Saône.

Le territoire karstique de la Saulx et du Perthois rend les zones humides d'autant plus importantes qu'elles sont rares. Outre leur rôle vis-à-vis de la biodiversité qui y est inféodée, elles assurent également un rôle de filtre des eaux qui s'écoulent à travers elles. Elles constituent ainsi un épurateur naturel des eaux de pluie et de ruissellement, assurant naturellement et gratuitement une fonction d'épuration de l'eau particulièrement cruciale pour le territoire et ses habitants.

La situation de chaque commune au regard des zones humides est détaillée sur les cartes suivantes.

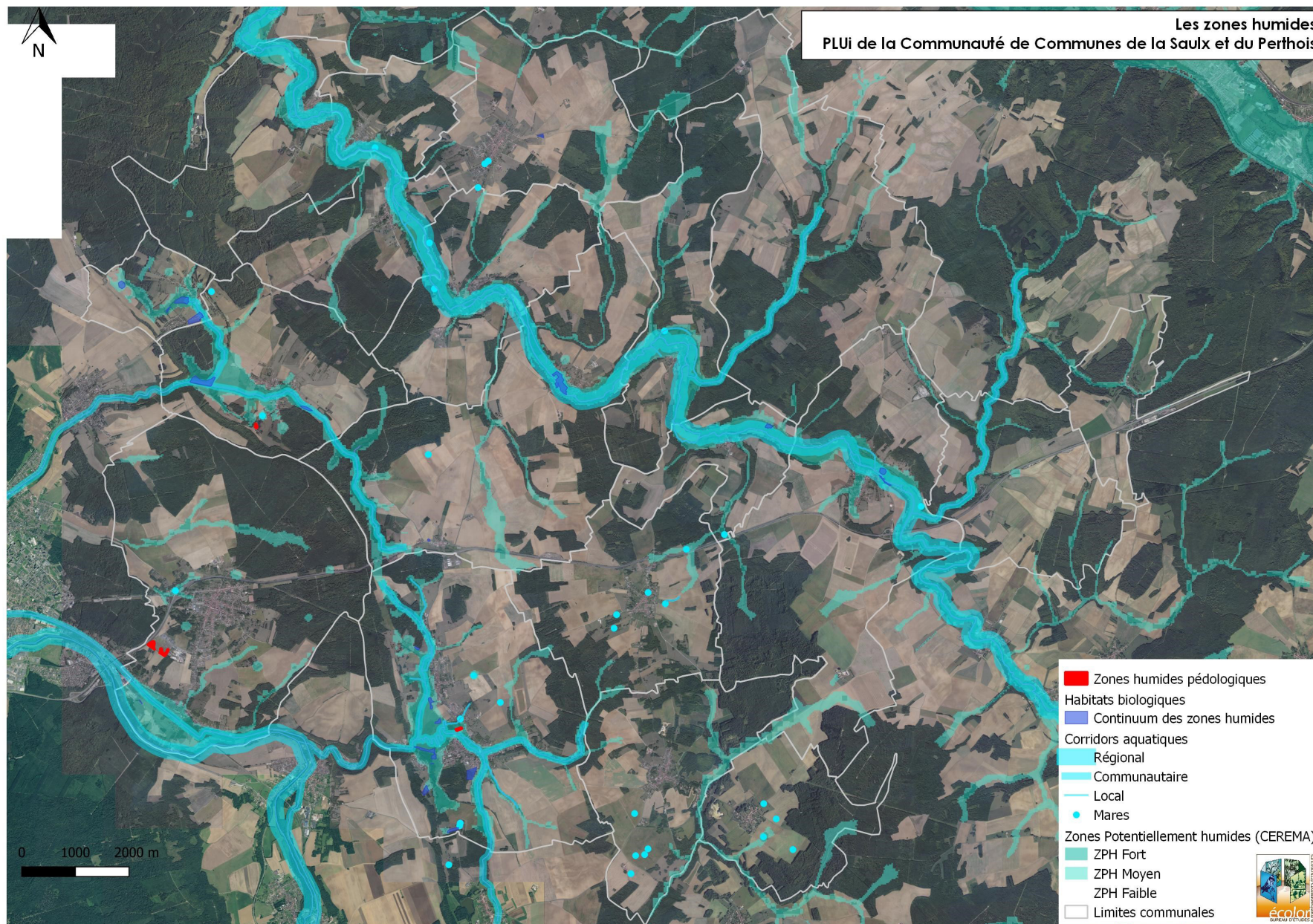
Cours d'eau et ripisylve

Les cours d'eau, déjà décrits dans la sous partie «Hydrographie de surface» de l'EIE, sont accompagnés par une « ripisylve », prolongement et élément essentiel de l'écosystème rivulaire. Cette ripisylve est principalement constituée d'Aulnes (*Alnus glutinosa*) et de Frênes (*Fraxinus excelsior*). Ses fonctions sont multiples, depuis les abris qu'elle offre aux poissons dans les racines des arbres, jusqu'à l'habitat pour les oiseaux que constitue cette continuité boisée, en passant par son rôle évident de « corridor écologique ».

La ripisylve de la Saulx est pratiquement continue à travers le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, de même que sur la Cousance ou encore l'Ornel.

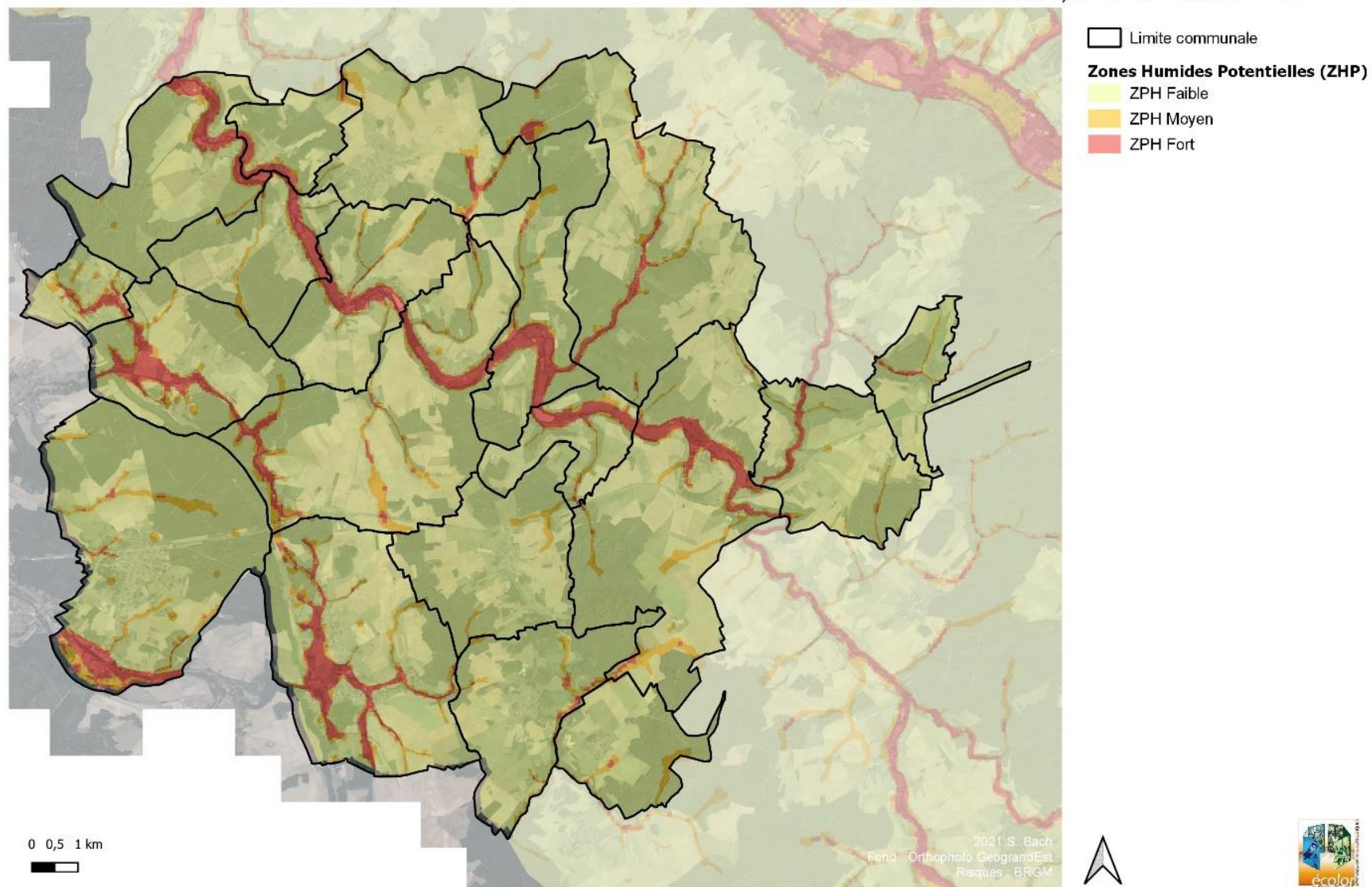
Ces cours d'eau, avec leur ripisylve, accueillent de nombreuses espèces remarquables, dont le Martin-pêcheur d'Europe, le Cincle plongeur, la Truite commune, de nombreuses espèces d'insectes aquatiques (éphémères, perles, etc.), voire même peut-être la Loutre.





ZONES HUMIDES POTENTIELLES DU CEREMA

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



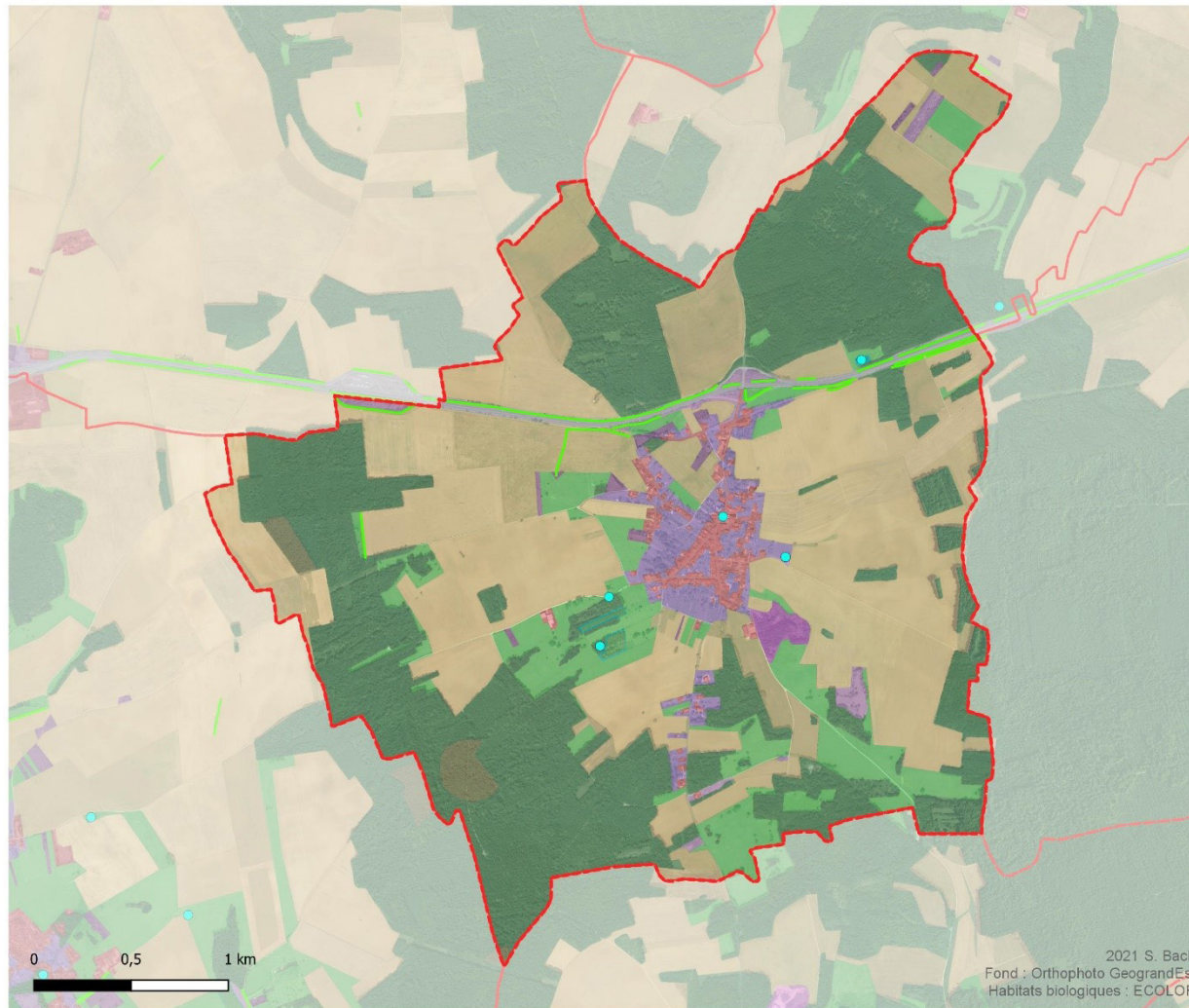
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE ANCERVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE AULNOIS-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



- Limite communale
- Haies
- Mares

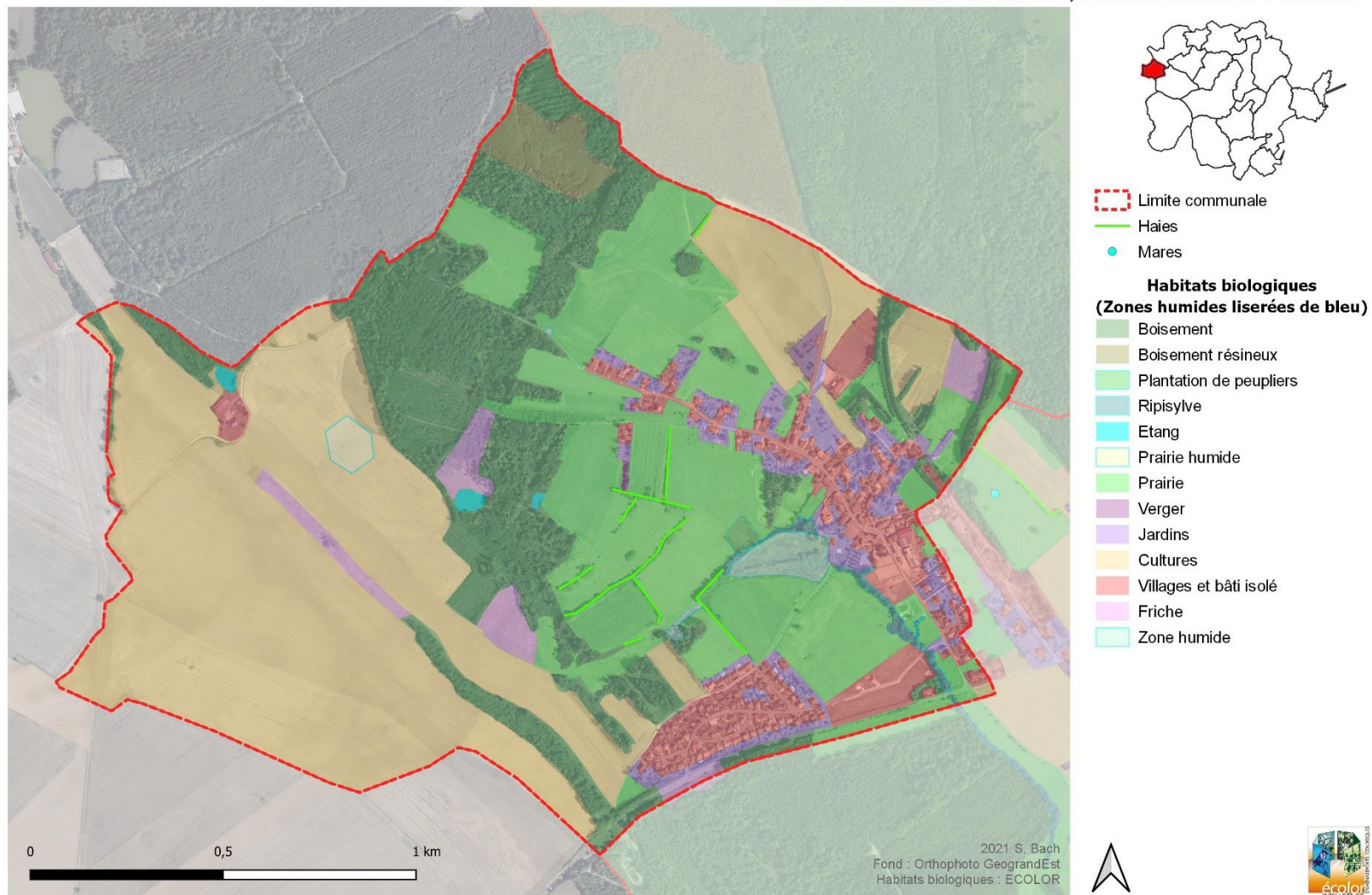
Habitats biologiques (Zones humides liserées de bleu)

- Boisement
- Boisement résineux
- Plantation de peupliers
- Etang
- Prairie
- Verger
- Jardins
- Cultures
- Villages et bâti isolé
- Friche
- Carrière
- Route



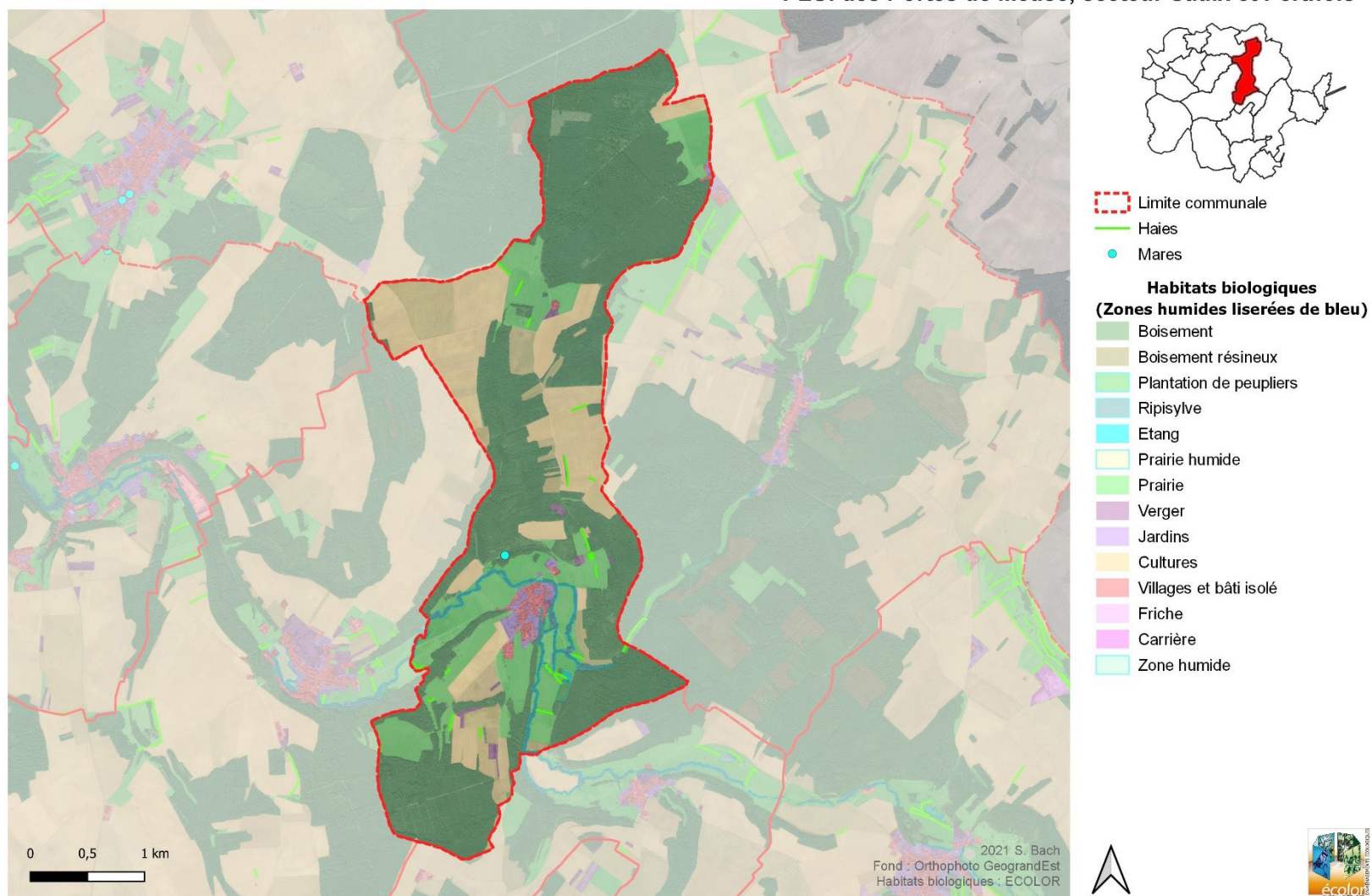
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE BAUDONVILLIERS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



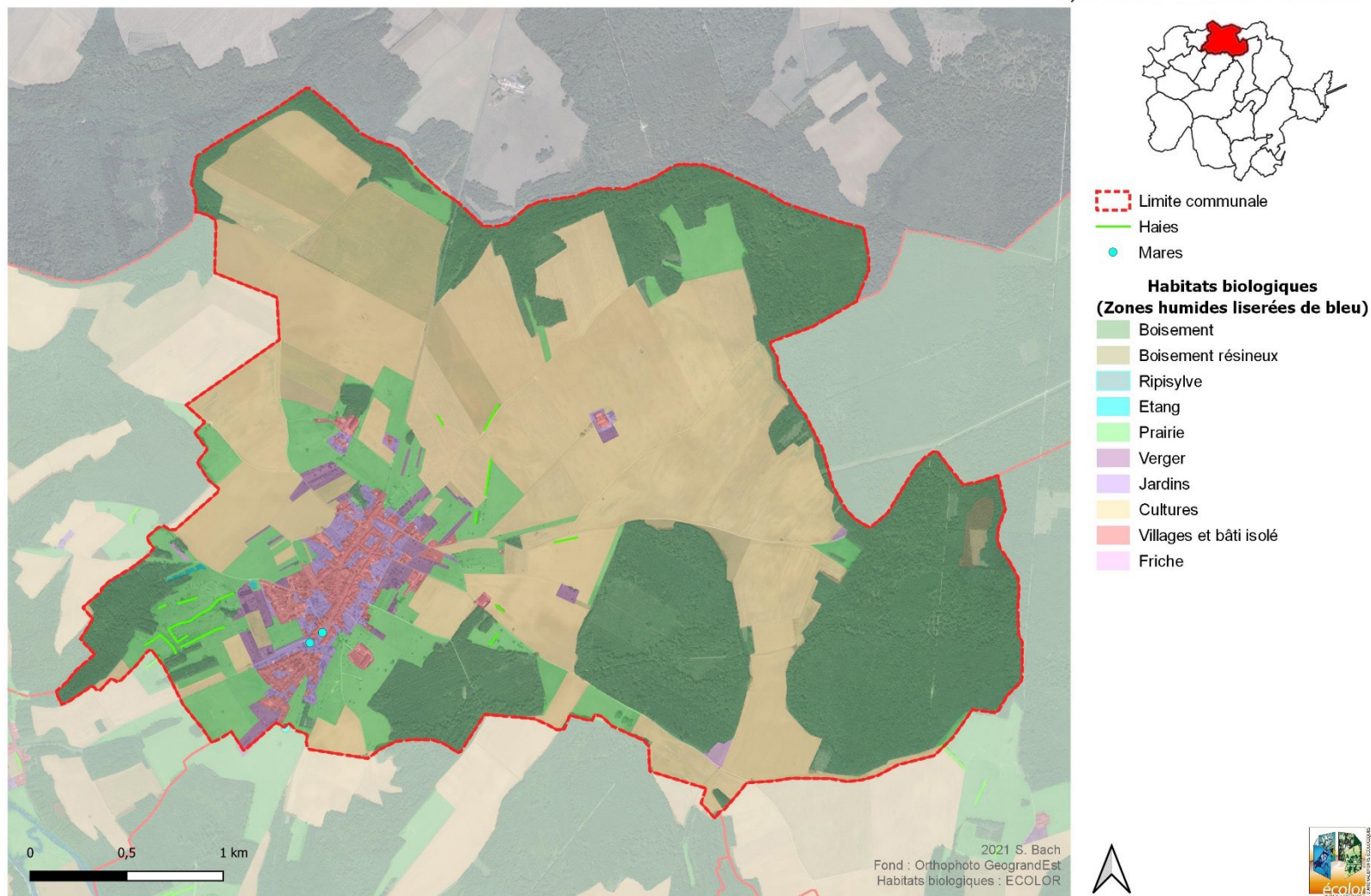
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE BAZINCOURT-SUR-SAULX

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



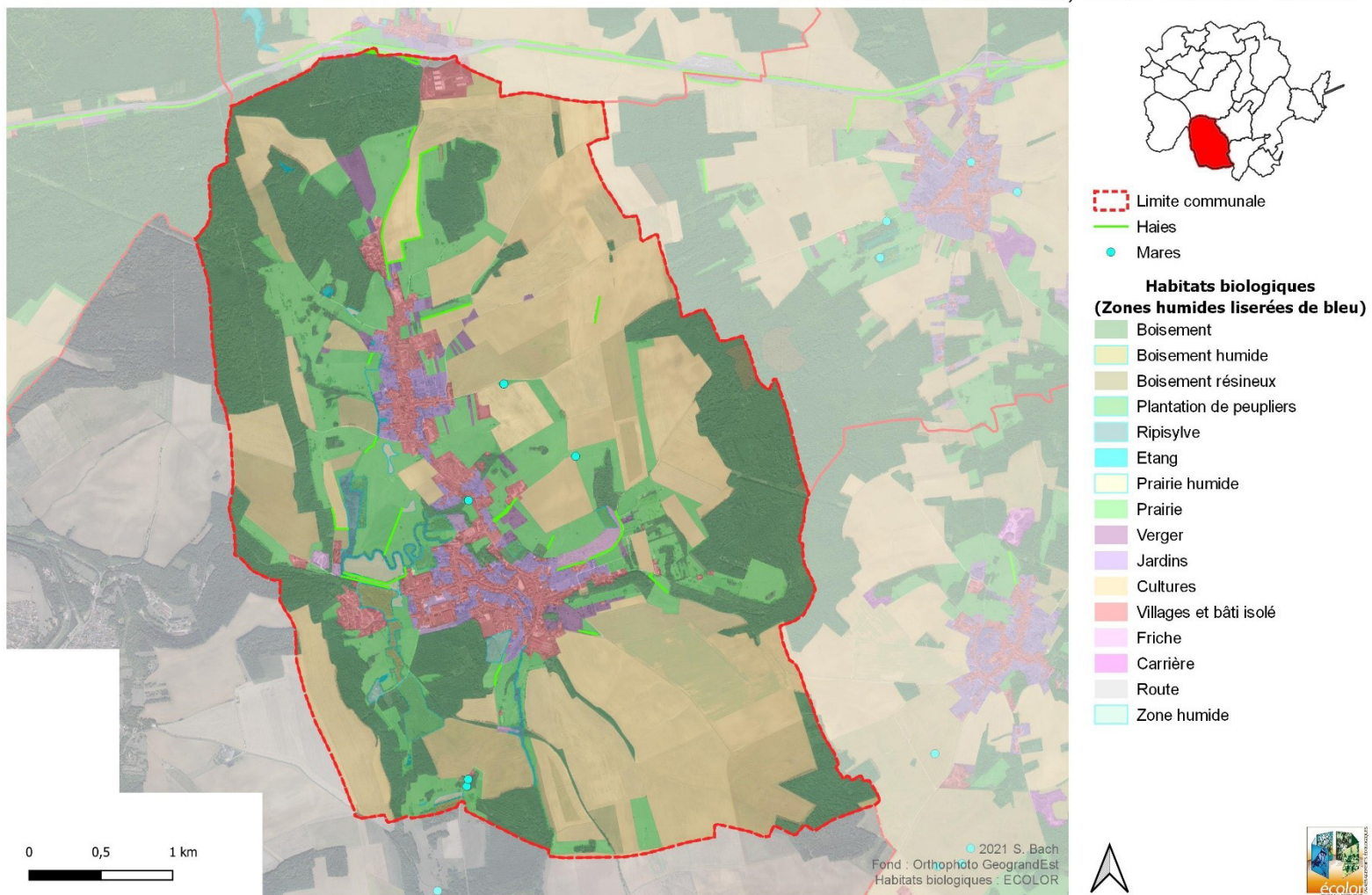
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE BRILLON-EN-BARROIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



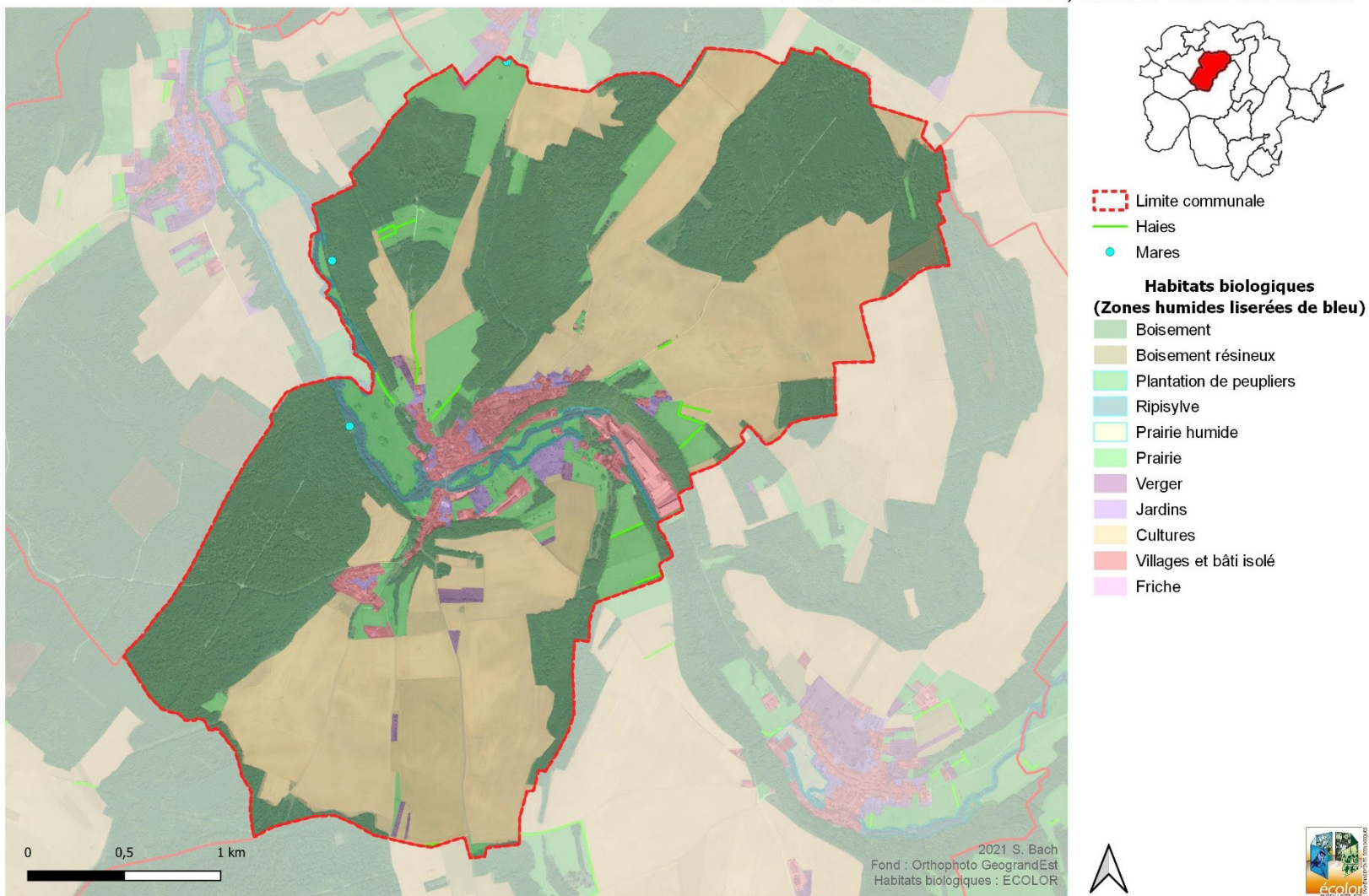
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE COUSANCES-LES-FORGES

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE HAIRONVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE JUVIGNY-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



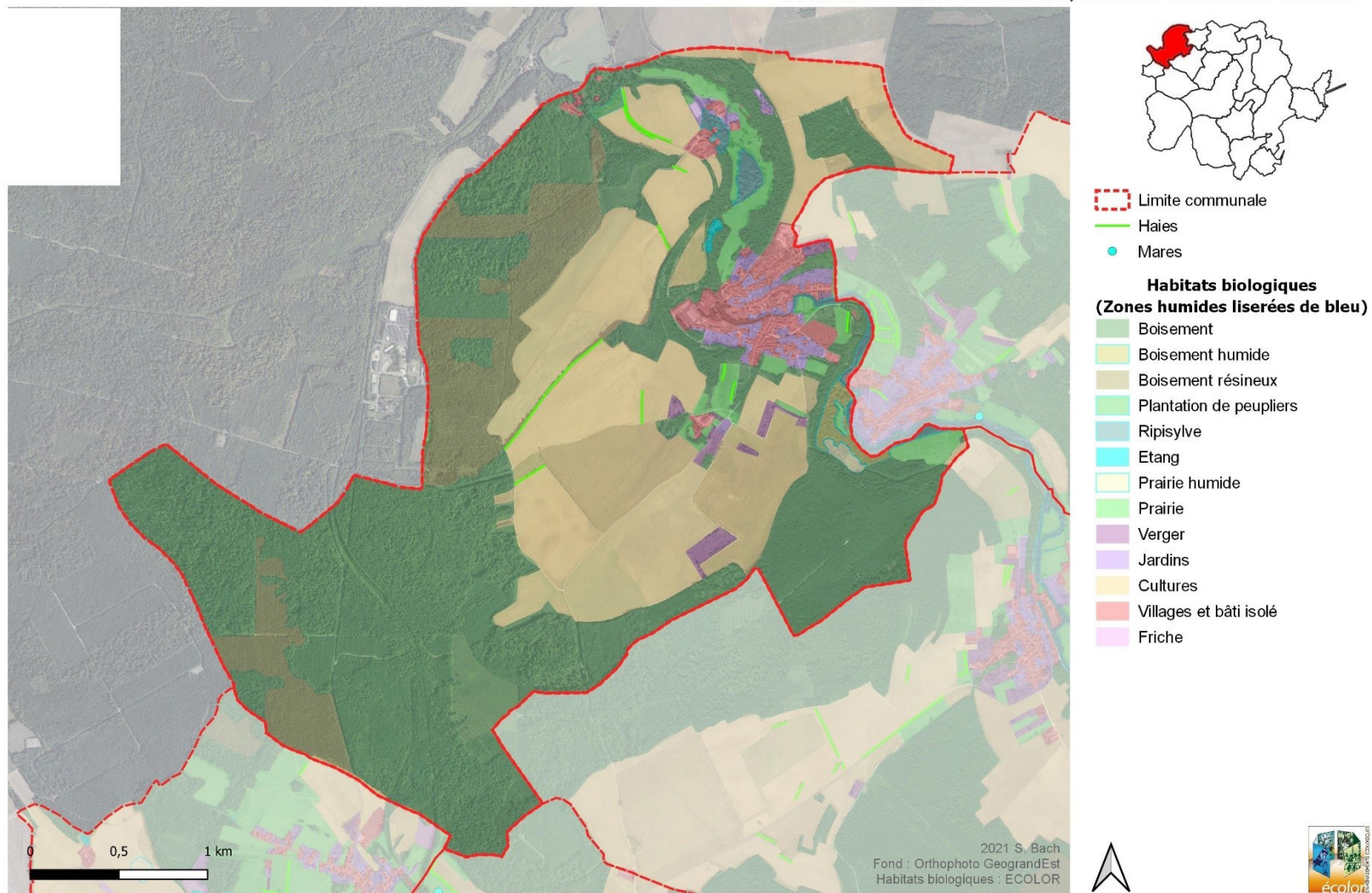
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE LAVINCOURT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



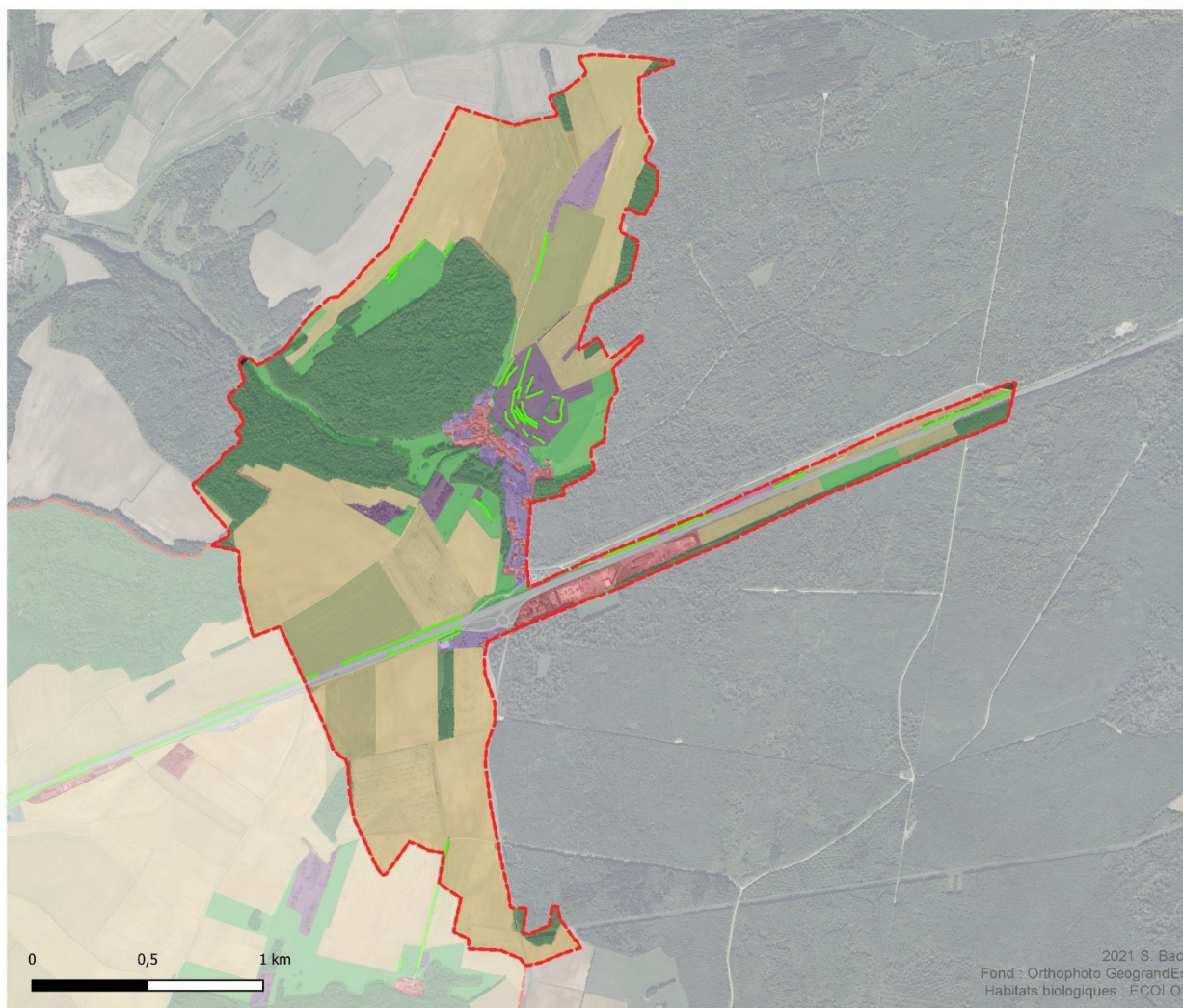
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE LISLE-EN-RIGAUT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE MAULAN

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



- Limite communale
- Haies

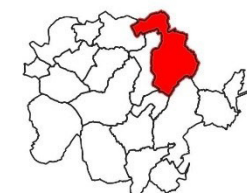
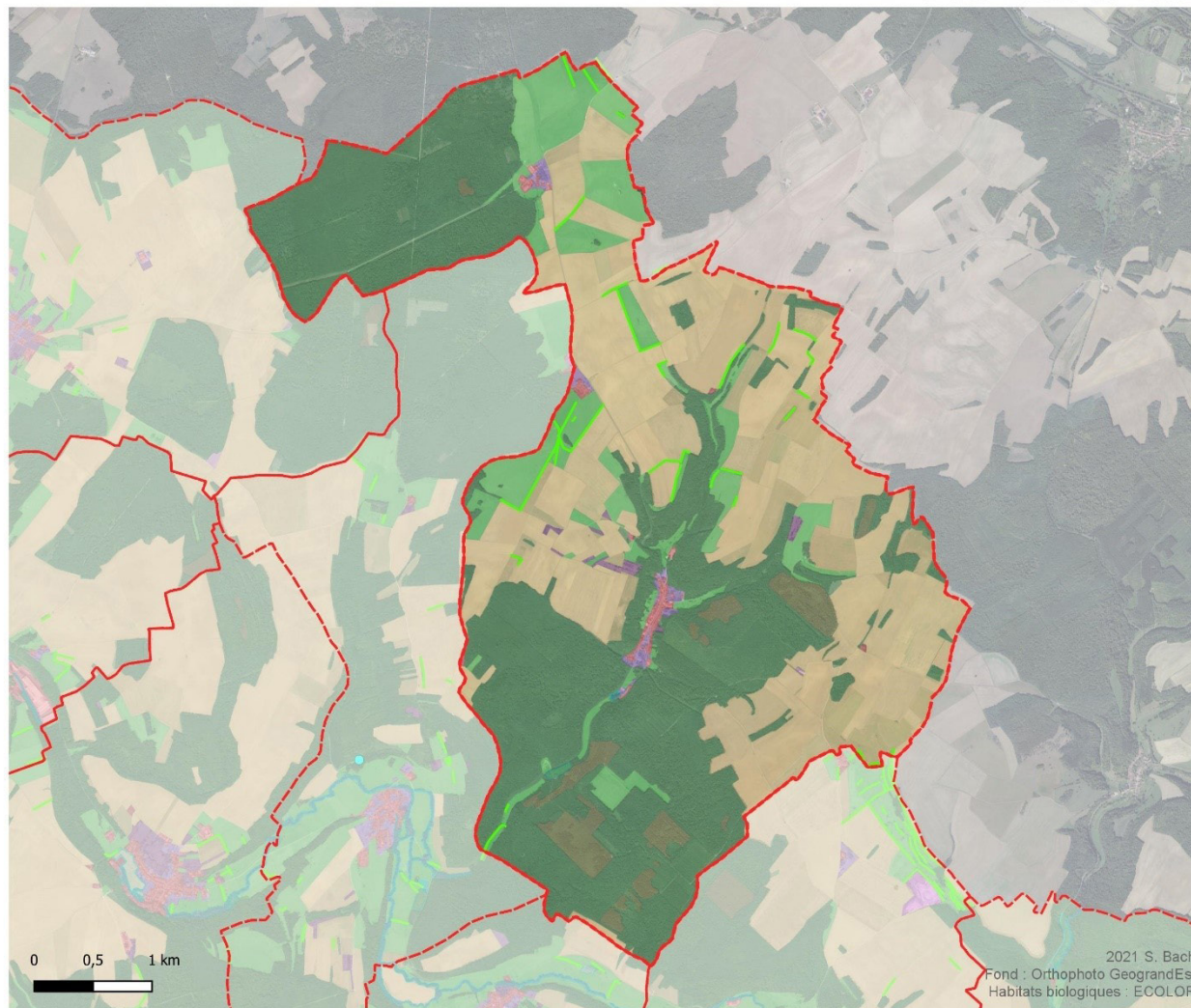
Habitats biologiques (Zones humides liserées de bleu)

- Boisement
- Etang
- Prairie
- Verger
- Jardins
- Cultures
- Villages et bâti isolé
- Friche
- Route



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE MONTPLONNE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



--- Limite communale

— Haies

• Mares

Habitats biologiques (Zones humides liserées de bleu)

Boisement

Boisement résineux

Plantation de peupliers

Ripisylve

Etang

Prairie humide

Prairie

Verger

Jardins

Cultures

Villages et bâti isolé

Friche

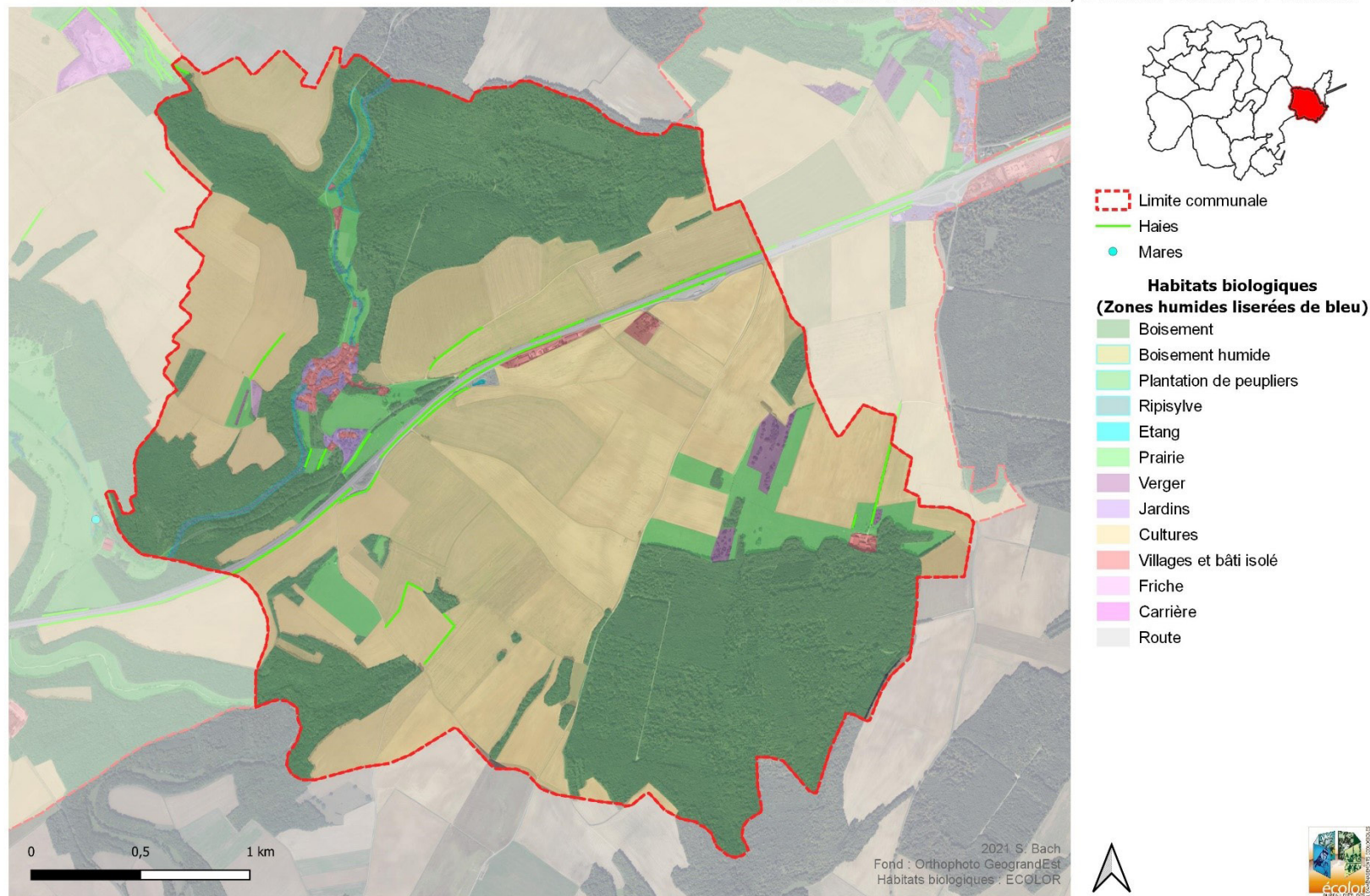
Carrière

Zone humide



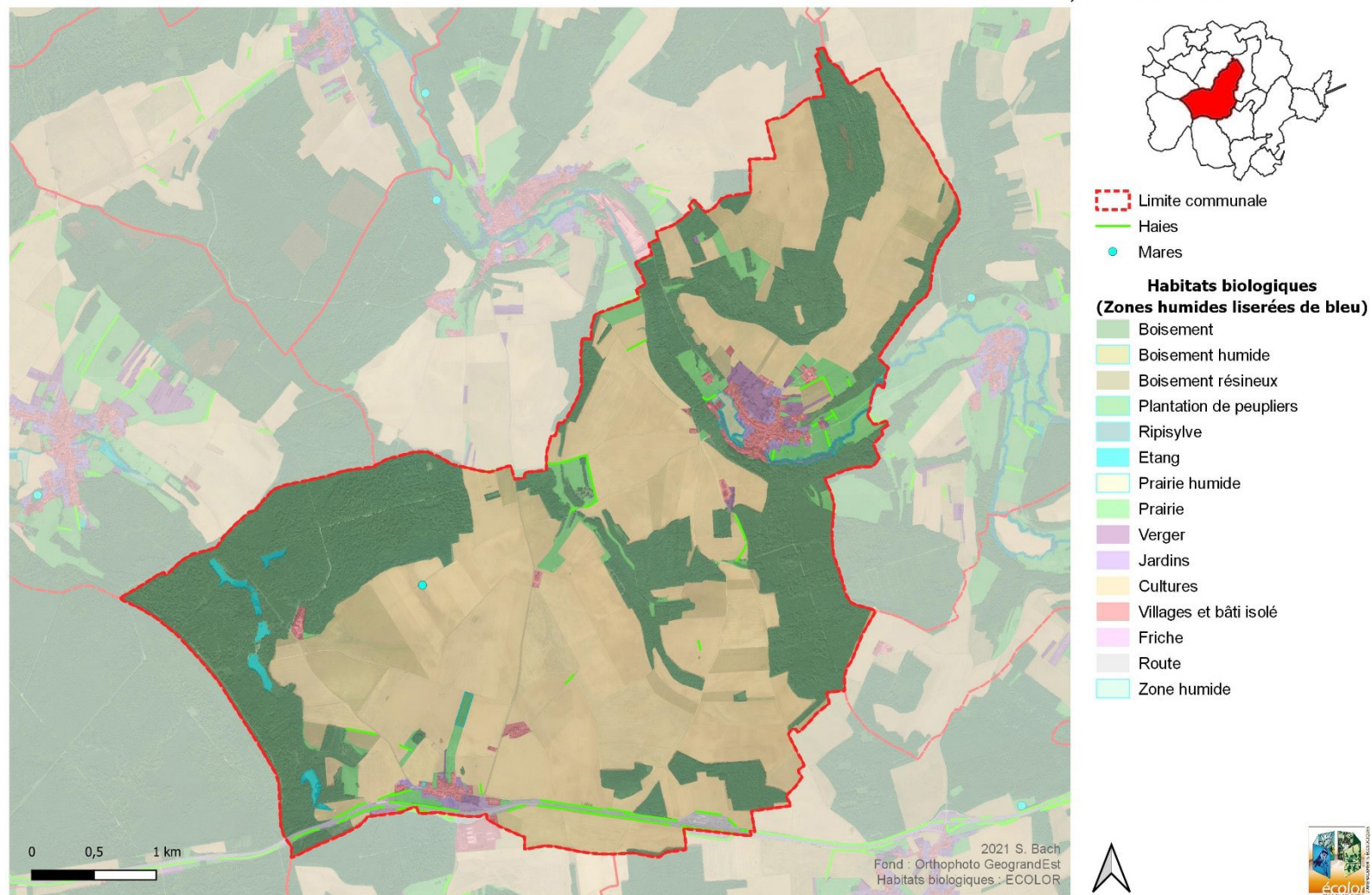
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE NANT-LE-PETIT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE RUPT-AUX-NONAINS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



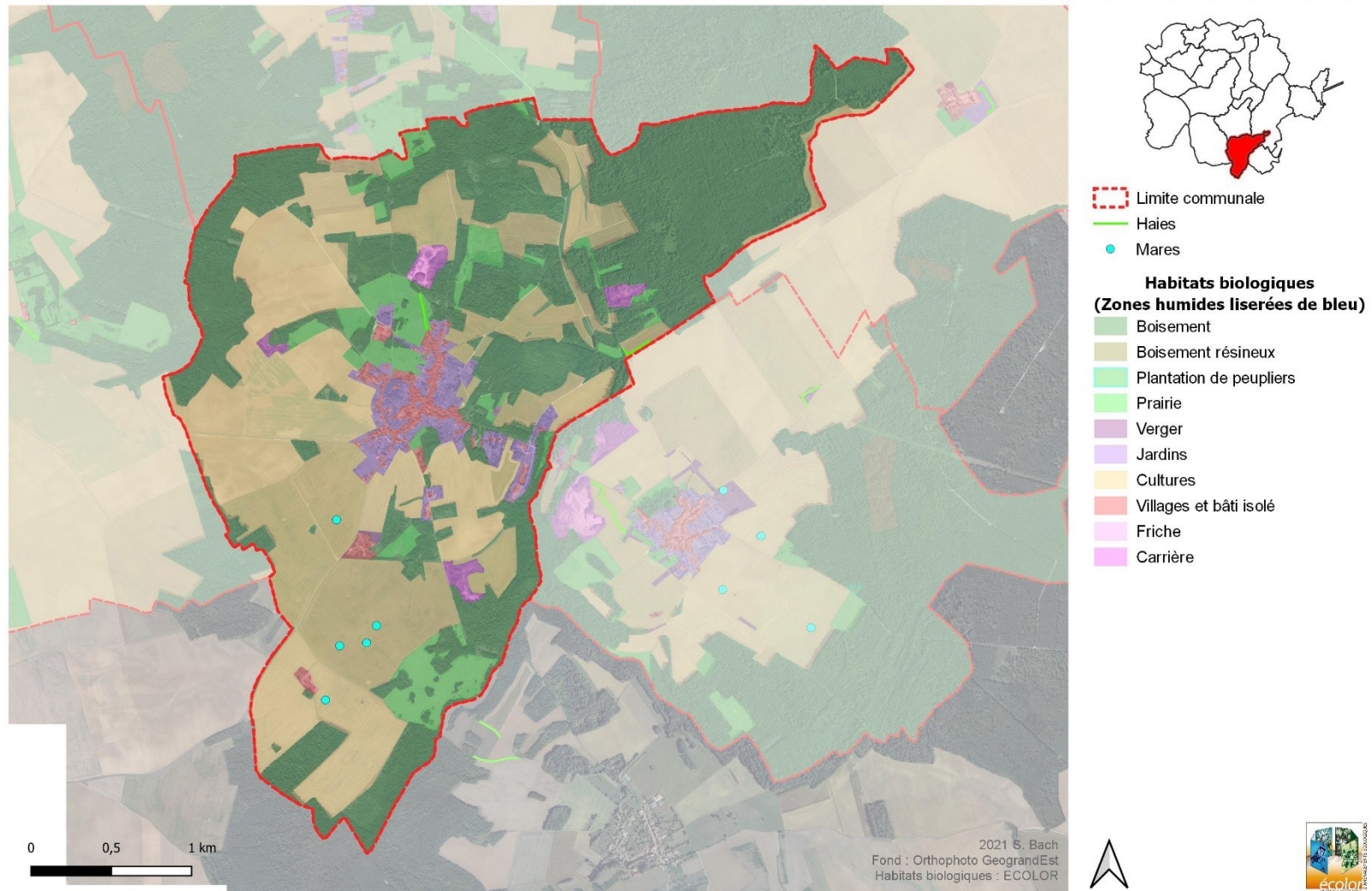
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE SAUDRUPT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



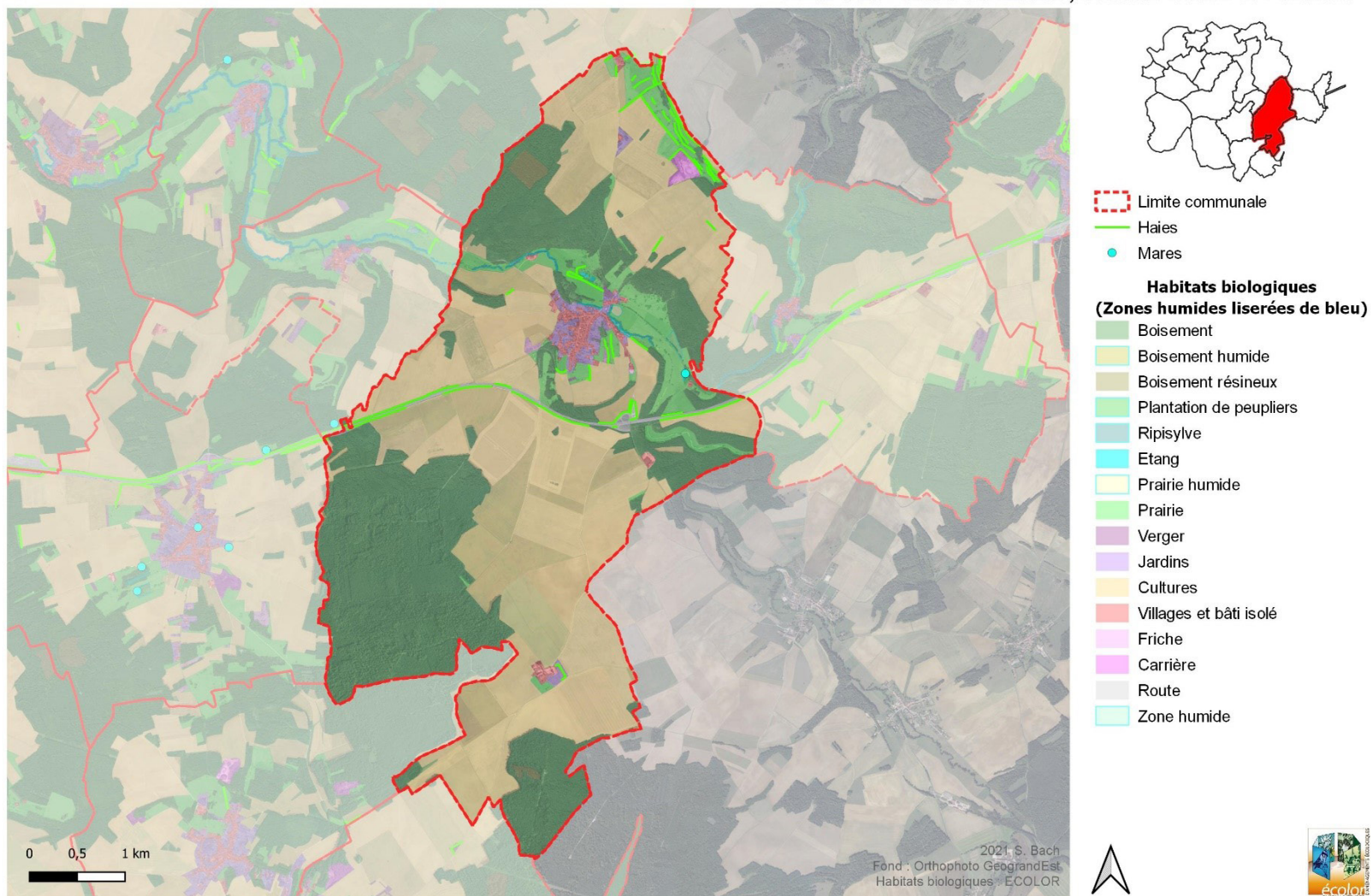
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE SOMMELONNE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



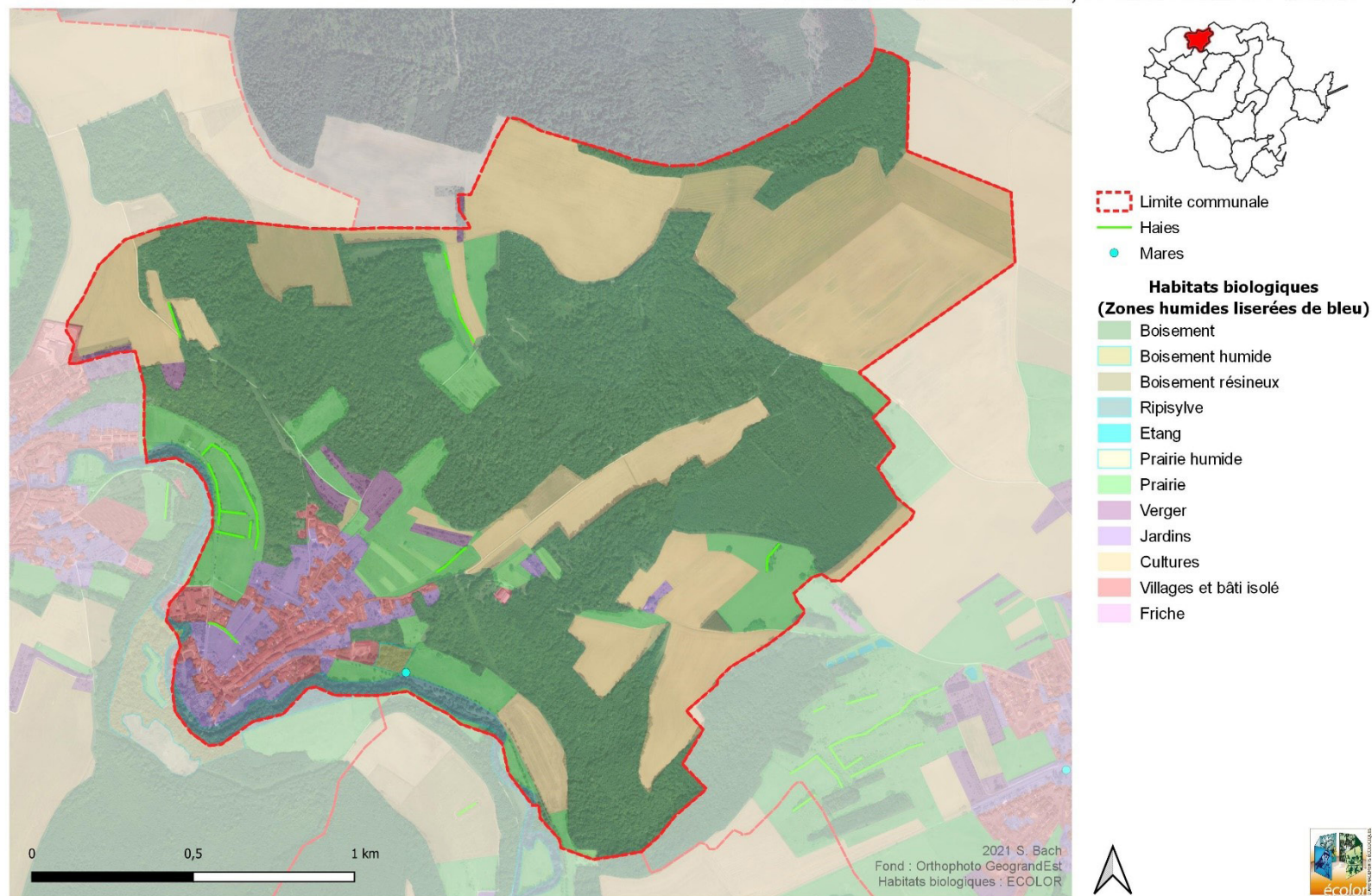
OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE STAINVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



OCCUPATION DU SOL ET ZONES HUMIDES DE VILLE-SUR-SAULX

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



3 / FAUNE ET FLORE LOCALE

>Flore remarquable et protégée

Un certain nombre d'espèces de plantes remarquables et/ou protégées sont connues sur le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse (tableau page suivante).

Nombre d'entre elles sont des espèces des zones humides, voire de bord de l'eau : c'est le cas de la Germandrée des marais, de la Laïche faux-souchet, la Léersie faux-riz, ou encore le Polystic à aiguillon (Photographie n°1).

D'autres espèces se trouvent au contraire dans les pelouses thermophiles : Aster amelle (Photographie n°2), Cuscute à petites fleurs, ou encore l'Epipactis de Müller.

Plusieurs espèces sont par ailleurs présentes en sous-bois : la Doronic panthère, l'If à baies, la Lathrée écailleuse, ou encore la Nivéole printanière (Photographie n°3).



Photographie n°1 : Polystic à aiguillons (photo : Ecolor, 2012)



Photographie n°2 : Aster amelle (photo : T. Duval, Ecolor, 2012)



Photographie n°3 : Nivéole printanière (photo : F. Fève, 2013)



Photographie n°4 : Nivéole printanière, station de L'isle-en-Rigault (photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2015)



ESPÈCES DE PLANTES REMARQUABLES ET/OU PROTÉGÉES, PAR COMMUNE

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Ecologie	Source
Aster amelle	<i>Aster amellus</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3 Protégée en France	2011	Pelouses calcaires	BD Recorder
Cuscute à petites fleurs	<i>Cuscuta epithymum</i>	Stainville	ZNIEFF3	2011	Pelouses sèches, landes.	BD Recorder
Doronic panthère	<i>Doronicum pardalianches</i>	Savonnières-en-Perthois	ZNIEFF2 Protégée en Lorraine	2006	Bois frais	Muller, 2006
Epiaire officinale	<i>Betonica officinalis</i>	Ancerville	ZNIEFF3	2004	Prairies	INPN
Epipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i>	L'isle-en-Rigault	ZNIEFF3 Protégée en Lorraine	2006	Pelouse, lisières et landes thermophiles	Muller, 2006
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	1994	Bas-marais, fossés	Fiche ENS
Groseillier noir	<i>Ribes nigrum</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	2012	Forêt	INPN
If à baies	<i>Taxus baccata</i>	L'isle-en-Rigault	ZNIEFF2	2010	Forêts sur granit ou calcaire	BD Recorder
Laîche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	2011	Bord de l'eau	BD Recorder
Lathrée écailleuse	<i>Lathraea squamaria</i>	L'isle-en-Rigault	ZNIEFF3	2010	Forêts, fonds de vallons	BD Recorder
Léersie faux Riz	<i>Leersia oryzoides</i>	Baudonvilliers	ZNIEFF3	2011	Bord de l'eau	BD Recorder
Liondent des éboulis	<i>Leontodon hispidus</i>	Juvigny-en-Perthois	NT, Protégée en Lorraine	1980	Pelouses sèches	INPN
Mousse des fontaines	<i>Cinclidotus riparius</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	2007	Dans l'eau	BD Recorder
Nivéole printanière	<i>Leucojum vernum</i>	L'isle-en-Rigault	Protégée en Lorraine ZNIEFF3	2013	Ravins forestiers humides	Fiche ZNIEFF, fiche ENS, Muller, 2006, BD Recorder, Ecolor 2015
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	Haironville	ZNIEFF2	2005	Prairies	INPN
Polystich à frondes soyeuses	<i>Polystichum setiferum</i>	Ancerville	ZNIEFF2	2013	Ravins humides	Fiche ZNIEFF
Polystich à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum auct.</i>	L'isle-en-Rigault (?)	ZNIEFF3	2013	Vallons humides et frais	Fiche ZNIEFF



Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i>	Baudonvilliers, Rupt-aux-Nonains	NT	2011	Bords d'étangs	INPN
Séneçon des marais	<i>Jacobaea paludosa</i>	L'isle-en-Rigault	ZNIEFF2 Protégé en Lorraine	2006	Roselières, bord de l'eau	Muller, 2006
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	2011	Bord des étangs, zones humides	BD Recorder
Lichen pulmonaire	<i>Lobaria pulmonaria</i>	Aux- Ancerville, Brillon-en-Barrois, Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF2	2015, 2017	Forêts peu polluées	INPN
-	<i>Grimmia crinita</i>	Savonnières-en-Perthois	ZNIEFF2	2017	Roche calcaire	INPN

Espèces protégées : Arrêté du 3 janvier 1994 ; Liste rouge des plantes menacées de Lorraine : NT : espèces quasi-menacées ; ZNIEFF : espèces déterminantes pour la définition des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) en Lorraine : note d'importance décroissante, de 1 à 3.

> Faune remarquable

Un certain nombre d'espèces remarquables de faune sont connus sur le secteur Saulx et Perthois, grâce aux divers inventaires qui y ont été faits (ENS de la Meuse, ZNIEFF de Lorraine, etc.), mais aussi grâce aux bases de données naturalistes participatives (www.faune-lorraine.org).

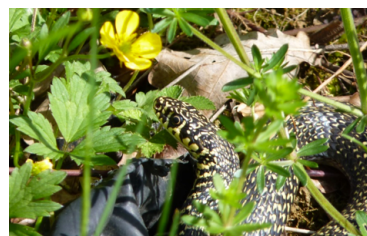
Le tableau 9 présente les espèces les plus remarquables connues, par différentes sources, en fonction des communes où elles ont été observées.

De manière générale, le secteur situé entre Haironville et Stainville apparaît comme particulièrement intéressant pour l'avifaune, du fait de la diversité des milieux présents, ainsi que grâce à la présence de la Saulx.

Outre les espèces citées dans le tableau, certains oiseaux ayant connu une forte régression en Lorraine, étaient cités anciennement (LPO, 1994) : il s'agit de la Chevêche d'Athéna et de la Pie-grièche grise.



Salamandre tachetée (photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2012)



Couleuvre verte-et-jaune (photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2012)



Busard cendré mâle en chasse (photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2014)



Pie-grièche écorcheur (photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2012)



ESPÈCES DE LA FAUNE REMARQUABLES ET/OU PROTÉGÉS, PAR COMMUNE

Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Amphibiens						
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Protégé, ZNIEFF3	2010	Murets et berges proches de plans d'eau	Fiche ZNIEFF
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Ancerville, Baudonvilliers, Bazincourt/S, L'isle-en-Rigault, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains	Protégé, ZNIEFF3	2004, 2019	Mares, étangs	BD Recorder, Ecolor 2015, www.faune-lorraine.org , INPN
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Cousances-les-Forges	Protégé, ZNIEFF2	2011	Mares, cours d'eau calmes	BD Recorder
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Bazincourt/S, L'isle-en-Rigault, Cousance-les-Forges, Juvigny-en-P., Lavincourt, Nant-le-Petit, Montplonne, Savonnières-en-Perthois, Ville-sur-Saulx	ZNIEFF3	2004, 2016	Mares, cours d'eau calmes, étangs	BD Recorder, Ecolor 2015, www.faune-lorraine.org , INPN
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Cousances-les-Forges, L'isle-en-Rigault	ZNIEFF3	2011	Cours d'eau forestiers	BD Recorder
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Ancerville, Brillon-en-B., L'isle-en-Rigault	Protégé, DH, ZNIEFF3	2017, 2019	Mares et ornières	www.faune-lorraine.org , INPN
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Aulnois-en-Perthois, Cousances-les-Forges, Nant-le-Petit, Savonnières-en-Perthois	ZNIEFF3	2003, 2011	Mares, cours d'eau calmes, étangs	BD Recorder, INPN
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	L'isle-en-Rigault, Aulnois-en-Perthois	ZNIEFF3	2011, 2004	Mares, cours d'eau calmes, étangs	BD Recorder, INPN
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Baudonvilliers, Nant-le-Petit	ZNIEFF3	2011	Mares, cours d'eau calmes, étangs	BD Recorder
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Protégé, ZNIEFF3	2010	Mares	Fiche ZNIEFF
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Sommelonne (donnée à confirmer)	Protégée, ZNIEFF 3	2013	Mares	Etude d'aménagement foncier, GEREAA, 2012.
Reptiles						
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	L'isle-en-Rigault, Stainville	Protégée, ZNIEFF2	1993, 1993	Haies, lisières, friches	Fiche ENS, Léger 1993, INPN



Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Juvigny-en-P.	Protégé, ZNIEFF3	2020	Lisières, haies, jardins	www.faune-lorraine.org
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Cousances-les-Forges, L'isle-en-Rigault, Montplonne, Sommelonne, Stainville	Protégé, ZNIEFF3	2014, 2019	Milieux pierreux	www.faune-lorraine.org, INPN
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Stainville	Protégé, ZNIEFF3	2017	Zones humides	www.faune-lorraine.org
Mammifères						
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Vallée de la Saulx	Espèce protégée, DH, ZNIEFF1 ; présence soupçonnée	1995	Cours d'eau de qualité	Fiche ENS
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Cousances-les-Forges, Juvigny-en-P., L'isle-en-Rigault	Espèce protégée	2017, 2019	Haies, lisières, friches, jardins, vergers	www.faune-lorraine.org
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	Ancerville, Bazincourt/S, L'isle-en-Rigault, Maulan, Montplonne, Saudrupt, Stainville	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2012, 2020	Boisements	www.faune-lorraine.org, INPN
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ancerville, Juvigny-en-P., Maulan, Saudrupt	Espèce protégée	2017, 2019	Boisements	www.faune-lorraine.org, INPN
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, en quasi-menacé France, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, en quasi-menacé France, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, DH, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000



Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Aulnois-en-P, Savonnières-en-P, Juvigny-en-P	Espèce protégée, ZNIEFF	2008	Boisements, milieux ouverts	FSD site Natura 2000
Oiseaux nicheurs						
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Juvigny-en-Perthois	Protégée, DO, ZNIEFF3	2013	Lisières thermophiles	www.faune-lorraine.org
Bondrée apivore	<i>Perisoreus inornatus</i>	Montplonne	Protégée, DO, ZNIEFF2	2013	Forêts claires	www.faune-lorraine.org
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bazincourt/Saulx, Juvigny-en-Perthois, L'isle-en-Rigault, Stainville, Bazincourt-sur-Saulx, Haironville, Lavincourt, Maulan, Montplonne, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Sommelonne, Ville-sur-Saulx, Savonnières-en-Perthois, Brillon-en-Cousances-les-Forges	Protégé, ZNIEFF3, Vulnérable en France	2009, 2019	Forêts	BD Recorder, www.faune-lorraine.org, INPN
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	L'isle-en-Rigault, Maulan, Savonnières-en-Perthois, Stainville	Protégé, ZNIEFF3	2014	Coteaux thermophiles	www.faune-lorraine.org
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Montplonne	Protégé, DO, Vulnérable en France, ZNIEFF2	2013	Plateaux cultivés	www.faune-lorraine.org



Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Baudonvilliers, Bazincourt/S, Cousances-les-Forges, Haironville, Lavincourt, Sommelongne	Protégé, VU	2019, 2020	Bosquets et lisières	www.faune-lorraine.org, INPN
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Aulnois-en-Perthois	Protégée, ZNIEFF2	2016	Vergers, vieux saules	www.faune-lorraine.org
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Ancerville, Rupt-aux-Nonains, Haironville, Bazincourt-sur-Saulx, Cousances-les-Forges, Lavincourt, L'isle-en-Rigault, Montplonne, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt, Stainville, Ville-sur-Saulx	Protégé, ZNIEFF3	1995, 2020	Cours d'eau	Fiche ENS, www.faune-lorraine.org
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Lavincourt	Protégé, VU	2012	Boisements	www.faune-lorraine.org
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Montplonne	Protégé, ZNIEFF2	2019	Boisements	www.faune-lorraine.org
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	L'isle-en-Rigault, Bazincourt-sur-Saulx, Cousances-les-Forges, Haironville, Lavincourt, Rupt-aux-Nonains, Sommelongne, Stainville, Saudrupt	Protégée, vulnérable en France, ZNIEFF3	2010, 2020	Friches	BD Recorder, www.faune-lorraine.org, INPN
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Juvigny-en-Perthois, Saudrupt	Protégée, ZNIEFF3	2012	Zones buissonnantes	BD Recorder, www.faune-lorraine.org
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ancerville, Bazincourt.S, Haironville, Isle-en-Rigault, Lavincourt, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt, Sommelongne, Stainville, Ville-sur-Saulx, Saudrupt	Protégé, DO, ZNIEFF3	2012, 2014	Cours d'eau de qualité	www.faune-lorraine.org, Ecolor 2015, INPN
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Cousances-les-Forges, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt	Protégé, DO, ZNIEFF3	2014, 2020	Boisements, ripisylves	www.faune-lorraine.org
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Bazincourt/S, Rupt-aux-Nonains	Protégé, DO, ZNIEFF2	2020	Boisements	www.faune-lorraine.org
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Brillon-en-Barrois, Haironville, Ville/Saulx	Protégé, EN	2012	Vergers, vieux arbres	www.faune-lorraine.org



Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Rupt-aux-Nonains	Protégé, VU	2012	Boisements	www.faune-lorraine.org
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Ancerville, Bazincourt/S., L'Isle-en-Rigault, Montplonne, Rupt-aux-Nonains, Sommelonne	Protégé, DO, ZNIEFF3	2010, 2012	Vieilles chênaies	www.faune-lorraine.org, INPN
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Bazincourt/S, Brillon-en-Barrois, Juvigny-en-Perthois, L'Isle-en-Rigault, Lavincourt, L'isle-en-Rigault, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Savonnières-en-Perthois	Protégé, DO, ZNIEFF3	2009, 2012	Vieilles forêts	BD Recorder, Ecolor 2015, www.faune-lorraine.org, INPN
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Aulnois-en-P., Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-B., Haironville, Lavincourt, Montplonne, Rupt-aux-Nonains, Savonnières-en-P., Sommelonne, Stainville	Protégé, DO, ZNIEFF3	2010, 2020	Haies et lisières	www.faune-lorraine.org, INPN
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Haironville, L'isle-en-Rigault, Montplonne	ZNIEFF3	2020	Vieilles forêts	www.faune-lorraine.org
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	L'isle-en-Rigault	Protégé, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2014	Prairies humides	www.faune-lorraine.org
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Haironville, Saudrupt, Rupt-aux-Nonains, Cousance-les-Forges, Nant-le-Petit	Protégé, quasi-menacé en France	2012, 2019	Zones buissonnantes	www.faune-lorraine.org, Ecolor 2015
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Haironville, Juvigny-en-Perthois, Bazincourt-sur-Saulx, Maulan, Montplonne, Savonnières-en-Perthois, Saudrupt	Protégé, Vulnérable en France, ZNIEFF3	2010, 2012	Vieilles forêts	BD Recorder, www.faune-lorraine.org, INPN
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-B., Cousance-les-Forges, Haironville, L'isle-en-Rigault, Nant-le-Petit, Ville-sur-Saulx, Rupt-aux-Nonains, Stainville, Saudrupt	Protégé, ZNIEFF3	2012, 2019	Vergers, lisières	www.faune-lorraine.org, INPN
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Cousance-les-Forges, Haironville, Rupt-aux-Nonains, Sommelonne	Protégé, VU	2012, 2020	Parcs et jardins	www.faune-lorraine.org



Nom français	Nom scientifique	Communes	Statut	Date d'observation	Habitats	Source
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Aulnois-en-P, Brillon-en-Barrois, Cousance-les-Forges, Haironville, Lavincourt, Isle-en-Rigault, Rupt-aux-Nonains, Savonnières-en-Perthois, Stainville	Protégé, ZNIEFF3	2010, 2019	Haies, lisières	www.faune-lorraine.org, INPN
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Rupt-aux-Nonains	Protégé, quasi-menacé en France, ZNIEFF3	2013	Vieux vergers	www.faune-lorraine.org, INPN
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Brillons-en-Barrois, Haironville, Rupt-aux-Nonains, Ville/Saulx	VU	2019	Boisements	www.faune-lorraine.org, INPN
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Bazincourt-sur-Saulx, Cousances-les-Forges, Rupt-aux-Nonains	Protégé, VU	2019	Jardins, boisements	www.faune-lorraine.org, INPN
Insectes						
Flambé	<i>Ipchiclus podalirius</i>	Cousance-les-Forges	ZNIEFF2	2009	Pelouses sèches	BD Recorder
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Stainville	ZNIEFF3	2019	Prairies et pelouses sèches	www.faune-lorraine.org
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>	Cousances-les-Forges	ZNIEFF3	2009	Forêts humides	INPN
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	Rupt-aux-Nonains	ZNIEFF3	2019	Etangs	www.faune-lorraine.org
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Cousances-les-Forges	ZNIEFF3	2009	Etangs	INPN
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Lavincourt	ZNIEFF3	2009	Zones humides	INPN
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Ancerville, Juvigny-en-Perthois	ZNIEFF3	2012, 2019	Zones humides	INPN
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Lavincourt	ZNIEFF3	2009	Zones humides	INPN
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	Stainville	ZNIEFF3	2019	Pelouses sèches	INPN
(Trichoptère)	<i>Synagapetus dubitans</i>	Bazincourt-sur-Saulx	ZNIEFF3	2011	Cours d'eau de qualité	BD Recorder
Poissons						
Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	Entre Lavincourt et Rupt-aux-Nonains Montplonne : zone de frai	Protégée, ZNIEFF2	1995, 2006	Cours d'eau de qualité	Fiche ENS, APPB, INPN
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Rupt-aux-Nonains	Protégée	2006	Cours d'eau de qualité	INPN
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Rupt-aux-Nonains	Protégée, DH2	2006	Cours d'eau de qualité	INPN

Espèces protégées : amphibiens et reptiles : Arrêté du 19 novembre 2007 ; mammifères : Arrêté du 23 avril 2007 ; oiseaux : Arrêté du 29 octobre 2009 ; Liste rouge des oiseaux menacés de France (LPO, IUCN) : EN : espèces en danger ; VU : espèces vulnérables ; DO : espèces listées à l'annexe 1 de la Directive 2009/147/CE du parlement européen, dite Directive « Oiseaux » ; poissons : arrêté du 8 décembre 1988 : ZNIEFF : espèces déterminantes pour la définition des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) en Lorraine : note d'importance décroissante, de 1 à 3.



4 / LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

> La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est

Si la notion de Trame verte et bleue a pris son essor à partir de 2007, dans la foulée des lois dites « Grenelle », la notion de « continuités écologiques » est bien plus ancienne. Cette notion s'impose peu à peu comme un thème majeur dans tous les sujets ayant trait à la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un **réseau formé de continuités écologiques** terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un **outil d'aménagement durable** du territoire.

La Trame verte et bleue **contribue à l'état de conservation favorable** des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

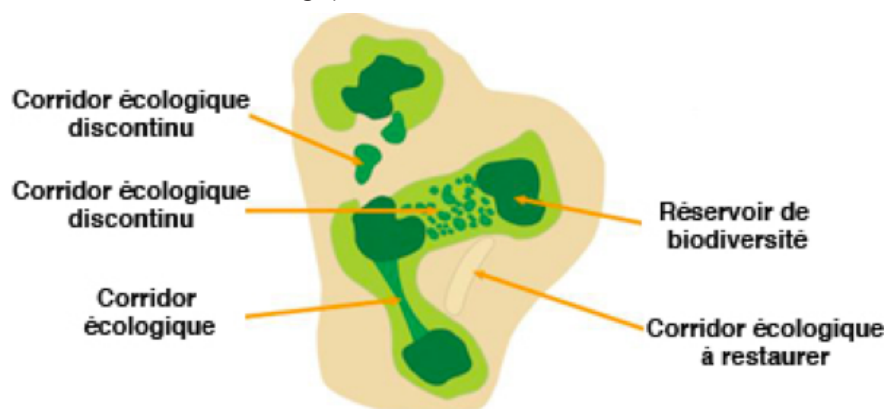


SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE.

Les notions de Trame Verte et Bleue, réservoirs et corridors sont définies par un décret ministériel du 27 décembre 2012 :

- **La Trame verte et bleue** est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques » ;
- **Les réservoirs de biodiversité** sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ». Les espaces naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) font partie de ces réservoirs biologiques ;
- **Les corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité ». Ils peuvent être linéaires, en « pas japonais », continus ou discontinus.

Les objectifs fixés par la loi « Grenelle 1 » à la Trame Verte et Bleue sont de **diminuer la fragmentation** des espaces naturels, **relier les espaces importants** pour la préservation de la biodiversité, faciliter les **échanges génétiques**, améliorer **la qualité et la diversité des paysages et contribuer à la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux de surface**.

La Trame Verte et Bleue est une notion bien étudiée par les chercheurs, mais c'est également un outil d'aménagement du territoire qui prend corps progressivement, à différentes échelles du territoire :

- **A l'échelle européenne** : le réseau Natura 2000 est une préfiguration de cette démarche, qui vise à constituer un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle du continent ;
- **A l'échelle française** : un décret du 27 décembre 2012 fixe la portée et les modalités d'élaboration de la Trame Verte et Bleue en France, avec notamment la définition de grandes continuités écologiques nationales. D'autre part, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le territoire passera par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) ;
- **A l'échelle régionale** : le SRCE de Lorraine est en cours d'élaboration. Les documents provisoires sont actuellement soumis à la consultation du public, et sa validation est prévue pour l'automne 2015. Par ailleurs, le SRCE de Champagne-Ardenne est également en cours de consultation, pour une validation prévue au début de l'été 2015 ; Le SRCE est intégré au SRADDET.
- **A l'échelle locale** : le SCoT du Pays Barrois a défini une Trame Verte et Bleue qui doit être adaptée à l'échelle des documents d'urbanisme.

> Pourquoi préserver les continuités écologiques ?

La Trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité. Dans un monde



en changement permanent et rapide, il faut favoriser la libre expression des capacités d'adaptation des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Il faut pour cela prendre en compte les effets positifs des activités humaines, dont de nombreuses activités agricoles. Il faut aussi limiter ou supprimer les freins et barrières d'origine humaine comme les infrastructures de transport.

Les continuités écologiques améliorent la qualité écologique des milieux et garantissent **la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages**. Les objectifs sont multiples : l'adaptation aux changements climatiques, le brassage des gènes nécessaires à la bonne santé des populations, les migrations saisonnières ou journalières, la réalisation de toutes les phases du cycle de vie (nourrissage, reproduction, élevage des jeunes, etc.), et plus généralement au maintien des habitats naturels.

> Quelques définitions

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. D'après le centre de ressources Trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), c'est un réseau écologique constitué de quatre éléments principaux :

- **Les continuités écologiques** : les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans

lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). Les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité ;

- **Les corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement) ;
- **Les cours d'eau et zones humides** : les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de

l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Cette Trame verte et bleue est en cours d'identification, à l'échelle de chaque région, via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), comme l'impose le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

*Le document annexe qui accompagne le décret liste pour chaque région française les espèces « sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. » La Trame verte et bleue régionale doit permettre d'assurer la conservation de ces espèces, dites « **espèces de cohérence** » qui sont souvent des espèces « parapluie », représentatives des exigences écologiques d'un cortège d'autres espèces, ou d'un milieu particulièrement menacé.

Les « espèces de cohérence » lorraines potentiellement présentes dans le territoire du secteur Saulx et Perthois



de la Communauté de communes des Portes de Meuse sont :

- **Libellules** : Agrion à fer de lance (*Coenagrion hastulatum*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Caloptéryx vierge septentrional (*Calopteryx virgo virgo*), Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), Epithèque bimaculée (*Epiptera bimaculata*), Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), Libellule fauve (*Libellula fulva*) ;
- **Orthoptères** : Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Criquet des Genévriers (*Euthystira brachyptera*), Criquet palustre (*Chorthippus montanus*), Decticelle bicolore (*Bicolorana bicolor*), Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) ;
- **Papillons** : Azuré des Paluds (*Maculinea nausithous*), Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*), Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) ;
- **Amphibiens** : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- **Mammifères** : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Chat forestier (*Felis silvestris*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Martre des pins (*Martes martes*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Putois d'Europe (*Mustela putorius*) ;
- **Oiseaux** : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*,

Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), Grosbec cassenois (*Coccothraustes coccothraustes*), Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), Locustelle lusciniode (*Locustella luscinioides*), Mésange boréale (*Parus montanus*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ;

- **Reptiles** : Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Lézard des souches (*Lacerta agilis*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).

Ces espèces devront donc être prises en compte lors de l'élaboration du PLUi, qui devra permettre de maintenir les populations présentes et leurs habitats en bon état de conservation.

> Continuités écologiques d'importance nationale

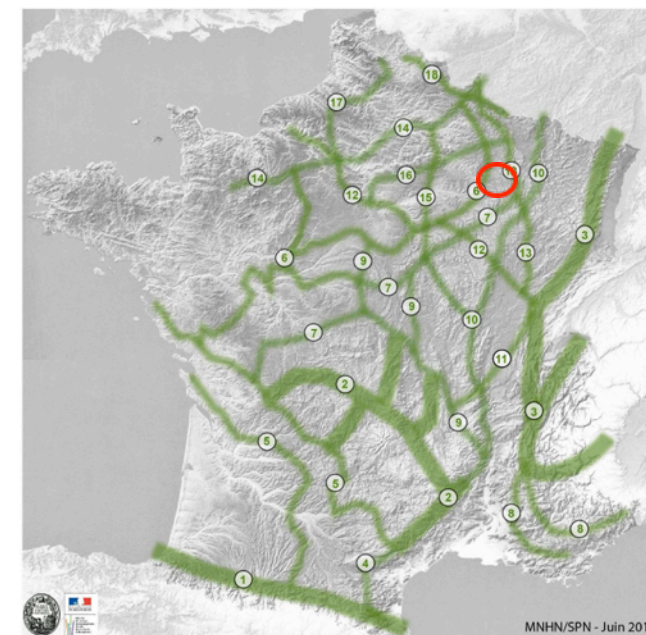
Les orientations nationales pour la préservation de la biodiversité cartographient les continuités écologiques d'importance nationale pour un certain nombre de continuums.

Trois types de continuités d'importance nationale concernent directement le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

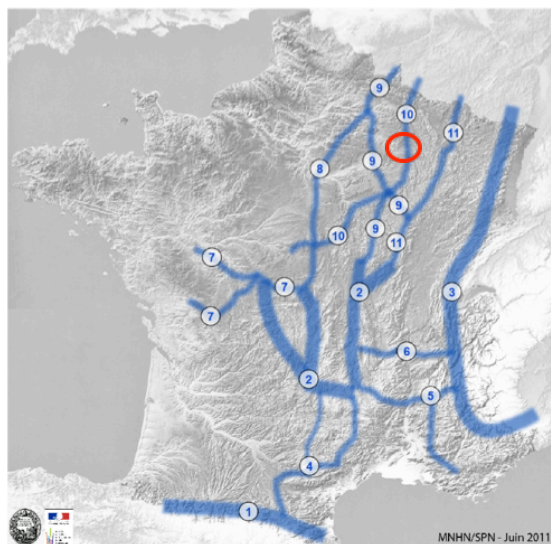
Les continuités des milieux boisés (Carte suivante) : la continuité identifiée par le n°6 passe en marge de le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de

communes des Portes de Meuse (cercle rouge sur la carte) ; elle part du littoral atlantique, et se scinde en plusieurs branches, dont l'une va vers la Lorraine.

LES CONTINUITÉS BOISÉES D'IMPORTANCE NATIONALE

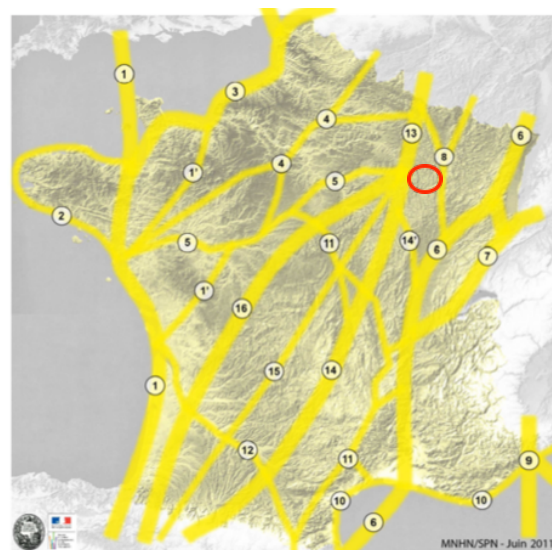


LES CONTINUITÉS DES MILIEUX OUVERTS FRAIS À FROIDS D'IMPORTANCE NATIONALE



Les continuités des milieux ouverts frais à froids
: le territoire intercommunal est concerné par la
continuité n°10 (Carte suivante).

LES CONTINUITÉS DES MILIEUX OUVERTS FRAIS À FROIDS D'IMPORTANCE NATIONALE



**Les voies d'importance nationale de migration
de l'avifaune** : la voie n°13 relie la France à
l'Europe du Nord, en passant notamment par les
grands lacs de la Champagne humide, dont le
lac du Der-Chantecoq, proche du secteur Saulx
et Perthois de la Communauté de communes
des Portes de Meuse.

> A l'échelle régionale : le SRADDET Grand Est

L'ancien Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine et l'ancien Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Champagne-Ardenne ont été annexés au SRADDET du Grand Est, y compris leurs annexes cartographiques. Le SRADDET Grand Est, dénommé Grand Est Territoires, a été approuvé le 25 janvier 2020.

Ce chapitre reprend les éléments issus des SRCE Lorraine et Champagne-Ardenne, tel qu'ils ont été intégrés dans le SRADDET. La Carte page suivante indique les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale sur le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

L'un **des corridors forestiers d'importance régionale** aboutit au sud du territoire intercommunal, au niveau de Savonnières-en-Perthois, Aulnois-en-Perthois et Cousances-les-Forges, dans un secteur où la ZNIEFF forestière constitue un réservoir de biodiversité.

Les **zones de forte perméabilité** sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèce et à leurs déplacements. Quatre zones de forte perméabilité sont présentes dans le territoire intercommunal :

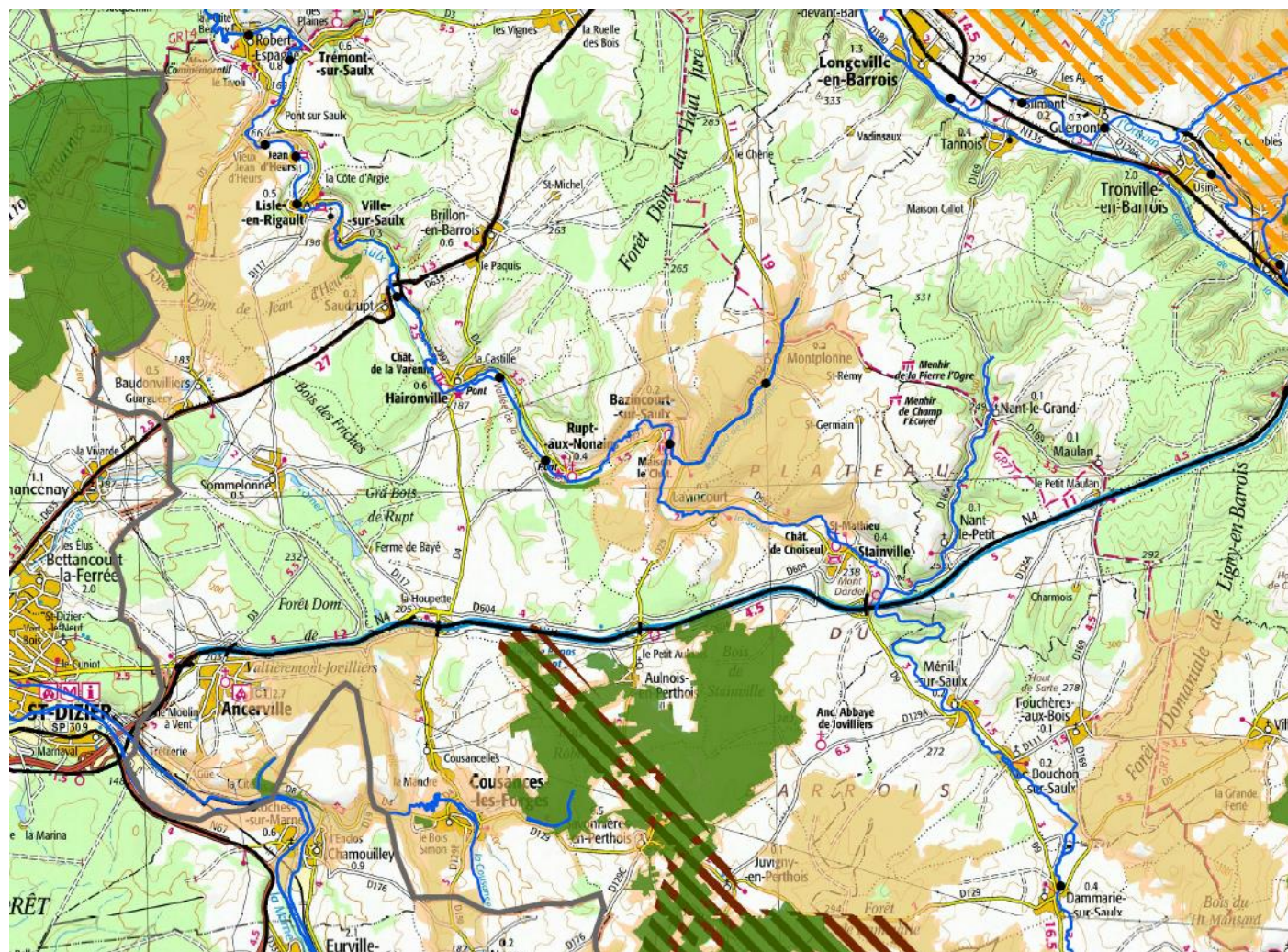
- Au nord-ouest, entre L'isle-en-Rigault et Baudonvilliers ;
- Au nord-est, entre Montplonne, Rupt-aux-Nonains et Stainville ;
- Au sud-est, à proximité de Juvigny-en-Perthois ;
- Au sud-ouest, entre Ancerville et Cousances-les-Forges.

Enfin, la cartographie régionale de la Trame Verte et Bleue fait apparaître **deux infrastructures impactantes** dans le territoire intercommunal : la RN4 ainsi que la RD635.

Ces infrastructures constituent des ruptures écologiques importantes, qui limitent les déplacements de la faune, sans compter les risques de mortalité pour les individus.



EXTRAIT DE L'EX SRCE LORRAINE, ANNEXÉ AU SRADDET DU GRAND EST



Légende

Objectifs de la TVB:

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors en bon ou très bon état et classés
- Réservoirs corridors en bon ou très bon état
- Autres réservoirs corridors classés
- Autres réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ à préserver ou conforter
- ▨ à restaurer

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

*Les corridors doivent être validés par des études locales

Permabilités :

- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)
- Limites communales



Le PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois doit également prendre en compte l'ex SRCE de Champagne-Ardenne, car le territoire est situé à la limite entre les deux anciennes régions de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

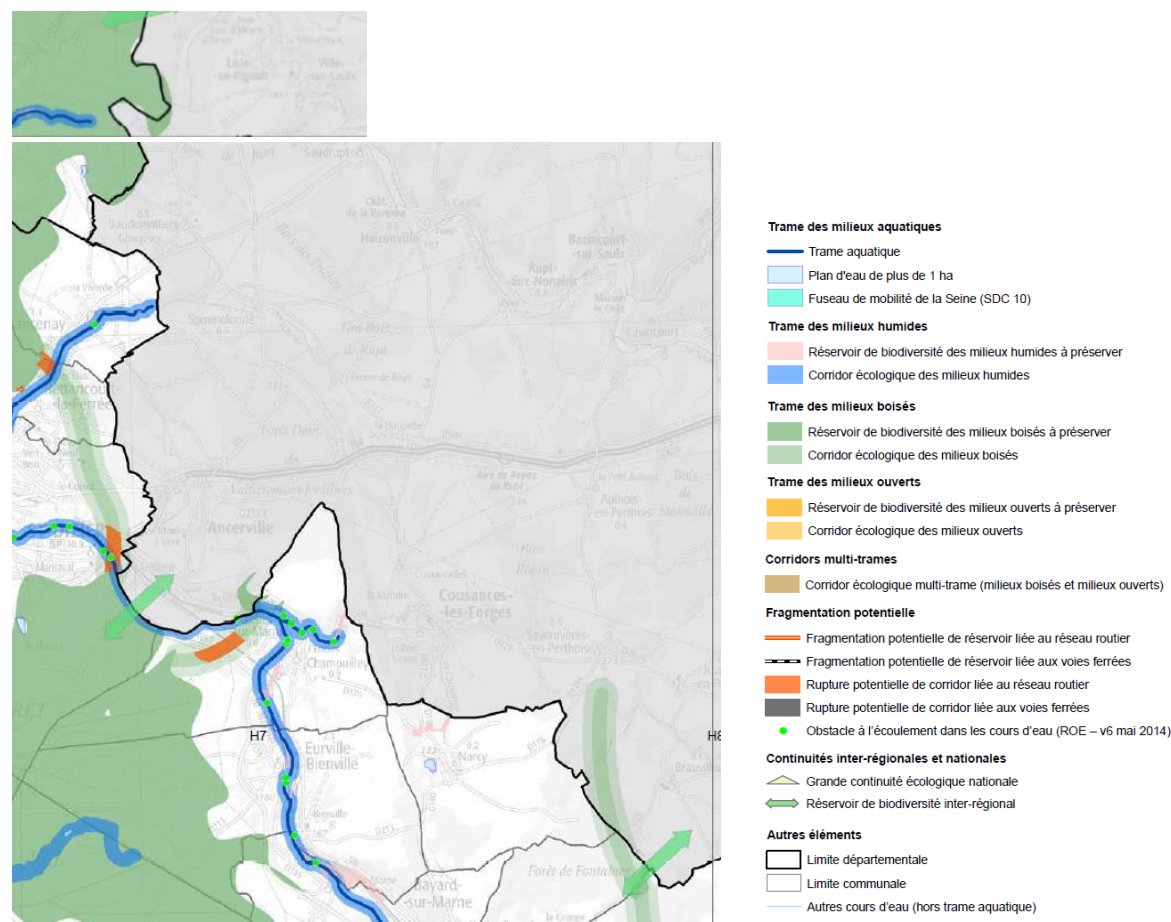
D'après les cartes du document adopté en décembre 2015 (cartes suivantes), les principaux éléments à retenir, concernant le territoire intercommunal, sont :

- La présence de **réservoirs de biodiversité des milieux boisés à préserver** en limite du territoire, le long des communes de Baudonvilliers et L'isle-en-Rigault, ainsi qu'en rive gauche de la Marne, en limite d'Ancerville ;
- La présence d'un **corridor écologique des milieux boisés** qui pénètre dans le territoire sur le ban de Savonnières-en-Perthois ;
- La présence de **corridors écologiques des milieux humides** :
 - o le long du cours de l'Ornel, qui traverse Sommelonne et Rupt-aux-Nonains ;
 - o le long de la Marne, qui marque la limite régionale.
- La présence d'un **réservoir biologique des milieux boisés** inter-régional au niveau d'Ancerville. Ceci est surprenant, car il n'existe pas de continuité boisée à cet endroit dans le territoire intercommunal ; de plus, la limite régionale y est marquée par de multiples obstacles aux déplacements de la faune : la Marne, le canal entre Champagne et Bourgogne, la RN67 et l'agglomération d'Ancerville.

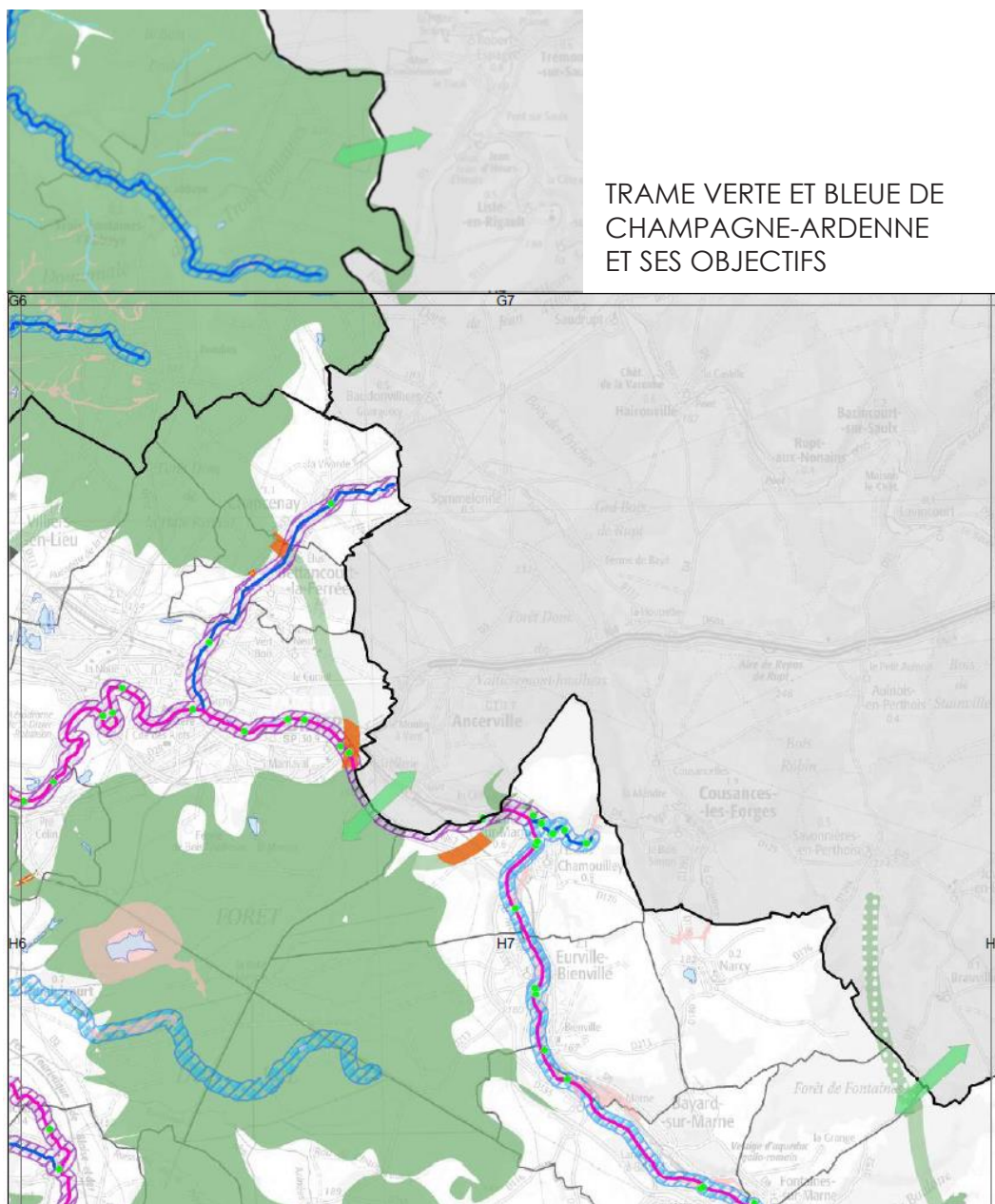
Les objectifs de l'ancien SRCE Champagne-Ardenne, concernant la Trame Verte et Bleue jouxtant le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse sont :

- **Restaurer** la trame aquatique de la Marne ;
- **Conserver** la trame aquatique de l'Ornel ;
- **Restaurer** la trame des milieux humides de la Marne et de l'Ornel ;
- **Restaurer** le corridor écologique boisé de Savonnières-en-Perthois.

TRAME VERTE ET BLEUE DE CHAMPAGNE-ARDENNE



TRAME VERTE ET BLEUE DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET SES OBJECTIFS



Trame des milieux aquatiques

- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Plan d'eau de plus de 1 ha
- Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

- Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de restauration
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

- Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Corridors multi-trames

- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de préservation
- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de restauration

Fragmentation potentielle

- Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
- Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
- Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
- Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

- Grande continuité écologique nationale
- Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

- Limite départementale
- Limite communale



> A l'échelle régionale : Le SCoT du Pays Barrois

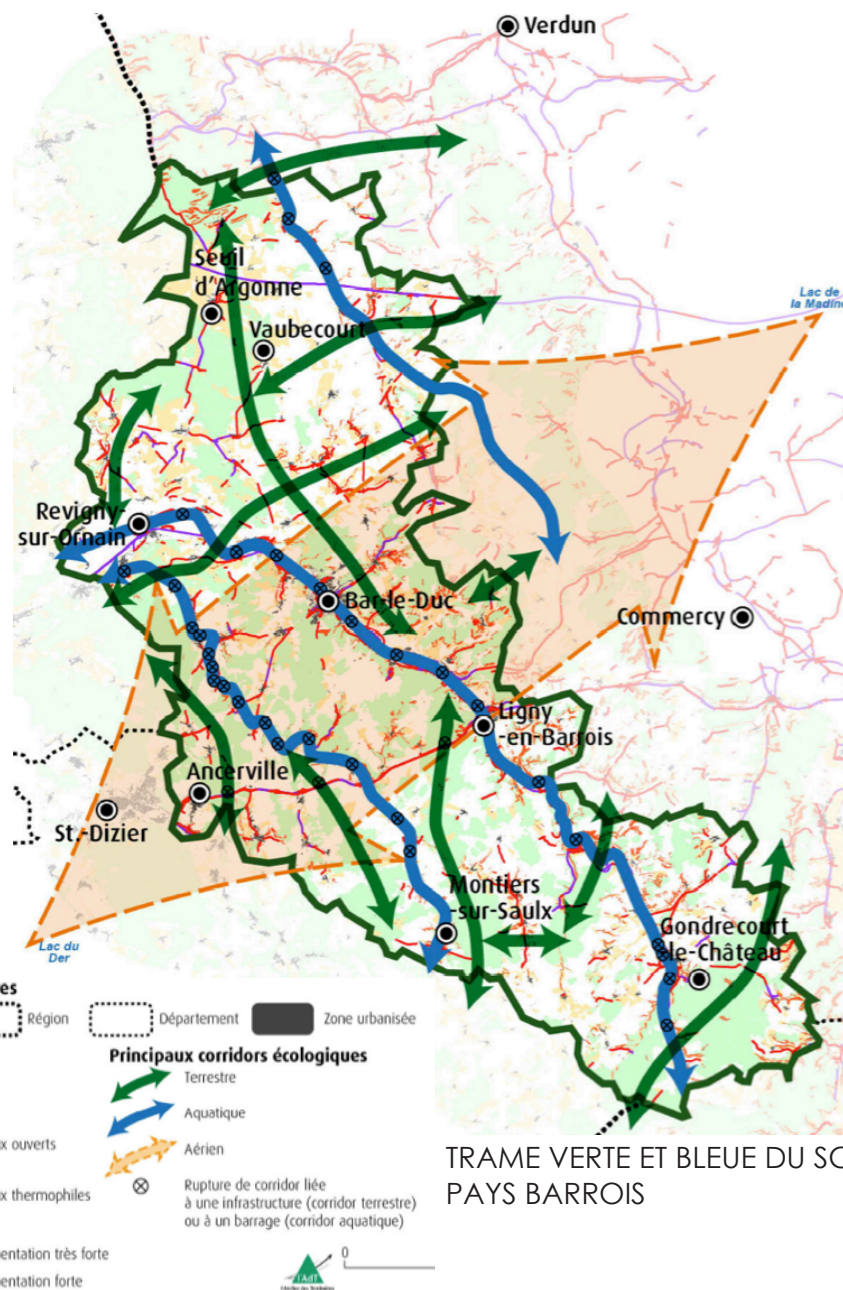
> La trame verte et bleue du SCoT

Deux types de corridors ont été distingués en fonction de leur importance :

- **Les corridors prioritaires** qui assurent les principales liaisons entre les réservoirs de biodiversité à l'échelle du Pays Barrois. Ceux-ci sont identifiés de manière schématique comme « corridors d'intérêt SCoT » Carte suivante ; ils seront affinés dans les documents d'urbanisme locaux ;
- **Les corridors secondaires**, qui assurent les principales liaisons entre les réservoirs d'intérêt local. Ces corridors secondaires ne sont pas identifiés dans le SCoT, et ils seront recensés et présentés dans les documents d'urbanisme locaux.

Le SCoT du Pays Barrois a défini trois corridors prioritaires sur le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse :

- **Le corridor aquatique de la Saulx** qui traverse le territoire de part en part ;
- Un **corridor forestier** qui concerne le sud du territoire, coïncidant approximativement avec le corridor repris dans le SRCE ;
- Un second corridor forestier contournant Ancerville par le nord et reliant les massifs forestiers à l'extérieur de la Communauté de Communes.



TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU PAYS BARROIS

Objectifs du PADD du SCoT :

- **Améliorer la connaissance des milieux naturels** du territoire ;
- **Renforcer la biodiversité par la protection et la mise en réseau des espaces naturels sensibles**, en protégeant l'ensemble des grands réservoirs de biodiversité (ZNIEFF de type 1, Zones Natura 2000) et les grandes continuités écologiques ;
- **Maintenir des coupures vertes** entre les villages et en particulier dans les vallées comme celle de l'Ornain, où il y a lieu d'éviter une urbanisation continue ;
- **Conserver les possibilités de divagation du lit de l'Ornain** à l'aval de Bar-le-Duc, en empêchant toute urbanisation au sein de son lit majeur ;
- **Protéger les zones humides remarquables** et assurer une prise en compte des zones humides ordinaires lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme locaux ;
- **Maintenir et restaurer le réseau de bosquets, boqueteaux et haies** dans les secteurs prioritaires identifiés dans l'étude de la Trame Verte et Bleue ;
- **Éviter le développement des espèces invasives** végétales et animales.

Orientations du DOO du SCoT :

- Inscription des **réservoirs de biodiversité** dans les documents d'urbanisme locaux ;
 - o **Identification** et délimitation de ces réservoirs

dans le document (rapport de présentation) ;

- o **Traduction dans le document** (zonage, règlement) des mesures mises en œuvre pour assurer la protection des réservoirs.

- Pour les réservoirs d'intérêt national et régional :
 - o Protection de leur fonctionnalité écologique **par un classement dans les documents d'urbanisme locaux en zone naturelle (N)** inconstructible ou à constructibilité très limitée, et **la création ou le maintien d'espaces boisés classés ou d'éléments du paysage à protéger** au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme ;
 - o Interdiction des ouvertures à l'urbanisation dans ces réservoirs ;
 - o Les **espaces bâtis existants dans ces réservoirs ne peuvent se développer**, mais leur densification et l'extension des bâtiments existants y restent possibles sous réserve que celles-ci ne portent pas atteinte à l'intérêt des sites, ni à des espèces rares ou protégées. Des exceptions seront accordées pour les bâtiments et ouvrages nécessaires à la gestion et la valorisation de ces espaces : valorisation agricole, forestière, aquacole, du patrimoine touristique et historique, ouverture au public, sous réserve qu'ils ne compromettent pas la qualité et la fonctionnalité de ces espaces ;
 - o Dans le cas particulier des villages inclus dans un réservoir de biodiversité (en totalité ou en partie), **le développement de l'urbanisation sera toléré** à condition de s'inscrire dans les limites de l'enveloppe urbaine existante ;
 - o Les **projets d'intérêt général y sont autorisés**,

sous réserve que leur nature ou leur fonction ne permettent leur réalisation en dehors de ces espaces, et qu'ils ne portent atteinte à l'intérêt de ces sites, ni à des espèces rares ou protégées. Ces projets feront l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, comprenant une étude faune-flore étalée sur quatre saisons ; cette étude devra démontrer que les mesures d'évitement ou de compensation qui sont proposées rendent le projet acceptable au regard de l'intérêt écologique des espaces naturels concernés.

Rappel : certains réservoirs sont soumis à des réglementations particulières : Arrêté de protection de Biotope, Natura 2000, Zones humides et zones de mobilité des SAGE, mares ;

- Pour les réservoirs naturels d'intérêt local :
 - o **Préservation de la fonctionnalité écologique** de ces réservoirs, par un classement en zone naturelle (N) ou agricole (A) dans les documents d'urbanisme locaux ;
 - o **Limitation des ouvertures à l'urbanisation dans ces réservoirs**, à des projets ne remettant pas en cause l'intégrité, ni le rôle de ces espaces. Le document d'urbanisme local devra démontrer que l'extension de la zone urbanisée ne peut être réalisée dans un autre secteur, et si ce n'est pas le cas, il devra présenter les incidences de cette extension sur la qualité et la fonctionnalité de ces espaces, et le cas échéant présenter les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.



- **Inscription des corridors écologiques** dans les documents d'urbanisme locaux :
 - o **Identification et délimitation des corridors** dans le document (rapport de présentation) ;
 - o **Traduction dans le document** (zonage, règlement) des mesures mises en œuvre pour assurer la protection des corridors ;

- **Préservation de la fonctionnalité** de ces corridors écologiques dans les documents d'urbanisme locaux :
 - o Inscription en zone Naturelle (N) ou Agricole (A) dans le document, qui sera renforcée autant que possible par l'inscription d'espaces boisés classés ou d'éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

- **Inscription des ensembles de nature ordinaire** dans les documents d'urbanisme locaux :
 - o **Identification et délimitation** des ensembles de nature ordinaire dans le document (rapport de présentation) ;
 - o **Traduction dans le document** (zonage, règlement) des mesures mises en œuvre pour assurer la protection des ensembles de nature ordinaire ;
 - o **Inscription en zone Naturelle (N) ou Agricole (A)** dans le document, qui sera renforcée autant que possible par l'inscription d'espaces boisés classés ou d'éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme (en particulier pour les bosquets et boqueteaux) ;

- **Éviter la destruction** des éléments de nature ordinaire :
 - o Préserver le long des cours d'eau, en dehors des enveloppes urbaines, **un corridor naturel non bâti de 20 mètres de large sur chaque rive**, permettant le maintien ou le développement d'une ripisylve et le déplacement de la faune terrestre. Des exceptions seront acceptées pour les bâtiments et les ouvrages liés à la gestion écologique et hydraulique (notamment pour les voies navigables) ;
 - o **Préserver les zones de lisières forestières**, secteurs particulièrement riches du point de vue écologique, en interdisant les constructions à moins de 30 mètres des lisières des bois et boqueteaux de plus de 4 hectares ;
 - o **Préserver les zones humides banales**, en raison de leur intérêt écologique, paysager et hydrologique. Dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux, les collectivités vérifieront que les zones d'extension pour l'habitat ou les activités ne se font pas au détriment des zones humides (étude des zones humides à réaliser à l'échelle du 1/2000e selon la méthodologie définie par l'Arrêté du 1er Octobre 2009) ;
 - o **Maintenir autour des villages la ceinture de petit parcellaire occupée par des milieux variés** (jardins, vergers, prés, etc.) qui constitue une zone tampon entre la zone urbanisée et les terrains agricoles voisins. Les collectivités devront démontrer lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, qu'elles ont étudié

les autres possibilités permettant d'épargner ces secteurs de l'urbanisation, et présenter les raisons pour lesquelles ces solutions ont été écartées. Elles devront, si c'est le cas, mettre en œuvre des mesures permettant de reconstituer la « ceinture verte » amenée à disparaître.



> La Trame Verte et Bleue dans le secteur Saulx et Perthois

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT et avec le SRCE. Il doit donc décliner sur le territoire et à l'échelle des documents d'urbanisme les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les orientations du DOO. De plus, la Trame Verte et Bleue communautaire se doit d'être cohérente avec le SRCE de Champagne-Ardenne, limitrophe du territoire.

LES CONTINUUMS ECOLOGIQUES

La carte suivante présente **les continuums écologiques du territoire**. Il s'agit d'ensembles de milieux relativement favorables à des groupes d'espèces donnés.

En déclinaison des orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et du SRCE Lorraine, 5 sous-trames, ou continuums, ont été définies à l'échelle du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse :

- Le continuum aquatique ;
- Le continuum des zones humides ;
- Le continuum des milieux ouverts, comprenant :
 - Le sous-continuum des milieux prairiaux ;
 - Le sous-continuum des vergers et jardins ;
- Le continuum des milieux forestiers.

Le continuum aquatique correspond au lit mineur des cours d'eau, incluant les berges, où les cavités, embâcles et autres racines, constituent autant d'abris et d'habitats favorables à la faune aquatique (poissons, invertébrés, etc.). Il inclut également les

étangs, où la biodiversité peut parfois être riche, en cas de gestion extensive. Il concerne 0,2% du territoire. Dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, il est bien sûr calqué sur le réseau hydrographique. Les étangs, généralement d'origine humaine, ne suivent pas de logique d'implantation particulière. Presque chaque commune du territoire en possède un ou plusieurs.

Le continuum des zones humides correspond aux roselières, boisements ou autres prairies humides, mais également les mares. Elles comprennent les ripisylves qui accompagnent le réseau hydrographique. Dans ce territoire au sous-sol karstique, elles sont très localisées, limitées souvent aux abords des cours d'eau. Leur surface totale est d'environ 36 ha, à laquelle on pourrait rajouter environ 100 ha de ripisylve, boisements humides qui ont été classés dans le continuum boisé.

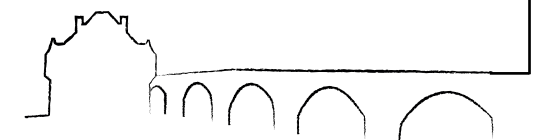
Le continuum des milieux ouverts a été décomposé en deux sous-ensembles :

- **Le sous-continuum des milieux prairiaux**, est présent autour des villages de plateau, où les prairies sont utilisées pour le fourrage du bétail, ainsi que le long des vallées alluviales (principalement la Saulx), où les inondations fréquentes limitent l'intérêt d'une mise en culture des terres. Ce continuum représente environ 10% de la surface du territoire ;
- **Le sous-continuum des vergers et jardins** : ceinturant la plupart des villages, ces milieux traditionnels constituent des milieux de vie

importants pour la nature ordinaire face à l'intensification agricole à l'œuvre à l'extérieur des villages, sur le plateau surtout. D'autre part, une faune remarquable peut s'y trouver, notamment dans les vergers (Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, etc.). Il correspond à environ 2% du territoire.

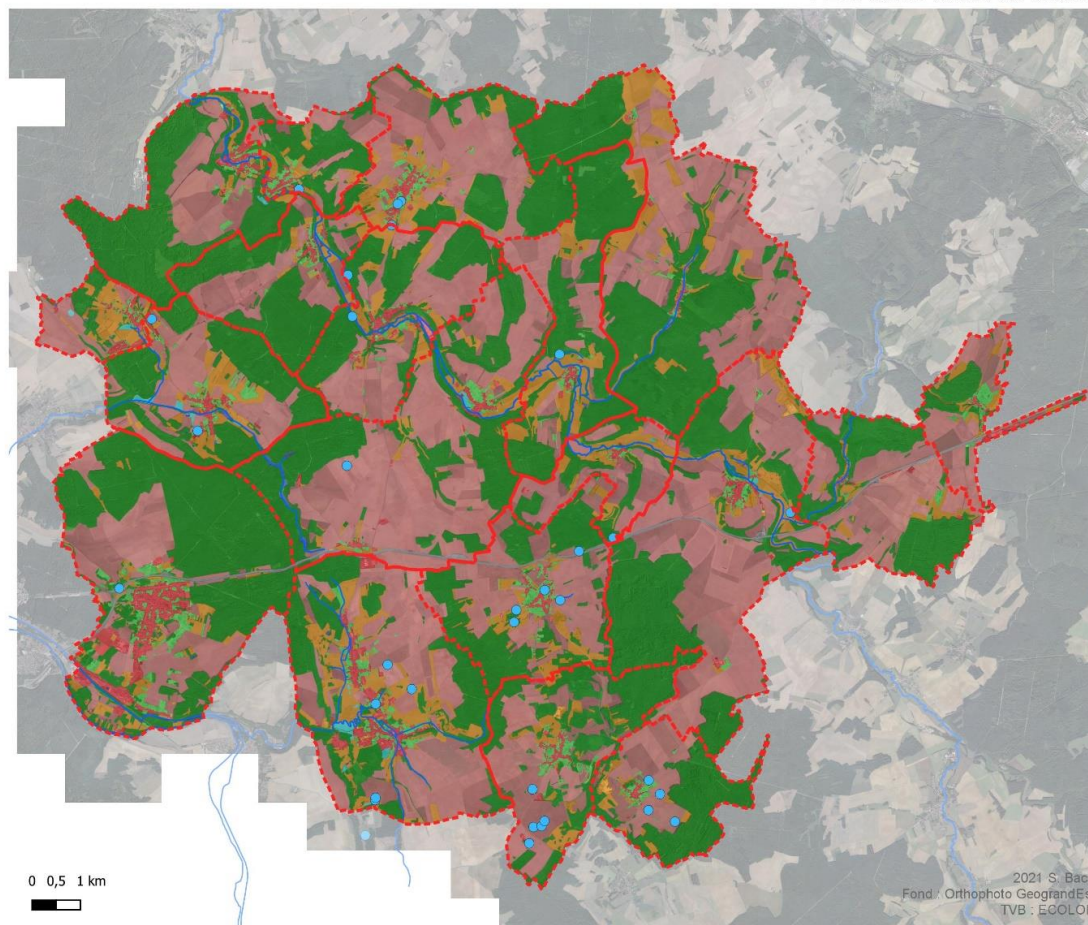
Le continuum des milieux forestiers est à l'évidence le plus présent sur le territoire communautaire, avec 43% du territoire. Les boisements structurent le paysage et permettent la présence et le déplacement de la plupart des espèces de faune et de flore présentes. Mais cette importance surfacique ne doit pas faire oublier les disparités qui peuvent exister au sein des milieux forestiers, ni les obstacles qui provoquent des coupures importantes entre massifs forestiers.

Ainsi, les plantations de résineux sont des milieux très pauvres en biodiversité, qui peuvent de plus constituer de véritables obstacles au déplacement de certaines espèces (insectes, notamment). A contrario, les boisements feuillus âgés constituent de véritables noyaux de biodiversité, car les vieux arbres et les arbres morts abritent de nombreuses espèces cavernicoles ou xylophages.



CONTINUUMS ECOLOGIQUES

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



- Limite communale
- Continuums écologiques**
- Continuum aquatique
 - Continuum boisé
 - Continuum des jardins et vergers
 - Continuum des zones humides
 - Continuum ouvert
 - Matrice agricole
 - Espace bâti
 - Obstacle aux déplacements
 - Cours d'eau
 - Mares

Continuum écologique	Surface (ha)	Part (%)
Continuum boisé	9 199,70	42,9
Matrice agricole	8 7995,87	40,0
Continuum des milieux prairiaux	2 074,72	9,7
Espace bâti	638,73	3,0
Continuum des jardins et vergers	536,46	2,5
Obstacle aux déplacements (RN4)	124,22	0,6
Continuum aquatique	37,76	0,2
Continuum des zones humides	36,41	0,2
Total	21 443,87	100



LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

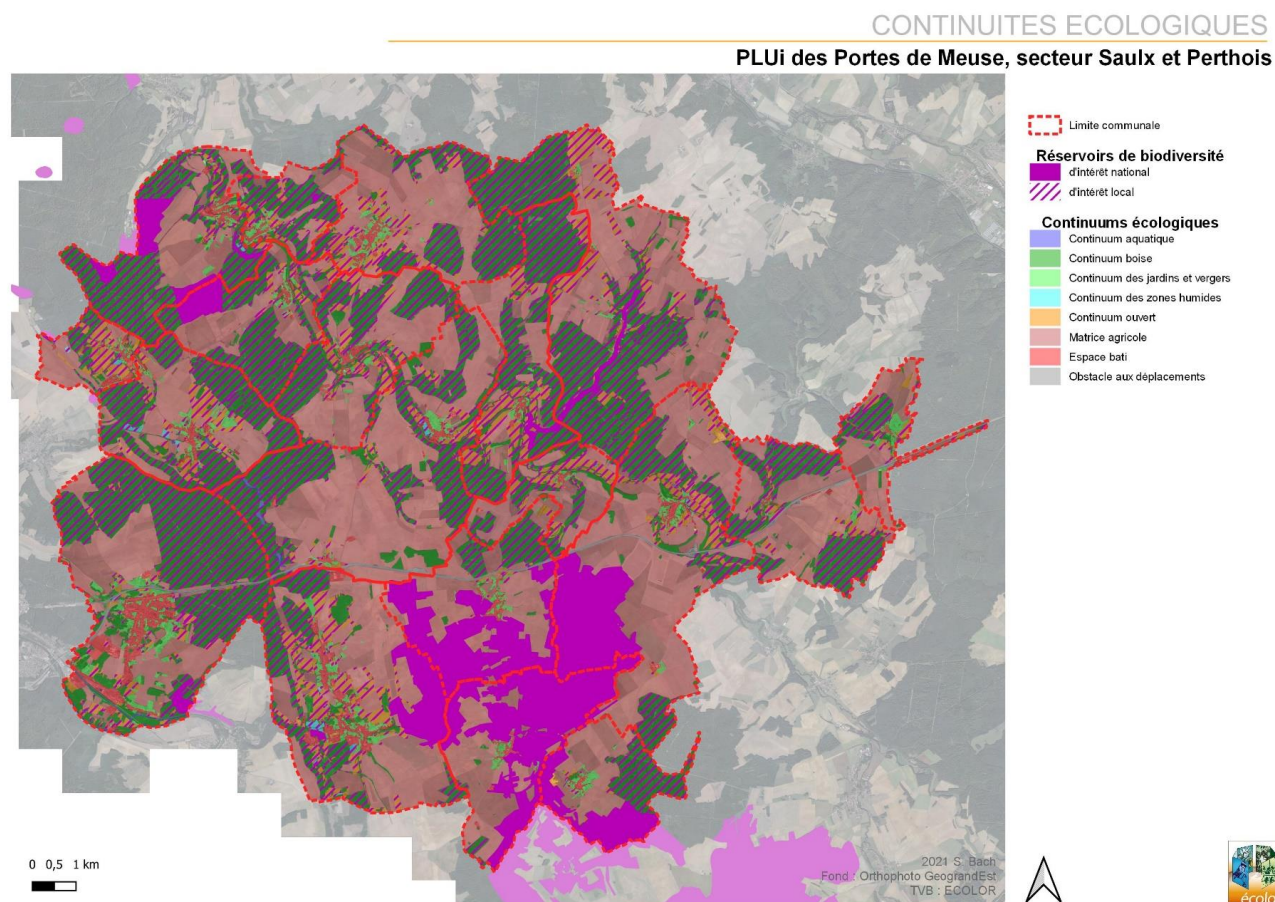
Conformément aux orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue et au SCoT du Pays Barrois, les réservoirs de biodiversité suivants ont été intégrés à la Trame Verte et Bleue du secteur Saulx et Perthois :

- Réservoirs d'intérêt national ou régional :
 - les Arrêtés de Protection de Biotope ;
 - les sites Natura 2000 ;
 - les ZNIEFF de type 1 en dehors de celles définies uniquement pour les Chiroptères ;
 - les cours d'eau inscrits aux listes 1 et 2 des arrêtés des 4 et 28 décembre 2012 ;
 - les Espaces Naturels Sensibles ;
 - les espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ;
- Réservoirs naturels d'intérêt local :
 - les zones humides « ordinaires » ;
 - les grands massifs forestiers de plus de 25 hectares ;
 - les pelouses sèches (milieux thermophiles) ;
 - les prairies permanentes (basées sur le RPG, et mises à jour par la cartographie de terrain).

Le réservoir de biodiversité d'intérêt national à régional le plus important du point de vue de sa surface est la ZNIEFF « Gites à Chiroptères des carrières du Perthois », au sud du territoire. On note également la Saulx, le ruisseau de Montplonne et la Marne, ainsi que les autres ZNIEFF, plus restreintes.

Les réservoirs de biodiversité d'intérêt local couvrent une grande étendue, puisqu'ils comprennent tous les boisements de plus de 25 ha, ainsi que les prairies

permanentes. Les zones humides ordinaires et les milieux thermophiles sont souvent inclus dans les prairies, ces différents types de réservoirs pouvant se recouvrir.



LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors aquatiques sont constitués de tous les cours d'eau du territoire communautaire.

La Saulx et la Marne sont **des corridors d'importance régionale**, voire locale, indiqués dans les SRCE et repris dans le SCoT du Pays Barrois.

Les autres cours d'eau principaux du secteur Saulx et Perthois sont considérés comme des corridors d'importance communautaire : le ruisseau de Montplonne, le ruisseau de Nant, le ruisseau de Baudonvilliers, l'Ornel, le fossé du relais et le fossé de l'Andeuil à Cousances-les-Forges, la Cousance et le canal entre Champagne et Bourgogne.

Les autres cours d'eau, temporaires ou permanents, sont des corridors d'importance locale ; ils seront examinés à l'échelle communale.

Les corridors boisés d'importance régionale à nationale, identifiés par les SRCE ou le SCoT du Pays barrois, sont au nombre de deux, traversant le territoire selon un axe globalement nord-sud. Le plus oriental passe par les communes de Savonnières-en-Perthois, Aulnois-en-Perthois, Rupt-aux-Nonains, Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-Barrois et Montplonne. Le corridor occidental concerne les communes de Cousances-les-Forges, Ancerville, Rupt-aux-Nonains, Sommelonne et L'isle-en-Rigault.

Des corridors secondaires complètent les précédents :

- L'un d'eux se dissocie du corridor principal occidental à hauteur de Haironville, pour sortir du territoire vers le nord ;
- Le deuxième double le corridor principal oriental par l'est, le croisant au sud à Savonnières-en-

Perthois et le rejoignant au nord à Montplonne ;

- Le troisième relie le territoire à la vallée de l'Ornain par Montplonne et Maulan.

Le principal corridor des milieux ouverts est constitué par la vallée de la Saulx, où les milieux prairiaux sont présents presque en continu de l'amont à l'aval du cours d'eau. Ce corridor contient aussi bien des milieux ouverts humides (en fond de vallée, le long de la Saulx) que des prairies et pelouses thermophiles, sur les versants bien exposés de la vallée.

Un corridor d'intérêt communautaire peut être tracé selon un axe nord-sud depuis Cousances-les-Forges jusqu'à Brillon-en-Barrois. Il croise la vallée de la Saulx à hauteur de Haironville.

LES OBSTACLES ET LES RUPTURES DE CONTINUITES

La rupture écologique majeure du territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est bien sûr la **RN4**, dont la circulation intense et les abords clôturés empêchent tout déplacement de part et d'autre. Elle constitue un obstacle majeur pour le déplacement le long des corridors écologiques définis précédemment, et fractionne de manière brutale la forêt domaniale de Valtièresmont-Jovilliers, ou encore la partie nord du bois de Stainville.

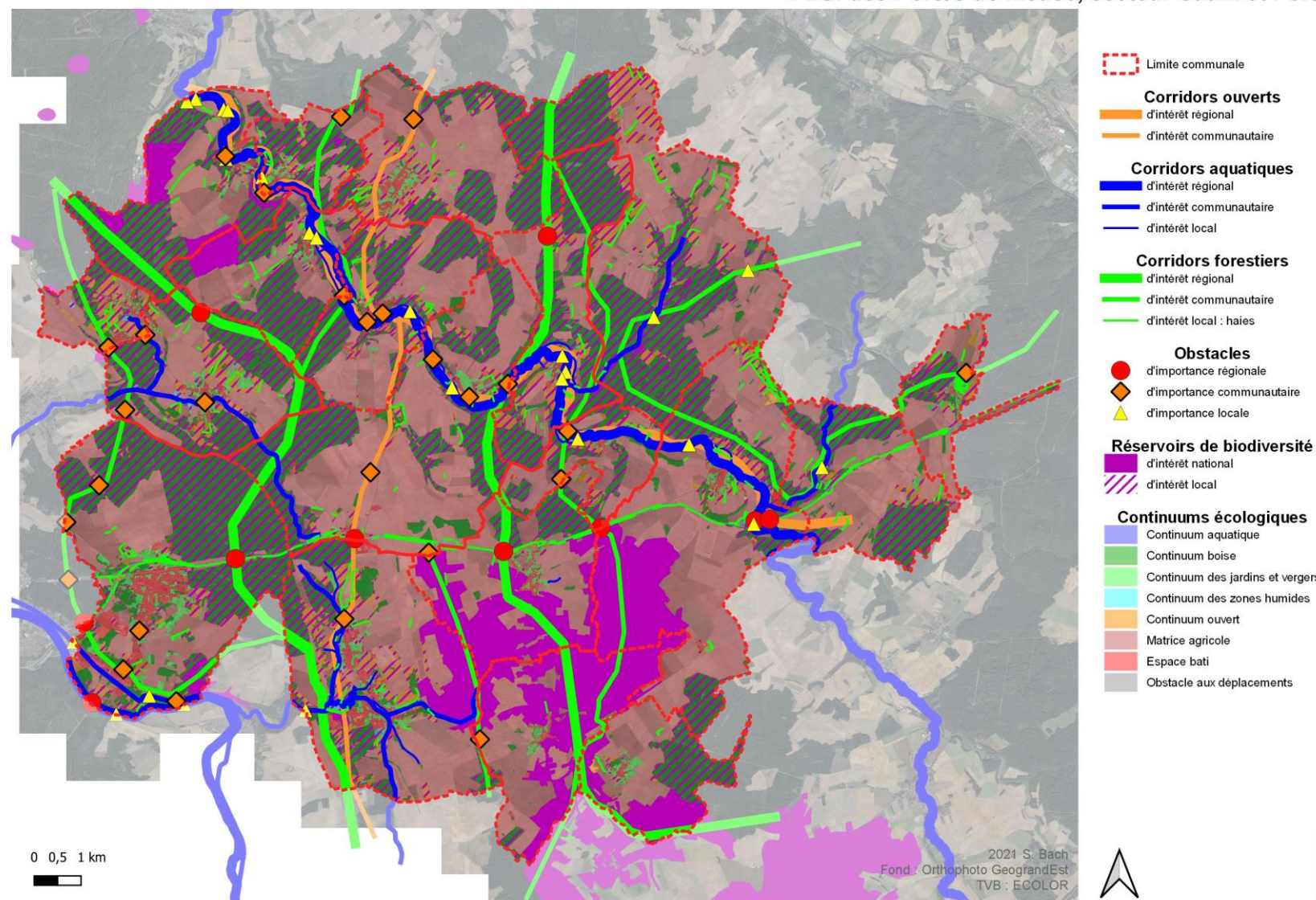
Dans une moindre mesure, la **RD635**, au nord-ouest du territoire, constitue également un obstacle aux déplacements de la faune terrestre, de par l'intensité de sa circulation.

Les grands cours d'eau, outre leur rôle de corridor

écologique, constituent également un obstacle pour les déplacements perpendiculaires.

Ainsi, la Saulx constitue un obstacle aux déplacements nord-sud, d'autant que la vallée ouverte constitue une rupture des boisements présents sur les pentes, et que les zones urbaines constituent localement des secteurs non franchissables par la faune.





De même, la **Marne** à Ancerville constitue un obstacle d'autant plus important pour la faune qu'elle est doublée de la RN67, du canal entre Champagne et Bourgogne et de l'agglomération d'Ancerville.

Les autres cours d'eau, du fait de leur taille réduite, ne constituent pas de véritables obstacles pour la faune.

L'urbanisation peut également constituer un obstacle aux déplacements de la faune terrestre, même dans le territoire rural du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

L'agglomération la plus fragmentante est sans doute celle d'Ancerville, qui crée un espace artificialisé quasi-continu entre la RN4 et la Marne en contrebas. Cette rupture limite fortement les déplacements est-ouest de part et d'autre d'Ancerville.

D'autre part, les villages présents dans la vallée de la Saulx constituent des coupures d'autant plus importantes que la vallée est étroite et les possibilités de déplacements restreintes entre l'urbanisation et les versants, spécialement pour les espèces de milieux ouverts (insectes, notamment).

Enfin, **les grandes cultures** constituent des espaces inhospitaliers pour la plupart des espèces de faune et de flore. Lorsqu'il s'agit de grandes parcelles d'un seul tenant, elles peuvent constituer de réels obstacles pour des espèces de milieux ouverts aux faibles capacités de déplacements, ou constituer des zones de risque pour d'autres espèces, qui seront davantage soumises à la prédation dans ces espaces sans abris.

D'autres obstacles, localement fragmentants,

seront présentés à l'échelle communale. Il s'agit notamment des routes, de l'urbanisation souvent accompagnée de clôtures, etc. ces obstacles concernent essentiellement les espèces à faible capacité de déplacements : amphibiens, insectes, petits mammifères, etc.

> La Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

ANCERVILLE

Ancerville est entouré à l'ouest, au nord et à l'est, de boisements qui constituent, pour la partie lorraine, des réservoirs de biodiversité (Carte suivante). La forêt de Valtièreumont-Jovilliers, à l'est, est l'un des éléments constitutifs **d'un corridor d'importance régionale**, identifié dans le SRCE. Ce corridor est « doublé » d'un autre, de moindre importance, qui passe à l'ouest d'Ancerville, mais sa fonctionnalité est obérée par de nombreux obstacles qui l'interrompent (RN4, urbanisation, espaces ouverts, etc.)

Le réseau des haies est surtout cantonné aux abords de la RN4, qui forme ainsi un corridor pour les déplacements longitudinaux, mais n'en reste pas moins un obstacle majeur pour les déplacements de part et d'autres.

La Marne et le canal entre Bourgogne et Champagne sont également des corridors écologiques, respectivement **d'importance régionale et communautaire**. Mais ils constituent également des obstacles pour les déplacements perpendiculaires, surtout le canal, dont les berges sont droites et renforcées par des palplanches.

Les abords de la Marne sont relativement naturels, même si l'urbanisation (site industriel) vient constituer un obstacle local aux déplacements.

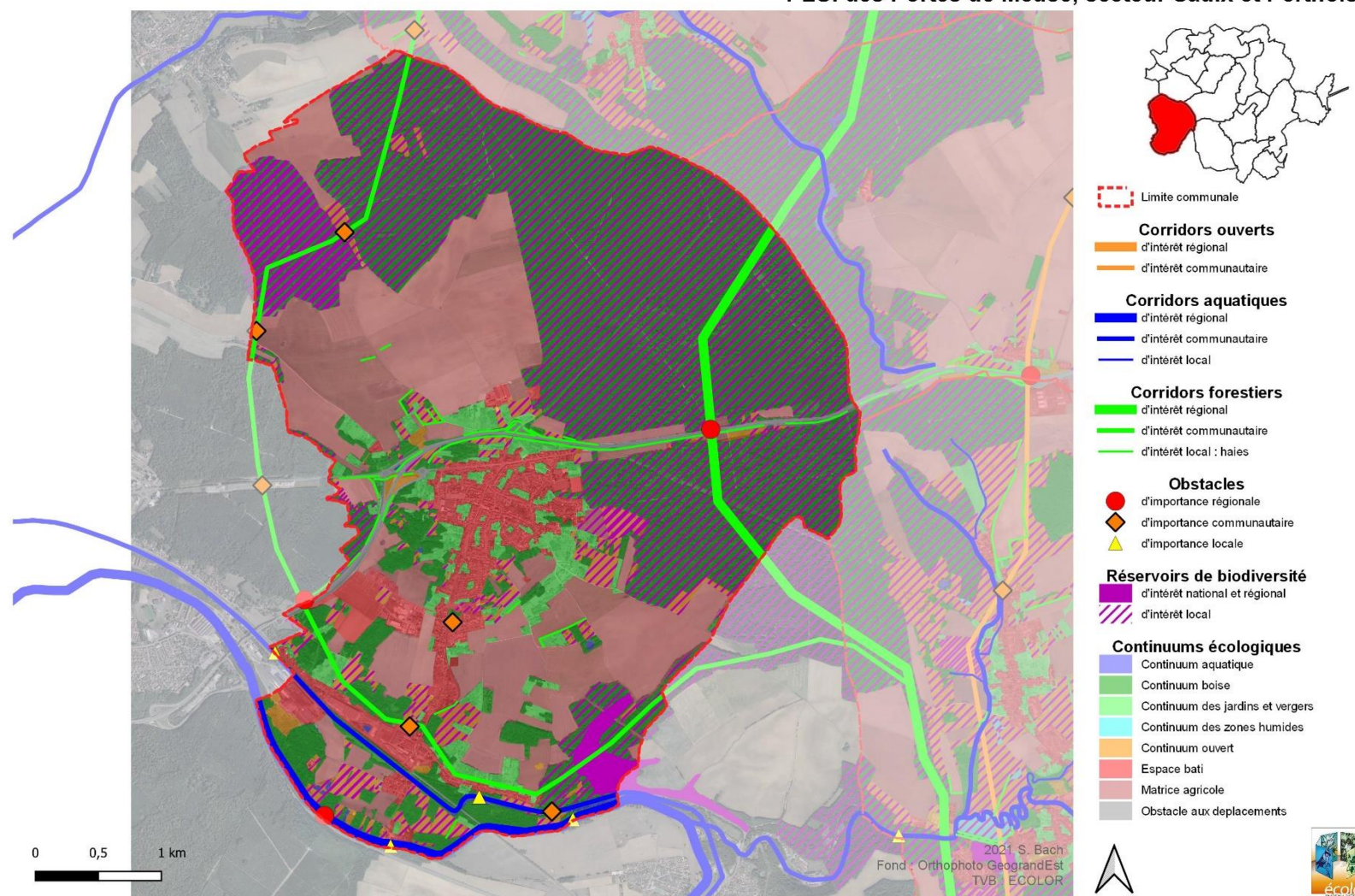
Les milieux ouverts extensifs sont fragmentés et cantonnés pour l'essentiel aux abords de l'agglomération. Ils sont constitués de quelques prairies et de beaucoup de jardins qui sont en périphérie d'Ancerville.

Au-delà, et jusqu'à la forêt, l'espace est occupé par les grandes cultures, avec très peu d'infrastructures paysagères favorables à la biodiversité.



TRAME VERTE ET BLEUE DE ANCERVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



AULNOIS-EN-PERTHOIS

Aulnois-en-Perthois est entouré au sud par le plus grand réservoir de biodiversité du territoire, constitué par la ZNIEFF 1 « Gîtes à Chiroptères des carrières du Perthois », qui inclut également le site Natura 2000 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris ». Il s'agit d'un massif boisé qui permet les déplacements libres de la faune au sud, à l'est et à l'ouest du ban communal (Carte 44).

Ce réservoir de biodiversité est fortement fragmenté par la RN4 qui passe au nord du village et qui sépare le Bois de Stainville au sud du Bois de Saulx au nord.

Les abords immédiats du village sont constitués de jardins qui constituent le refuge de la nature ordinaire, avec les talus routiers de la RN4.

Autour du village, l'agriculture intensive domine le paysage et constitue de vastes espaces peu favorables à la biodiversité.

Trois corridors biologiques forestiers traversent le ban communal du nord au sud, tous interrompus par la RN4 et/ou les cultures qui la bordent. Leur fonctionnalité en est sérieusement remise en cause.

Très peu de structures paysagères maillent les espaces ouverts, l'essentiel des haies étant localisé le long de la RN4. Un seul cours d'eau temporaire est présent sur ce terrain karstique.

BAUDONVILLIERS

La commune est **bordée de boisements** (Carte suivante), qui constituent autant de réservoirs de biodiversités d'importance communautaire à régionale. Ils sont d'ailleurs le support de corridors biologiques : d'importance régionale au nord-est ;

d'importance communautaire pour celui qui traverse le sud-ouest du ban communal.

Des jardins entourent le village, et quelques haies sont présentes entre le village et Guarguecy, mais c'est surtout par **l'importance de ses prairies** que Baudonvilliers se démarque. C'est l'une des communes du secteur Saulx et Perthois où la trame des milieux ouverts est la plus présente.

La commune est concernée par l'amont **d'un corridor aquatique** d'importance communautaire : le ruisseau de Baudonvilliers. Il se prolonge d'ailleurs à l'amont par des milieux humides qui remontent le vallon jusqu'à la ferme de Passavant, en passant par la Jeantière et le Savelon.

BAZINCOURT-SUR-SAULX

Le paysage de Bazincourt-sur-Saulx est structuré par **trois corridors écologiques d'importance régionale** (Carte suivante) :

- **un corridor forestier** qui traverse la commune du nord au sud, en reliant la FD du Haut-Juré au bois de Bazincourt, en s'appuyant sur les coteaux boisés escarpés. Ce corridor est doublé par un corridor d'intérêt communautaire qui passe par les boisements à l'est. Ces corridors ne sont pas interrompus par des obstacles majeurs, mise à part une interruption des boisements au Nord, et la vallée de la Saulx au Sud (accompagnée des milieux ouverts et de l'urbanisation qui y prend place) ;
- **un corridor aquatique**, constitué par la Saulx elle-même. La Saulx est interrompue par le seuil dû au moulin de Bazincourt, en amont du village.

L'agglomération elle-même n'est pas un réel obstacle, puisque le cours d'eau longe le village, plutôt qu'il ne le traverse ;

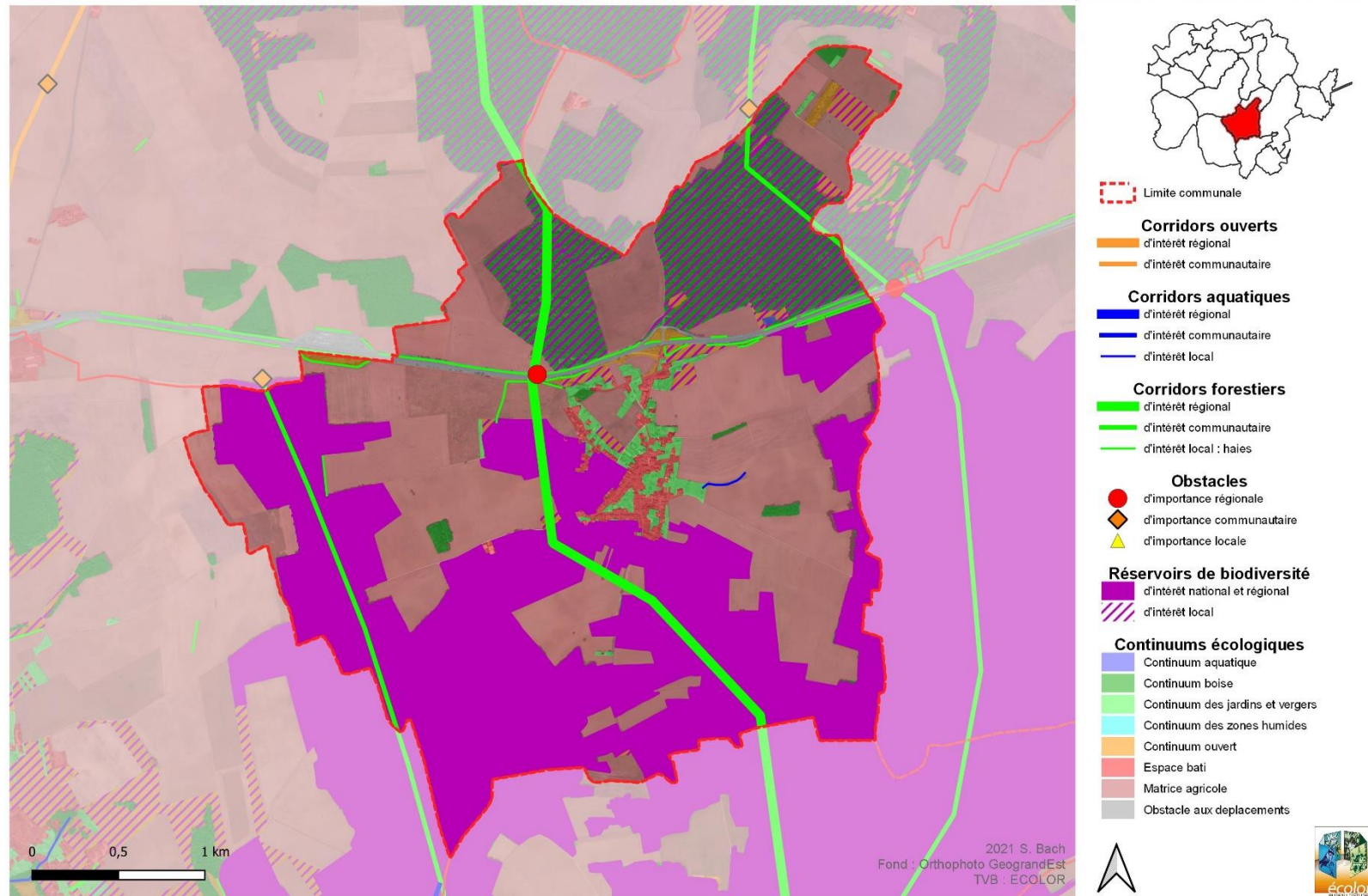
- **un corridor des milieux ouverts** constitué de prairies, qui longe la vallée de la Saulx, et qui n'est pas interrompu par le village.

Hormis dans la vallée de la Saulx, les prairies sont présentes essentiellement au nord du ban communal, autour de la ferme Sainte-Germaine.



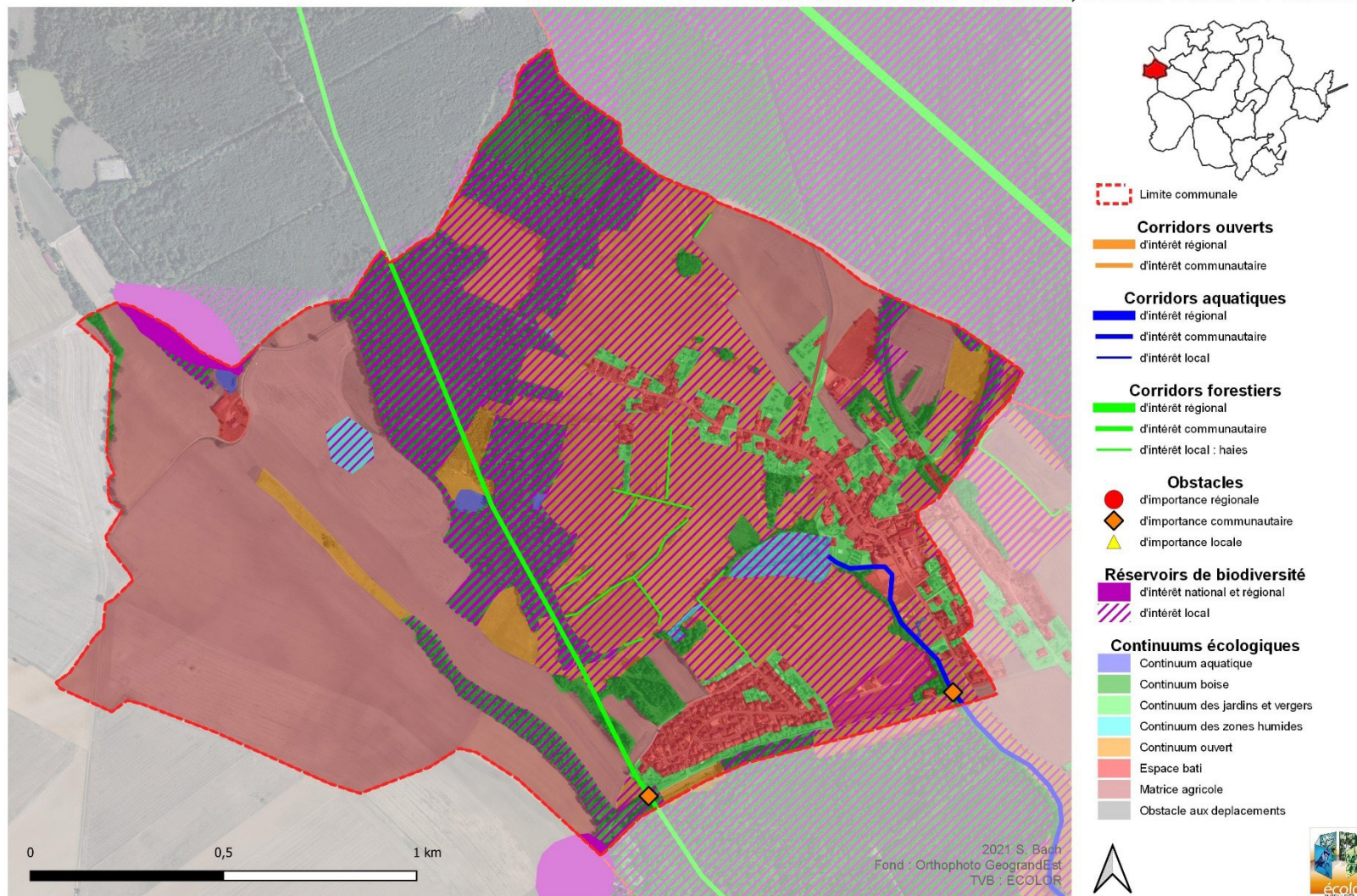
TRAME VERTE ET BLEUE DE AULNOIS-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



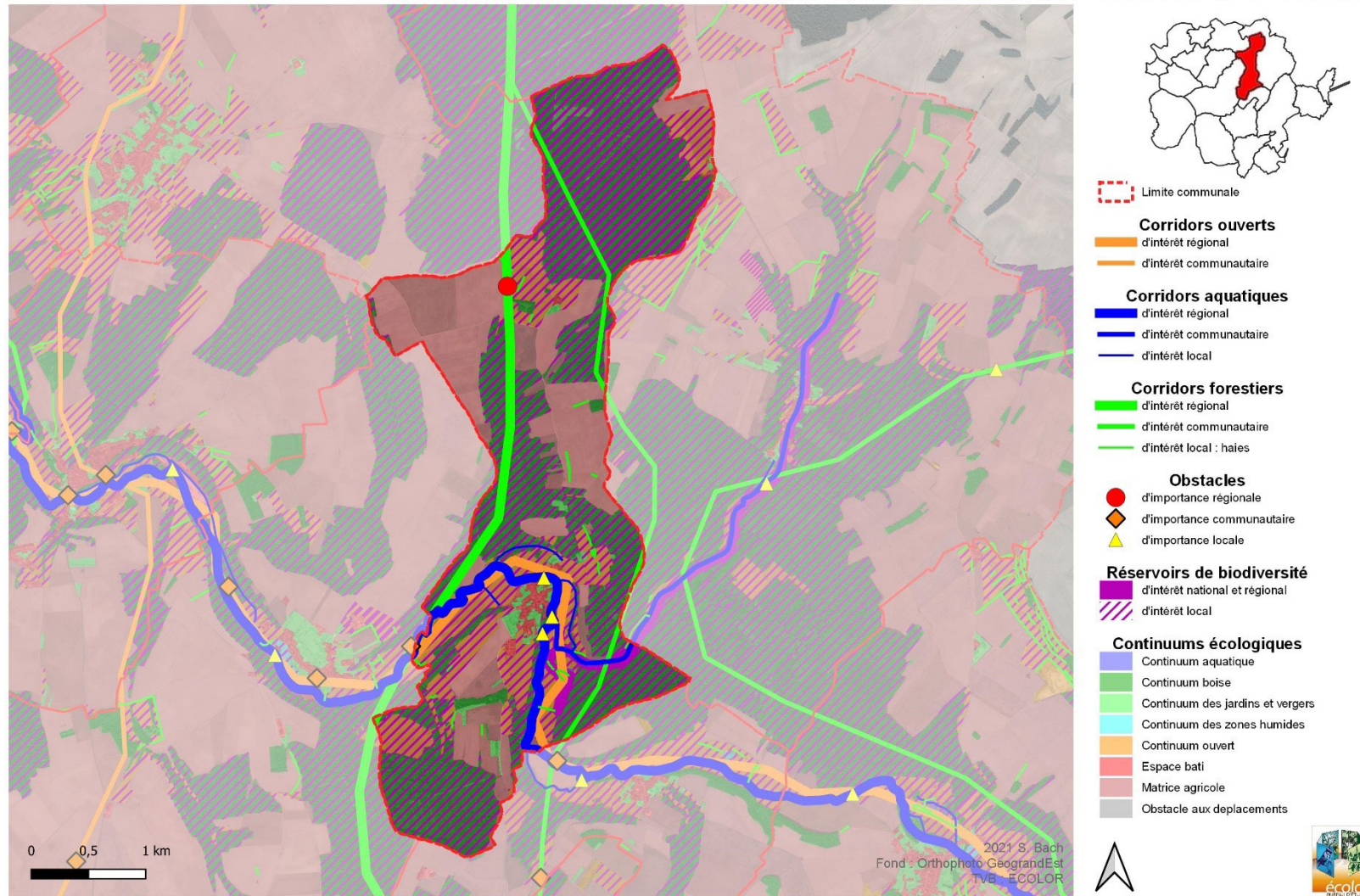
TRAME VERTE ET BLEUE DE BAUDONVILLIERS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



TRAME VERTE ET BLEUE DE BAZINCOURT-SUR-SAULX

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



BRILLON-EN-BARROIS

Les confins du ban communal sont presque tous boisés, surtout dans sa partie est, qui est d'ailleurs concerné par un corridor d'intérêt régional (Carte suivante). Ces boisements constituent tous des réservoirs de biodiversité d'intérêt local.

Les milieux ouverts sont largement dominés par les cultures sur le plateau au nord du village. **Les milieux ouverts extensifs** (prairies) forment tout de même un continuum autour du village et vers le sud du ban communal.

D'ailleurs, un corridor d'importance communautaire emprunte ce continuum (augmenté des jardins entourant le village). Ce corridor est cependant interrompu au nord du village par une grande étendue cultivée de manière intensive.

COUSANCES-LES-FORGES

La commune est concernée par **le réservoir de biodiversité d'importance régionale** de la ZNIEFF 1 « Gites à Chiroptères des carrières du Perthois », qui inclut également le site Natura 2000 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris ». Un corridor d'intérêt communautaire y passe, qui est interrompu au nord par la fin du massif boisé (Carte suivante).

Un **autre corridor forestier, d'importance régionale**, passe par l'ouest du village. Il est relativement fragile dans la partie sud du ban communal, car les boisements, bien que **réservoirs d'intérêt local**, y sont peu étendus et proches de l'urbanisation. De plus, il est interrompu au nord par la RN4.

Un **corridor des milieux ouverts** d'importance communautaire traverse la commune du sud au nord,

en s'appuyant sur le réseau de prairies et de jardins qui est bien présent autour du village. Il est interrompu au nord par la RN4.

Enfin, **le réseau hydrographique**, assez important à Cousances-les-Forges, constitue autant de corridors aquatiques. Les plus importants sont la Cousance, le Fossé du Relais et le Fossé de l'Andeuil.

HAIRONVILLE

Les limites communales sont souvent occupées par les boisements qui occupent parfois une bonne partie du ban, notamment au nord et à l'ouest (Carte suivante). C'est d'ailleurs à l'ouest que passe **un corridor boisé d'importance communautaire**, interrompu seulement par l'obstacle que représentent la Saulx et sa vallée pour les espèces forestières. Cependant, cet obstacle est peu important, car la vallée est ici assez étroite et parsemée d'arbres, en plus de la ripisylve de la Saulx et de ses affluents.

Un corridor des **milieux ouverts d'intérêt communautaire** traverse la commune du nord au sud, bien qu'il soit fragilisé dans sa partie sud, où les cultures arrivent jusqu'en lisière forestière.

Mais les **principaux corridors empruntent la vallée de la Saulx** : corridor aquatique et corridor des milieux ouverts. Ils sont tous deux interrompus par l'urbanisation, qui s'étend le long du cours d'eau, avec notamment des industries en amont du village. Sur la Saulx elle-même, le moulin des forges d'Haironville constitue une rupture de la continuité aquatique.

JUVIGNY-EN-PERTHOIS

Le ban communal est bordé au sud et à l'ouest par la

ZNIEFF 1 « Gites à Chiroptères des carrières du Perthois », qui inclut également le site Natura 2000 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris ». **Un corridor boisé d'intérêt régional** y passe, sans interruption ni obstacle (Carte suivante). A l'est du ban communal, le grand massif boisé constitue un réservoir biologique d'intérêt local.

Le village lui-même est ceinturé de jardins et prairies, mais la trame des milieux ouverts extensifs est quasiment inexistante plus loin, car **l'agriculture intensive occupe la majorité des milieux ouverts**.

LAVINCOURT

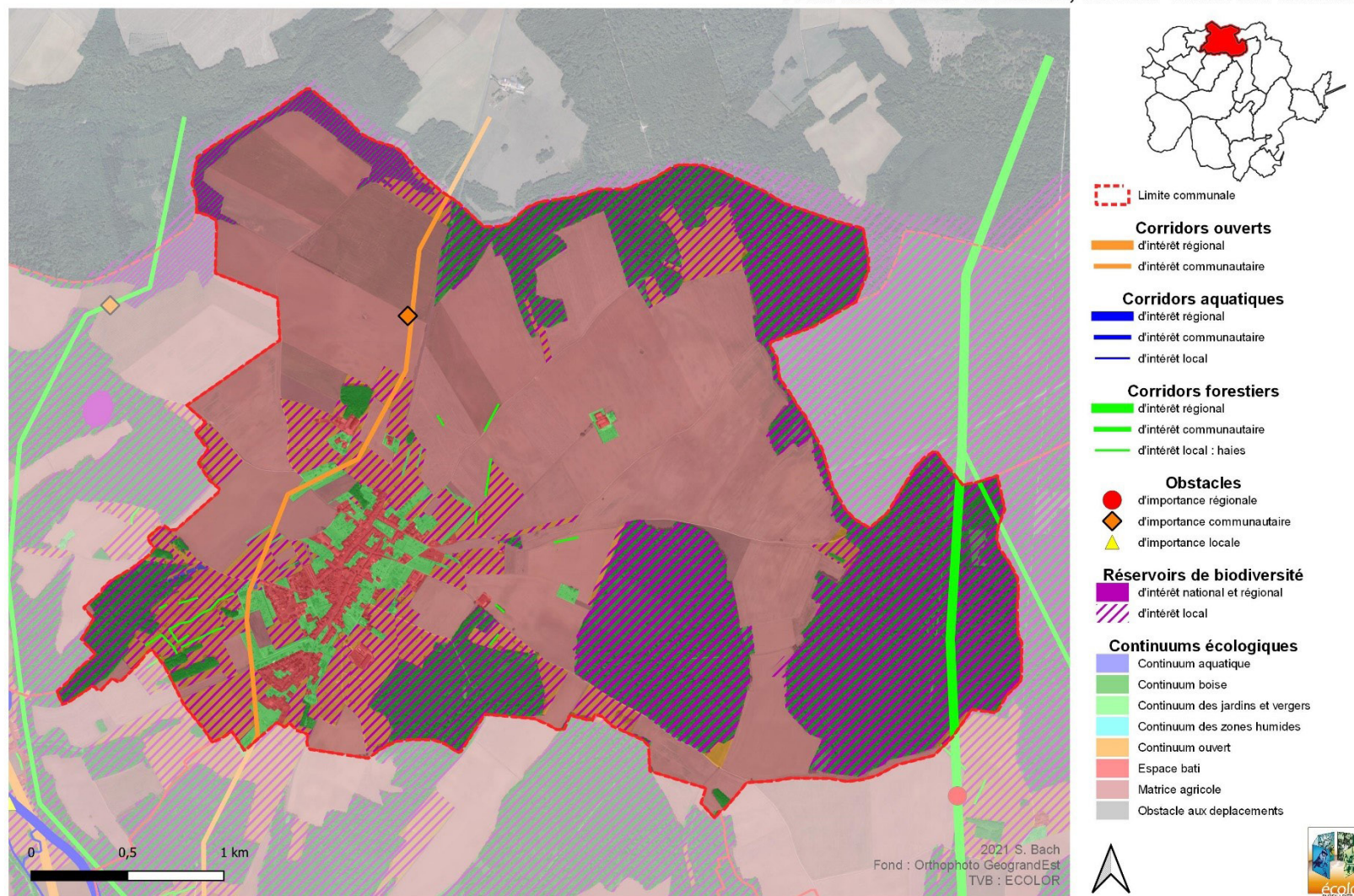
La plupart de la commune est concernée par des **réservoirs biologiques d'intérêt local** : qu'il s'agisse des boisements ou des prairies qui accompagnent la vallée de la Saulx, ces milieux sont très favorables à la biodiversité (Carte suivante).

Un corridor écologique boisé d'intérêt communautaire traverse la commune, interrompu en deux endroits par les milieux ouverts, dont ceux de la vallée de la Saulx. La vallée elle-même constitue **un double corridor écologique**, aquatique et des milieux ouverts, d'autant plus fonctionnel que le village, installé en bordure de la Saulx, ne constitue pas un obstacle aux déplacements.



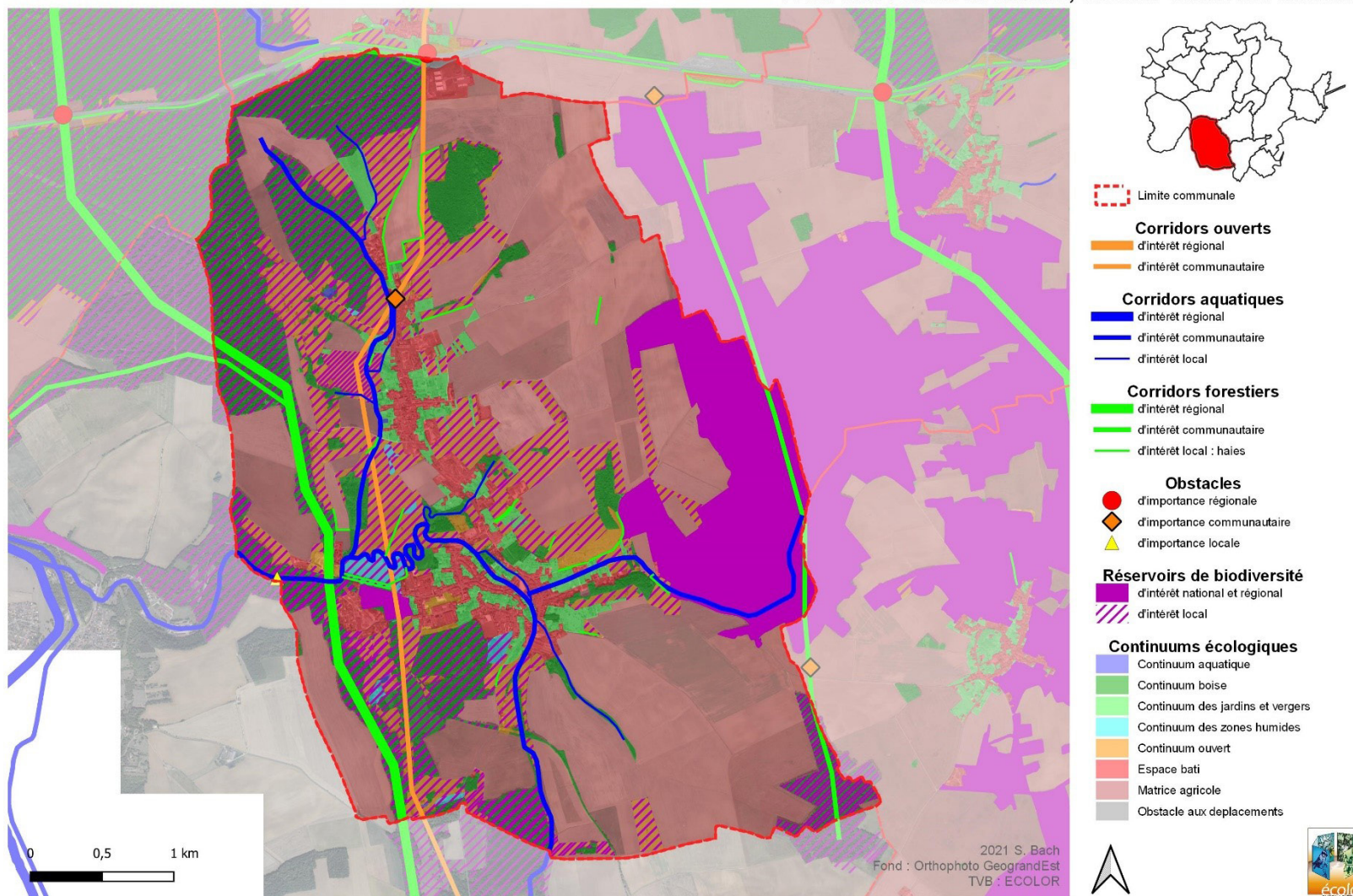
TRAME VERTE ET BLEUE DE BRILLON-EN-BARROIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



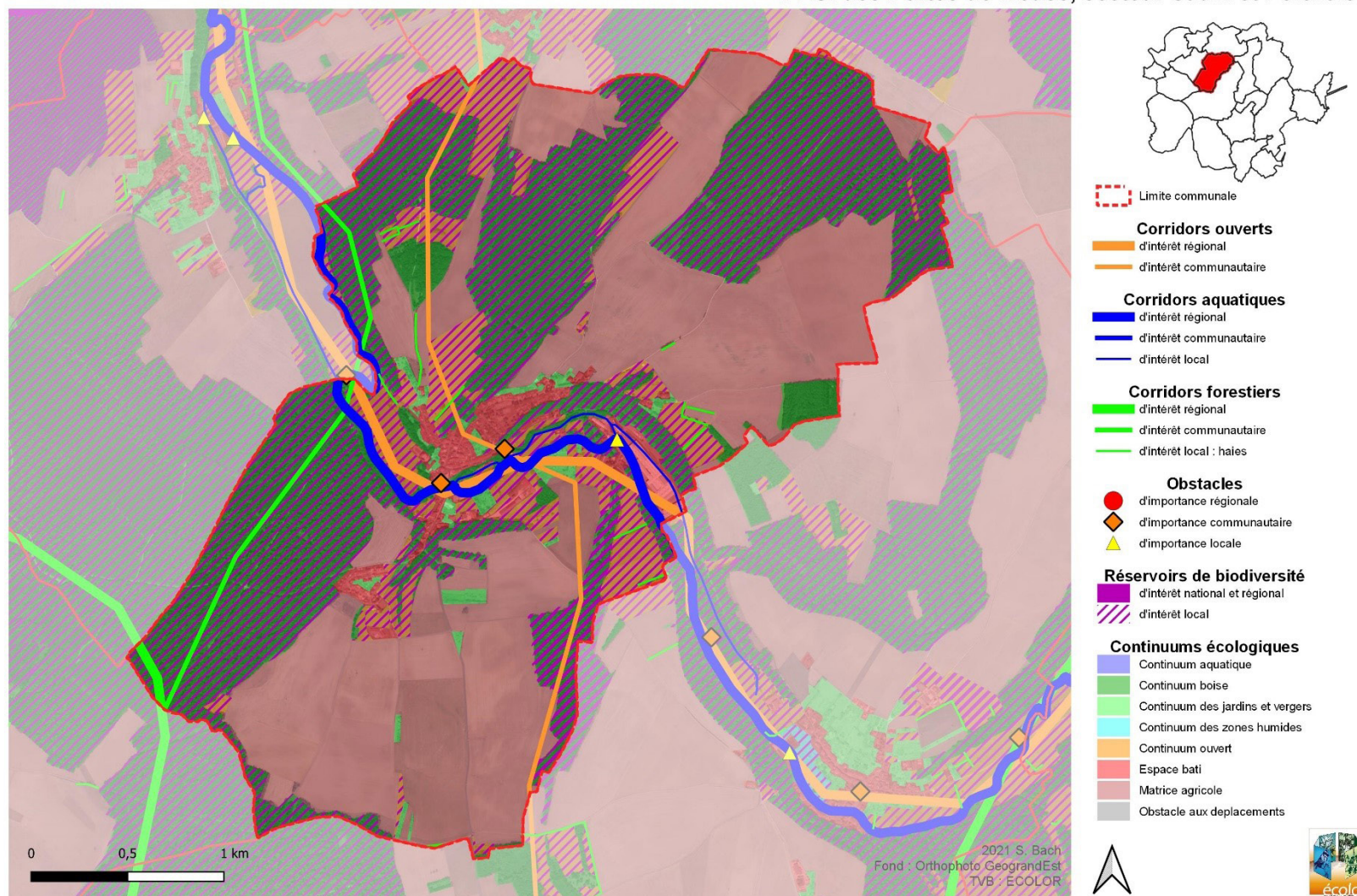
TRAME VERTE ET BLEUE DE COUSANCES-LES-FORGES

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



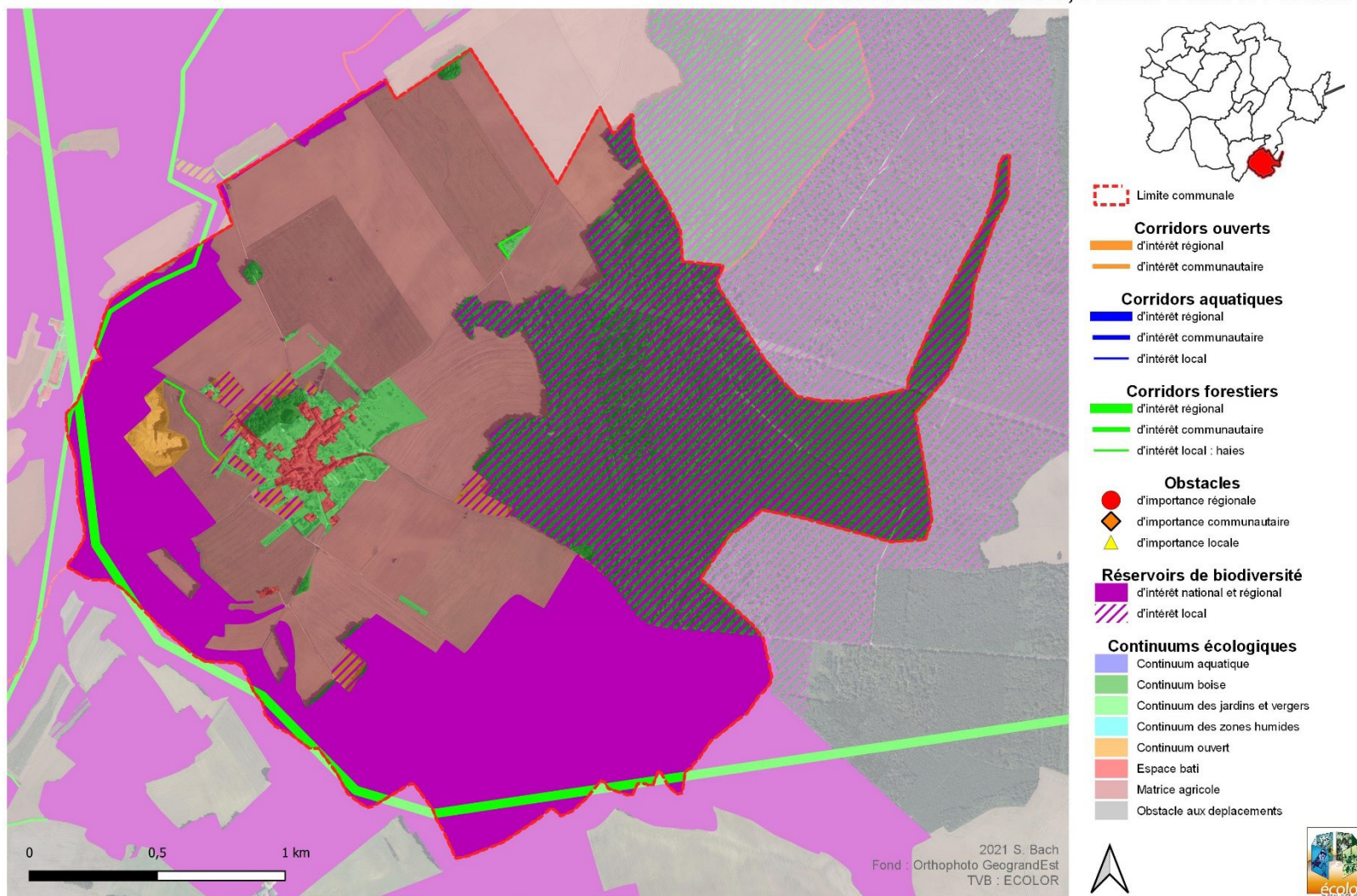
TRAME VERTE ET BLEUE DE HAIRONVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



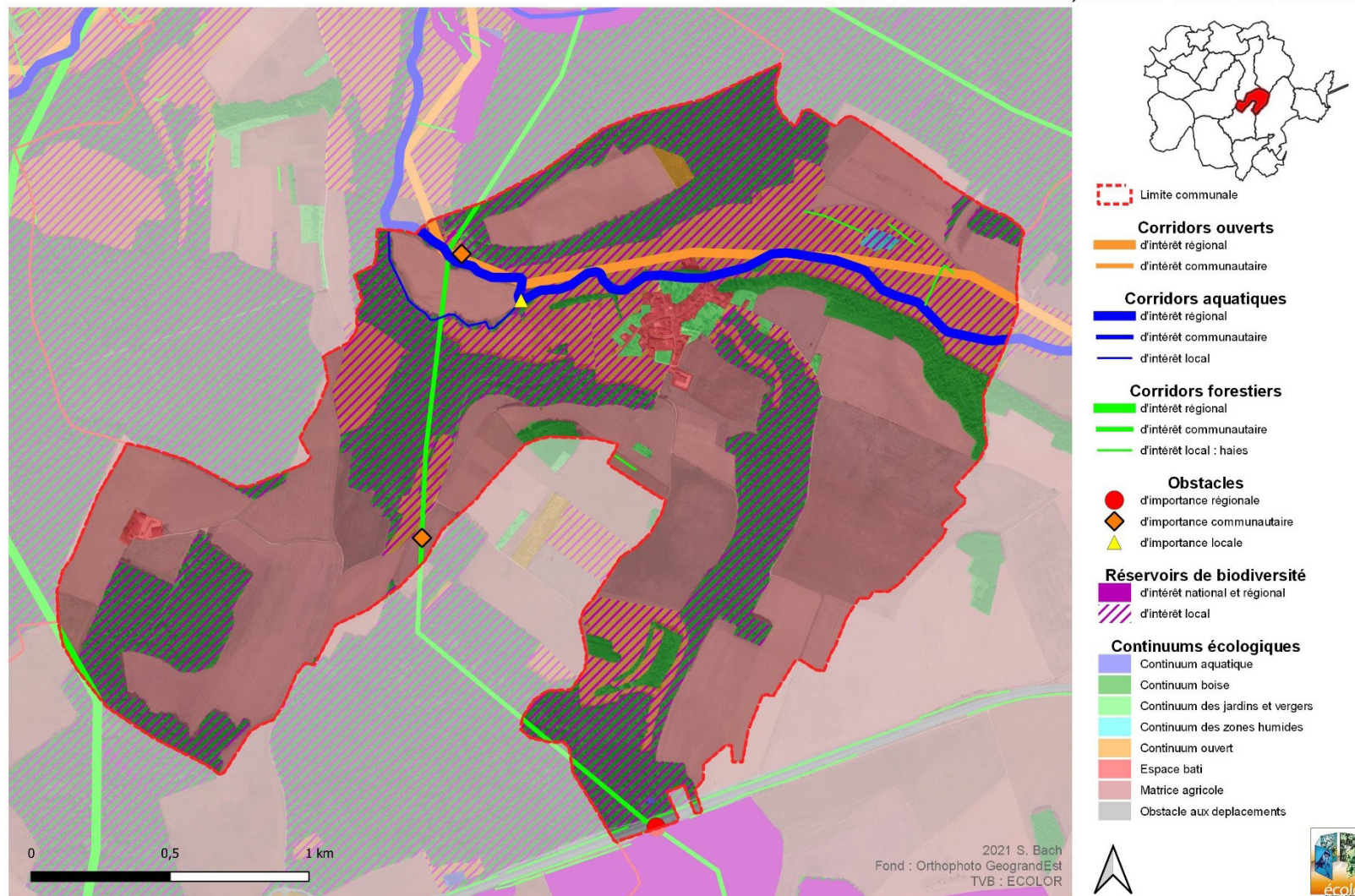
TRAME VERTE ET BLEUE DE JUVIGNY-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



TRAME VERTE ET BLEUE DE LAVINCOURT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



L'ISLE-EN-RIGAUT

La commune est bordée au sud, à l'est et à l'ouest par des boisements, importants, surtout au sud (Carte suivante). La partie sud du ban communal est d'ailleurs traversée par un **corridor écologique boisé d'intérêt régional**, qui bénéficie ici de la belle continuité forestière de la FD de Jean d'Heurs.

La **vallée de la Saulx est le support d'un double corridor écologique d'importance régionale (milieux ouverts et aquatique)**, auquel fait obstacle l'agglomération de L'Isle-en-Rigaut. Sur la Saulx, plusieurs ouvrages (seuils, barrages, etc.) limitent les déplacements de la faune aquatique.

La vallée est bordée de versants boisés, mais entre ces versants et la forêt au sud, **les cultures constituent un frein aux déplacements de la faune**. Quelques haies préservées constituent néanmoins des corridors fonctionnels forts utiles aux déplacements.

MAULAN

Le ban communal **est bordé par la forêt** sur tout son flanc est, ainsi que vers l'ouest, le long du vallon sec qui mène à Nant-le-Grand (Carte suivante).

Un **corridor écologique boisé d'intérêt communautaire** traverse la commune d'est en ouest, interrompu seulement par l'espace ouvert au nord du village.

La **RN4**, qui traverse le ban au sud du village, traverse la FD de Ligny-en-Barrois, créant une **forte rupture**.

Autour du village, les espaces ouverts extensifs sont assez denses (vergers, jardins, prairies). On notera également la belle **densité des haies conservées** sur le versant bien exposé (qui fait d'ailleurs partie de la « trame thermophile » cartographiée par la Région

Lorraine), à l'est du village.

Les boisements et la plupart des surfaces prairiales constituent des réservoirs de biodiversité locaux.

Au nord et au sud du village, les grandes cultures dominent.

MONTPLONNE

Montplonne est boisée, essentiellement dans la partie sud du ban (le long du vallon de Montplonne) et dans sa partie nord-ouest (FD du Haut-Juré). Ces boisements sont d'ailleurs sur le trajet de corridors écologiques boisés, d'importance régionale en forêt du Haut-Juré, d'importance communautaire au sud et au sud-ouest.

Le ruisseau de Montplonne, d'intérêt écologique majeur (ENS, APPB), constitue également un corridor écologique d'intérêt communautaire. Il est cependant interrompu par un barrage, qui constitue un seuil infranchissable pour certaines espèces aquatiques.

Les espaces ouverts sont dominés par les grandes cultures, mais **un réseau de prairies existe**, notamment en lisière forestière, à l'ouest et au nord du ban communal (fermes Saint-Martin et le Chêne). Au nord-est, **un réseau de haies et de bosquets** facilite les déplacements de la faune en milieu agricole ouvert.

NANT-LE-PETIT

La commune est boisée au sud (Bois de Charmois) et au nord, ainsi que le long du vallon de Nant, et sur les versants de la vallée de la Saulx.

Un **corridor écologique boisé d'intérêt communautaire** traverse la commune, en prenant appui sur le bois de Nant-le-Petit, et en rejoignant les versants de la Saulx, en passant par le vallon de Nant.

Un **corridor écologique des milieux ouverts d'intérêt régional** débute au sud-ouest du ban communal, avec les prairies du Vaux de la Caure.

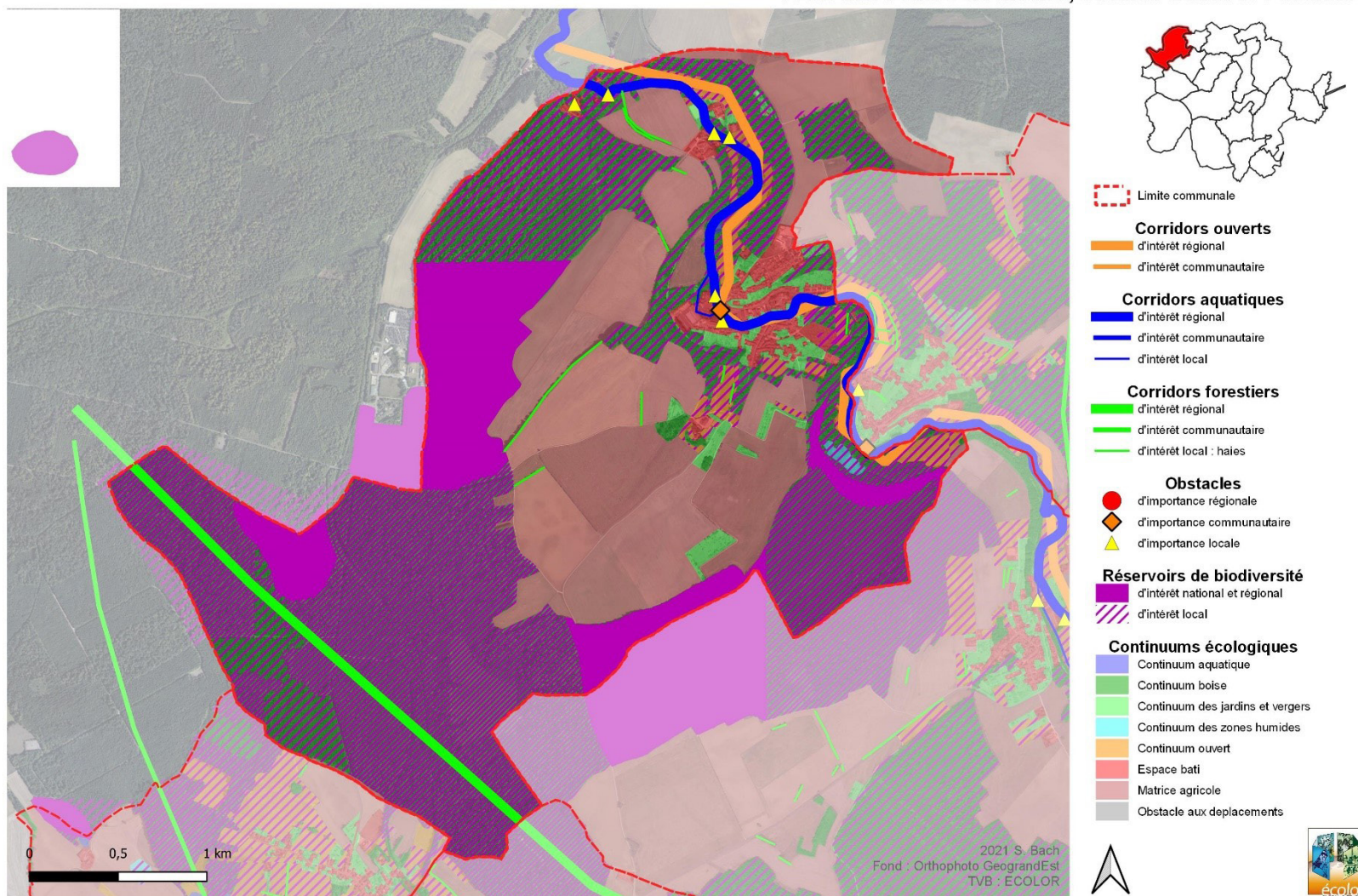
Le ruisseau de Nant constitue un **corridor aquatique d'intérêt communautaire**, mais la continuité (de la ripisylve notamment) est interrompue par le passage du ruisseau dans le village.

Les milieux ouverts sont essentiellement cultivés, hormis les abords du village, les alentours de la ferme de Charmois et les abords du Vaux de la Caure, où subsistent des prairies, ainsi que quelques bosquets et haies.



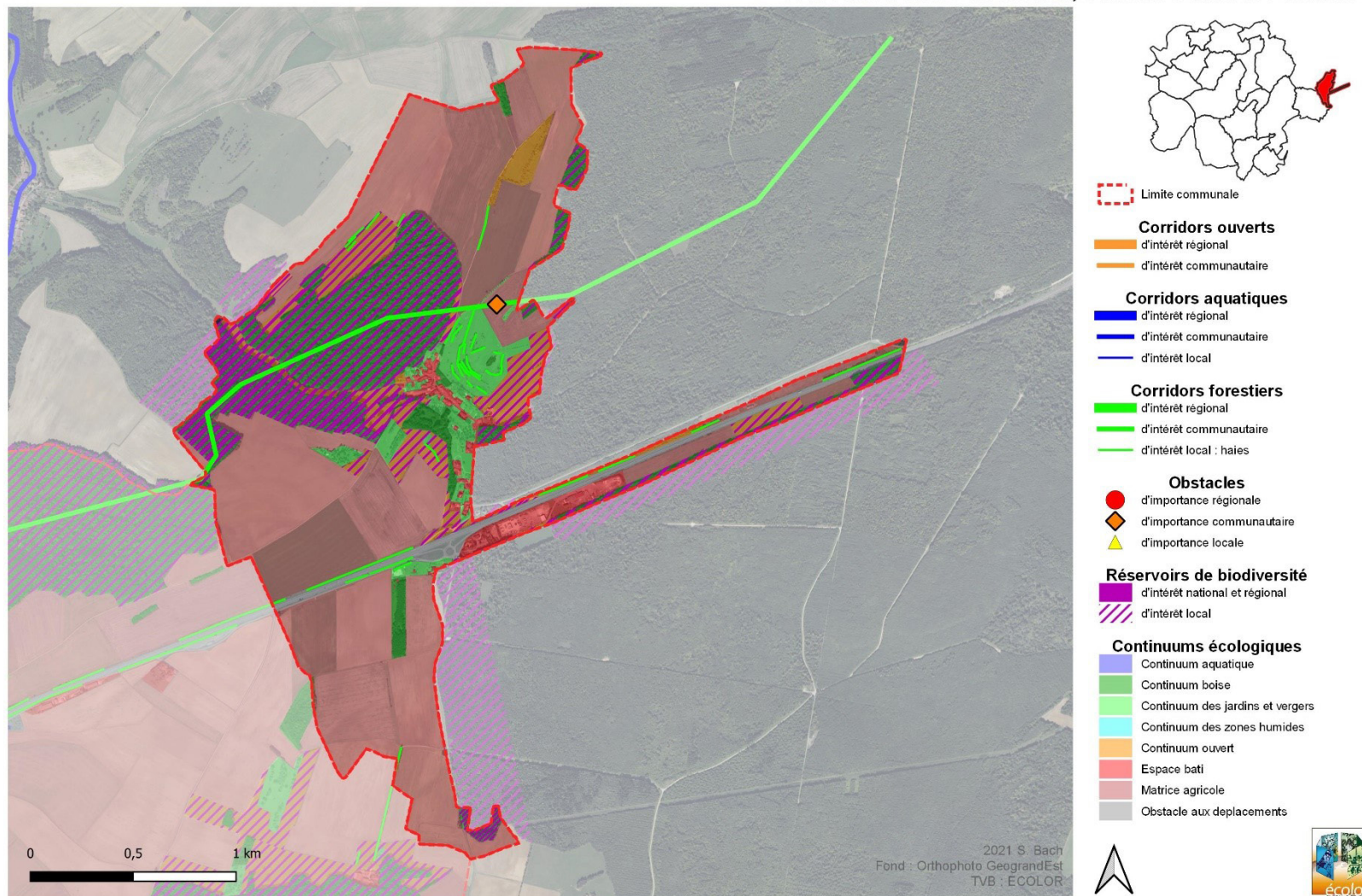
TRAME VERTE ET BLEUE DE LISLE-EN-RIGAUT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



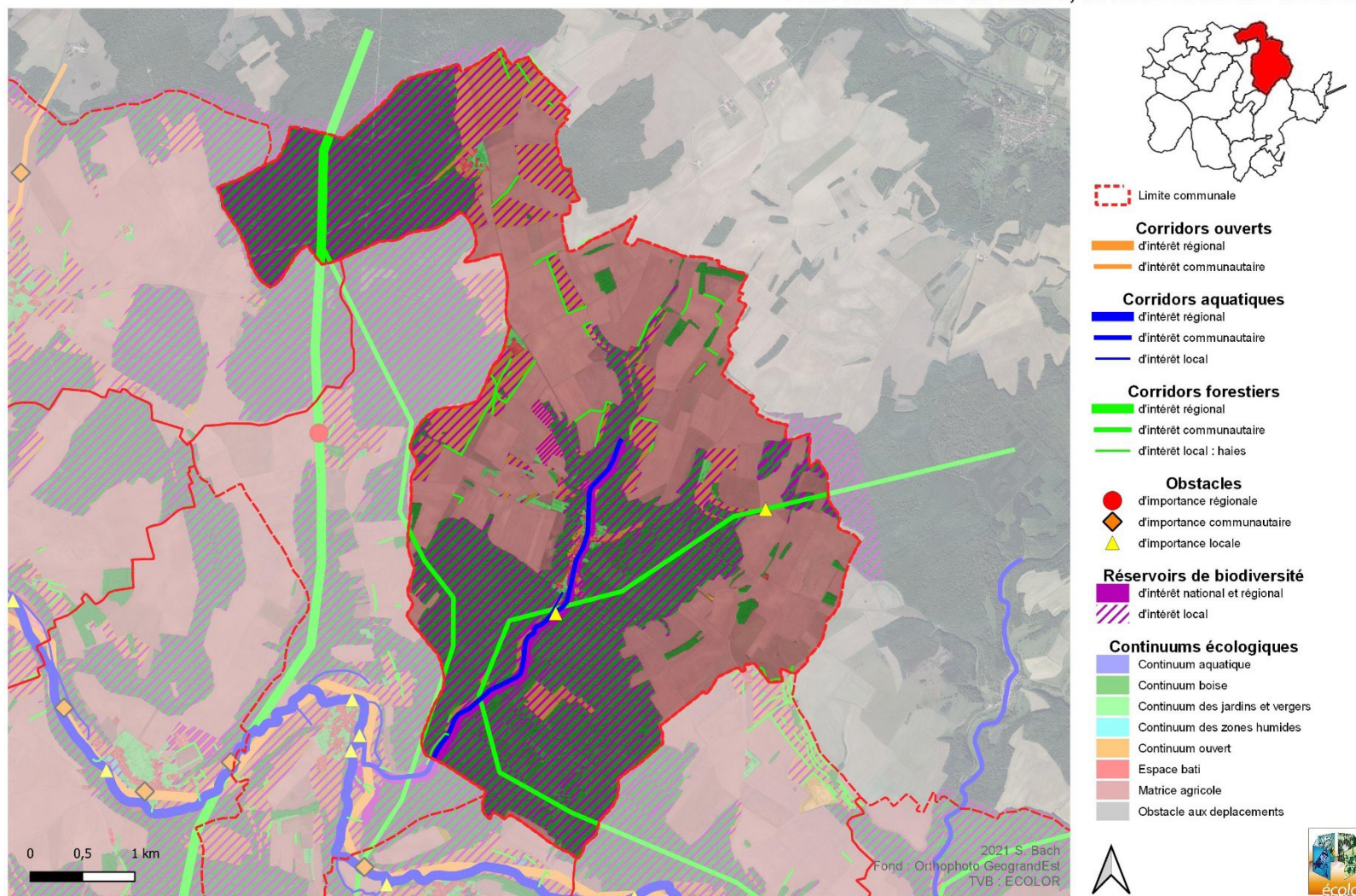
TRAME VERTE ET BLEUE DE MAULAN

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



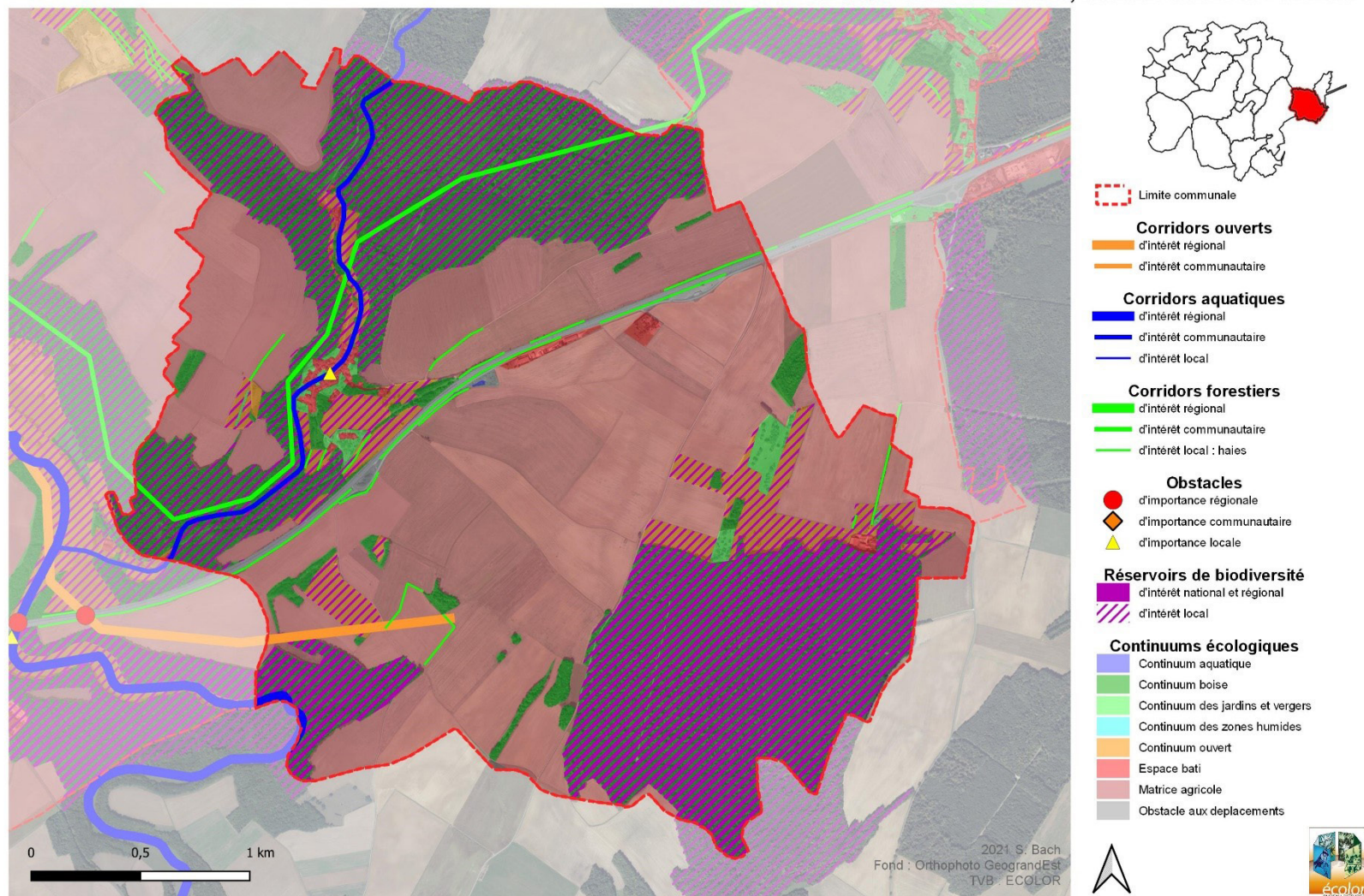
TRAME VERTE ET BLEUE DE MONTPLONNE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



TRAME VERTE ET BLEUE DE NANT-LE-PETIT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



RUPT-AUX-NONAINS

Les principaux boisements sont situés le long des limites ouest et est du ban communal, ainsi qu'au nord et au sud du village. A l'est et à l'ouest, ils servent de supports à **deux corridors écologiques boisés d'importance régionale**, d'axe général nord-sud. Tous les boisements importants de la commune constituent des réservoirs de biodiversité locaux.

La **vallée de la Saulx** constitue un double corridor écologique d'intérêt régional : aquatique et des milieux ouverts.

Le **corridor aquatique** est interrompu par un barrage constituant un seuil dans la rivière, ainsi que de manière générale, par le village, qui interrompt localement la continuité.

Le **corridor des milieux ouverts** est également interrompu par le village, mais surtout par des boisements issus de plantations, qui obstruent la vallée sur toute sa largeur, jusqu'à l'agglomération d'Haironville, juste en aval.

Un second **corridor des milieux ouverts** traverse le ban communal du nord au sud, en empruntant les prairies relictuelles présentes sur le plateau, mais fragilisés et interrompus par endroits par les cultures intensives, très prégnantes dans le sud de la commune.

La partie sud du ban communal est adossée à la **RN4**, qui constitue un **obstacle majeur** aux déplacements de la faune, et notamment sur le corridor précité.

SAUDRUPT

Les **boisements** sont bien présents à Saudrupt : la forêt de Jean d'Heurs au nord-ouest et le Drébois au sud du ban communal. Ces massifs sont des réservoirs de

biodiversité locale. D'ailleurs, un **corridor écologique boisé d'intérêt régional** passe au sud de la commune, dans les boisements. Un autre corridor écologique, d'intérêt communautaire, traverse la vallée de la Saulx (qui constitue localement un obstacle à ce corridor) à l'amont de la commune, et longe le versant boisé, en rive droite.

La vallée de la Saulx elle-même constitue un **double corridor écologique d'importance régionale** : corridor aquatique et des milieux ouverts. Le corridor des milieux ouverts est fonctionnel, et le village ne constitue pas un véritable obstacle, puisqu'il est légèrement en retrait de la vallée. La continuité aquatique est cependant interrompue par deux ouvrages, un barrage et un seuil (le Moulin de Saudrupt).

Entre le village et les boisements, les cultures intensives occupent la plupart de l'espace, même si un certain réseau de haies subsiste (lieu-dit les Trembles).

SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

De **nombreux boisements bordés de prairies** sont présents autour du village de Savonnières-en-Perthois. C'est cette interface de milieux variés qui en fait un écosystème intéressant pour la faune (et notamment pour les chauves-souris) et qui a justifié la création de la ZNIEFF 1 « Gîtes à Chiroptères des carrières du Perthois », qui inclut également le site Natura 2000 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris ». Ces espaces sont donc des **réservoirs de biodiversité d'importance nationale**. Ils sont également le support de **corridors écologiques boisés, d'importance régionale et communautaire**.

Les prairies, surtout présentes au nord-est du ban, ainsi

que les jardins entourant le village participent de la qualité globale des milieux, en offrant des zones de chasses favorables aux chauves-souris, mais aussi des milieux de vie pour les oiseaux, les papillons, etc.

La partie sud-ouest du ban communal est davantage occupée par l'agriculture intensive, et peu de haies et bosquets y sont encore présents.

SOMMELONNE

La commune est assez **largement boisée** sur ses marges. Ces boisements supportent d'ailleurs des **corridors écologiques boisés d'importance régionale** (Bois des Friches) et communautaire (le Fayssé). Ces corridors sont interrompus par la RD635, qui constitue une rupture traversant les milieux boisés. Tous les grands boisements présents constituent des réservoirs de biodiversité.

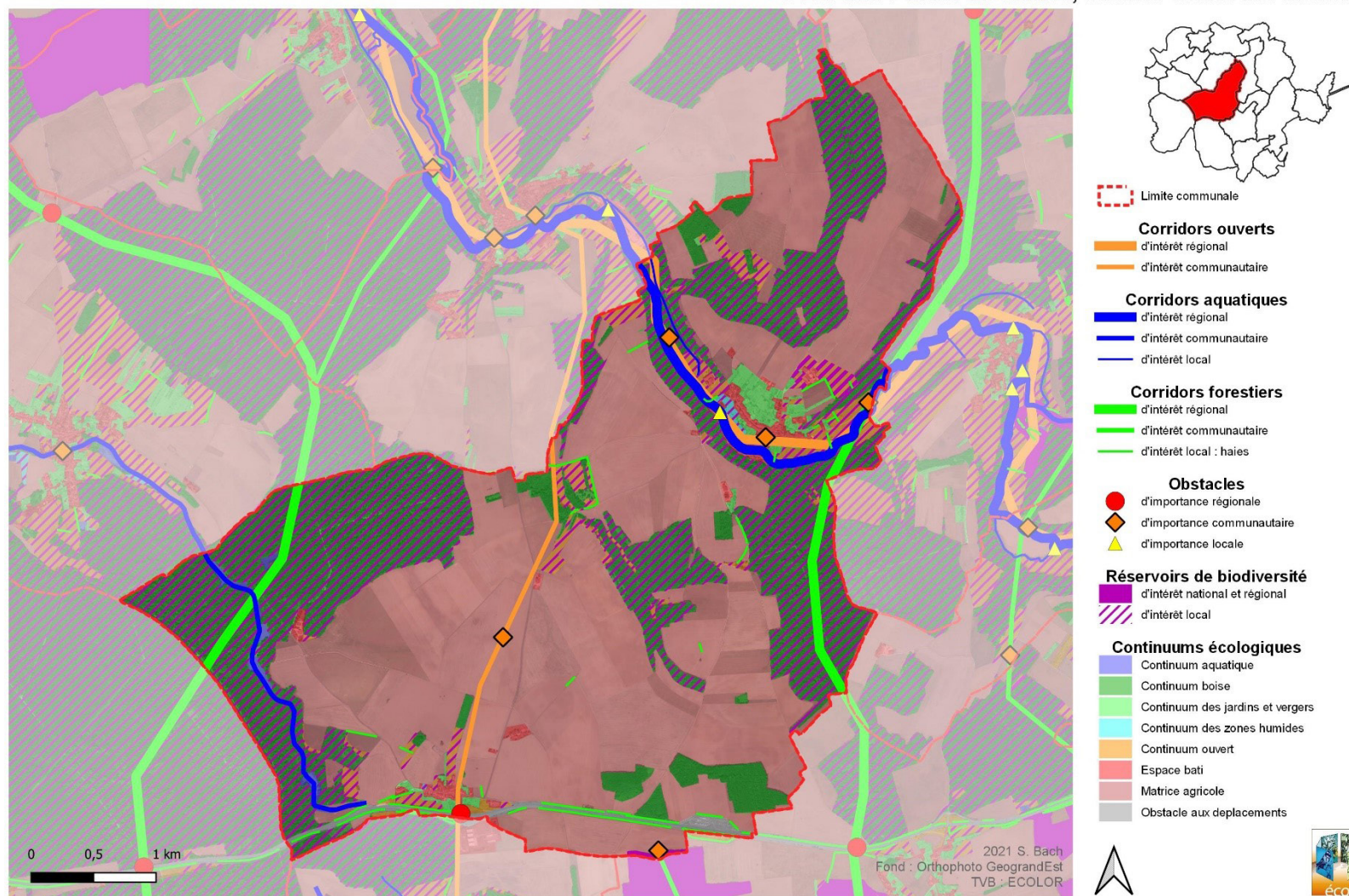
Deux **corridors aquatiques d'importance communautaire** traversent la commune : il s'agit du ruisseau de Baudonvilliers et de l'Ornel. L'urbanisation constitue un obstacle sur le tracé de ce dernier cours d'eau, tandis que la RD635 constitue un obstacle sur le ruisseau de Baudonvilliers.

Les **milieux ouverts extensifs** (jardins et prairies) sont encore bien présents à Sommelonne et parsemés de plusieurs haies, mais ceinturés par les grandes cultures et les boisements, qui limitent les possibilités de connexions avec d'autres milieux similaires.



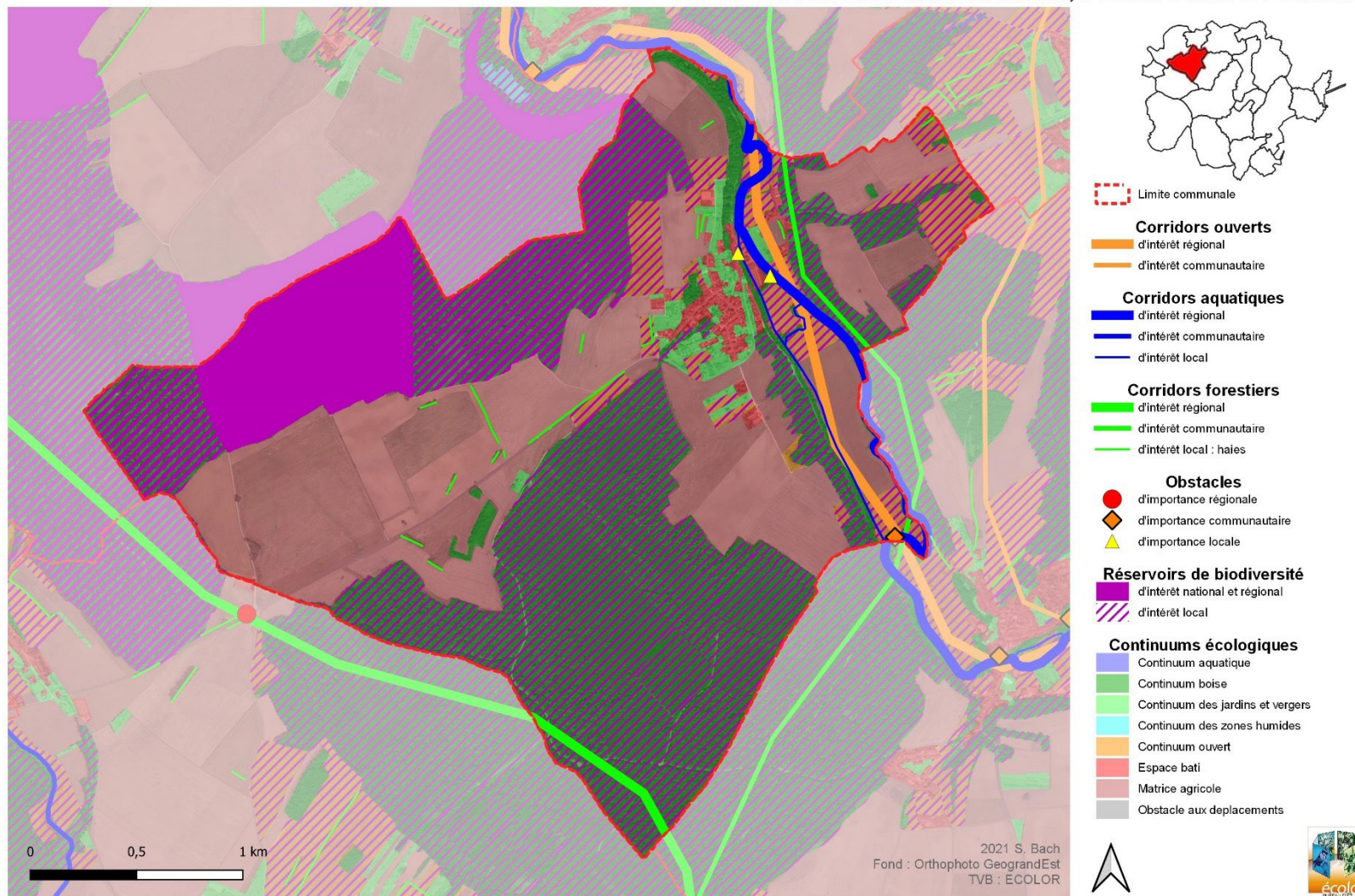
TRAME VERTE ET BLEUE DE RUPT-AUX-NONAINS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



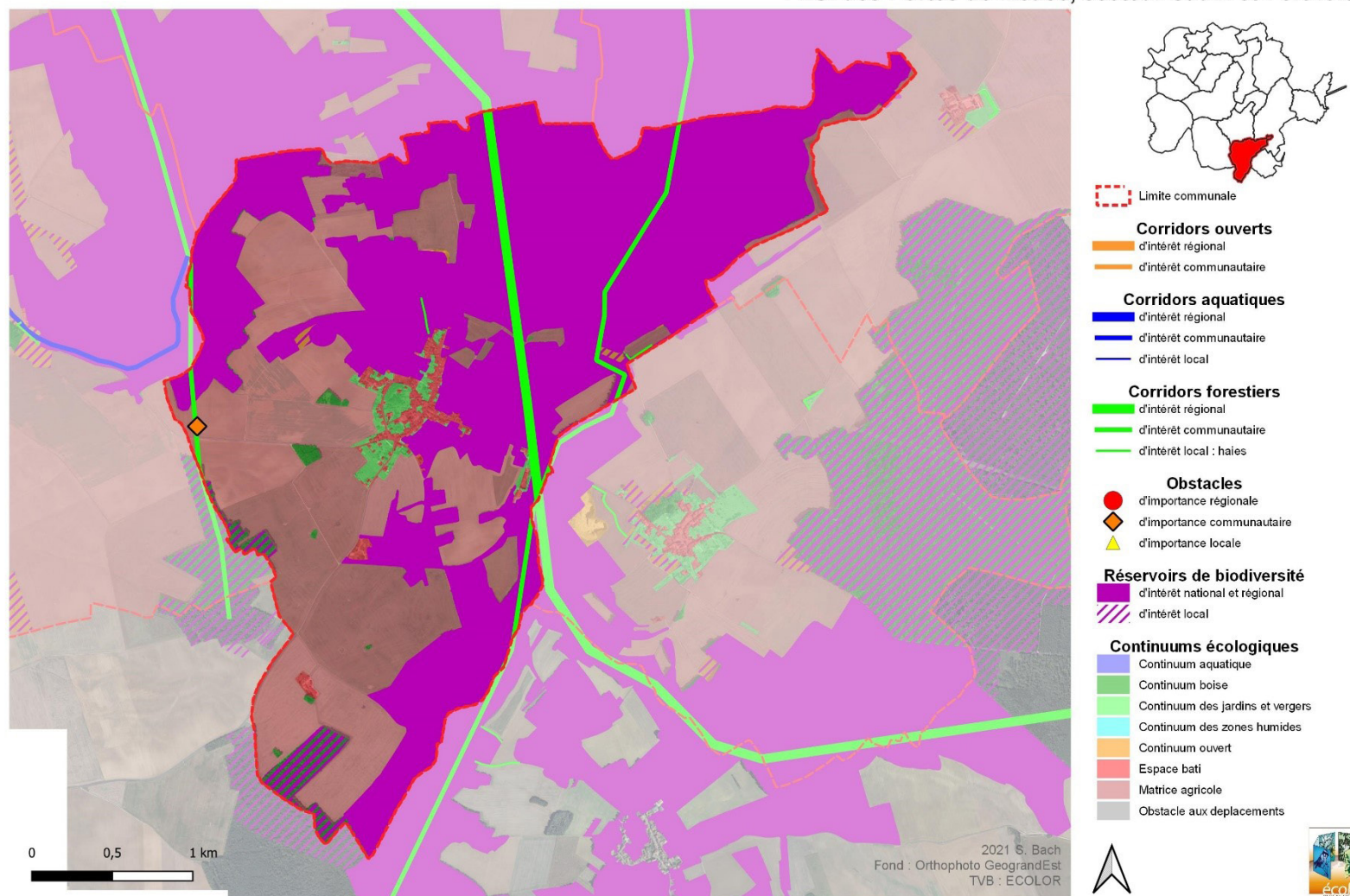
TRAME VERTE ET BLEUE DE SAUDRUPT

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



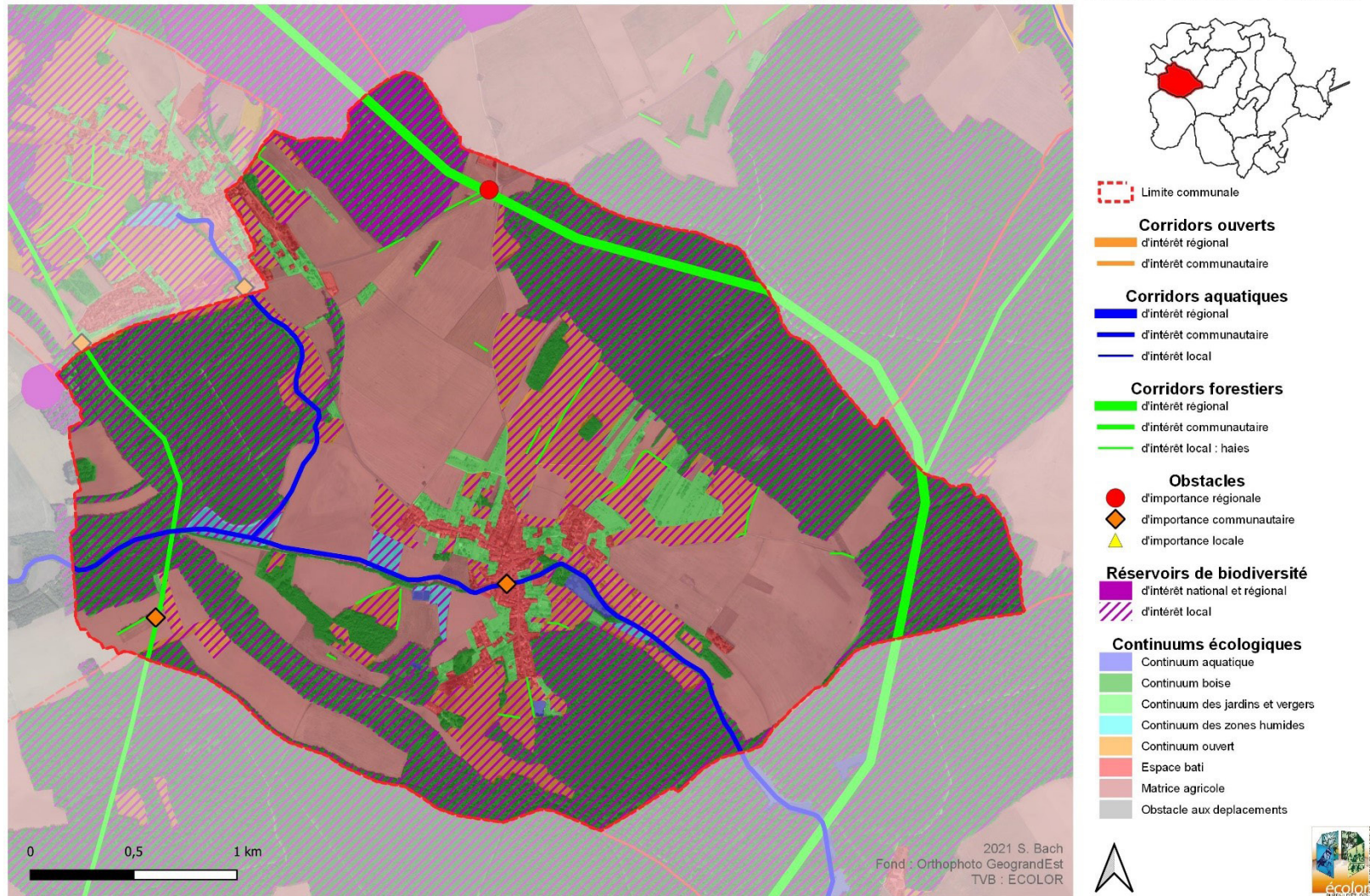
TRAME VERTE ET BLEUE DE SAVONNIERES-EN-PERTHOIS

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



TRAME VERTE ET BLEUE DE SOMMELONNE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



STAINVILLE

Les **boisements** sont présents à Stainville essentiellement au sud (Bois de Stainville) et sur les versants de la vallée de la Saulx. Le bois de Stainville est d'ailleurs inclus dans le **réservoir de biodiversité** de la ZNIEFF 1 « Gîtes à Chiroptères des carrières du Perthois », qui inclut également le site Natura 2000 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris ». **Deux corridors écologiques boisés d'importance communautaire** traversent la commune, l'un au sud et l'autre au nord, le long des versants de la Saulx.

La vallée de la Saulx constitue **un double corridor d'importance régionale : aquatique et des milieux ouverts**. Ces corridors sont tous deux interrompus par la RN4, mais pas (ou peu) par le village lui-même, car celui-ci est bâti en retrait de la vallée.

Hormis dans la vallée de la Saulx, **les prairies sont présentes ponctuellement** au nord (ferme du Poirier rond) et au sud de la commune (ferme Jovilliers).

De part et d'autre de la RN4, **les haies présentent forment un corridor d'importance locale** qui favorise le transit des espèces au sein de la grande zone agricole intensive, situation paradoxale le long de cet obstacle majeur qu'est la route à quatre voies.

VILLE-SUR-SAULX

Le ban communal est **essentiellement boisé**, malgré une part non négligeable du territoire dédié aux grandes cultures sur le plateau, au nord du village. Ces boisements supportent un corridor boisé d'importance communautaire, malgré les milieux ouverts qui ne constituent que des obstacles d'importance mineure. La Saulx constitue **un double corridor écologique**

d'importance régionale : aquatique et des milieux ouverts.

La continuité aquatique est localement interrompue par le moulin de Ville-sur-Saulx, qui crée un seuil empêchant le passage de certaines espèces aquatiques.

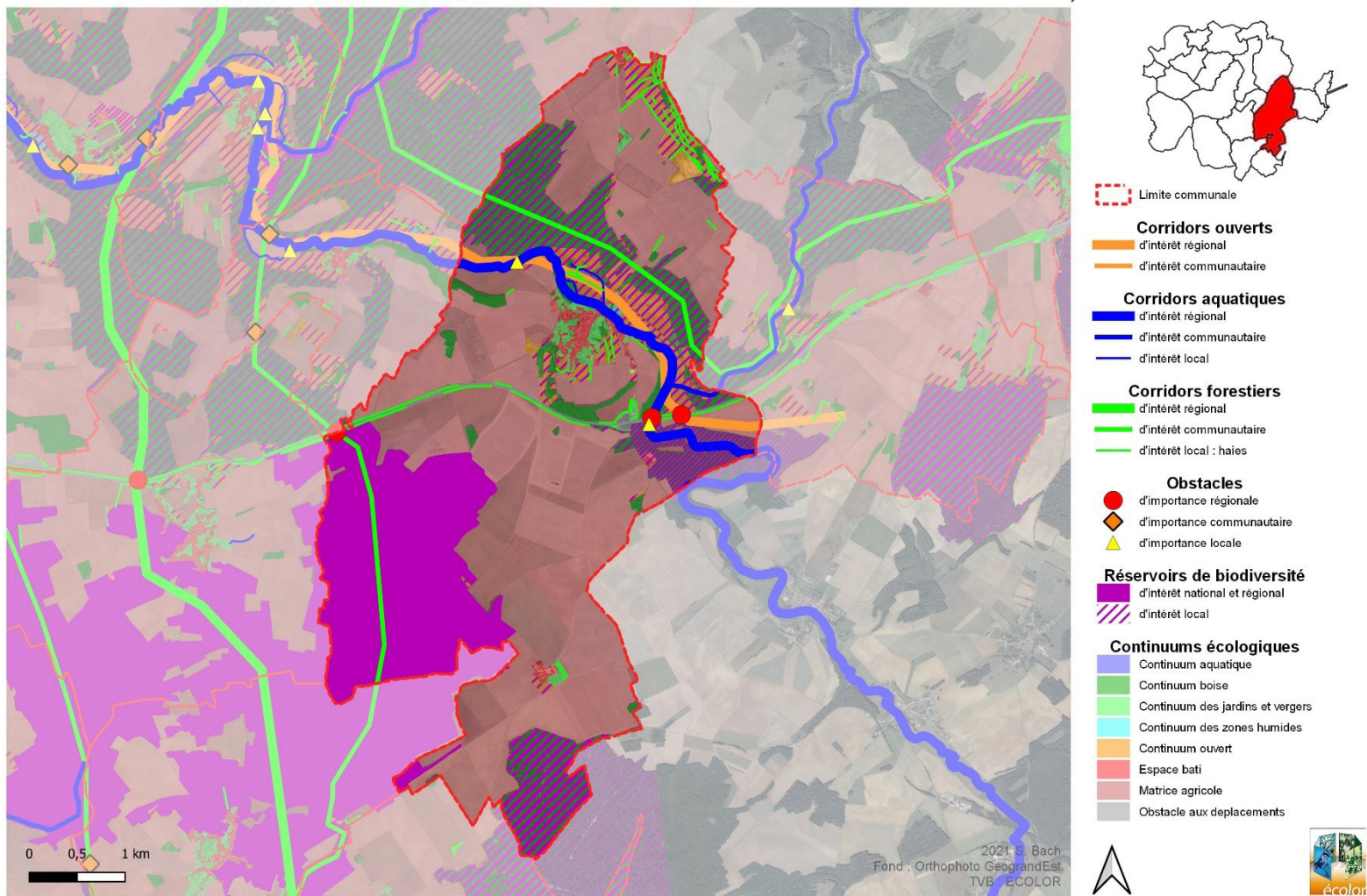
Les milieux ouverts sont interrompus localement par l'urbanisation qui s'est développée sur les berges de la Saulx. Cependant, les prairies sont bien présentes de part et d'autre du village, ce qui limite son effet fragmentant.

D'autre part, les milieux ouverts de la vallée sont complétés par **un petit réseau de prairies**, idéalement situées en lisière forestière, qui se prolonge sur le plateau, vers le nord de la commune.



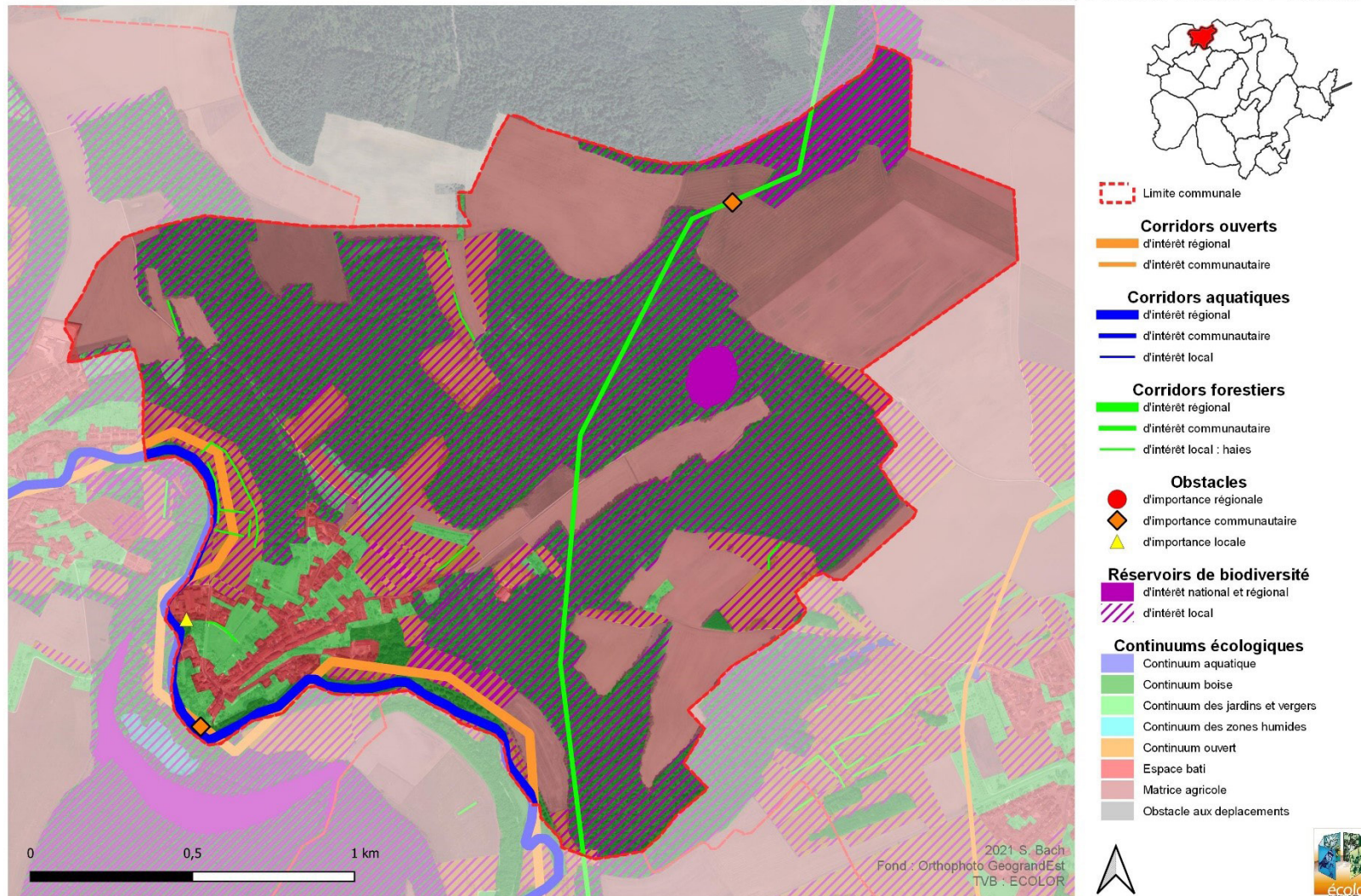
TRAME VERTE ET BLEUE DE STAINVILLE

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



TRAME VERTE ET BLEUE DE VILLE-SUR-SAULX

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



PARTIE 3. RESSOURCES

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Cette troisième partie vise à faire état des ressources du territoire. Cette partie est importante puisque la préservation des ressources s'impose aujourd'hui comme étant un enjeu fort dans la préservation de l'environnement.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Secteur Saulx et Perthois



UN TERRITOIRE AUX NOMBREUSES RESSOURCES

1 / CONTEXTE GÉOLOGIQUE

> Structure géologique

Les communes du PLUI représentées sur la carte géologique font partie de la région géologique dite « du Barrois », en bordure orientale du bassin parisien. Par son aspect géologique et physico-géographique, cette région se divise en deux parties que l'on peut facilement reconnaître sur la carte :

- Les plateaux du Barrois formés par les calcaires portlandiens reposant sur des marno-calcaires kimméridgiens profondément érodés : ce plateau occupe l'essentiel des communes du PLUI Saulx et Perthois,
- La zone fracturée de la double faille de la Marne dans laquelle les terrains crétacés (Vallangienien – Albien) se sont conservés grâce à l'effondrement provoqué par la grande fracture occidentale de cette zone et qui se place dans la partie sud-Ouest de la zone d'étude et qui concerne les communes de Rupt-aux-Nonains, Baudonvilliers, Sommelonne, Cousances-les-Forges.

La succession stratigraphique (simplifiée) issue de la notice de la carte géologique de Bar-le-Duc est la suivante :

- **J8a/** Marnes moyennes (Kimméridgien moyen). Marnes grises, très foncées, à coquilles d'huître (Exogyres). Leur épaisseur est de 10 à 12 m ;

- **J8b/** Calcaires blancs supérieurs (Kimméridgien supérieur) : calcaires argileux en bancs de 20 à 40 cm ;
- **J9a/** Calcaires (Portlandien inférieur) : constitution presque uniquement calcaire de couleur blanchâtre composés de calcaires sublithographiques très durs et des calcaires plus ou moins marneux assez tendres ;
- **J9b/** Complexe de couches calcaires marneux, gréseux et dolomitiques (portlandien inférieur) ;
- **N2/** Sables dunaires (Valangienien) avec des niveaux contenant du fer et du grès ferrugineux mélangés à du sable et de l'argile ;
- **C1b/** marnes gris-bleuâtres dite « argile de gault », compactes et plastiques (Albien supérieur) Grâce à la double faille de la Marne, elles sont conservées sous forme d'une étroite bande et sont bien visibles dans les anciennes exploitations de Cousances et de Cousances ;
- **F puis Fz/** Alluvions de la Saulx anciennes puis récentes. Les alluvions anciennes sont des sables et graviers dans une matrice argileuse, d'une épaisseur d'environ 1 à 2 m ; alors que les alluvions récentes sont constituées de limons sur 1 m.

Dans l'ensemble et à la lecture de la carte géologique, seulement 3 couches géologiques se distinguent sur le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

- Les parties boisées et les plus élevées sont armées par le Portlandien inférieur (calcaire oolithique) ;
- Le fond de vallée de la Saulx et de la Marne

tapissé par des alluvions anciennes et récentes ;

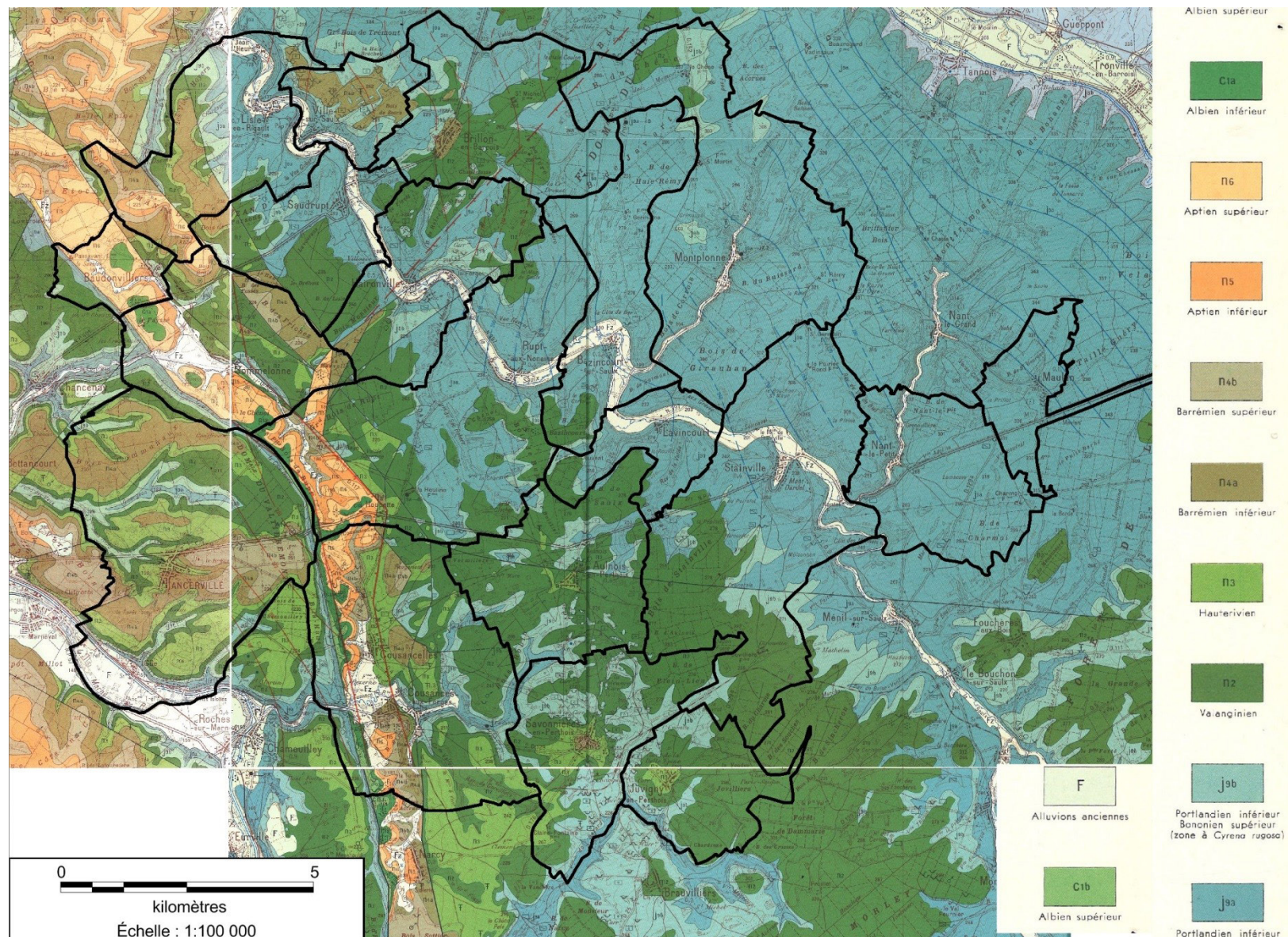
- Entre ces couches géologiques, on retrouve le Kimméridgien supérieur correspondant aux espaces moins pentus et plus agricoles.

> Ressources et richesses géologiques

- Le calcaire oolithique vacuolaire (J9b) constitue la principale richesse de cette zone : d'innombrables carrières de nombreuses galeries (Savonnières) anciennes et actuelles témoignent de l'importance de cette pierre employée en architecture et même en sculpture. Par contre, les autres calcaires et la dolomie ne sont exploités que pour l'empierrement des routes ;
- Les calcaires sublithographiques (J9a) sont exploités comme pierre de taille et moellons, les calcaires plus tendres fournissent des matériaux pour l'empierrement des routes, le calcaire dit « oolithe de Bure » est très recherché comme pierre de taille très dure, certains calcaires sont employés pour la fabrication de la chaux ;
- Les marnes de l'Albien supérieur conviennent à la fabrication des tuiles, brique set produits de poteries et faïenceries ;
- Les sables de l'albien inférieur sont utilisables pour les moulages en fonderies et pour les verreries ; les phosphates de chaux servent pour l'agriculture.



CONTEXTE GÉOLOGIQUE



2 / PÉDOLOGIE

Source : carte pédologique de Lorraine

La nature du sol est conditionnée par la nature géologique des terrains et par la circulation de l'eau en liaison avec la pente.

PLATEAUX

Sur les formations calcaires du Portlandien affleurant en position de plateau, se sont formés des sols bruns calcaïques superficiels (20 à 30 cm d'épaisseur). Ces sols limono-argileux sont généralement caillouteux. Au-dessus de la roche, on observe parfois un niveau de 10 à 30 cm d'argile de décalcification.

Localement, les sols peuvent être profonds et avoir d'excellentes caractéristiques agronomiques.

Dans l'ensemble, ce sont des sols faciles à travailler, bien structurés, à ressuyage rapide mais sensibles à la sécheresse et caillouteux. Ces terres saines ont une valeur agronomique moyenne et sont bien adaptées à la forêt et à la culture des céréales.

Les terrains marno-calcaires ont permis la formation de sols bruns calcaires ou encore de sols bruns calcaires acides.

COTEAUX

Sur les coteaux, on observe des sols bruns calcaires, limono-argileux, irrégulièrement drainés. Ce sont des sols généralement lourds où l'assainissement est indispensable avant la mise en culture. Ils sont souvent couverts par la forêt et la prairie.

En revanche, les sols bruns calcaïques se développant

sur les replats calcaires, sont identiques à ceux du plateau.

VALLÉE DE LA SAULX ET DE LA MARNE

Dans la vallée de la Saulx et de ses affluents, on rencontre des sols bruns faiblement lessivés, limono-argileux en surface et s'enrichissant en argile en profondeur. Ils ne sont pas calcaires et présentent une épaisseur d'environ 1 mètre. Ils constituent de très bons sols de culture. En zone inondable, ils sont souvent utilisés en prairie.

Ces sols présentent parfois en temps de pluie des traces d'hydromorphie.

3 / PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

Source : Retour de consultation de l'ARS Lorraine, par courrier en date du 28 novembre 2014.

Les périmètres de protection des captages visent la préservation de la ressource en eau potable. L'instruction des dossiers est réalisée par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. La déclaration d'Utilité Publique est prise par le préfet et les périmètres constituent des servitudes d'utilité publiques.

L'ARS a transmis une carte (cf. page suivante) de tous les périmètres de protection de captage recensés dans les communes du secteur Saulx et Perthois. Certains de ces périmètres ont déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et doivent être annexés dans les documents

d'urbanismes existants, PLU ou cartes communales. Ils apparaissent en dégradé d'orange sur la carte. D'autres sont en cours d'instruction ou à l'état de projet, ils apparaissent en violet transparent sur la Carte suivante.

LISTE DES RESSOURCES PROTÉGÉES PAR UN ARRÊTÉPRÉFECTORAL DE DUP

Ressource	Commune alimentée / syndicat	Date de l'AP et / ou DUP
nouveau forage de Marnaval Gûe	Saint-Dizier	AP de DUP14/04/1986
puits alluviaux de Saudrupt	Syndicat de Brillon – Haironville-Saudrupt	AP du 22/09/1989
forage Robert-Espagne	Syndicat mixte du val de la Saulx	AP du 28/09/1992
forage de Villé-sur-Saulx	Syndicat de Lisle en R et Villé sur S	AP du 27/12/2007
Source de Rupt aux Nonains	Syndicat des Eaux Sud Meuse	

RESSOURCES DONT LA PROTECTION EST EN COURS

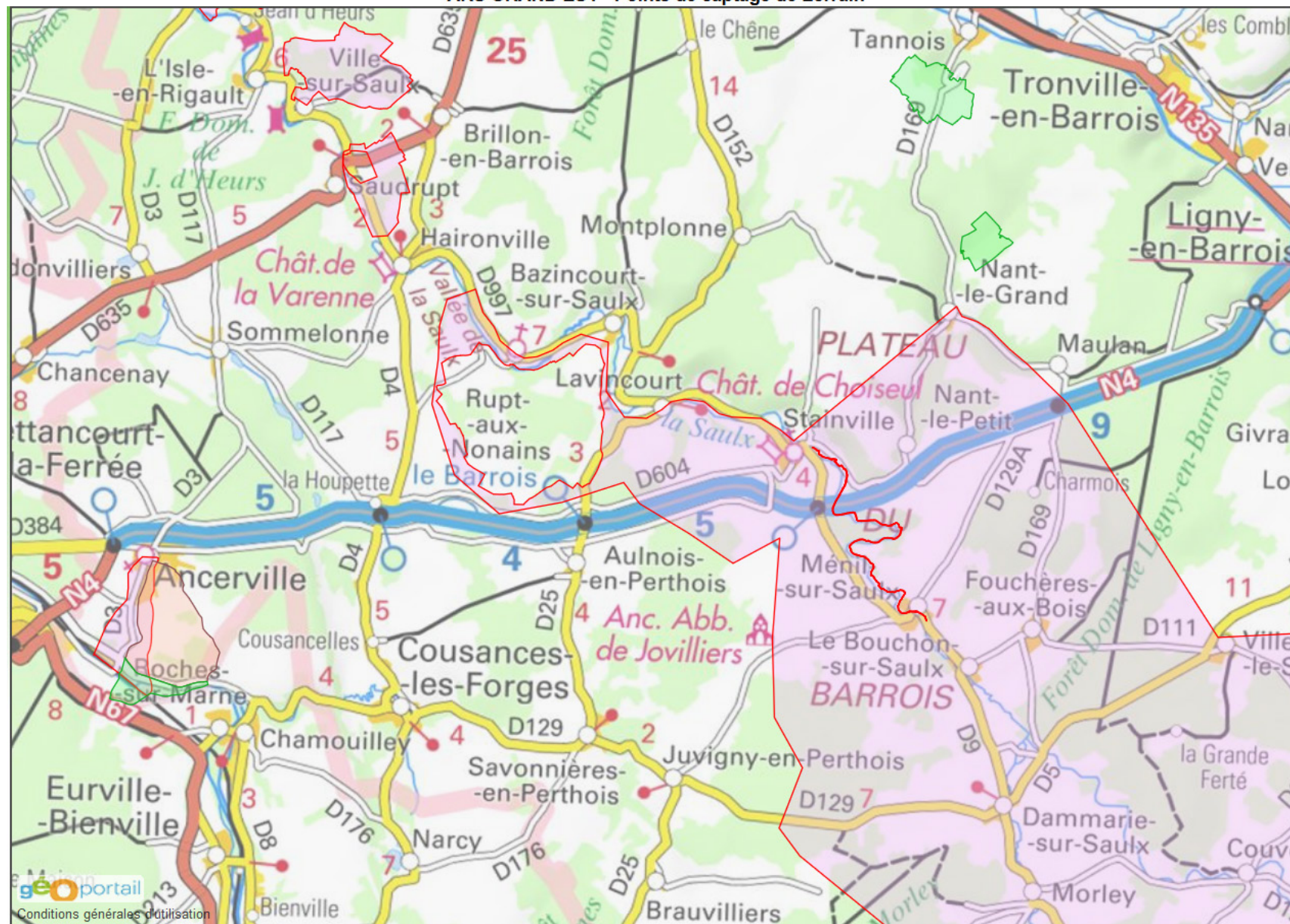
Ressource	Commune alimentée / syndicat
forage 1-2-3 des Islettes	Saint-Dizier
Murces Côte de Geminel et Mourot	C.A Bar le Duc Sud Meuse

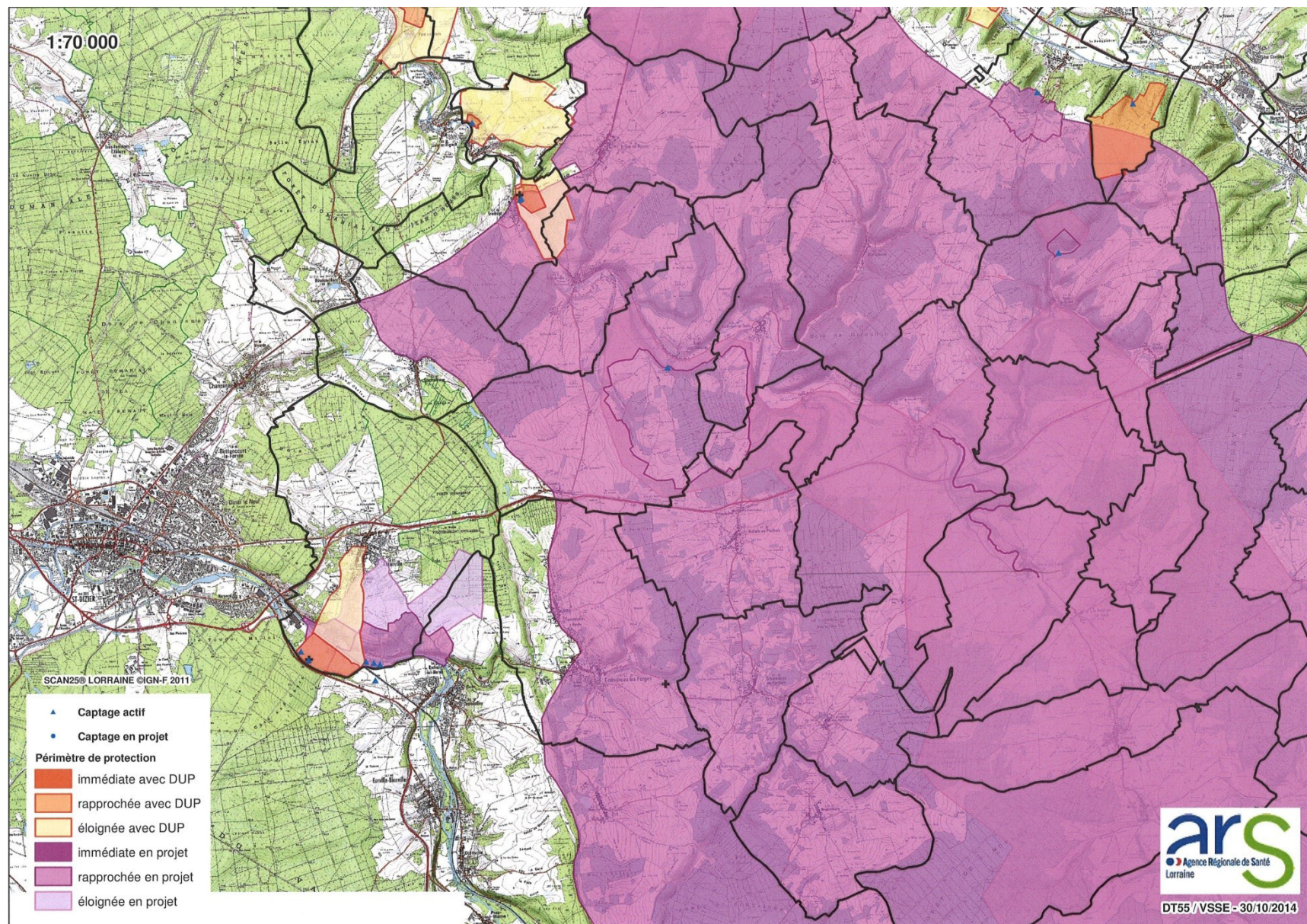


CARTE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES ACTUELS ET EN PROJET

Carte 2019, consulté de 02/12/19

ARS GRAND EST - Points de captage de Lorrain





4 / LA ZONE DE NITRATE

Afin de lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, une réglementation européenne du 12 décembre 1991 a été mise en place : la Directive communautaire dite directive Nitrates. Cette directive européenne 91/676/CEE définit les modalités de lutte contre la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles.

Elle vise à protéger les eaux contre la pollution provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agroalimentaires, boues d'épuration etc.) grâce à plusieurs mesures dont la mise en œuvre incombe aux Etats membres.

Ces mesures concernent :

- La surveillance des eaux superficielles ou souterraines (mesure régulière des taux de nitrates dans les cours d'eau et les nappes) ;
- La désignation de zones vulnérables (liste des communes où les taux de nitrates dans l'eau dépassent certains seuils) ;
- L'élaboration de codes de bonnes pratiques agricoles ;
- L'adoption de programmes d'actions (obligations à respecter par les agriculteurs ayant des parcelles en zone vulnérable) ;
- L'évaluation des actions mises en œuvre.
- Les zones vulnérables et le contenu des programmes d'actions sont révisés régulièrement, tous les 4 ans environ.

Une commune en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole a été identifiée sur le territoire : **il s'agit de Baudonvilliers.**

Par ailleurs, la Directive nitrate s'applique sur tout le territoire du PLUi.



PARTIE 4. NUISANCES ET RISQUES

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Cette quatrième partie vise à recenser les enjeux liés aux nuisances et aux risques qui concernent le secteur Saulx et Perthois. Ces enjeux sont importants et le projet de territoire doit les intégrer afin de limiter l'exposition de la population face à ces nuisances et risques connue.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Secteur Saulx et Perthois



// UN TERRITOIRE CONTRAINT

Les services de l'Etat ont élaboré à destination des collectivités et des citoyens un document d'information recensant les risques majeurs en Meuse. Ce Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) liste pour chaque commune les risques majeurs (naturels et technologiques) connus. Lien vers le DDRM : <https://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-presents-dans-le-departement/Dossier-Departemental>

1 / GESTION DES DÉCHETS

Sources :

- SCOT du Pays Barrois (rapport de présentation) ;
- Règlement de service de collecte des déchets ménagers ;
- Site internet de la CCSP : <http://www.codecomsaulxperthois.fr/environnement/dechets.htm>

Dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, les déchets ménagers et assimilés sont gérés par la Codecom, qui assure avec un prestataire la collecte (SITA DECTRA), le tri et une partie du traitement.

Cette gestion tient compte de la politique du département en matière de déchets initiée avec l'approbation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés le 12 février 1997.

Le plan actuellement en vigueur a été approuvé après révision le 18 décembre 2003. Avec l'ordonnance du 17 décembre 2010, ce plan est devenu le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND). Il est actuellement en cours de révision.

Un nouveau Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) piloté par le Conseil Départemental est en cours d'élaboration. Le projet de plan a été finalisé en janvier 2015 et a été soumis aux différentes consultations pour une approbation fin 2015. Il remplace depuis lors le PDEDMA de 2003.

Les principaux objectifs du plan de prévention sont axés

sur la réduction des déchets à la source, l'incitation au tri pour la collecte sélective ou en déchèterie et ainsi promouvoir la réutilisation et le recyclage. Il s'agit aussi de favoriser les exutoires de proximité notamment pour les gravats et les déchets verts produits par les agriculteurs.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OM r) sont collectés à une fréquence d'une fois par semaine dans chacune des communes mais à des jours distincts. Le camion est bi-compartimenté pour permettre la collecte simultanée des déchets ménagers résiduels (sacs noirs) et des déchets recyclables (sacs jaunes).

- Collectés en porte à porte, les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement : **la valorisation énergétique** consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de **chaleur ou d'électricité**. Elle est réalisée dans l'usine d'incinération de **Tronville-en-Barrois**.
- Ces déchets recyclables vont être évidemment recyclés c'est-à-dire que la matière va être réutilisée pour fabriquer différents objets. Le recyclage permet d'économiser des matières premières comme le bois, les métaux ou le pétrole.

La déchetterie est située à la Houquette (commune de Rupt-aux-Nonains), à proximité immédiate de la RN4. Sa position centrale lui permet d'être située à moins

de 15 minutes (en voiture) de toutes les communes de la CODECOM.

TONNAGE COLLECTÉ EN 2010 ET 2014

Source : comm.pers.

année	Collecte OM r	Collecte sélective		
		corps creux	corps plats	verres
2010	2400 T	135 T	338 T	372 T
2014	2290 T	110 T	270 T	355 T

Le dernier Plan de Gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) en Meuse a été approuvé le 18 avril 2005 par le Préfet. Ce plan doit être révisé au plus tard dix ans après son approbation. Ainsi, le Conseil Départemental a initié il y a quelques mois la révision du plan de gestion des déchets du BTP.

2 / CARRIÈRES

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Meuse n° 2001-1523 du 12 juillet 2001 a fait l'objet d'une révision, et a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 4 février 2014.

Présence d'une carrière sur le territoire à Savonnières-en-Perthois qui n'est plus que partiellement en activité (voir DREAL Lorraine). Le PLUi devra tenir compte du Schéma Départemental des Carrières.



2 / NUISANCES ACOUSTIQUES

Sources :

- SCOT du Pays Barrois (rapport de présentation)
- Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat, Département de la Meuse – 3ème échéance 2018-2023

Les transports routiers sont les principaux responsables des nuisances sonores ; toutefois, en raison du caractère rural du Pays du Barrois et d'un trafic routier relativement peu élevé, ces nuisances se concentrent essentiellement en quelques secteurs spécifiques dans les centres urbains et le long des infrastructures les plus importantes.

Les voies concernées par le classement sont :

- Les routes et les rues de plus de 5 000 véhicules par jour ;
- Les lignes ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour ;
- Les infrastructures en projet sont également intégrées.

Dans le périmètre du PLUI des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois, parmi les infrastructures routières, les voies classées sont :

- La RN4 qui traverse latéralement les communes du secteur Saulx et

Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse ; la Nationale 4 traverse le territoire de la communauté de communes dans sa section comprise entre les PR 0+000 et 20+130. Les territoires communaux impactés par le Réseau Routier National (RRN) sont ceux d'Ancerville, Cousances-les-Forges, Rupt-aux-Nonains, Aulnois-en-Perthois, Lavincourt, Stainville, Nant-le-Petit et Maulan. La N4 est classée RGC en catégorie 2 ;

- La RD 635 de Saint-Dizier à Bar-le-Duc ; Baudonvilliers et Sommelonne sont traversées par la RD 635 de la Haute-Marne à l'intersection avec la RD 117, classée en catégorie 3 et 4 ; la commune de Brillon-en-Barrois est concernée avec la RD635, classée en catégorie 4
- La RN135, en bordure nord du territoire communautaire, mais qui ne le traverse pas.

Tout aménagement sur ces sections de routes départementales doit être soumis au préalable à l'avis du Préfet de la Meuse.

De plus, les constructions situées dans les secteurs affectés doivent respecter des prescriptions, relatives notamment à l'isolation acoustique, dès lors qu'elles sont situées dans les secteurs affectés par le bruit. Ces secteurs sont présentés dans le suivant.

TRONCONS ET COMMUNES CONCERNÉS PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES

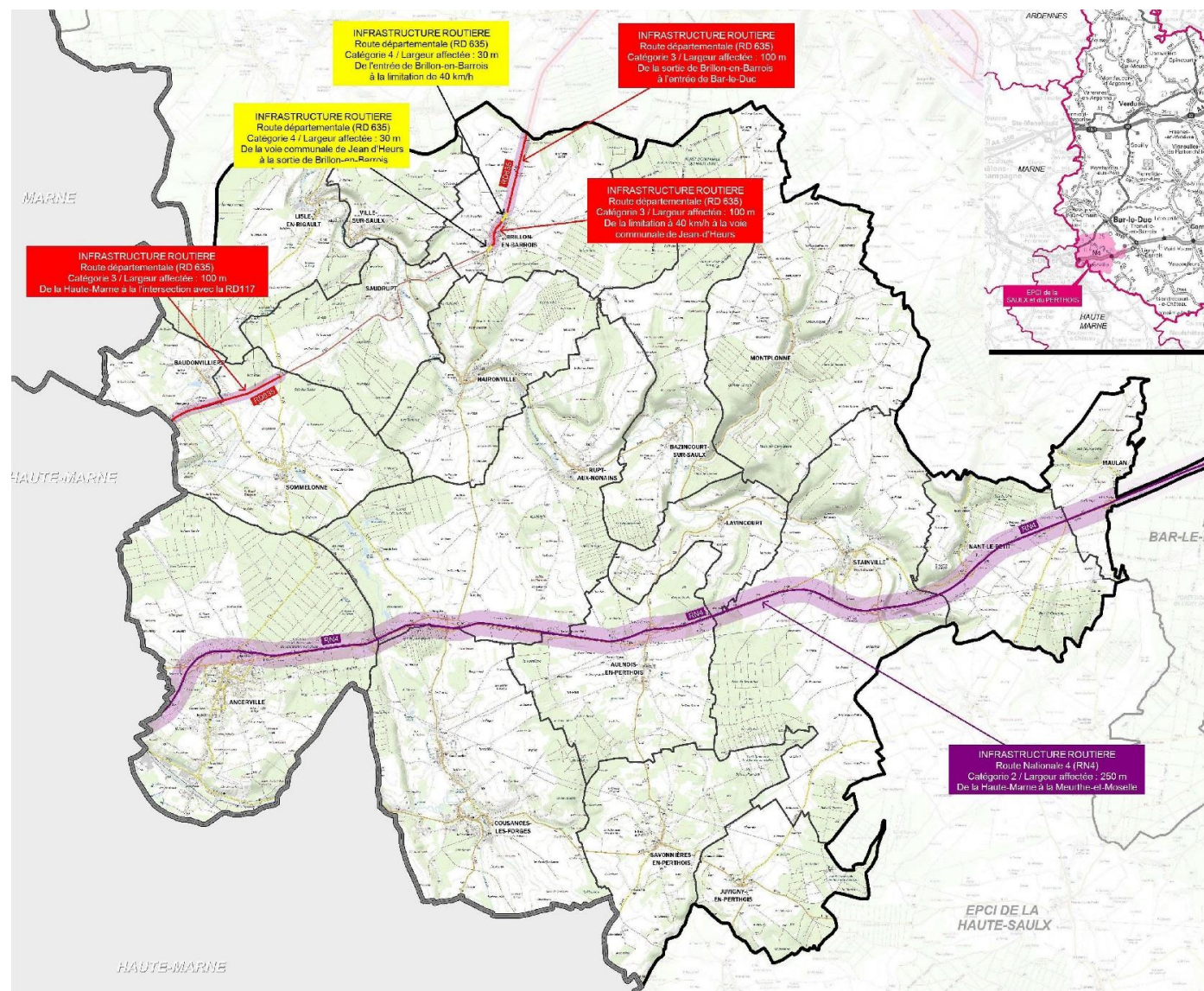
Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
RN4	De la Haute-Marne à la Meurthe-et-Moselle	Ancerville; Rupt-aux-Nonains; Cousances-lès-Forges; Aulnois-en-Perthois; Lavincourt; Stainville; Nant-le-Petit; Maulan; Ligny-en-Barrois; Velaines; Chanteraine; Willeroncourt; Nançois-le-Grand; Saint-Aubin-sur-Aire; Saulvaux; Ménil-la-Horgne; Laneuville-au-Rupt; Naives-en-Blois; Void-Vacon; Troussey; Pagny-sur-Meuse	2	250 m	Ouvert
RD635	De la Haute-Marne à l'intersection avec la RD117	Baudonvilliers; Sommelonne	3	100 m	Ouvert
	De l'entrée de Brillon-en-Barrois à la limitation à 40 km/h	Brillon-en-Barrois	4	30 m	Ouvert
	De la limitation à 40 km/h à la voie communale de Jean d'Heurs à Brillon-en-Barrois	Brillon-en-Barrois	3	100 m	Rue en U
	De la voie communale de Jean d'Heurs à Brillon-en-Barrois à la sortie de Brillon-en-Barrois	Brillon-en-Barrois	4	30 m	Ouvert
	De la sortie de Brillon-en-Barrois à l'entrée de Bar-le-Duc (chemin Jeanmaire)	Brillon-en-Barrois; Combles-en-Barrois; Bar-le-Duc	3	100 m	Ouvert
	Du chemin Jeanmaire au n°83 de la rue de Vél	Bar le Duc	4	30 m	Ouvert
	Du n°83 de la rue de Vél à la rue des Foulans	Bar le Duc	3	100 m	Rue en U
	De la rue des Foulans à l'avenue Poincaré	Bar le Duc	4	30 m	Ouvert

La station de comptage la plus proche, située au PR 11+500 de la RN4 a enregistré en 2013 un trafic moyen journalier annuel (TMJA) de 14162 véhicules (2 sens confondus) dont 36,10% de poids-lourds. Les trafics totaux et poids lourds restent relativement stables sur les 5 dernières années.

EVOLUTION DU TMJA ENTRE 2009 ET 2013

Années	TMJA	% PL
2013	14162	36,10%
2012	14489	36,55%
2011	14884	36,30%
2010	14454	36,05%
2009	14450	34,85%

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES



LÉGENDE

CATÉGORIES DE L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET LARGEURS DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT

CATÉGORIES DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEURS DES SECTEURS AFFECTÉS
1	300 mètres
2	250 mètres
3	100 mètres
4	30 mètres
5	10 mètres

Route Type d'infrastructure de transport : ROUTE
Voie ferrée Type d'infrastructure de transport : VOIE FERRÉE (EPCI de la SAULX et du PERTHOIS non concernés)
Largeur du secteur affecté par le bruit

Limites communales
Limites EPCI
Limite EPCI de la SAULX et du PERTHOIS
Limites départementales



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la SAULX et du PERTHOIS

PORTER A CONNAISSANCE

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Données : Préfecture de la MEUSE
Arrêté préfectoral n°2011-2612 du 20 DÉCEMBRE 2011
(Carte indicative, voir l'annexe préliminaire)

Echelle : 1/50 000

Le Préfet,
Pour la Préfecture,
Le Secrétaire Général,
Philippe BENOIST



Enfin, une voie ferrée (Train Corail et TER) dessert Ancerville, gare intermédiaire entre Chaumont et St-Dizier.

En application de la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes du bruit stratégiques doivent être élaborées pour les infrastructures routières qui supportent un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an (1ère échéance).

Dans le Pays Barrois, seule la RN 4 se trouve dans le champ d'application de la directive, pour le tronçon situé à l'est de l'échangeur de Ligny jusqu'à Saulvaux.

Dans une seconde échéance, la directive prévoit d'étendre la réalisation des cartes du bruit aux infrastructures supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an.

Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant les infrastructures de transport (RN4, RN135) est rendu dans l'arrêté préfectoral récemment pris et cité plus haut.

3 / QUALITÉ DE L'AIR

Sources :

- Air Lorraine : <http://www.air-lorraine.org/>
- SCOT du Pays Barrois (Rapport de présentation)

> Généralités

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques. Pour surveiller la qualité de l'air, la Lorraine s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesure de polluants atmosphériques.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques.

Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- Atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- Inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

> Réglementation

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle

de l'Energie (LAURE) transcrite au niveau national les réglementations internationales et européennes. Parfois désignée du nom de son auteur «Loi Lepage», elle a eu 10 ans en 2007.

Publiée au journal officiel le 01/01/1997 elle remplace la précédente loi du 02/08/1961 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et les odeurs, et complète la loi du 19/07/1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour réduire les nuisances (pollution de l'air, bruit) et maîtriser la consommation énergétique, la LAURE fixe des objectifs que les PDU (plans de déplacements urbains) et les SCOT (schéma de cohérence territoriale) doivent intégrer :

- Réduire le trafic automobile,
- Favoriser les transports en communs (TC) et autres moyens de déplacements économes en énergie et moins polluants dont les bicyclettes,
- Aménager le réseau de voiries pour favoriser les déplacements cités ci-dessus,
- Organiser le stationnement notamment en dehors des centres des villes,
- Encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport moins polluant de leur

personnel par utilisation des TC et du co-voiturage.

> Qualité de l'air du périmètre d'étude du PLI

Le rapport de présentation du SCOT du Pays Barrois indique que les moyennes mensuelles de ces polluants sont relativement faibles dans le Pays Barrois, en raison d'un trafic routier moyennement élevé.

La station de Houdelaincourt à l'écart des infrastructures se distingue par des concentrations très faibles de ces polluants.

Les statistiques transmises par Air Lorraine dans la zone d'étude de la Codecom Saulx et Perthois traduisent :

- Une diminution significative des Gaz à Effet de Serre (GES) entre 2002 et 2010, passant de 111 297,21 Tonnes à 106 958,52 Tonnes ;
- Une baisse du Pouvoir de Réchauffement Climatique (PRG – ou équivalent CO2 équivalent) : 10,41 T/habitants à 9,99 T/hab (CF fiche des Emissions de GES en page suivante) ;
- Une stabilité de la consommation d'énergie entre 2002 et 2012 (37 035 TEP et 36 904 TEP) malgré des



baisses significatives en 2006 et 2010. Sans surprise, ce sont les combustibles à base de produits pétroliers qui sont les plus consommés et c'est le secteur des transports routiers qui est le principal consommateur d'énergie finale. (CF fiche de la consommation d'énergie).

EMISSION DES GES

Émissions de GES*

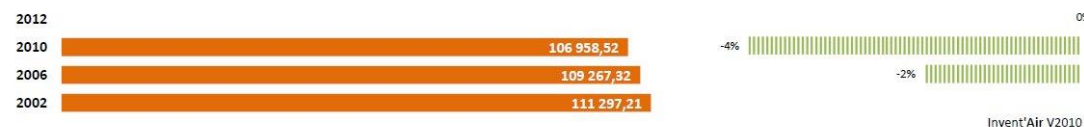


CC de la Saulx et du Perthois

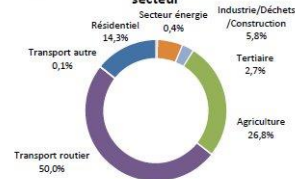
*GES: Gaz à Effet de Serre, ou "PRG" (Pouvoir de réchauffement climatique), ou "CO₂ équivalent"

Émission de GES [t]	2002	2006	2010	2012
Secteur énergie	426,93	393,46	403,92	403,92
Industrie/Déchets/Construction	10 286,73	7 452,86	6 163,58	6 163,58
Tertiaire	3 694,12	3 018,83	2 910,22	2 910,22
Agriculture	26 179,60	27 638,78	28 626,13	28 626,13
Transport routier	53 231,67	53 623,64	53 447,61	53 447,61
Transport autre	96,38	96,38	96,38	96,38
Résidentiel	17 381,79	17 043,36	15 310,69	15 310,69
Total	111 297,21	109 267,32	106 958,52	n/d

Évolution des émissions de GES [t]

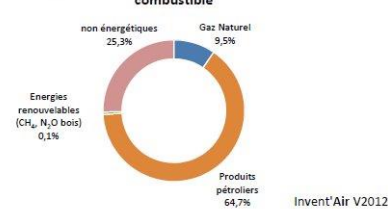


Répartition des émissions de GES en 2010



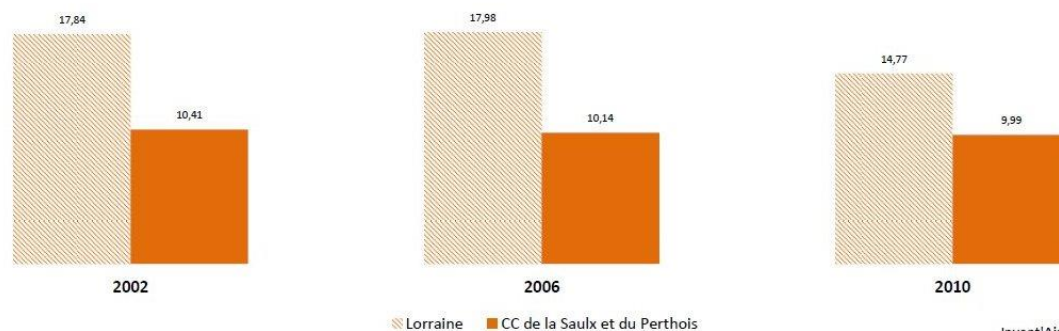
Invent'Air V2012

Répartition des émissions de GES en 2010



Invent'Air V2012

PRG par an par habitant



Invent'Air V2012



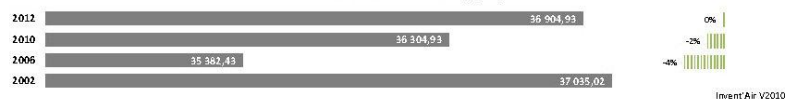
Consommation d'Énergie

CC de la Saulx et du Perthois

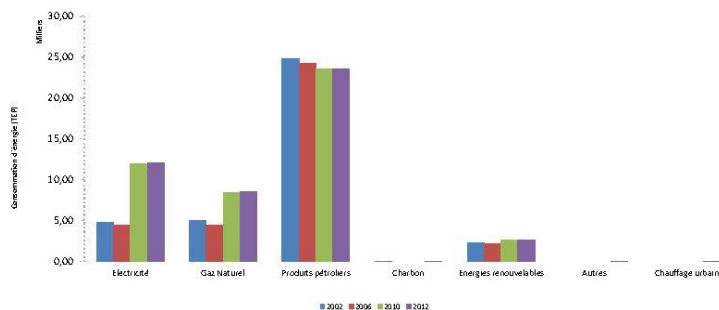


Consommation d'énergie finale [TEP]	2002	2006	2010	2012
Secteur énergie	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie/Déchets/Construction	5 969,30	4 343,37	4 916,80	5 016,80
Tertiaire	1 899,00	1 629,44	1 920,22	2 020,22
Agriculture	847,94	832,97	907,33	1 007,33
Transport routier	18 412,26	18 537,16	18 446,50	18 546,50
Transport autre	30,60	30,60	30,60	30,60
Résidentiel	9 875,92	10 008,89	10 083,49	10 183,49
Total	37 035,02	35 382,43	36 304,93	36 904,93

Évolution de la consommation d'énergie [TEP]



Consommation d'énergie finale [TEP]	2002	2006	2010	2012
Electricité	4 800,04	4 407,66	11 963,96	12 063,96
Gaz Naturel	5 013,82	4 500,36	8 414,02	8 514,02
Produits pétroliers	24 858,20	24 239,83	23 508,60	23 608,60
Charbon	4,98	0,00	0,00	100,00
Energies renouvelables	2 357,97	2 234,58	2 607,34	2 707,34
Autres	0,00	0,00	0,00	100,00
Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	100,00
Total	37 035,02	35 382,43	46 493,93	47 193,93

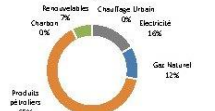


Répartition des consommations d'énergie finale en 2010 par secteur



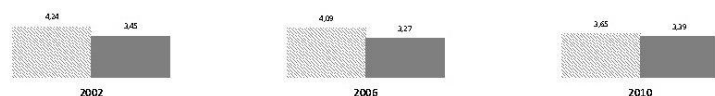
Invent'Air V2012

Répartition des consommations d'énergie finale en 2010 par combustible



Invent'Air V2012

Consommation d'énergie finale par an par habitant



Lorraine CC de la Saulx et du Perthois

Invent'Air V2012

3 / RISQUES ANTHROPIQUES

Source : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/installations-industrielles>

> Installations classées

Après consultation du site, certaines communes du PLUI possèdent des établissements soumis au régime des installations classées, listées dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ICPE

Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso
LA MEUSIENNE	Ancerville	Autorisation	non Seveso
ARCELORMITTAL WIRE FRANCE		Autorisation	non Seveso
SCEA DU BRULY		Autorisation	non Seveso
TE POINTES		Inconnu	non Seveso
ARCELORMITTAL CF	Haironville	Autorisation	non Seveso
ROCAMAT	Juvigny en P	Autorisation	non Seveso
PAPETERIES JEAND'HEURS S.A.	Lisle en Rigault	Inconnu	non Seveso
SALMONICULTURE DE LA SAULX	Rupt aux Nonains	Autorisation	non Seveso
SARL GABRIEL	Saudrupt	Autorisation	non Seveso
SOCIETE CARRIERES SAVONNIERES	Savonnières-en-Perthois	Autorisation	non Seveso
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION	Stainville	Autorisation	non Seveso

> Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

Sources :

- <http://basias.brgm.fr/presentation.asp>
- <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions>

La base de données BASIAS, qui recense les activités susceptibles de polluer les sols, les eaux superficielles et les eaux souterraines, inventorie **63 sites sur les communes du PLUI Saulx et Perthois dont 29 ont leur activité terminée.**

Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- **Recenser**, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- **Conserver** la mémoire de ces sites ;
- **Fournir** des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

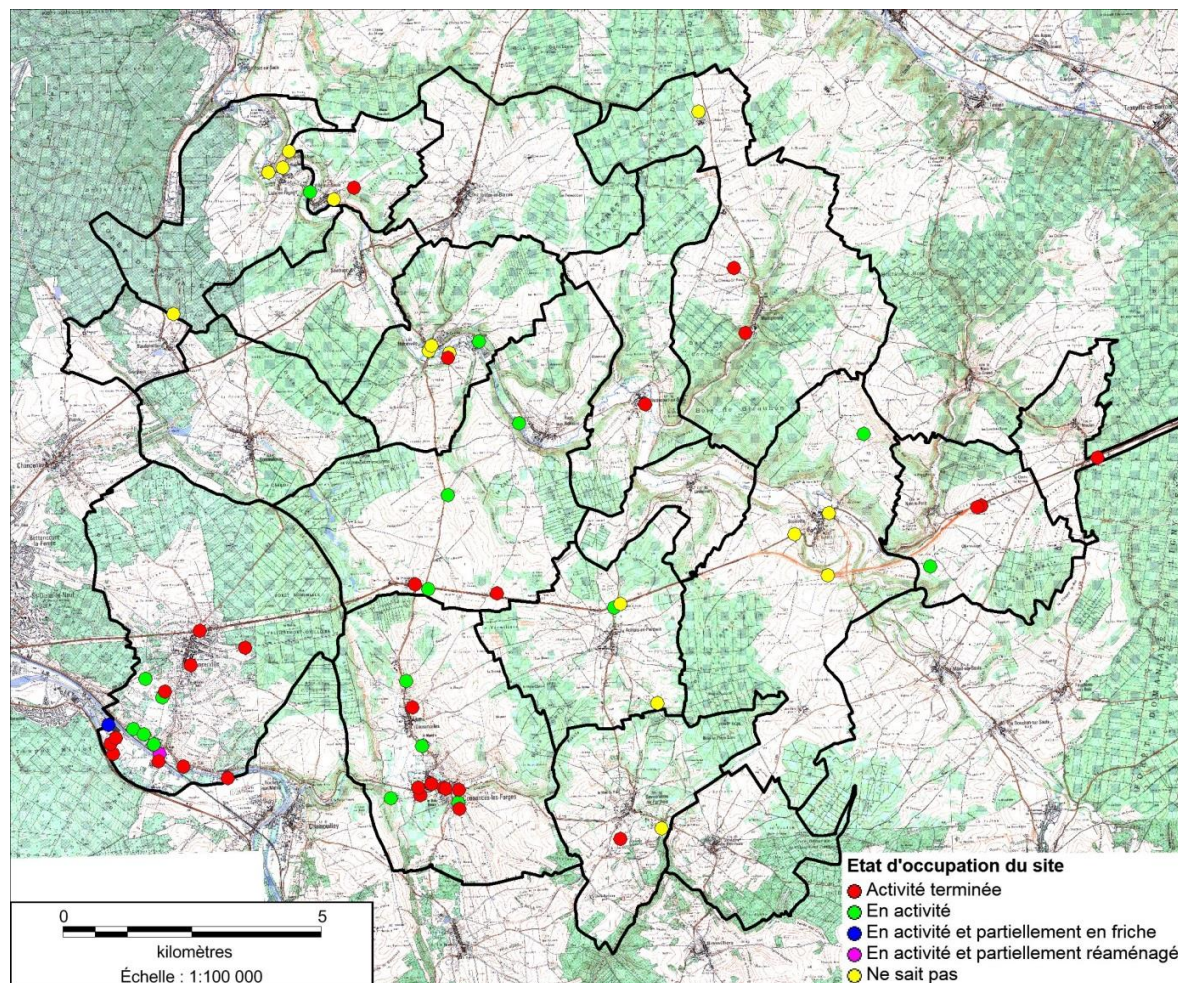
Sur le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse 3 sites BASOL sont identifiés sur 3 communes et principalement localisés dans le sud du territoire :

- Ancerville : crassier TREFILEUROPE et

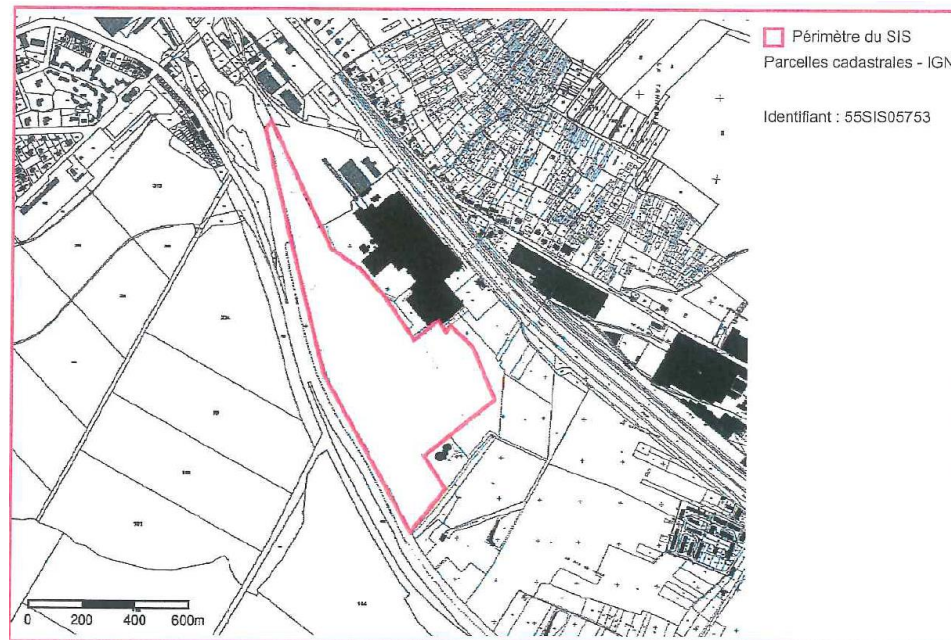
bassins à boue de Marnaval, et la Meusienne ;

- Cousances-les-Forges : ancienne usine AMSU, DUCKER et LE CREUSET ;
- L'Isle-en-Rigault : papeterie JEAN D'HEURS.

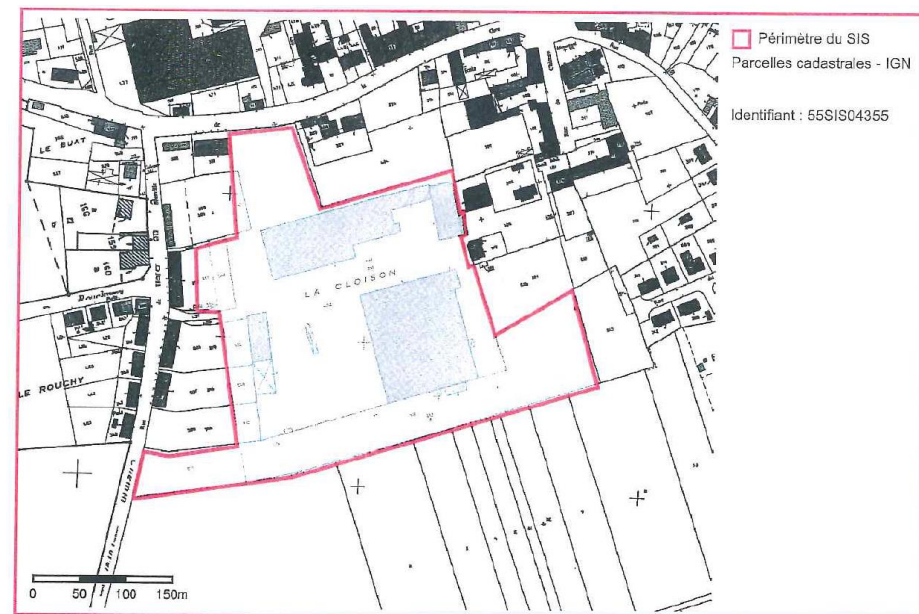
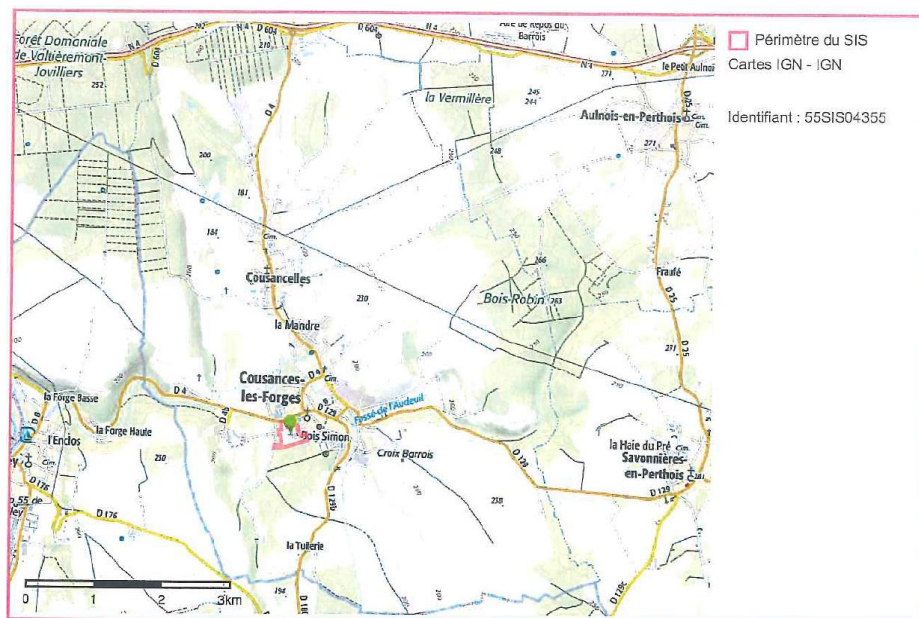
LOCALISATION ET ÉTAT D'OCCUPATION DES SITES DE LA BASE BASIAS



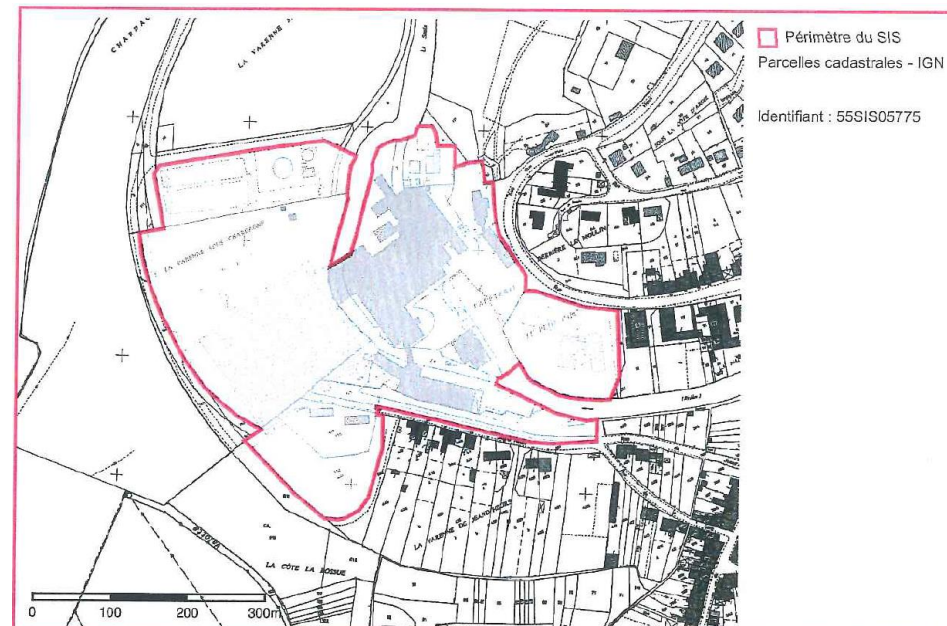
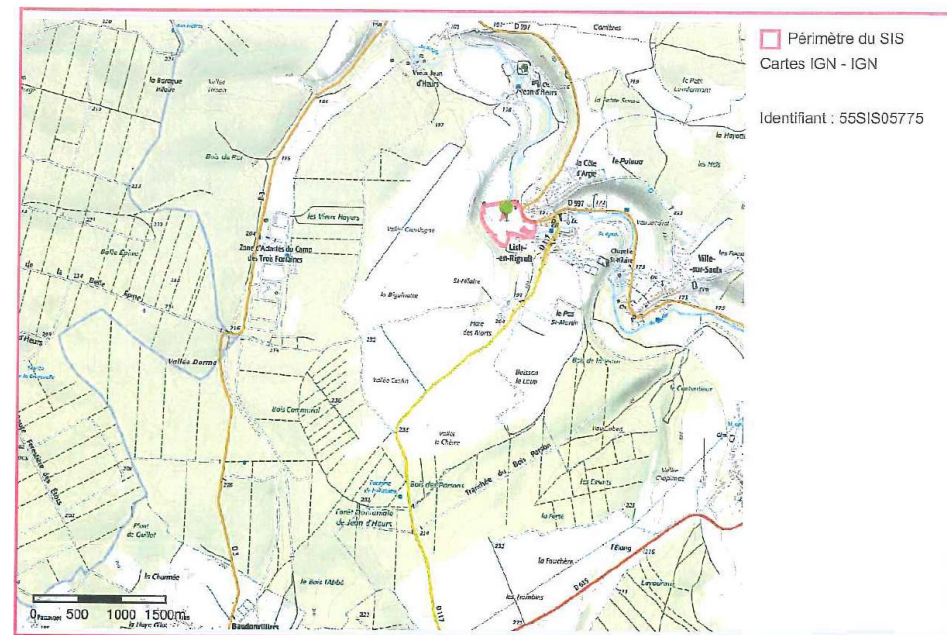
- Ancerville : Crassier Trefleurope et bassins à boues de Marnaval ;
- Cousances-les-Forges : L'ancienne usine Amsu ;
- L'Isle-en-Rigault : Papeteries Jeand'heurs.



LOCALISATION DU SIS DE COUSANCES-LES-FORGES



LOCALISATION DU SIS DE L'ISLE-EN-RIGAUT



LE RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

La RN4

La RN4, route nationale est classée TMD ainsi que RGC (Route à Grande Circulation), du fait de la grande quantité de matières dangereuses qui transitent par cet axe, via les transports routiers par camions.

La Route départementale D635 est également classée TMD.

Les canalisations

La communauté de communes est traversée par des canalisations de transports de matières dangereuses :

Les communes concernées sont : Ancerville, Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Cousances-les-Forges, Haironville, Juvigny-en-Perthois, L'Isle-en-Rigault, Maulan, Nant-le-Petit, Rupt-aux-Nonains, Savonnières-en-Perthois, Sommelonne, Stainville.

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN200-1987-AINGEVILLE-TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	80	200	2789,7	enterre	60	5	5
DN300-1954-CHANTERAINE-BETTANCOURT-LA-FERREE(ART EST)	58,8	300	4915,2	enterre	90	5	5

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN80-1990-TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE-LISLE-EN-RIGAUT	67,7	80	3387,1	enterre	15	5	5
DN80-1993-LISLE-EN-RIGAUT-LISLE-EN-RIGAUT(DP)	67,7	80	506,4	enterre	15	5	5

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN100-1982-RUPT-AUX-NONAINS-VECQUEVILLE	67,7	100	5553,8	enterre	25	5	5
DN80-1982-COUSANCES-LES-FORGES-COUSANCES-LES-FORGES	67,7	80	448	enterre	15	5	5
DN80-1988-COUSANCES-LES-FORGES-COUSANCES-LES-FORGES(CI AMSU)	67,7	50	1,7	enterre	15	5	5
DN80-1988-COUSANCES-LES-FORGES-COUSANCES-LES-FORGES(CI AMSU)	67,7	80	750,3	enterre	15	5	5
DN80-1993-COUSANCES-LES-FORGES-COUSANCES-LES-FORGES(DP2)	67,7	80	2,4	enterre	15	5	5



LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI)

Une ISDI est en cours d'autorisation à SAUDRUPT. Une autre non autorisée a été fermée à COUSANCES-LES-FORGES.

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

PLUi des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



LOCALISATION DES CANALISATIONS DE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES



RISQUES DE RUPTURE D'OUVRAGE HYDRAULIQUES

Le risque de rupture d'ouvrages correspond à une destruction partielle ou totale, de manière brutale ou progressive.

Les causes de la rupture peuvent être humaines, naturelles ou techniques.

La rupture d'un ouvrage provoquerait une inondation en aval, avec déferlement d'une onde de submersion. Ainsi, la rupture du bief du canal de la Marne à la Saône à Ancerville-Güe pourrait causer des dégâts dans le lotissement situé en contrebas.

Aucun autre ouvrage à risque n'est mentionné dans le DDRM de la Meuse, au chapitre du risque rupture d'ouvrages hydrauliques.

4 / RISQUES NATURELS

Chacune des communes du secteur Saulx et Perthois ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles ces dernières années. La liste de ces arrêtés par commune figure en annexe du rapport de présentation à laquelle nous renvoyons le lecteur désireux de connaître le détail du type de catastrophes naturelles et ainsi que les dates de prescription et d'approbation de l'arrêté de catastrophe naturelle.

ARRÊTÉS « CATASTROPHE NATURELLE »

Le Tableau suivant présente la liste des arrêtés pris sur le territoire au titre des catastrophes naturelles, d'après les informations disponibles sur georisques.fr.

LISTE DES ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE RECENSÉS SUR LE TERRITOIRE

Commune	Nature du risque	Date de l'arrêté
ANCERVILLE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	26/04/2016 16/10/2009 19/03/1999 24/08/1988
	Mouvements de terrain	29/07/2013
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	24/11/2020 18/06/2019 17/12/1997
AULNOIS-EN-PERTHOIS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	29/04/2020
BAUDONVILLIERS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	19/03/1999
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	18/06/2019
BAZINCOURT-SUR-SAULX	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	19/03/1999 14/05/1990 21/06/1983
BRILLON-EN-BARROIS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	20/04/1989 24/08/1988
COUSANCES-LES-FORGES	Effondrement de terrain	03/11/1997
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	08/11/2005 19/03/1999 12/05/1997 11/01/1994
HAIRONVILLE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	22/11/2007 11/01/1994 14/05/1990 13/05/1983
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	18/06/2019

Commune	Nature du risque	Date de l'arrêté
JUVIGNY-EN-PERTHOIS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
LAVINCOURT	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
LISLE-EN-RIGAUT	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	02/02/1994 14/05/1990 24/08/1988 04/02/1983
MAULAN	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
MONTPLONNE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	21/06/1983
NANT-LE-PETIT	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
RUPT-AUX-NONAINS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	11/01/1994 14/05/1990 22/02/1989 13/05/1983
SAUDRUPT	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	29/04/2020 29/04/2020 18/06/2019
SOMMELONNE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	19/03/1999 24/08/1988
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	07/07/2020 19/11/2019
STAINVILLE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
VILLE-SUR-SAULX	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
	Inondations et coulées de boue	11/01/1994 14/05/1990

RISQUES SISMIQUES

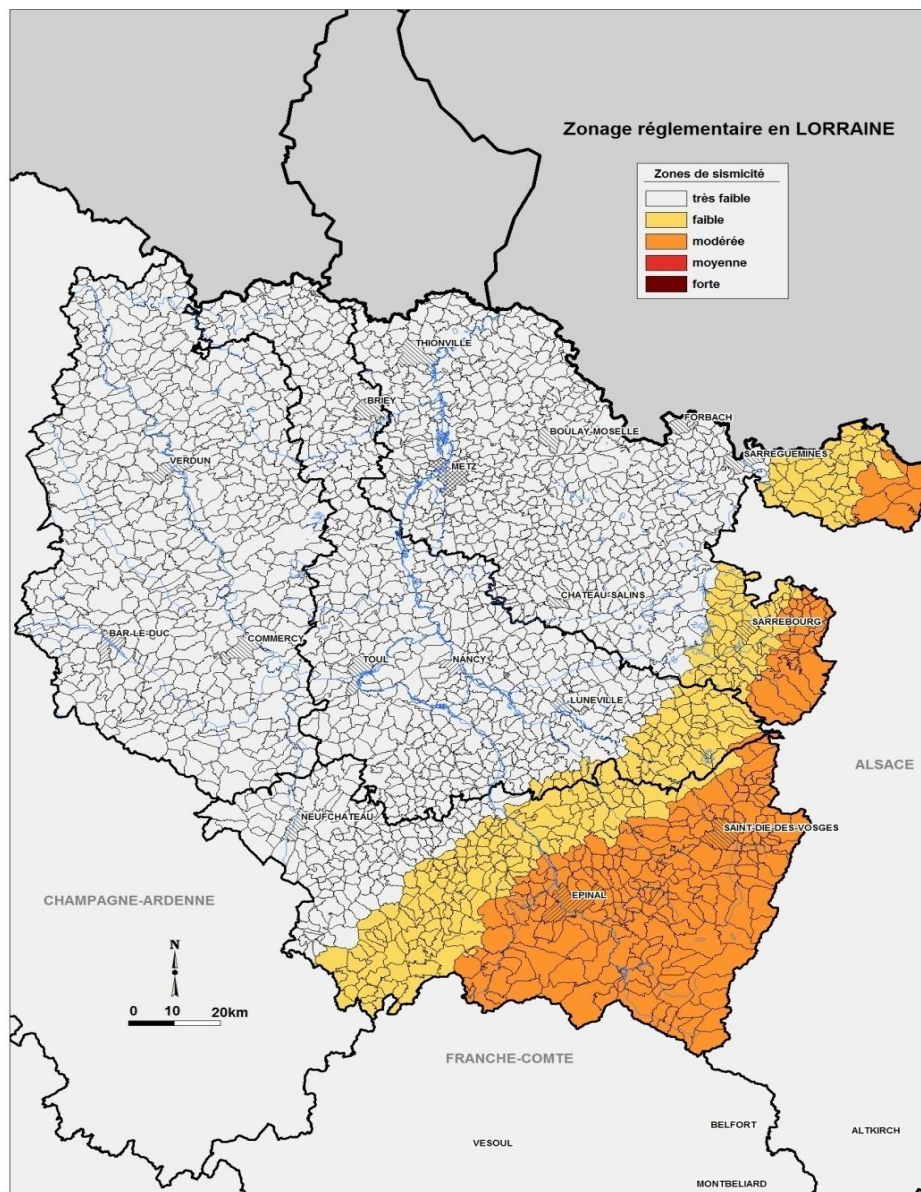
Un séisme est une vibration du sol provoquée par une rupture brutale des roches en profondeur le long d'une faille. Ces failles, ou zone de rupture en profondeur dans la roche, se prolongent parfois jusqu'à la surface du sol, et leurs deux bords se déplacent l'un par rapport à l'autre.

Le moteur de ces déplacements est la tectonique des plaques, c'est-à-dire le résultat des mouvements entre les plaques rigides de la lithosphère induit par les déformations des couches visqueuses en profondeur. La France est globalement un pays où la sismicité est modérée, en comparaison avec d'autres régions du monde. En France, le département de la Meuse est éloigné des principaux foyers d'activité sismique.

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, divise la France en 5 zones de sismicité :

- **zone 1** : sismicité très faible ;
- **zone 2** : sismicité faible ;
- **zone 3** : sismicité modérée ;
- **zone 4** : sismicité moyenne ;
- **zone 5** : sismicité forte.

Les communes du PLUI sont entièrement incluses dans une zone de sismicité très faible (Carte suivante).



EXTRAIT DU ZONAGE
SISMIQUE DE LA
FRANCE EN VIGUEUR
DEPUIS LE 1er MAI
2011.



ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Source :

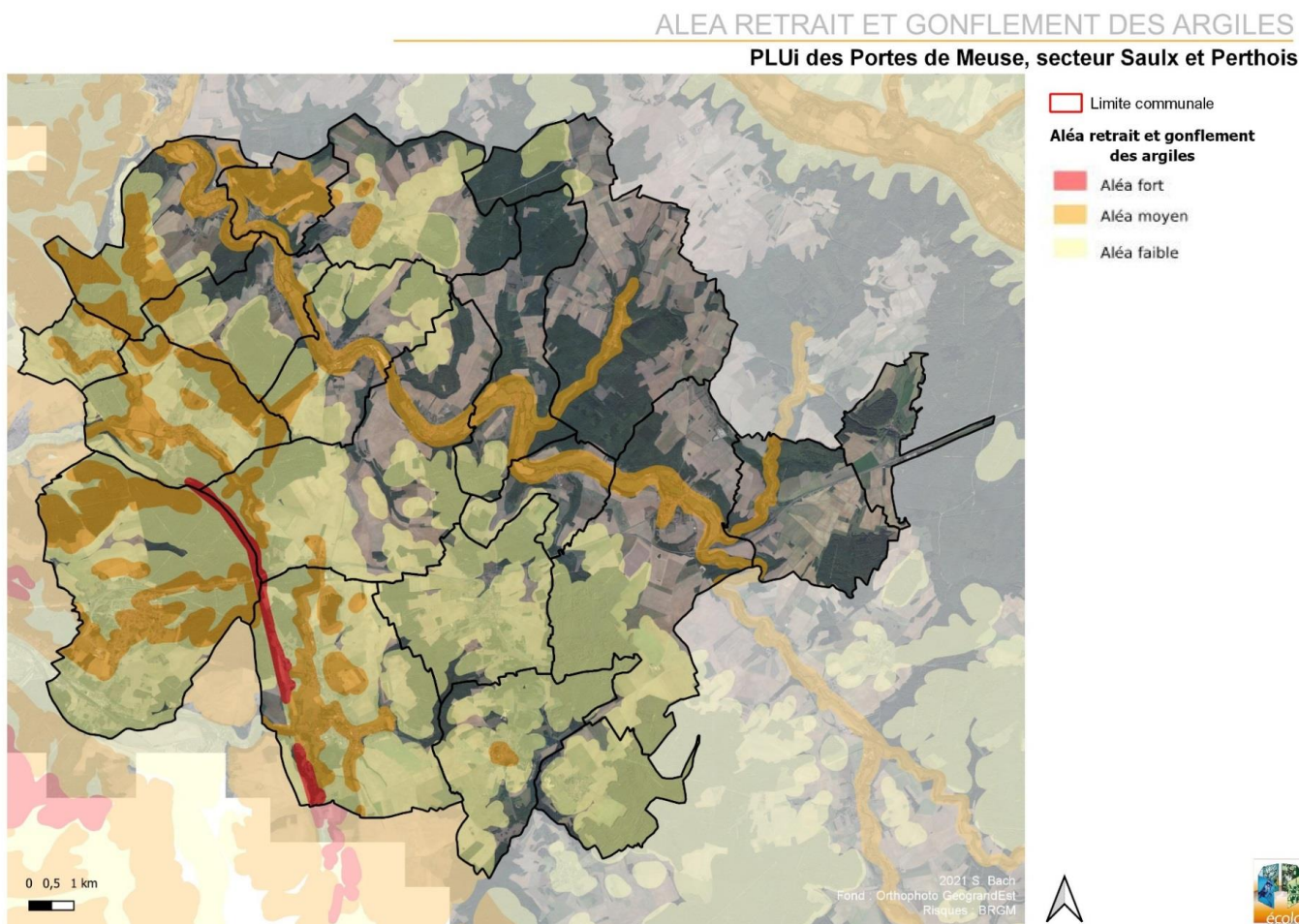
<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>

Les communes du PLUI sont concernées par trois niveaux d'aléas de retrait-gonflement des Argiles (faible- moyen – fort). Le risque survient lorsque la teneur en eau des matériaux argileux est modifiée et se traduit par une variation significative du volume des sols. En période de sécheresse, les argiles se tassent verticalement et entraînent des mouvements différentiels qui peuvent affecter les constructions.

- **Les zones d'aléa faible** (en jaune sur la carte) sont principalement situées sur couches géologiques de l'Hauterivien et du Valanginien.
- **Les zones d'aléa moyen**, plus réduites, sont localisées dans les fonds de vallées ainsi que sur les couches du barrémien correspondant à des argiles compactes et plastiques.
- **Les zones d'aléa fort**, sont localisées exclusivement sur les couches de l'Albien supérieur constituées de marnes bleuâtres, compactes et plastiques, à l'ouest de la double faille de la Marne où elles sont conservées sous forme d'une étroite bande.

Le décret 2019-495 relatif à la prévention de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux et les articles L. 112-20 à L. 112-25 du Code de la Construction définissent la procédure à suivre pour les projets de construction à compter du 01.01.2020.

Dans les zones de sensibilité moyenne et forte, une étude géotechnique est obligatoire.



MOUVEMENT DE TERRAIN

Source :

- <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/dpt/55/page/1>

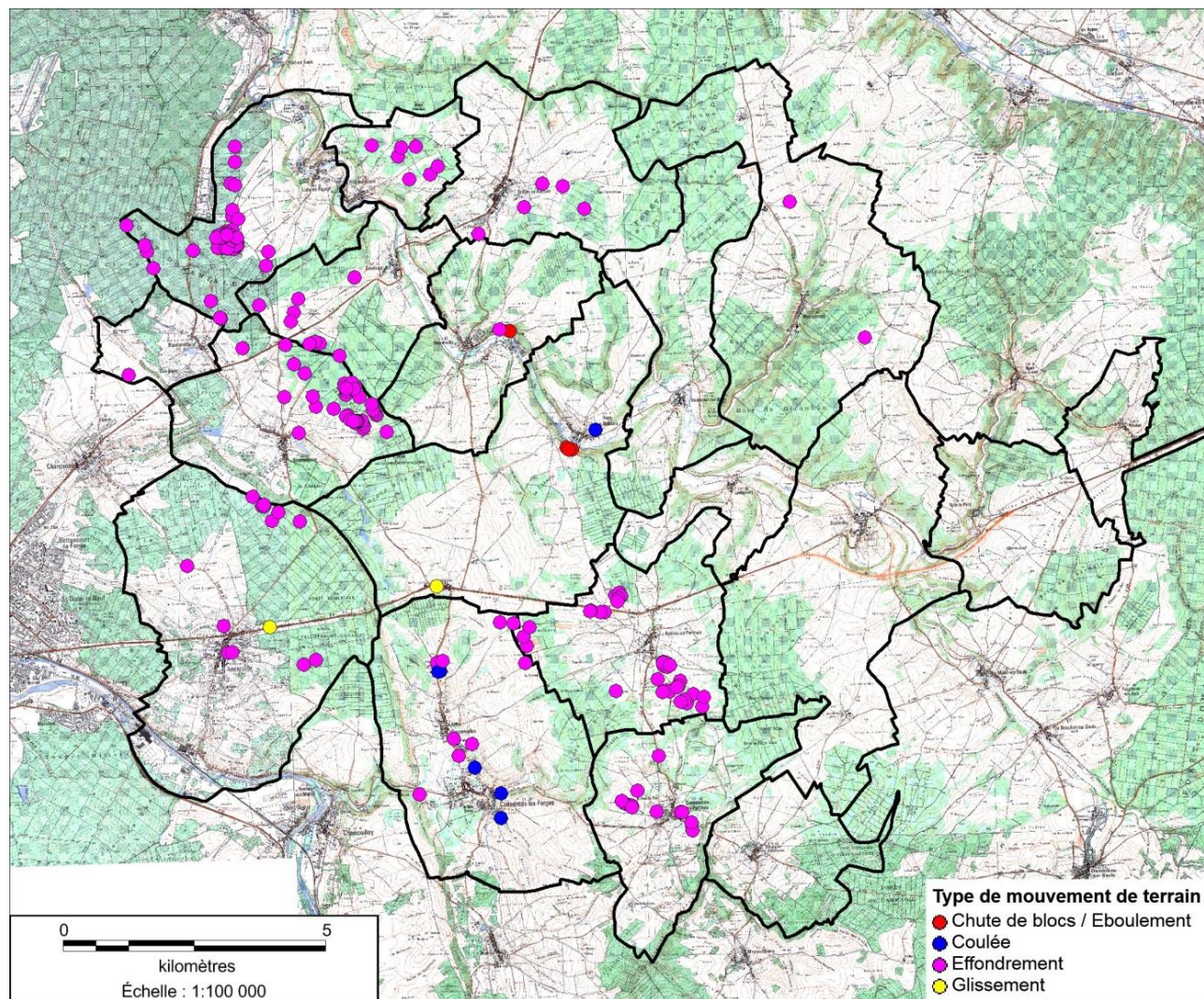
La base de données du BRGM recense les mouvements de terrains, qui sont classés suivant une typologie volontairement simplifiée : glissement, chute de blocs (ou éboulement), coulées, effondrement, érosion de berges.

A l'échelle du périmètre d'étude, le BRGM recense :-

- 4 chutes de blocs / éboulement ;
- 6 coulées (de boues) ;
- 191 effondrements ;
- 2 glissements de terrain.

La commune la plus touchée par des phénomènes d'effondrement est L'Isle-en-Rigault, avec 55 effondrements recensés.

LOCALISATION ET TYPE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



LES CAVITÉS

Source :

- <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/dpt/55/page/1>

Le BRGM tient à jour une base de données concernant les cavités. L'extrait de cette base de données est représenté sur la carte en page suivante. La méconnaissance des cavités peut engendrer un risque pour un projet, un bien ou des personnes.

Le BRGM distingue, dans le périmètre du PLUI secteur Saulx et Perthois, 548 cavités réparties en 3 types dénombrés ainsi :

- 22 carrières (anciennes carrières principalement) ;
- 517 d'origine naturelle (gouffre, doline, perte, karst, etc...) ;
- 2 correspondantes à des ouvrages civils (tunnels, puits) ;
- 8 indéterminées.

Deux types de cavités naturelles sont distingués par le BRGM dont nous rappelons les définitions ci-dessous :

> Cavités de dissolution

Origine : dissolution par circulation d'eau.

Milieu : domaines variés (karsts calcaire,

poches de dissolution d'évaporites, grottes marines...)

Géométrie : très variable. Les karsts (vides laissés par la dissolution) se développent selon un réseau qui peut être plurikilométrique. Ils sont constitués d'une série de salles et boyaux. La hauteur de ces salles peut atteindre plusieurs dizaines de mètres, et leur extension plusieurs dizaines de mètres carrés. Ces karsts peuvent être vides, noyés ou obstrués/comblés par des sédimentations secondaires.

Évolution : La dissolution est un long processus évolutif à l'échelle de temps géologique dans le calcaire. Au contraire, dans le gypse, la vitesse de dissolution reste significative et une cavité est susceptible d'évoluer plus rapidement (à l'échelle décennale), en particulier dans le cas de reprise de circulations d'eaux. Dans le sel, l'évolution peut être encore plus rapide. Dans tous les milieux, un effondrement brutal en surface peut avoir lieu, précédé ou non d'une remontée progressive du vide vers la surface (sur plusieurs années ou dizaines d'années).

> Cavités de suffosion

Origine : érosion par circulation d'eau (avec entraînement des particules fines).

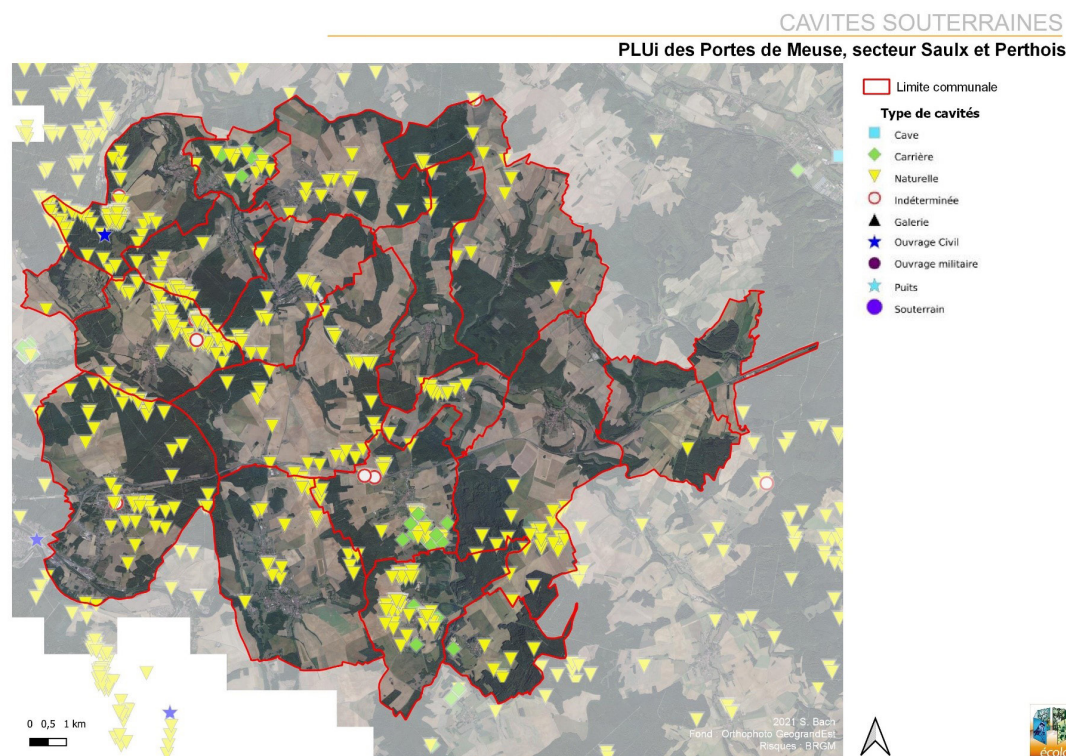
Milieu : formations sédimentaires

meubles.

Géométrie : petites cavités, pouvant parfois atteindre plusieurs m3.

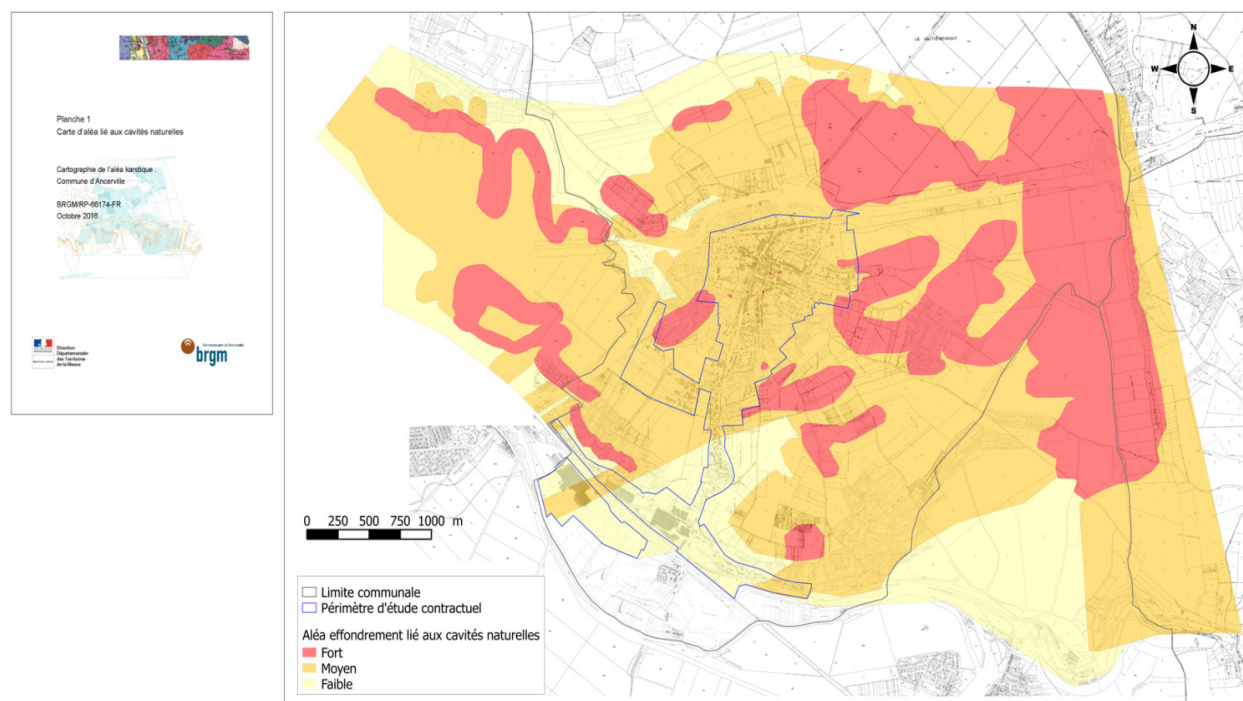
Évolution : les matériaux entraînés sont évacués soit par les fissures ouvertes d'un horizon rocheux proche, soit dans une cavité voisine (vide karstique, cave, ouvrage d'assainissement, fuyard etc.) ; la cavité peut se développer tant que l'évacuation des matériaux est possible.

LOCALISATION ET TYPE DE CAVITÉS



> Le PPRn d'Ancerville

L'Etat prévoit à terme la prescription d'un autre PPRcavités sur la commune d'Ancerville. Il a été prescrit le 09/09/2013 (n°55DDT20130005). Un arrêté du 3 avril 2017 a prorogé le délai nécessaire à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels liés aux cavités souterraines sur le territoire de la commune d'Ancerville. Dans l'attente de sa validation, la carte d'aléas liés aux cavités naturelles, éditée par la BRGM, est à prendre en compte



> Le PPRn de Savonnières-en-Perthois

La question des risques d'effondrement de cavités est particulièrement prégnante où un plan de prévention des risques naturels a été élaboré puis approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2020, contraignant fortement l'urbanisme dans cette commune (Carte 74).

Les dispositions de ce règlement constituent des mesures minimales de prévention individuelles ou collectives. Il appartient aux différents maîtres d'ouvrage de prendre en compte les risques affichés, et de prévoir les mesures de prévention en conséquence.

Extraits du règlement du PPRN cavités de Savonnières-en-Perthois :

- **La zone rouge urbanisée R1** est concernée par un niveau très fort d'aléa d'effondrement localisé en raison de la présence de puits d'aérage ;
- **La zone rouge urbanisée R2a** est concernée par l'aléa de niveau très fort d'effondrement localisé (hors puits d'aérage). Elle est également concernée par des aléas d'affaissement généralisé à différents niveaux, et par un aléa faible de tassement résiduel ;
- **La zone rouge urbanisée R2b** est concernée par des aléas de niveau fort d'effondrement localisé. Elle est concernée d'autre part par l'aléa affaissement généralisé à différents niveaux, et par un aléa faible de tassement



résiduel ;

- **La zone rouge urbanisée R2c** est concernée par l'aléa de niveau moyen d'effondrement localisé. Elle est également concernée par des aléas d'affaissement généralisé de différents niveaux, et par l'aléa faible de tassement résiduel ;
- **La zone rouge urbanisée R2d** est concernée par l'aléa de niveau faible d'effondrement localisé. Elle est également concernée par des aléas d'affaissement généralisé de niveaux moyen ou fort, et par l'aléa faible de tassement résiduel ;
- **La zone rouge urbanisée R3** est soumise à des niveaux d'aléas faibles d'affaissement généralisé et d'effondrement localisé ;
- **La zone rouge R4** constituée de zones naturelles et agricoles, concerne l'ensemble du territoire communal se situant hors de la zone d'étude d'identification des aléas. Dans cette zone, les données qualitatives d'archives montrent l'existence de cavités souterraines dont les limites d'exploitation ne sont pas identifiées avec précision. La présence d'aléas d'effondrements et d'affaissements ne peut donc être écartée. Au vu de ces connaissances et par application du principe de précaution, tout projet d'urbanisation sera interdit, sauf exceptions.

caractère temporaire, ainsi que tous travaux de quelque nature qu'ils soient, aux exceptions

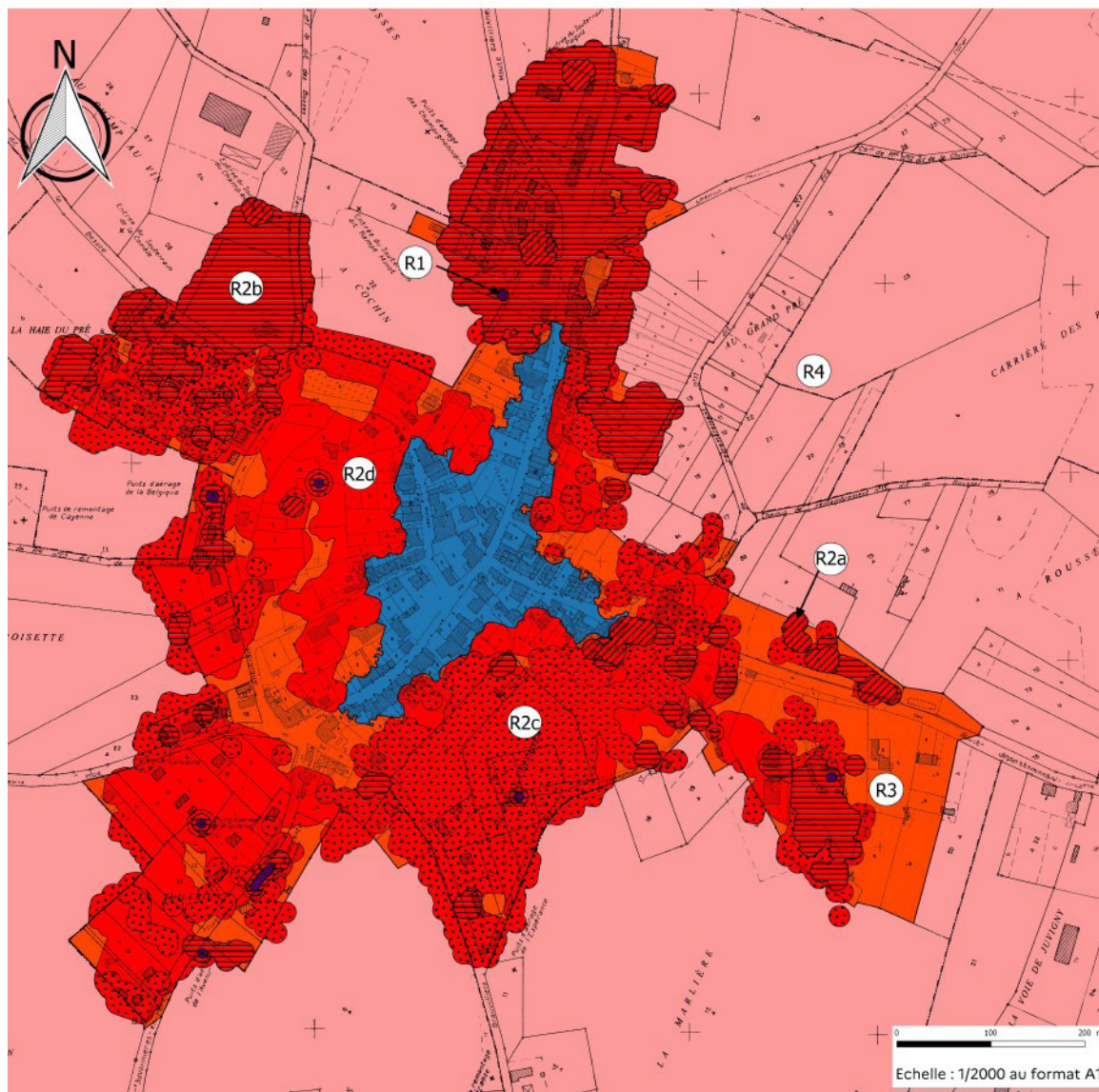
La zone bleue (B) est une zone non exposée directement aux aléas, puisque non excavée. Cependant, des prescriptions sont appliquées à cette zone pour éviter l'aggravation des risques sur les autres zones R1, R2, R3 ou R4, et éviter l'apparition de risques supplémentaires.

Sont interdits sur **la zone bleue** :

- L'installation et l'usage de réseaux d'assainissement, de distribution d'eau potable et de gestion des eaux pluviales non collectifs ;
- L'installation et l'usage de piscines enterrées ou semi-enterrées.

Dans ces zones, sont interdits toutes les installations, constructions, reconstructions après sinistre lié à l'aléa cavités souterraines, occupations du sol, même à





Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels cavités souterraines

- Zone Rouge R1
- Zone Rouge R2a
- Zone Rouge R2b
- Zone Rouge R2c
- Zone Rouge R2d
- Zone Rouge R3
- Zone Rouge R4
- Zone Bleue

DDT Meuse / Service Environnement / Unité Prévention
des Risques Naturels et Technologiques

Fonds de carte cadastre communal
Données BRGM, DDT



REMONTÉES DE NAPPES

Source :

- BRGM : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/les-inondations-par-remontee-de-nappe>

Le site « remontées de nappes », développé par le BRGM, présente aux professionnels et au grand public des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes. La totalité du département meusien se trouve sur des nappes de formations sédimentaires qui sont contenues dans des roches poreuses (par exemple les sables, certains grès, la craie, les différentes sortes de calcaire) jadis déposées sous forme de sédiments meubles dans les mers ou de grands lacs, puis consolidées, et formant alors des aquifères.

Ces aquifères sont constitués d'une partie solide (les roches précédemment citées) et d'une partie liquide (l'eau contenue dans la roche). Ces aquifères sont dits libres lorsque la surface supérieure de l'eau y fluctue sans contrainte sous l'effet des précipitations qui les alimentent, des pompages, ou de leur écoulement vers un niveau situé à une altitude moindre. Dans ce type d'aquifère, il n'y a pas de « couvercle » imperméable à leur partie supérieure, et la « pluie efficace » peut les alimenter par toute leur surface.

L'apport des pluies « efficaces » soumet la nappe à des variations saisonnières et à des variations pluriannuelles très sensibles. Une succession d'années pluvieuses peuvent ainsi provoquer une remontée de la nappe. La nappe affleure alors et des sources apparaissent. La principale conséquence du phénomène est donc la provocation des inondations.

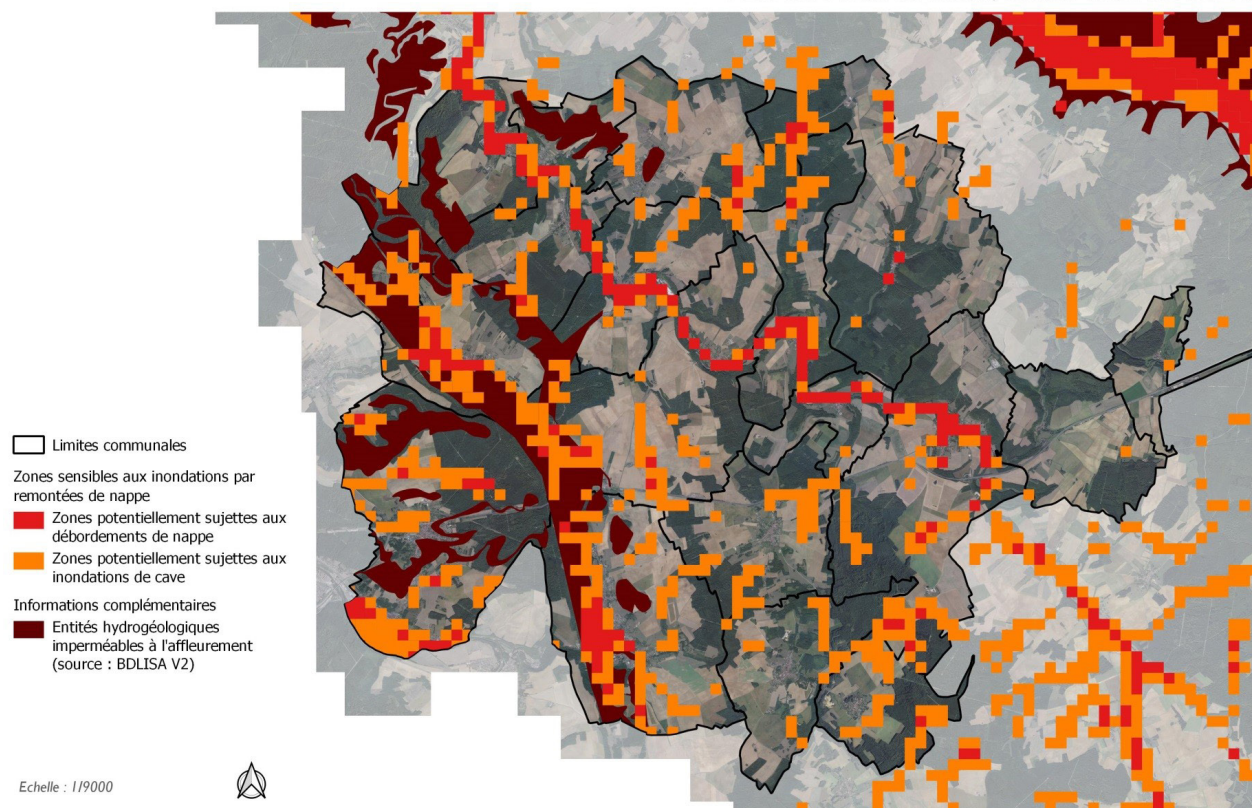
La cartographie de la sensibilité aux remontées de nappe montre que le territoire du PLUI des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois est bien concerné par des phénomènes de remontées de nappes (Carte suivante).

Les principaux secteurs touchés sont les vallées de la Saulx, de la Marne et de leurs affluents, mais les plateaux sont également concernés, de manière plus diffuse, et essentiellement pour ce qui concerne les inondations de caves.

CARTOGRAPHIE DE LA SENSIBILITÉ AUX REMONTÉES DE NAPPES

ALEA REMONTEES DE NAPPE

PLUI des Portes de Meuse, secteur Saulx et Perthois



RISQUES D'INONDATIONS - PPRI

Source :

- <https://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-d-inondation>

La communauté de communes présente un risque d'inondation. Le PPRI de la vallée de l'Ornel couvre 6 communes dont 3 appartenant au territoire (Sommelonne, Baudonvilliers et Rupt-aux-Nonains). Approuvé en août 2005, il est en cours de révision.

Le PPRI de la vallée de la Marne – section Marne moyenne – approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 14 janvier 2014 couvre, quant à lui, 21 communes dont une seule du territoire : Ancerville.

Le territoire de la communauté de Communauté de Saulx et Perthois est concerné, pour l'essentiel, par deux bassins versant :

- Celui de La Saulx du confluent du ruisseau de Nant (exclu) au confluent du ruisseau Saint Sébastien (inclus) – code hydrographique F553 ;
- Celui La Marne du confluent de la Cousance (exclu) au confluent de la Blaise (exclu) – code hydrographique F528.

BASSIN DE LA SAULX ET DE L'ORGE

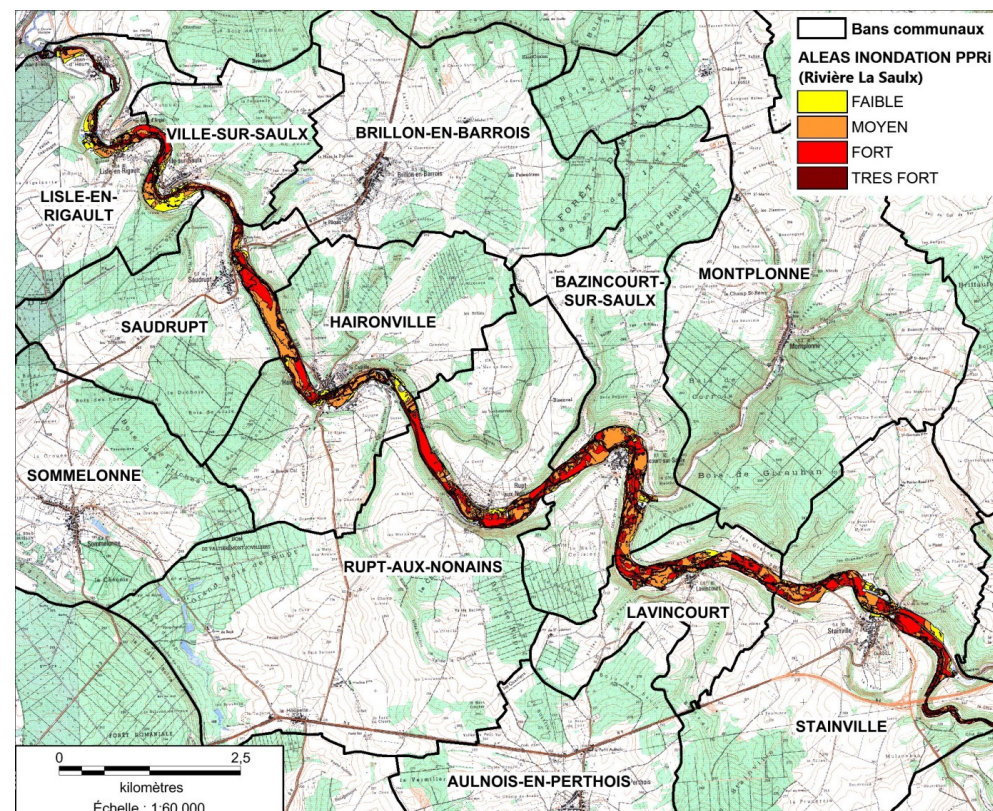
Le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) Saulx et Orge a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 juin 2018. La DDT de la Meuse a transmis les couches SIG qui cartographie l'aléa et en indiquant que le PPRI ne sera pas effectif avant 2016. La cartographie est le résultat d'une étude par modélisation hydraulique comprenant une étude hydrologique du bassin versant (détermination de la crue de référence). Ensuite, c'est la modélisation hydraulique qui a conduit à déterminer les hauteurs d'eau et les vitesses atteintes en tout point du bassin versant.

Les communes concernées par un aléa d'inondation, sont d'amont en aval : Stainville, Lavincourt, Bazincourt-sur-Saulx, Rupt-aux-Nonains, Haironville, Saudrupt, Ville-sur-Saulx et enfin L'Isle-en-Rigault.

La cartographie de l'aléa est précisée sur la carte suivante et les surfaces calculées par aléas dans le tableau suivant.

A la lecture du tableau, on constate que les aléas moyens à très fort représentent 86% des surfaces de zones inondables pour la crue de référence.

ZONES INONDABLES - BASSIN VERSANT DE LA SAULX – PPRI



SURFACES PAR ALÉAS DE LA ZONE INONDABLE DE LA SAULX

Aléas	Surface (ha)	% par rapport à la surface
faible	59,904	13,582 %
moyen	179,587	40,719 %
fort	146,04	33,113 %
Très fort	55,503	12,584 %
TOTAL	441,035 ha	100%



BASSIN DE LA MARNE

PPri de l'Ornel

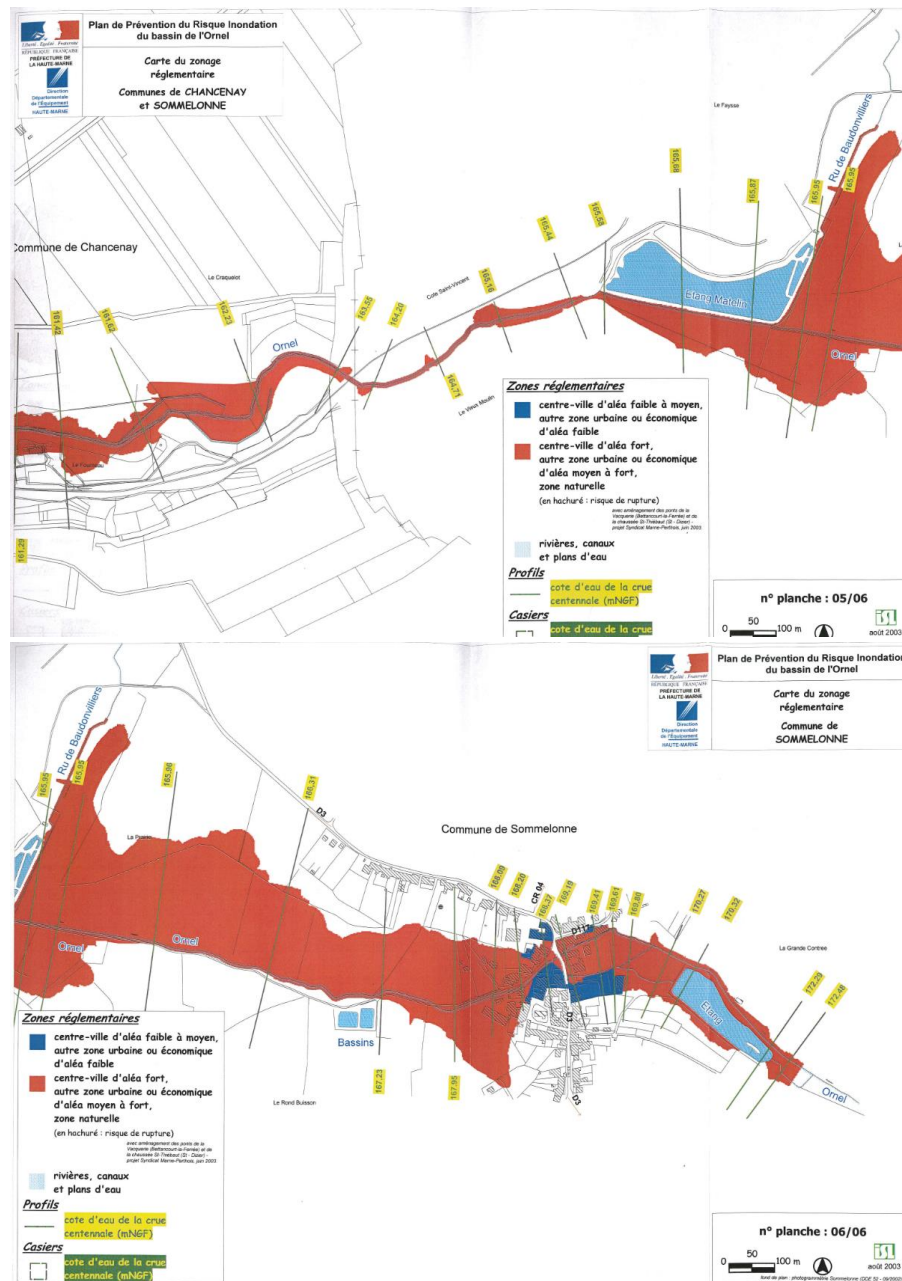
Ce PPri, approuvé le 10 août 2005, concerne dans le territoire les communes de Sommelonne, Baudonvilliers et Rupt-aux-Nonains (Carte suivante)

A Sommelonne, le PPri précise que le cœur du village est fortement impacté par les débordements de l'Ornel, ainsi que les zones agricoles en aval et en amont du bourg.

Le ruisseau de l'Ornel ne décrit une zone inondable « officielle » qu'au sortir de la commune de Sommelonne. Ce ruisseau inonde la commune de Chancenay, Bettancourt-la-Ferrée et enfin St-Dizier, commune qui subit également les inondations induites par la Marne.

PPri de la Marne moyenne

Ce PPri, approuvé le 14 janvier 2014, concerne dans le territoire la commune d'Ancerville (Carte suivante).



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS
DE LA MARNE MOYENNE
ATLAS DE L'ALEA

CHAMOUILLY

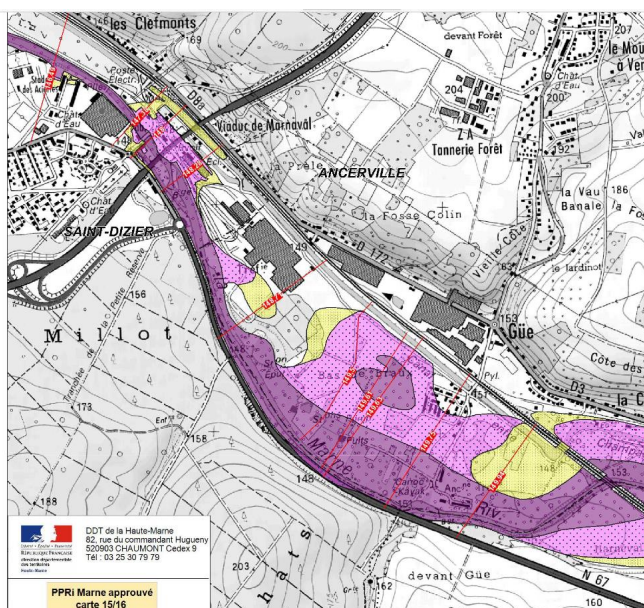
ROCHES SUR MARNE

ANANCY

PPRI Marne approuvé
carte 14/16

Aixia fort
Aixia modéré
Aixia faible
Limites communales

Échelle : 1/100000 Aire - Cartographie DDT



RISQUES D'INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

Au cours des 40 dernières années, des événements importants ont eu lieu sur le territoire, qui ont pu provoquer des dégâts majeurs, donnant lieu à des arrêtés de catastrophe naturelle, comme à Stainville, Nant-le-Petit, ou Montplonne.

On peut également citer l'épisode du 12 août 2007 à Haironville (arrêté CAT NAT du 22 novembre 2007), qui a provoqué l'inondation du lotissement « la Fosse aux Vaches » et de plusieurs habitations le long de la RD4, ou encore les épisodes de juin 1982 et février 2016 à Ancerville, qui ont provoqué des coulées de boues sur des parcelles agricoles.

D'après la Chambre d'Agriculture de la Meuse, qui a rédigé une étude départementale sur le sujet, « les phénomènes d'érosion et de ruissellement intenses se forment principalement lors d'épisodes pluvieux intenses, en absence

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont été lancés en 2002. Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

De nombreuses communes sont concernées par le PAPI n°51DREAL20200001 Intention Marne Vallage Perthois labellisé le 23/05/2019 et signé le 28/10/2019.



de couvert végétal ou avec un couvert peu développé (ex : maïs en juin, céréales d'hiver en octobre). » Ces phénomènes interviennent souvent sur des sols pentus, mais parfois aussi sur des sols faiblement pentus, généralement sur des sols limoneux, comme c'est le cas à Ancerville.

POTENTIEL RADON

L'arrêté du 27 juin 2018 porte délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

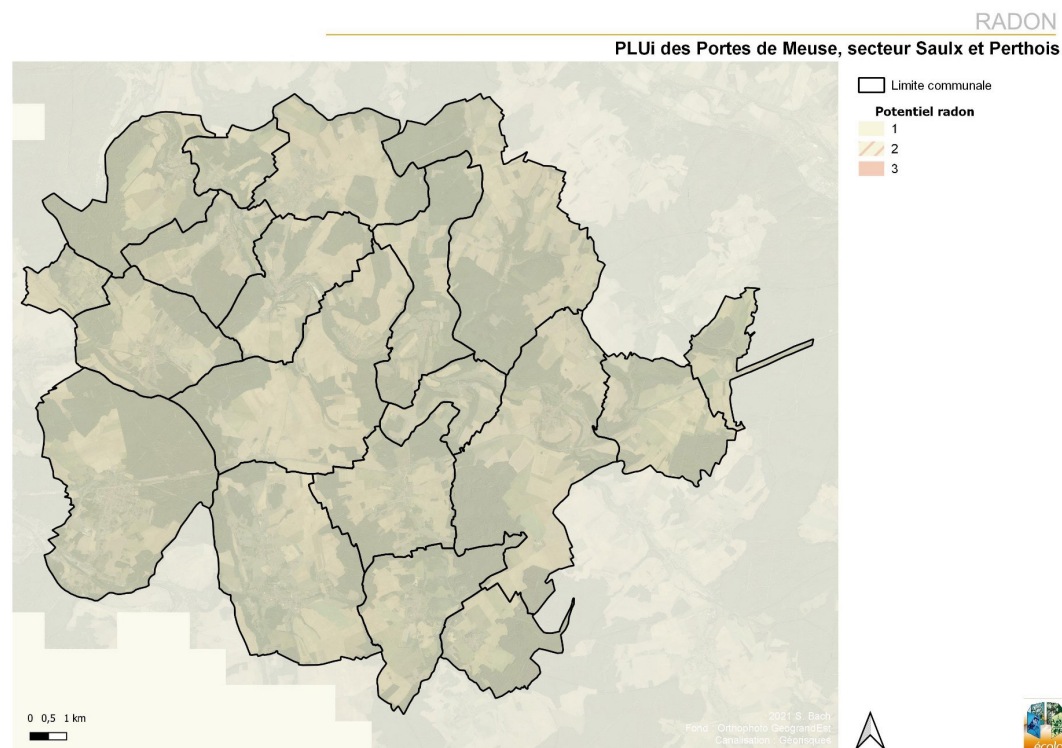
Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

Le secteur Saulx et Perthois est uniquement concernée par un potentiel de catégorie 1.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.



PARTIE 4. ENJEUX

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Cette partie vise à mettre en avant les principaux enjeux mis en lumière par l'état initial de l'environnement.

Ces enjeux peuvent être des richesses à protéger sur le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, ou au contraire des menaces qui pèsent sur ce territoire, et qu'il faut prendre en compte pour le préserver.

Les enjeux constituent la synthèse de l'état initial, et permettent d'en faire ressortir les éléments essentiels pour le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Secteur Saulx et Perthois



1 / UNE RESSOURCE EN EAU A PRÉSERVER

Le sous-sol karstique du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse induit **une grande fragilité de la ressource en eau**. En effet, le sous-sol n'a pas la capacité de filtrer les polluants, qui atteignent donc directement les masses d'eau, superficielles (rivières) comme souterraines. Les eaux de surfaces comme souterraine du territoire bénéficient d'une bonne, voire d'une très bonne qualité à l'heure actuelle.

Cette ressource vitale est donc **un capital à préserver de toute atteinte**, qui menacerait non seulement la qualité du milieu naturel, mais également l'approvisionnement en eau de toute la population. Cet enjeu est matérialisé notamment par les captages d'eau existants sur le territoire, et surtout par le projet de captage, qui concerne la quasi-totalité du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, en raison de la nature karstique du sous-sol.

2 / UN PAYSAGE EMBLÉMATIQUE

L'atout paysager phare du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est bien entendu **la vallée de la Saulx**. Connu de toute la Lorraine et au-delà, ce paysage est marqué par l'équilibre existant entre le cours d'eau, les prairies qui le bordent et les boisements qui habillent les versants.

Le **maintien de ce paysage, vitrine du territoire, est essentiel** pour l'identité du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse, mais également pour son attractivité touristique et pour le maintien d'une agriculture extensive. En effet, la préservation de ce paysage remarquable passe par le soutien aux agriculteurs pour maintenir les prairies le long de la vallée. Cet enjeu est d'autant plus important que les prairies sont également un milieu de vie précieux pour la biodiversité, ainsi qu'un élément de la lutte contre les inondations, en tant que zones d'expansion des crues.

3 / DES MILIEUX NATURELS A PROTÉGER

Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse abrite un certain nombre **d'espaces naturels remarquables ou protégés** (APPB, site Natura 2000, ZNIEFF, etc.). Ces sites doivent bien sûr être protégés des atteintes de l'urbanisation autant que possible, mais **c'est également la nature ordinaire qui constitue l'un des grands enjeux du territoire**.

En effet, le territoire contient de nombreux milieux qui, sans être particulièrement riches ou rares du point de vue de la biodiversité, abritent de nombreuses espèces et constituent la trame d'une nature ordinaire mais essentielle à la faune et la flore, mais également à la population qui en bénéficie à de nombreux titres (lieux de promenade, agrément paysager, ressources renouvelables : bois, champignons, fruits, etc.).

Parmi les éléments de la nature ordinaire qu'il importe

de préserver, citons notamment **les vergers, les prairies, les boisements, ou encore les zones humides**. La préservation de ces milieux face notamment à l'urbanisation profite à la biodiversité, mais également à la population, locale ou extérieure, qui l'utilise directement ou bénéficie indirectement de ses effets.



Ensemble de vergers et milieux prairiaux à Cousances-les-Forges.

Photo : S. Lethuillier, Ecolor, 2015.

4 / ASSURER DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La raison d'être de la Trame Verte et Bleue d'un PLUi est non seulement de préserver les corridors de biodiversité (milieux structurants de chaque sous-trame écologique), mais essentiellement de garantir la fonctionnalité des écosystèmes par **le maintien de continuités écologiques reliant les espaces naturels entre eux**.



En la matière, les enjeux identifiés dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse sont :

- **Le maintien du franchissement des zones urbanisées dans la vallée de la Saulx** : dans cet espace contraint, l'urbanisation fait souvent obstacle aux déplacements de la faune le long de la Saulx et de ses abords. Il importe de maintenir des corridors permettant la circulation des espèces ;
- **La protection des ceintures de vergers et de prairies autour des villages**, essentiellement sur le plateau agricole. Ces milieux sont essentiels à de nombreuses espèces et ont tendance à disparaître, pris en étau entre l'urbanisation qui s'étend et l'agriculture qui s'intensifie ;
- **La RN4 est l'obstacle majeur du territoire** aux déplacements de la faune, car elle constitue une barrière quasiment infranchissable pour les espèces à déplacement terrestre.

Le maintien, la restauration et la protection des continuités écologiques bénéficie à l'ensemble de la biodiversité, mais également aux habitants du territoire, en leur assurant des espaces de loisirs et des services, comme cela a été décrit pour la nature ordinaire. En effet, c'est bien la nature ordinaire qui est le plus souvent le support de ces continuités écologiques.

5 / LES RISQUES ANTHROPIQUES

L'air dans le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse

apparaît relativement peu pollué et les émissions de CO² semblent maîtrisées, malgré la présence de la RN4, axe de transport majeur.

En revanche, la RN4 est à l'origine de fortes expositions au bruit pour les riverains.

L'industrie passée et actuelle a laissé sa marque sur le territoire, puisque 8 entreprises sont classées ICPE et que le fichier Basias recense 63 sites susceptibles de polluer les sols et les eaux.

La maîtrise de ces risques sur le territoire du secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse permet de garantir aux habitants un cadre de vie vivable et un environnement préservé.

6 / LES RISQUES NATURELS

Le secteur Saulx et Perthois de la Communauté de communes des Portes de Meuse est exposé aux **mouvements de terrain et à l'aléa retrait-gonflement d'argile**. De plus, deux autres types de risques naturels constituent des enjeux importants :

- **Le risque d'effondrement des cavités naturelles ou artificielles** présentes dans le sous-sol. Ce risque concerne prioritairement la commune de Savonnières-en-Perthois, mais de nombreuses cavités sont répertoriées dans tout le territoire ;
- **Le risque d'inondation** concerne logiquement les vallées de la Saulx et de l'Ornel. Dans ces vallées, la plupart du fond de vallée est susceptible d'être inondé, y compris de nombreuses zones habitées. Il concerne également la vallée de la Marne à Ancerville, où le lotissement de Gûe et le site industriel de Tréfil Europe sont particulièrement exposés.



// BIBLIOGRAPHIE

- AREL Lorraine – DIREN Lorraine, 1997. La Lorraine et ses paysages, 27 p.
- CEN Lorraine, 2004. Aide à la définition d'une politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels du Pays d'Accueil des Vallées de l'Ormain et de la Saulx, rédacteurs Sébastien KERN et Anne DISS, 145 p. + annexes.
- DREAL Lorraine, 2013. Liste des espèces et des habitats déterminants ZNIEFF, fichier Excel.
- IUCN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS – 2011 – La liste rouge des espèces menacées en France : chapitre Oiseaux nicheurs de métropole. 28 p.
- JAGER C. et BELLEMARE F, 2009. Trame verte et bleue de Lorraine – Méthode, résultats et préconisations, ESOPE et SEMAPHORE pour le Conseil Régional de Lorraine, 185 p.
- CRPF Lorraine, ONF Lorraine, 2002. Forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture, 131 p.
- FLORAINE, 2013. Atlas de la Flore de Lorraine, Vent d'est, 1241 p.
- MULLER S., 2006. Les plantes protégées de Lorraine, distribution, écologie, conservation, Editions Biotope, coll. Parthénopé, 376 p.
- Pays Barrois, 2014. Schéma de Cohérence du Pays Barrois, SCoT approuvé – comité syndical du 19 décembre 2014.
- Région Champagne-Ardenne, 2015. Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Champagne-Ardenne, document adopté le 8 décembre 2015.
- Région Lorraine, 2015. Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document adopté le 20 novembre 2015.

